

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE

— VAUDOISE —

DE GYMNASTIQUE

1858



1908

YVERDON
IMP. R. L'ÉCLAIRÉUR
1908

TABLE DES MATIÈRES

- p.4 1858 - 1908
- p.248 Etat des sections SCVG - 1908
- p.249 Membres honoraires cantonaux
Etat 1908
- p.252 Autorités cantonales 1908
- p.253 Statuts SCVG (1899)
- p.261 Règlement des fêtes cantonales
(1901)
- p.269 Règlement pour l'obtention du
diplôme de moniteur
(1899)

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE VAUDOISE

DE

GYMNASTIQUE

1858



1908

YVERDON

IMPRIMERIE E. L'ÉPLATTENIER

1908

HISTOIRE
DE LA
Société Cantonale Vaudoise
DE
GYMNASTIQUE
1858-1908

L'Assemblée des délégués de la Société Cantonale Vaudoise de Gymnastique, réunie à Orbe, le 14 octobre 1906, a décidé, sur la proposition de M. Louis Blanchard, de Lausanne, de publier, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Société cantonale en 1908, un résumé historique de tout ce qui a pu intéresser cette association et contribuer à son développement.

Le Comité central a désigné une Commission de trois membres pour s'occuper de ce travail et l'a composée de MM. Louis Blanchard et Lucien Vincent, à Lausanne et Henri Kramer, à Yverdon.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés soit dans les archives cantonales, soit dans la collection du journal *Le Gymnaste*, et dans d'autres publications mises obligeamment à notre disposition, nous ont permis de reconstituer la vie et le développement de notre société pendant cette longue période de 50 années.

Nous n'avons pas la prétention d'être parfaits et de n'avoir rien omis, mais quoique pendant un certain nombre d'années les procès-verbaux des séances du Comité central et de la Société fassent défaut, nous pensons avoir inscrit dans cette histoire tous les faits dignes d'être rapportés et pouvant avoir quelque intérêt pour les gymnastes vaudois.

Avant l'année 1858 le canton de Vaud comptait déjà plusieurs sections de gymnastique qui avaient ensemble des relations assez fréquentes et qui organisèrent des fêtes cantonales, en 1851 à Lausanne et en 1853, à Yverdon.

Mais ces relations devinrent de moins en moins nombreuses dès cette époque et c'est dans le but de remédier à un état de choses aussi fâcheux, que la réunion du 14 mars fut décidée sur l'initiative de la section de Vevey.

— 1858 —

14 mars. — Depuis quelques années la Société Cantonale Vaudoise de Gymnastique avait de fait cessé d'exister. C'est sans nul doute au manque d'unité, à l'absence de lien moral, de ce contact, de cette émulation si nécessaire entre sections que l'on doit attribuer la triste infériorité qui distinguait depuis un certain temps les gymnastes vaudois de leurs collègues des cantons allemands, ainsi que de ceux de Genève et de Neuchâtel.

Il était temps que cet état de chose changeât et que notre canton reprît la place qui lui convient parmi les confédérés.

La section de Vevey en a pris l'initiative et a convoqué le 14 mars 1858, une assemblée des délégués qui reconstitua par un vote unanime la Société Cantonale sur de nouvelles bases, et élaborâ un projet de règlement qui fut peu après communiqué aux sections et ratifié par elles.

La Société Cantonale se composait alors des sections de Lausanne, Vevey, Yverdon, Morges, Nyon et St-Croix comptant ensemble 130 membres actifs, 50 honoraires, 19 passifs et externes.

La section de Vevey, désignée provisoirement section directrice, se décida bientôt à se charger de l'organisation de la fête cantonale et nomma le Comité central.

16 mai. — *Première séance du Comité central*, lequel se constitue comme suit :

Président : Paul Cérésolle, licencié en droit; *Vice-Président* : Jules Guex; *Caissier* : Samuel Mack; *Secrétaire* : Maurice Despland; *Directeur des exercices* : F. Wilhelmi.

En vue de la fête cantonale, les fonctions relatives à son organisation sont ainsi réparties :

Réception : P. Cérésolle; *Logements* : J. Guex; *Finances* : S. Mack; *Subsistances* : M. Despland; *Décor et engins* : F. Wilhelmi.

26 juin. — *Assemblée générale*, salle de l'Arc, à Vevey. Présidence de Paul Cérésolle, président.

Toutes les sections sont représentées.

Après le discours de bienvenue, prononcé par le président, l'assemblée adopte les statuts de la Société cantonale.

La section de Lausanne *Etudiants* déclare qu'elle ne peut y adhérer, ne pouvant pas, pour le moment, faire partie de la Société, étant donné le mauvais état de ses finances. Elle exprime ses regrets de ne pouvoir se joindre aux autres sections, tout en espérant qu'avant peu elle sera en état de le faire.

Il est procédé ensuite à la nomination du Jury, lequel est ainsi composé : MM. Wilhelmi et Girard, de Vevey; Brandt, de Genève; Vidoudez, de Lausanne; Lochmann, de Morges.

Une réception officielle des gymnastes a lieu après l'assemblée dans le jardin du Cercle du Léman.

A l'occasion de la fête cantonale, célébrée à Vevey, les 26 et 27 juin 1858, l'appel suivant est adressé à la population de cette ville par le Comité central :

La Fête cantonale de gymnastique aura lieu à Vevey, le 27 juin de cette année.

Le Comité central de la Société adresse un appel à toutes les personnes qui pourraient concourir à la réussite de cette fête nationale et les prie de le faire, soit en donnant logement à un ou plusieurs membres de la société venus du dehors, soit en offrant des prix qui pourront être distribués aux vainqueurs dans les différents exercices.

Vevey, le 12 mai 1858.

Le Président du Comité central :
P. Cérésolle

Le Secrétaire :
M. Despland

Le programme de la fête était ainsi composé :

Samedi 26. — 4 h. Arrivée des sections, distribution des billets de logement; 6 h. Assemblée générale à la salle de l'Arc; 7 h. Parade en ville, vin d'honneur et réception officielle dans le jardin du Cercle du Léman.

Dimanche 27. — 5 h. Réveil; 6 h. Réunion des gymnastes sur la place de l'Hôtel-de-Ville et cortège pour se rendre au Pré de la Ville; 7 h. Exercices préliminaires, travaux par divisions; 9 h. à 10 1/2 h. Suspension pendant le service divin; 10 1/2 h. Grand concours aux instruments, concours aux exercices nationaux et spéciaux; 5 h. Distribution des prix; 6 h. Parade en ville; 7 h. Grand banquet dans les salles du Casino.

Les journaux de l'époque ne nous renseignent que vague-

ment sur cette première fête cantonale. La *Gazette de Lausanne*, nous apprend que cette fête, organisée à Vevey par les soins du Comité local, a parfaitement réussi. Chacun a concouru au succès; les gymnastes du canton et ceux de Genève en répondant à l'invitation de la section de Vevey; celle-ci par son excellente organisation de la fête et le bon esprit de ses membres; la population de Vevey par son hospitalité bienveillante.

STATUTS

pour la Société cantonale de Gymnastique

I

But de la Société

§ 1. La Société cantonale vaudoise de gymnastique a pour but d'entretenir et de resserrer les liens d'amitié qui unissent les sections du canton de Vaud.

II

Formation de la Société

§ 2. La Société cantonale vaudoise de gymnastique se compose de toutes les sections vaudoises qui ont été reçues dans une assemblée générale.

Pour certifier leur réception le Comité central leur délivre un diplôme.

III

Organisation de la Société

§ 3. La direction de la Société est confiée à une section centrale chargée de donner la fête cantonale.

§ 4. La Section centrale nomme le Comité central.

§ 5. Le Comité est le conseiller des Sections vaudoises dans les circonstances difficiles, la surveillance et l'avancement de la société entière, les archives et la caisse cantonale lui sont confiés. Il est en outre chargé de défendre les intérêts de la gymnastique et d'encourager la fondation de nouvelles sections dans le canton.

§ 6. Le Comité central se compose de 5 membres qui pourront, cas échéant s'adjoindre des commissions.

§ 7. *Caisse cantonale.* Une caisse cantonale est formée pour subvenir aux besoins, frais d'administration du Comité central, secourir efficacement les sections faibles et aider à célébrer les fêtes cantonales.

§ 8. Pour la formation de cette caisse chaque section paiera une somme de dix centimes par mois et par gymnaste, somme qui sera versée chaque trimestre dans les mains du Comité central à dater du 1^{er} janvier 1858.

IV

Des fêtes cantonales

§ 9. Tous les deux ans aura lieu une fête cantonale de gymnastique. L'époque en sera fixée par la section centrale suivant ses convenances et le désir des autres sections.

§ 10. Une course obligatoire de gymnastique organisée par le comité central aura lieu dans le courant de l'année intermédiaire.

§ 11. *Assemblées générales.* Une ou plusieurs assemblées générales auront lieu pendant la fête pour l'expédition des affaires de la société. Les affaires qui devront y être traitées seront annoncées 3 semaines à l'avance à la section centrale.

§ 12. *Organisation de la fête.* La fête cantonale dure deux jours.

§ 13. Elle se célébrera suivant un programme que le comité central communiquera aux sections.

§ 14. Un jury de 5 membres sera nommé pour apprécier les succès et décerner les couronnes et les prix. Trois de ses membres seront nommés par l'assemblée générale et deux par la section centrale.

§ 15. Le jury fixera le nombre des couronnes et des prix à décerner.

V

Rapports des Sections avec la direction

§ 16. La correspondance est obligatoire entre les sections et le Comité central.

§ 17. Tous les deux ans chaque section envoie un rapport sur les dernières années au Comité central, celui-ci en fait un extrait sommaire qu'il adresse sous forme de circulaire aux sections.

§ 18. *Votations.* Des décisions constitutives peuvent être prises:

a) Aux assemblées générales qui auront lieu aux fêtes ou aux courses obligatoires.

b) Par la majorité de tous les membres actifs de toutes les sections si pendant l'année des propositions sont faites au comité central.

VI

Dispositions finales

§ 19. Le présent règlement annule tout autre règlement semblable qui ait pu exister auparavant. Il a été adopté par la majorité en assemblée des délégués des sections de Lausanne bourgeois, étudiants et hommes, Morges, Nyon, Ste-Croix, Yverdon et Vevey, le 14 mars 1858 et ratifié par les susdites sections.

Au nom de la direction provisoire

Le Secrétaire,

Ch^e BÉRARD.

Le Président,

J. GUEN.

Les procès-verbaux des séances du Comité central sont nuls jusqu'au 9 mai 1859. Le calme paraît avoir succédé à la fête cantonale de Vevey.

— 1859 —

14 août. — *Course cantonale des sections vaudoises à Ste-Croix.* — Environ 80 gymnastes y ont participé, tant des sections de Ste-Croix, Lausanne, Vevey, Morges et Yverdon, que des sections du Locle et de Genève qui y avaient été invitées.

Un chaleureux accueil attendait ces gymnastes à leur arrivée. Après s'être rafraîchis et reposés pendant quelques instants, ceux-ci se réunirent à 7 h. du matin en assemblée générale pour discuter les affaires à l'ordre du jour. Les discours patriotiques furent vivement applaudis, particulièrement celui de Wilhelmi, de Vevey, qui sut principalement diriger l'attention de ses auditeurs sur une thèse qui avait pour but de montrer qu'en resserrant toujours plus les liens d'amitié, parmi les gymnastes, on pourrait atteindre le but qui est prescrit par les statuts fédéraux. On fut unanimement d'accord qu'il faudrait prendre un nouvel élan pour faire face aux exigences que demande actuellement la gymnastique.

Après le sermon, réunion sur la place d'exercices où les gymnastes travaillèrent pendant deux heures sous la direction de Wilhelmi. Ces travaux furent suivis d'un banquet pendant lequel la bonne humeur ne cessa pas de régner; les chants patriotiques et les discours furent nombreux. Le banquet terminé les gymnastes se formèrent en cortège pour se rendre au Mont-de-Baulmes, où ils travaillèrent aux exercices nationaux, au grand plaisir des nombreux spectateurs qui les avaient accompagnés depuis Ste-Croix. Le soir un bal mit fin à cette belle journée. Le lendemain, lundi, les gymnastes rentrèrent dans leurs foyers, conservant un bon souvenir de cette réunion.

8 septembre. — L'idée étant émise de grouper les sections de gymnastique de la Suisse Romande, une circulaire sera adressée aux sections vaudoises pour connaître leur opinion à cet égard; après les réponses de celles-ci, des démarches s'il y a lieu seront faites auprès des sociétés des cantons de Neuchâtel et Genève.

16 octobre. — Réunion à Lausanne des gymnastes des sections de Vevey, Morges, Yverdon et Nyon, qui ont accepté

l'invitation de la Section Bourgeoise de prendre part à la fête qu'elle organisait ce jour-là.

24 novembre. — Le Comité central se trouve composé comme suit : MM. J. Guex, *Président*; E. Wilhelmi, *Vice-Président*; S. Mack, *Secrétaire*; J. Jaques, *Cassier*; Ch. Béard, *Adjoint*.

18 décembre. — Réunion cantonale des sections vaudoises à Aubonne à laquelle participe également la section de Genève.

Contrariée par le mauvais temps et la neige qui était tombée en grande quantité pendant la nuit précédente cette réunion n'en a pas moins eu une réussite des plus complète. L'exécution des exercices prévus au programme en a quelque peu souffert mais le banquet, servi à l'Hôtel de la Couronne, a été des plus animés.

Le but proposé par les organisateurs, savoir de ranimer par la connaissance personnelle des membres les liens qui doivent unir les sections et maintenir entre elles les rapports les plus cordiaux, s'est ainsi trouvé atteint.

— 1860 —

2 février. — Le Comité central proposera aux sections d'ouvrir entre elles une souscription dont le produit servira à l'acquisition d'une bannière cantonale.

La *Schw. Turnzeitung* s'étant servie d'expressions malveillantes à l'égard du Comité central en parlant de l'union des sections romandes projetée, une protestation dont suit la teneur, sera adressée à ce journal ainsi qu'au *Gymnaste*.

Le Comité central des sections du Canton de Vaud à la Rédaction du „Gymnaste“, à Genève

Le résultat du vote des sections vaudoises touchant le projet de l'union des sections welches vient d'être communiqué à chaque section vaudoise. Le projet a été rejeté à une forte majorité.

Quoique cette proposition n'ait pas été acceptée et approuvée, nous déclarons encore ici qu'en la faisant nous n'avions qu'un noble but et nous protestons énergiquement contre la malveillance de la *Gazette Suisse de gymnastique* de Zurich qui dans son N° 3, se sert de termes fort indélicats à notre égard et à l'égard de notre honorable membre E. Wilhelmi. Nous déclarons que s'il existe quelque chose de non patriotique dans cette affaire c'est la conduite si peu fraternelle du rédacteur de la *Schw. Turnzeitung* envers nous.

Vevey, le 2 février 1860.

Au nom du Comité cantonal vaudois :

Le Président,
F. JACQUES.

Le Secrétaire,
S. MACK.

Lors de la votation, 26 voix s'étaient prononcées en faveur du projet et 49 contre. Ce projet n'aura ainsi pas de suite.

F. Jacques, secrétaire, est élu président.

La rédaction de la *Gazette Suisse de gymnastique*, à Zurich, a refusé d'insérer les déclarations du Comité cantonal vaudois ainsi que de donner la satisfaction réclamée par le dit comité à l'égard de F. Wilhelmi.

1^{er} mai. — La proposition du Comité central relative à une bannière cantonale est rejetée par les sections.

19 mai. — Le nouveau Comité central, nommé par la section de Morges est ainsi composé : MM. Victor Rapin, *Président*; J. L. Lochmann, *Vice-Président*; S. Golay, *Secrétaire*; Alexis Centlivres, *Caissier*; Jean Monnerat, *Adjoint*.

26 mai. — Séance à Morges, entre le Comité central de Vevey et celui qui vient d'être élu.

Il est décidé de soumettre à la votation des sections l'adjonction suivante aux statuts en vue d'éviter les surprises qui pourraient se présenter lors des élections pour le jury :

Les gymnastes qui ne font pas partie de la Société cantonale n'ont que voix consultative dans les assemblées générales.

Wilhelmi de Vevey engage le nouveau comité à faire tous ses efforts pour la propagation de la gymnastique dans le canton et dans celui du Valais; il déclare que dès aujourd'hui il prendra l'initiative des démarches qui pourront être faites pour arriver à la création d'une société dans le Valais.

18 juin. — Le Comité d'organisation de la fête cantonale de Morges se constitue comme suit; *Réception*: Victor Rapin; *Engins, construction et prix*: J. L. Lochmann; *Subsistances*: S. Golay; *Logements*: Jean Monnerat; *Finances*: A. Centlivres; *Musique et police*: L. Thury.

Le programme de la fête est ainsi arrêté:

Samedi 14 juillet. — 12 h. Arrivée des sections, réception; 1 h. Assemblée générale dans la cour du château; 2 h. Cortège en ville; 2½ h. Préliminaires, concours aux engins; 7 h. Cortège en ville.

Dimanche 15 juillet. — 5 h. Diane; 5½ h. Préliminaires, concours par divisions; 9.-10½ h. Suspension des travaux pendant le service divin; 10½ h. Exercices spéciaux; 3 h. Distribution des prix; 4 h. Cortège en ville; 4½ h. Banquet; 8 h. Bal.

Seront invitées à prendre part à la fête les sections de Genève, Carouge, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Le Locle.

14 - 15 juillet. — *Fête cantonale à Morges.* 170 gymnastes vaudois et genevois y ont participé.

Jury: Lochmann, Morges; Wilhelmi, Vevey; Jacques, Vevey; Corthey, Berthoud et Villard, Lausanne.

Les sections de Lausanne étudiants et Orbe sont admises dans le giron cantonal. Le premier jour est réservé aux concours aux engins; peu de concurrents étant donné le petit nombre des gymnastes présents à la fête; travail peu satisfaisant. Le lendemain exercices spéciaux et généraux, saut, javelot, grimper, escrime et lutte. Le Jury s'en est déclaré très satisfait.

Concours général. — Couronnes de laurier: 1. Plantá, Vevey; 2. Gruaz, Lausanne; 3. Stuart, Lausanne; 4. Gonin, Lausanne. *Jeux nationaux.* — Couronnes de chêne. — *Lutte suisse.* 1. Maurer, Lausanne; 2. Gruaz, Lausanne. — *Lutte libre.* 1. Guinand, Ste-Croix; 2. Hansjacob, Vevey.

Désirant contribuer au développement de la gymnastique dans le canton du Valais le Comité cantonal s'est adressé au Conseil d'Etat de ce canton et lui a offert ses services pour arriver au but désiré. Il en a reçu la réponse suivante, par l'intermédiaire de son Département de l'Instruction publique.

— 1861 —

SION, le 4 février 1861.

Au Comité central des Sociétés de Gymnastique du Canton de Vaud,
à Morges.

MESSIEURS,

Le Conseil d'Etat nous charge de vous informer qu'appréciant les avantages nombreux attachés à l'établissement de sociétés de gymnastique, il a adopté des mesures à la suite desquelles il espère voir les exercices dont il s'agit, prendre pied et se développer en Valais. Les subsides qu'il est disposé à accorder tant pour couvrir les frais de premier établissement que pour contribuer aux dépenses annuelles auront pour résultat, nous n'en doutons pas, d'encourager les trois localités de notre canton, qui sont dotées d'un collège, à organiser chez elles ces utiles créations.

Nous sommes assurés déjà du concours de Sion et de St-Maurice.

Le Valais trouvera dans cette institution un moyen naturel de nouer avec nos chers Confédérés des rapports de plus en plus fréquents, ce qui ne pourra que réagir favorablement sur le développement de l'esprit fédéral et sur l'extension des meilleurs sentiments patriotiques.

Nous saisissons cette occasion pour vous présenter, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

*Le Conseiller d'Etat, chef du département,
De Bons.*

4 juin. — Calme complet jusqu'à cette époque.

Comme après la fête de Vevey, tout paraît s'être endormi pour un temps beaucoup trop long.

Jean Monnerat démissionnaire est remplacé dans le Comité central par Louis Thury.

Il sera proposé aux sections de faire la course annuelle réglementaire à Sion, le 20 juin.

30 juin. — Assemblée générale de la Société Cantonale sur la colline de Valère, à Sion.

Présidence : J.-L. Lochmann, Vice-Président.

Lausanne est désigné pour organiser la fête de 1862.

Hoffmann, de Lausanne, remercie au nom de l'assemblée, le Comité de Morges, pour l'activité qu'il a déployée dans l'exercice de ses fonctions.

Samuel Golay, de Morges, remercie les sections vaudoises de la bienveillance qu'elles ont accordée au Comité central et les prie de la reporter sur celui de Lausanne.

La séance administrative terminée les gymnastes exécutèrent sur la grande place, des exercices préliminaires sous la direction de J.-L. Lochmann : ensuite travail aux engins et aux jeux nationaux, puis banquet au Lion d'Or.

Des discours y furent prononcés par MM. de Bons et de Riedmatten, Conseillers d'Etat et de Torrenté, Président de la ville.

1^{er} novembre. — La Section d'Aigle annonce sa constitution définitive.

2 décembre. — La course de Sion ayant laissé un boni de fr. 30.—, le Comité central décide de verser cette somme à une souscription pour l'achat d'une corne qui sera offerte à la Section de Sion au nom des gymnastes vaudois.

31 décembre. — Le Comité central, nommé par les Sections de Lausanne, Bourgeoise et Etudiants, est ainsi composé :

MM. F. Vidoudez, *Président*; Bernard, *Vice-président*; Marc Berthoud, *Caissier*; Bippert, *Secrétaire*; Em. Hoffmann, J. Delacrétaz et Martin, *Adjoints*.

9 février. — Course à Morges où se rencontrent les sections de Lausanne, Genève, Carouge, Rolle, Morges, Nyon, Vevey, Sion, Yverdon, Orbe et Aigle.

Cette charmante réunion a complètement réussi, en dépit d'une violente bise et d'un froid glacial qui ont accompagné les gymnastes dans leurs réjouissances : il fallait en effet beaucoup de bonne volonté pour partir d'aussi grand matin avec un horizon si peu rassurant et c'est une preuve admirable de persévérance que les gymnastes ont montrée dans cette occasion.

Course à Vullens-le-Château, exercices préliminaires au local de gymnastique de Morges sous la direction de J.-L. Lochmann, puis banquet au Casino où une partie oratoire des mieux nourrie se déroule sous la présidence de F. Vidoudez, président cantonal ; tel est le résumé du programme de cette réunion.

14 février. — Sur la proposition de J.-L. Lochmann, le Comité central de Lausanne sera invité à prendre l'initiative auprès des autorités compétentes, pour l'introduction de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires. A cette occasion le Comité de Morges exprime ses regrets de n'avoir pu faire des démarches à cet égard, mais il n'a pas cru devoir le faire à la veille de la révision des lois scolaires.

15 février. — Réunion du Comité de Morges avec celui de Lausanne, pour la remise des archives.

Au nom du Comité de Morges, Lochmann s'excuse de n'avoir pu faire davantage pour l'avancement de la gymnastique, il aurait désiré qu'elle fut introduite dans le programme des écoles du canton, mais il estime qu'il n'aurait pas été convenable d'entreprendre quelques démarches que ce soit auprès d'un gouvernement déjà chancelant. Il laisse cette tâche au Comité de Lausanne et ne met pas en doute qu'il ne fasse son possible pour atteindre le but désiré.

28 février. — Dans une correspondance adressée au *Gymnaste*, J. Gruaz de Lausanne, estime qu'on pourrait faire davantage pour le développement de la gymnastique et jetant un coup d'œil sur la marche de la Société cantonale depuis sa réorganisation, en mars 1858, il constate qu'on n'est pas parvenu à atteindre le but qu'on s'était proposé à ce moment-là, savoir populariser et étendre la gymnastique dans tout le canton.

Si trois nouvelles sections se sont constituées, ce n'est pas à l'intervention de la Société cantonale qu'on le doit, mais bien à la persévérance et au zèle de quelques jeunes gens qui ont su implanter le goût des exercices physiques à Orbe et à Aigle. La fondation de la Section de Rolle est due en grande partie au dévouement infatigable de J.-L. Lochmann. Si la Société cantonale a réussi à implanter la gymnastique dans le Valais, il croit cependant que durant 4 années on aurait pu faire mieux et aboutir à un plus beau résultat. Pour cela, dit-il, il faut de l'énergie, de l'amour propre et de la bonne volonté.

Il voudrait voir le Comité cantonal encourager les sections à faire des courses, surtout dans les localités où il n'existe pas encore de Sociétés de gymnastique.

Le travail gymnastique, selon lui, n'a pas progressé depuis la fête de Vevey; il cite à l'appui de son affirmation le concours de Morges qui a été bien inférieur au précédent; ce qu'on a surtout négligé, ce n'est pas de faire de la gymnastique, mais l'étude et la création de nouveaux exercices. La généralité des gymnastes vaudois déteste les exercices préliminaires; ils ne comprennent pas que c'est la base du travail gymnastique. Il désire que le Comité cantonal invite les sections à se réunir une ou deux fois par mois pour s'exercer en commun sous la direction de quelques bons moniteurs; le résultat qui découlerait de ces réunions, dit-il, serait la création de liens plus intimes entre gymnastes, le goût du travail, l'émulation et le développement de la Société cantonale.

6 mars. — J.-L. Lochmann donne connaissance au Comité central d'un travail qu'il a préparé pour être adressé au Conseil d'Etat sur la nécessité d'introduire l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires.

Ce mémoire assez volumineux et d'une excellente rédaction, démontre le vice des principes d'éducation suivis depuis quelques années, tendant à développer chez les enfants des deux sexes les facultés intellectuelles au détriment de leurs forces physiques et de leur santé. Il prouve d'une manière évidente que l'introduction de la gymnastique dans le programme de l'instruction publique ne peut être retardée davantage.

Il est décidé que ce travail sera présenté au Conseil d'Etat et qu'un double en sera remis à la Société pédagogique; en outre sa publication dans le *Gymnaste* en sera faite.

23 mai. — Le Comité central siégeant à Lausanne, adresse aux sections sa première circulaire, dans laquelle il leur annonce son entrée en fonctions; il ne se dissimule nullement l'importance de la mission qui lui est confiée et surtout du noble but qu'il doit poursuivre; il a l'heureuse confiance que les sections le seconderont et qu'aidé de leur bienveillant concours, il maintiendra la gymnastique dans un état prospère et qu'il conservera à la Société le rang qu'elle doit occuper au milieu des associations sérieuses dont notre patrie est fière à si juste titre.

5 juillet. — Ensuite des démissions du secrétaire Bippert et du suppléant Martin, E. Hoffmann remplace le secrétaire au sein du Comité central. Louis Ruchonnet et Lucien Vincent sont désignés pour faire partie du même Comité.

Le Comité central adresse un appel sérieux aux sections afin que la Fête cantonale soit rendue brillante par les travaux des gymnastes, qui ont beaucoup laissé à désirer à la dernière fête.

Faites, s'il le faut, un sacrifice pour l'honneur des sections vaudoises, faites-le pour la Société dont vous êtes les soutiens, pour cette noble cause que vous devez propager pour le bien réel de la Patrie; faites-le enfin pour vous-mêmes, car les résultats bienfaisants du travail auront sur le gymnaste une influence individuelle d'autant plus forte qu'il y apportera plus de zèle et d'application, par les forces corporelles, qu'il y gagnera d'abord et par cette force morale que donne la culture des forces humaines et le sentiment d'une noble tâche bien remplie.

Lucien Vincent répond dans le *Gymnaste* à la correspondance de J. Gruaz, parue sur le même journal en date du 28 février écoulé.

Il est un des premiers à reconnaître que l'organisation de notre Société cantonale laisse à désirer et même il verrait avec plaisir le nouveau Comité de Lausanne s'occuper de cette question. Il reconnaît aussi que pendant la période qui vient de s'écouler la cause de la gymnastique aurait dû faire un plus grand pas en avant dans notre canton. Malgré cela, il n'approuve pas les reproches que l'on fait bien à tort à la Société cantonale et au Comité de Morges, car il prétend que l'organisation actuelle de la Société entrave les Comités centraux dans leurs travaux, ce dont on ne peut faire un reproche au Comité sortant de charge qui l'a héritée de son prédécesseur.

16 septembre. — Dans la circulaire qu'il adresse aux sections, le Comité central leur dit :

Notre fête cantonale approche ; dans peu de jours Lausanne pourra contempler cette belle et vaillante jeunesse qui assure à la Patrie une phalange de bons défenseurs, de citoyens éclairés et dévoués. Redoublez d'efforts et de courage, mettez à profit les instants qui vous restent encore, que les lacunes signalées à nos fêtes précédentes s'effacent peu à peu, afin de prouver que, marchant au progrès, nous apportons à nos fêtes les fruits de l'expérience et ceux d'un travail soutenu et persévérant.

La fête cantonale aura cette année une grande importance en ce qui concerne l'introduction de la gymnastique dans les écoles du canton et nous croyons que l'exemple de vos travaux en décidera la prompte innovation.

Venez donc en grand nombre à ce noble rendez-vous pour montrer à la population vaudoise combien notre alliance est belle et notre but élevé. Une réception simple mais fraternelle vous attend ; les sympathies des Lausannois vous sont acquises, les autorités cantonales et communales s'intéressent à la réussite de notre fête, c'est maintenant sur votre concours que nous comptons pour l'entière réalisation de nos vœux.

23 septembre. — Le programme de la Fête cantonale, fixée aux 4 et 5 octobre est adopté :

Le Comité d'organisation est ainsi composé :

MM. Mare Berthoud, *Finances* ; Bernard, *Constructions et police* ; Louis Ruchonnet, *Réception et bal* ; E. Hoffmann, *Vivres et liquides*.

Seront invitées à la fête : les sections de Genève, Carouge, Sion, Neuchâtel, Loel, Chaux-de-Fonds, Fribourg et Berne.

Le budget prévoit aux recettes fr. 3050.—
aux dépenses » 2730.—
Bonii . . fr. 320.—

Le prix de la carte de fête est fixé à fr. 6.—

4-5 octobre. — Fête cantonale à Lausanne. — Nous empruntons à un rapport publié sur cette fête les renseignements suivants et qui intéresseront certainement tous les gymnastes vaudois.

Les dates des 4 et 5 octobre resteront marquantes dans les annales de la Société Cantonale Vaudoise de gymnastique. La fête désirée par la section de Lausanne a été célébrée avec tout l'entrain que réclamait les circonstances, sans cependant dépasser les bornes de la simplicité. Adressons nos sincères remerciements au Comité Cantonal qui n'a épargné ni son temps, ni son savoir pour mener à bonne fin cette entreprise qui a été couronnée des plus grands succès.

Ajoutons que la population lausannoise a été très sympathique à notre fête.

Le samedi 22 coups de canon annoncent l'ouverture de la fête ; la matinée est des plus belles ; point de brume à l'horizon, point de nuages au ciel. Le soleil envoie à la terre ses plus chauds baisers et l'on respire cette atmosphère embaumée d'automne qui fait naître la joie dans le cœur des vendangeurs.

Les gymnastes sont reçus à la gare par la section de Lausanne et conduits ensuite au Jardin de l'Arc où une collation leur est servie ; les meilleurs souhaits de bienvenue leurs sont adressés par le président du Comité de réception, Favon Louis Ruchonnet.

La Société a tenu ensuite, sous la présidence de F. Vidoudez président cantonal, son assemblée générale dans laquelle elle a constitué comme suit le jury chargé d'apprécier les travaux : Lochmann, de Morges ; Dufresne, de Vevey ; Gruaz, Archinard, Ammann et Villard, de Lausanne.

Elle a décidé ensuite la révision des statuts et l'achat d'un drapeau cantonal.

Deux nouvelles sections sont admises dans la Société : celles de Rolle et de Payerne. La course cantonale de 1863 aura lieu à la Vallée du lac de Joux.

A midi, sur Monbenon, emplacement de fête, les exercices ont commencé par les préliminaires en masse ; ils ont été continués par le concours aux engins qui ne s'est terminé qu'à la nuit et qui a été suivi par de nombreux spectateurs.

Le soir, banquet à l'Hôtel des Trois-Suisses, auquel assistèrent MM. Duplan et Cérésolle, conseillers d'Etat.

De nombreux discours y furent prononcés, entr'autres par MM. Lochmann, Vidoudez, Cérésolle, Ruchonnet et Dufresne.

La journée du dimanche, bien commencée par la présence au service divin de la plupart des gymnastes, fut employée aux exercices nationaux et spéciaux ; la rivalité n'existait pas seulement dans les rangs des concurrents, mais aussi dans ceux des spectateurs qui suivaient avec intérêt les gymnastes occupés tour à tour au javelot, à l'escrime, au saut, aux pierres ; mais c'est surtout la lutte suisse et la lutte libre, qui ont intéressé pour ne pas dire passionné les spectateurs.

C'est ainsi que se terminèrent les travaux sérieux de la fête. Le jury se retira pour délibérer et des jeux gymnastiques très variés ont divertit tout le monde dans l'attente de la distribution des prix.

Le président du jury, J. Gruaz, constate un progrès sensible dans les travaux des gymnastes et reconnaît que les conseils qui leur avaient été donnés lors de la fête de 1860 ont porté de bons fruits ; il les engage à persévérer dans cette voie et proclame ensuite les résultats des différents concours :

Concours de sections : 1. Vevey (29.14 points) 2. Morges, (28.66), 3. Lausanne (27.5), 4. Fribourg (25.8), 5. Yverdon (20.5), 6. Orbe, (prix d'encouragement).

Concours aux engins : Couronnes de laurier. — 1. Freiderich, Genève (62.24), 2. Gonin, Lausanne (61.6), 3. Hoffmann, Vevey (61.4), 4. Freuler, Morges (61.2), 5. Zürcher, Lausanne (60.2).

Jeux nationaux : Couronnés de chêne. — 1. Hentschy, Morges (24), 2. Robert, Loel (22), 3. Hoffmann, Vevey (22).

La fête se continua jusqu'au lendemain matin par un bal au Casino et elle a laissé à tous les participants d'agréables souvenirs; elle a surtout contribué au développement de la cause gymnastique dans le canton.

L'assemblée du 4 octobre, ayant décidé la révision des Statuts cantonaux, le Comité central a nommé une Commission de 5 membres pour s'occuper de ce travail et l'a composée comme suit: MM. J.-L. Lochmann, à Morges; Fritz Dufresne, à Vevey, Hofmann, à Lausanne; Lerorsche, à Ste-Croix et Zbinden, à Payerne.

Le Rapport de gestion du Comité central pour la période 1860-62 publié par le Comité de Morges, nous informe qu'à la fin de l'année 1861 la Société cantonale se composait de 8 sections avec 226 membres.

Il nous apprend également que les travaux sont en général assez satisfaisants, que les rapports entre les sections et les membres sont excellents et que ceux avec la population sont bons; cependant quelques sections se plaignent de l'indifférence du public et des autorités à leur égard.

La position financière de la Société est bonne sans être brillante.

Les recettes se sont élevées à fr.	504.90
Les dépenses à »	268.20
Solde en caisse . . . fr.	236.70

— 1863 —

10 janvier. — La Section de Lausanne *Etudiants* se retire de la Société cantonale.

24 mai. — Le Comité central adresse à la population de la Vallée du Lac de Joux une circulaire pour lui annoncer que la Société cantonale a décidé de faire sa course annuelle dans la partie du canton qu'elle habite et cela dans le courant de l'été.

Cette circulaire ajoute :

Nous saisissons avec empressement cette occasion de fraterniser avec vous, chers concitoyens, qui ne connaissez point encore les gymnastes vaudois et nous osons espérer que la main franche et cordiale que nous vous tendrons sera reçue avec les mêmes sentiments qui nous animent.

Nous avons souvent regretté qu'aucune société de gymnastique n'existe dans votre contrée, afin de nous mettre en rapport avec vous et de voir cette partie de notre canton offrir aussi son concours à notre œu-

vre patriotique; mais nous espérons que cet isolement cessera et que vous ne tarderez pas à vous mettre au bénéfice des bienfaits d'une institution aussi généralement appréciée que celle de la gymnastique.

Par circulaire adressée aux sections le Comité central les informe que la décision de l'assemblée générale concernant la confection d'un drapeau cantonal a été maintenue; le peu de temps qui nous sépare de la fête engage le Comité à suspendre toute mesure relative à cette question jusqu'à l'assemblée de la course où l'on discutera sur les moyens d'exécution.

Le Comité annonce qu'il joint à sa circulaire des exemplaires du projet des Statuts cantonaux et invite les sections à bien vouloir les discuter; il propose que la rédaction en soit ensuite définitivement arrêtée par une assemblée de délégués, afin que lors de la Course cantonale les statuts puissent être adoptés *in globo*.

Juillet. — Une observation, présentée au Grand Conseil sur la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1862, attire l'attention de l'autorité sur un établissement de gymnastique à Lausanne qui doit exister suivant un décret législatif.

A cette observation le Conseil d'Etat a répondu qu'il s'est déjà plusieurs fois occupé de cet objet et qu'il fera tout son possible pour arriver à une bonne solution pratique de la question.

Quoique cette réponse soit des plus rassurantes, nous avons été surpris qu'elle n'ait pas été plus positive et l'on se demande ce qui retient l'autorité de mettre à exécution le décret rendu en 1860 par le Grand Conseil qui approuvait les plans présentés, accordait le terrain et un crédit de fr. 20.000 pour la construction d'un établissement de gymnastique dont le besoin se fait vivement sentir.

Ce retard est d'autant plus inexplicable maintenant que les autorités se montrent ou ne peut mieux disposées en faveur de la gymnastique et qu'elles lui ont fait faire un grand pas dans notre canton en l'introduisant dans l'instruction de nos milices.

Espérons donc que le Conseil d'Etat, comme il l'a d'ailleurs déclaré, ne perdra pas de vue cette importante question et qu'avant peu la capitale du Canton de Vaud, sera sur ce point, à la hauteur non seulement de la majorité des autres villes de la Suisse, mais de plusieurs localités de notre canton, dont les autorités déploient, depuis quelque temps, une grande activité pour les doter d'établissements destinés à développer les forces physiques de la jeunesse.

(*Circulaire du Comité centrale aux Sections.*)

23-24 août. — *Course cantonale à La Vallée du Lac de Joux.*

Le trajet d'Orbe au Pont s'est effectué à pied.

La réception faite aux gymnastes dans les différentes localités où ils se sont trouvés a prouvé à chacun que la cause de la gymnastique commence à se populariser et qu'elle rencontre de nouveaux adhérents.

On a pu constater avec plaisir que le gymnaste ne craint pas la fatigue, car l'entrain et la gaieté n'ont pas cessé un instant de régner pendant la durée de ce long trajet.

Réception au Pont où les gymnastes passèrent la nuit.

Le lendemain à 6 h. départ musique en tête, pour arriver au Lieu où la colonne est reçue par la population et les autorités. A 10 h. arrivée au Sentier par un temps des plus magnifiques; réception au Cercle, par la nouvelle Section et les autorités et collation à laquelle chacun fait honneur.

L'assemblée générale, dans le temple, comptait une centaine d'assistants, sous la présidence de F. Vidoudez, président central.

Elle adopte en premier lieu les nouveaux statuts de la Société cantonale. La principale modification consiste dans la teneur de l'art. 5 qui traite de l'organisation de la Société et qui confie la direction de celle-ci à un Comité de 5 membres nommés par l'assemblée générale de la course; aucune section ne pouvant avoir plus de deux membres lesquels ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les sections du Sentier et de Bex sont admises dans le giron cantonal.

L'organisation de la fête de 1864 est confiée à la section de Nyon.

L'assemblée terminée, les gymnastes se rendirent sur l'emplacement préparé et orné pour la circonstance et les travaux prévus au programme de la journée commencèrent sous la direction de MM. Borgeaud, du Sentier; Lochmann, de Morges et Dufresne, de Vevey, membres du Jury.

Ces exercices furent suivis par un nombreux public venu de toutes les parties de la Vallée. Les travailleurs étaient assez nombreux, et les exercices, sans être difficiles et compliqués, ont prouvé que l'on travaillait dans les sections et qu'il y avait progrès satisfaisant.

La distribution des prix ne fut pas une des parties les moins intéressantes de cette réunion.

Voici la liste des gymnastes qui ont obtenu des couronnes : *Concours aux engins* : 1. Panchaud, Lausanne ; 2. Mangold, Lausanne ; 3. Dupuis, Morges.

Lever de la pierre : Hützener, Orbe.

Jet de pierre : Bachmann, Morges.

Saut en hauteur : Nicole, Sentier.

Le soir banquet sous les magnifiques ombrages du jardin du Cercle : la partie officielle fut très animée ; de nombreux toasts y furent portés par MM. Borgeaud, major, au Sentier ; Pignel, syndic ; Golay, juge de paix ; J.-L. Lochmann ; F. Dufresne ; Vidoudez, président central, etc.

Le lendemain assemblée générale au Brassus.

Sont élus membres du Comité central : MM. Lochmann, Morges ; Dufresne, Vevey ; Lucien Vincent, Lausanne ; Bernard, Nyon ; Thury, Morges. L. Vincent est ensuite nommé président.

Sont désignés pour faire partie du Jury pour la fête de 1864 : MM. Lochmann, Dufresne, Borgeaud, Sentier ; F. Vidoudez et Gruaz, Lausanne.

Mise à l'ordre du jour par suite du veto opposé par la Section de Vevey à la décision prise par l'assemblée de Lausanne, la question du drapeau cantonal est liquidée dans un sens négatif.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale : MM. F. Vidoudez, J. Gruaz, E. Hofmann, Archinard. L. Ruchonnet, P. Cérésolé, à Lausanne ; Sillig et F. Dufresne, à Vevey ; J.-L. Lochmann et Thury, à Morges ; L. Badan, D. Collet et Thiébaud, à Orbe ; Audemars, colonel, au Brassus ; Borgeaud, major, au Sentier ; Braillard et Marguet, à Bex.

La proposition suivante est ensuite adoptée : considérant le peu d'avantages que procurent aux sections vaudoises les cours fédéraux pour les moniteurs, le Comité central est chargé d'étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas intérêt à organiser des cours cantonaux.

A l'issue de l'assemblée générale, une collation fut offerte aux gymnastes par les autorités et la population du Brassus, puis la colonne se mit en marche par la route du Marchairuz, heureuse et contente des souvenirs que ces deux jours de fête laissaient à chacun et satisfaite du bon accueil reçu par l'hospitalière population de la Vallée.

Les archives de la Société cantonale ne renferment pas les registres des procès-verbaux des séances du Comité central et des assemblées générales et de délégués, pour la période de 1864 à 1871; cette lacune, fort regrettable, nous oblige à nous contenter pour suivre à la publication de l'histoire que nous avons entreprise, des renseignements que nous trouvons dans le journal le *Gymnaste*.

Le compte-rendu du Conseil d'Etat pour l'année 1863 contient les lignes suivantes concernant la gymnastique :

Pour se conformer à une recommandation qui lui a été adressée par le département militaire fédéral et dans le but de voir si l'enseignement de la gymnastique pourrait être introduit dans les écoles primaires, le Conseil d'Etat a décidé de faire donner un cours de gymnastique aux régents qui seraient disposés à y prendre part.

87 instituteurs des diverses parties du canton ont répondu à l'appel.

Le cours a été donné à Moudon dès le 27 juillet au 3 août 1862, sous la direction de M. Lochmann, maître de gymnastique à Morges.

L'enseignement a été pratique et théorique; il a porté essentiellement sur les exercices libres d'après le manuel adopté par le département militaire.

Un succès complet a couronné cet essai. Sous l'habile direction de leur maître, les élèves ont fait de rapides progrès et n'ont pas tardé à donner des preuves de leurs aptitudes pour enseigner à leur tour. La plupart d'entr'eux ont mis un louable empressement à faire l'application dans leurs écoles des leçons qui leur ont été données; ils ont eu lieu d'être satisfaits des résultats qu'ils ont déjà pu obtenir.

L'expérience peut être considérée comme concluante. »

8 novembre. — Le Comité central élu par l'assemblée générale du 24 août au Sentier, s'est constitué comme suit : MM. Lucien Vincent, *Président*; J.-L. Lochmann, *Vice-président*; J. Gruaz, *Secrétaire*, nommé par les sections en remplacement de M. Thury, de Morges, qui avait refusé son élection; Rod. Bernard, *Caissier*; F. Dufresne, *cinquième membre*.

Appelées à voter, sur deux questions d'une certaine importance que l'assemblée du Brassus avait renvoyées à l'examen du Comité central, les sections se prononcèrent en majorité en faveur des inspections et contre l'incompatibilité des fonctions de membre du Comité cantonal avec celles de membre du Jury.

Après avoir pris connaissance de ces résultats, le Comité divisa les sections en trois arrondissements et désigna comme inspecteurs MM. Lochmann, Dufresne et Gruaz.

Une troisième question qui a aussi occupé le Comité central, c'est le règlement pour l'organisation des fêtes cantonales et

qui doit être élaboré sur les bases du règlement fédéral. Ce dernier étant actuellement en révision, le Comité a renvoyé cette question à plus tard et a décidé de suivre jusque là la marche adoptée pour l'organisation des précédentes fêtes.

— 1864 —

18-20 juin. — *Fête cantonale à Nyon.*

Assemblée générale, au château; présidence de Lucien Vincent, président.

La section d'Aigle est admise dans la Société cantonale.

La section de Vevey propose que la nomination du Comité central et du Jury se fasse aux assemblées de la fête cantonale et non à celles de la course, vu qu'à ces dernières les gymnastes sont généralement moins nombreux. Cette proposition est adoptée.

Par contre, la demande de la section de Lausanne, de supprimer les inspections, vu les frais qu'elles occasionnent à la caisse cantonale, n'est pas prise en considération.

Les gymnastes, au nombre de 450 arrivèrent le samedi matin, les uns par le bateau à vapeur, les autres par le chemin de fer; après avoir traversé les principaux quartiers de la ville, le cortège s'arrêta sur la promenade des marronniers où le vin d'honneur fut offert aux gymnastes. Le président du Comité d'organisation, M. Rosset, leur souhaita la bienvenue et leur annonça que la population avait réuni tous ses efforts pour leur offrir une belle et patriotique fête.

Outre les sections vaudoises celles de Genève, Carouge, et Sion avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

Les travaux commencèrent vers 2 h. et demie, par l'exécution des exercices préliminaires dirigés par F. Dufresne. On pouvait déjà constater un grand progrès par rapport à la dernière fête de Lausanne et la nouvelle institution d'inspecteurs dont la Société cantonale a été dotée a certainement contribué à ce résultat. Cependant tout n'était pas parfait, si les mouvements furent exécutés avec assez d'ensemble, les positions des bras, des jambes et du corps, laissaient encore beaucoup à désirer.

Le concours aux engins auquel 65 gymnastes participèrent commença à 3 h. et fut terminé vers 8 h. du soir; les exercices obligatoires furent en général assez bien exécutés.

Le lendemain, dimanche, concours de sections, auquel 6 Sociétés prirent part; il fut suivi par les concours spéciaux, javelot, course, saut.

L'après-midi, jeux nationaux, en présence d'un public nombreux et sympathique.

Le soir, distribution des prix; en voici les principaux résultats:

Concours de Sections: 1. Vevey, 2. Morges, 3. Rolle, 4. Nyon, 5. Lausanne, 6. Sentier.

Concours aux engins, couronnes de laurier: 1. Sillig, Vevey, 2. Pellet, Genève, 3. Perrier, Genève, 4. Isler, Vevey, 5. Gamboni, Rolle, 6. Spychiger, Vevey.

Concours aux nationaux, couronnes de chêne: 1. Perrier, Genève, 2. Isler, Vevey, 3. Friedrich, Genève.

La distribution des prix fut suivie d'un banquet organisé sur l'emplacement des exercices et le bal, qui eut lieu à l'Hôtel de la Croix-Blanche, clôtura dignement la fête.

20 juin. — *Assemblée générale au château de Nyon.* — Présidence de Lucien Vincent, président.

Vallorbe est désigné comme but de la course cantonale de 1865.

Sont nommés membres honoraires: MM. Joly, conseiller d'Etat; Tammer, de Vevey; Durand, municipal; Granger, receveur; Sauvel, négociant; Bugnon, boursier; Henry, préfet; tous à Nyon.

Election du Jury; sont élus: MM. Borgeaud, au Sentier; Archinard, J. Gruaz, et F. Vidoudez, à Lausanne; Dufresne, à Vevey.

Nomination du Comité cantonal. Sont élus: MM. L. Vincent, J. Gruaz, à Lausanne; Bernard, à Rolle; E. Borgognon, à Nyon; E. Gamboni, à Rolle.

L. Vincent est réélu président.

12 décembre. — La Section de Vevey annonce par une circulaire adressée aux gymnastes vaudois qu'elle se retire de la Société cantonale.

Cette détermination est motivée par le fait de la non réélection dans le Comité cantonal et le Jury de M. J.-L. Lochmann et aussi parce que cette section n'a aucun représentant dans le sein de ces autorités, sauf un membre du Jury.

— 1865 —

Janvier. — Dans le second débat de la loi sur l'instruction primaire, le Grand Conseil n'a pas adopté la gymnas-

tique comme branche obligatoire, mais elle a été conservée comme branche facultative.

Mars. — La Section *Bourgeoise* de Lausanne adresse une pétition au Conseil d'Etat pour lui demander d'acheminer vers une prompt solution la question d'un nouveau bâtiment de gymnastique à Lausanne, dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

29 avril. — Le premier n° du journal „*Le Gymnaste Suisse*“ paraissant à Lausanne, s'annonce à ses lecteurs dans les termes suivants:

La fondation, ces dernières années, de sections de gymnastique qui sont venues renforcer le faisceau cantonal vaudois a donné à notre société une importance qu'il faut maintenir et encourager.

Pour atteindre ce but, un besoin se faisait sentir dans notre association; il devenait nécessaire de mettre nos sections en communication plus intime les unes avec les autres et de fournir à leurs membres les moyens d'apprendre à se connaître et d'entretenir des relations suivies qui permettent de rassembler des forces éparses, pour les utiliser en faveur de la cause que nous avons embrassée; c'est pour cela qu'il a été émis l'idée de la création d'un organe officiel de la Société cantonale vaudoise, idée approuvée par la majorité des membres, et que nous venons aujourd'hui mettre en pratique par la publication du premier numéro du *Gymnaste Suisse*.

Le journal sera divisé en deux parties bien distinctes; la partie officielle sera consacrée à la publication des circulaires et extraits des délibérations du Comité cantonal, aux comptes-rendus des assemblées générales annuelles de la société, enfin, à toute communication officielle que le Comité sera appelé à faire aux sections vaudoises.

L'autre partie du journal contiendra des articles sur la gymnastique elle-même, son but, ses moyens, son action, son importance, on suivra attentivement les progrès et les expériences qui auront pour résultat d'apporter des améliorations dans toutes les branches de l'art de la gymnastique; il en sera fait un compte-rendu sérieux et consciencieux. Les publications qui traitent du sujet seront mentionnées et analysées d'une manière complète. Les questions présentant quelque intérêt non seulement pour la Société cantonale, mais pour toutes les sections suisses, seront discutées. A cet effet, toutes les communications, en tant qu'elles restent dans les bornes d'une discussion calme et régulière, ne pouvant soulever de polémiques fâcheuses entraînant infailliblement sur le terrain des personnalités, seront accueillies sans différences d'opinions, le journal devant être l'organe de tous.

Une correspondance bien suivie permettra de donner régulièrement des nouvelles des sections en ayant soin cependant de ne pas abuser de la bonne volonté des lecteurs par des communications d'un intérêt trop local ou trop secondaire.

Le „*Gymnaste Suisse*“ s'efforcera, en un mot, d'être dans son en-

tourage, le propagateur de la noble cause pour laquelle nous devons déployer toute notre énergie; il travaillera à gagner de nombreux et vrais amis qui se dévouent à l'avancement de la gymnastique dans tous les cantons, dans les écoles, dans les sociétés privées et publiques, pour contribuer ainsi au développement moral et physique de notre chère patrie.

Tel est le programme du nouveau journal que nous présentons aujourd'hui aux gymnastes et aux amis de l'éducation physique pour leur servir de point de ralliement, où tous pourront se tendre la main en pensée, où les idées et les sentiments s'échangeront réciproquement et où on s'exitera les uns et les autres au travail en le propageant.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur les difficultés de la tâche, mais aussi nous avons une grande confiance dans les gymnastes qui ont bien voulu se mettre à la tête de l'entreprise; le zèle et le dévouement qu'ils ont déployés dans d'autres fonctions nous sont de sûrs garants qu'ils se montreront toujours à la hauteur de leur mission, et nous espérons, qu'aidés par des collaborateurs dévoués, ils parviendront à éloigner de nos sections les querelles, les disputes, les idées opposées à la gymnastique et à consolider toujours plus l'édifice en faisant triompher les nobles aspirations qui dérivent de notre belle devise: Patrie, Force, Amitié.

Au nom du Comité Cantonal:

Le Président,
LUCIEN VINCENT.

Le Secrétaire,
JULES GRUAZ.

Le Comité central a nommé membres de la Commission de rédaction du „Gymnaste Suisse“, MM. François Vidoudez, Emile Hofmann et Marc Berthoud, à Lausanne.

4. juin. — Règlement pour la Commission de rédaction du „Gymnaste Suisse“.

ARTICLE PREMIER. — La rédaction du „Gymnaste Suisse“, organe officiel de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, est confiée à une commission de trois membres nommée par le Comité cantonal pour une durée de deux ans. Le renouvellement a lieu immédiatement après la nomination du Comité cantonal. Les membres de la Commission sont rééligibles.

ART. 2. — L'administration du journal est aussi confiée à la Commission.

ART. 3. — Cette commission est seule chargée sous sa responsabilité, de ce qui concerne la rédaction du journal. Elle accorde la publicité à toute communication conforme au programme publié dans le premier numéro du „Gymnaste Suisse“. Elle prononce sans en faire rapport sur l'admission ou le refus des communications qui ne remplissent pas ces conditions. La commission a le droit de mettre de côté toute communication non signée.

ART. 4. — La Commission est tenue d'insérer sans y apporter aucun changement, les pièces officielles qui lui sont transmises par le Comité cantonal.

ART. 5. — Le journal doit autant que possible se suffire. Au cas où

l'entreprise ne pourrait pas balancer les dépenses par les recettes, la Commission en prévient immédiatement le Comité cantonal et lui présentera, en même temps dans un rapport, un préavis sur les moyens à employer.

ART. 6. — L'excédent des recettes sur les dépenses servira à former un fonds de réserve, destiné à parer aux éventualités.

ART. 7. — La Commission doit prendre ses mesures pour que le journal paraisse régulièrement le 1^{er} et le 15 de chaque mois, par numéro de huit pages. Suivant les besoins, la Commission peut augmenter le nombre des feuilles.

ART. 8. — La Commission s'entendra pour l'impression et l'expédition du journal avec l'entrepreneur qui fera les conditions les plus favorables et passera avec lui une convention réglant tous les points qui concernent cette partie de la publication. Cette convention expire avec les fonctions de la Commission.

ART. 9. — Immédiatement après son renouvellement, la Commission établira un budget qui sera soumis à l'approbation du Comité cantonal. Le prix d'abonnement sera fixé d'après le résultat de ce budget.

ART. 10. — A chaque assemblée annuelle de la Société cantonale, la Commission présentera un compte-rendu sur la marche financière du journal. Les observations qui pourraient être présentées à la suite de ce rapport, seront soumises à l'examen du Comité cantonal et de la Commission, qui en décideront.

ART. 11. Ainsi fait et adopté en séance du Comité cantonal.

Le Président,
LUCIEN VINCENT.

Le Secrétaire,
JULES GRUAZ.

9-11 septembre. — Course cantonale à Vallorbe.

Le samedi 9 septembre à 1 h. de l'après-midi, le chemin de fer amenait à la gare d'Eclépens, qui avait été désignée comme lieu de rendez-vous, les gymnastes des diverses sections vaudoises. De là, la course se fit à pied et vers les 5 heures du soir, la colonne faisait son entrée à Vallorbe, précédée de la musique de Vaulion et accompagnée par la jeunesse du village qui était venue à sa rencontre; Vallorbe s'était paré de drapeaux et de guirlandes et des arcs de triomphes se dressaient aux deux extrémités du pont.

Sur la Place une collation fut offerte aux gymnastes et M. Auguste Jaques leur souhaita la bienvenue; il lui fut répondu par M. Lucien Vincent, président de la Société cantonale. Le soir, illumination et réunion à l'Hôtel de Ville.

Le dimanche, à 7 heures du matin, assemblée générale dans le temple de Vallorbe.

Présidence de Lucien Vincent, président.

L'assemblée décide qu'à l'avenir il ne pourra pas être dé-

livré de couronnes dans les courses cantonales et les fêtes de sections.

Le règlement pour l'organisation des fêtes cantonales, discuté par une assemblée de délégués, le 23 avril, à Lausanne, lequel est basé sur celui des fêtes fédérales, est adopté sans opposition.

Les Sections d'Aubonne et du Brassus sont admises dans le giron cantonal.

La Section de Rolle est désignée pour organiser la fête de 1866.

Sont nommés membres honoraires : MM. Rapp, pasteur et H. Massy, au Sentier; Klée, préfet, à Rolle; Ch. Raymond et Ulysse Lambelet, à Orbe; H. Villard, à Lausanne.

A midi, les gymnastes se réunirent sur la place de fête, où se trouvaient les engins nécessaires, installés par les soins de la Municipalité. Une foule considérable de spectateurs venus d'Orbe, de la Vallée et de Jougne, témoigne pendant toute la durée des travaux l'intérêt qu'elle y prend.

A 7 heures, distribution des prix offerts gracieusement par la population de Vallorbe.

Le banquet fut très court; quelques toasts cependant furent portés par MM. L. Vincent, Adrien Jaques, de Vallorbe; S. Golay, de Morges; le bal qui suivit, se prolongea jusqu'à minuit.

Le lendemain, de nouveaux plaisirs attendaient les gymnastes; il y eut promenade à la Grotte aux fées, visite aux Gorges et à la source de l'Orbe, puis l'heure des adieux étant arrivée, ils furent exprimés d'une manière chaleureuse par MM. Jaques, L. Vincent et J. Gruaz, puis le cortège prit la route d'Orbe, accompagné par la musique de fête et de nombreux amis.

— 1866 —

25 février. — *Assemblée des délégués à Morges.* — Présidence de L. Vincent, président.

Toutes les sections sont représentées, sauf Bex, Payerne, Ste-Croix et le Brassus.

Ensuite du peu d'appui que la Section de Rolle a rencontré auprès de la population, elle se trouve dans l'obligation de renoncer à organiser la fête cantonale et donne également sa démission de la Société.

Cette démission est acceptée comme *Section centrale* mais pas comme *Section cantonale*.

La Section de Morges devient Section centrale, mais l'assemblée décide de ne pas célébrer la fête cette année à cause de la fête fédérale qui aura lieu à Genève au mois d'août. Il y aura une réunion des gymnastes en automne et l'année prochaine, si la fête n'a pas lieu, on se contentera simplement d'une course.

Avril. — Ensuite de modifications apportées à l'art. 5 des statuts cantonaux par l'assemblée générale de Vallorbe en 1865, la section de fête qui devient en même temps section centrale nomme elle-même le Comité cantonal.

La section de Morges l'a composé comme suit : Louis Thury, *Président*; J.-L. Lochmann, *Vice-président*; A. Centlivres, *Caissier*; Henri Panchaud, *Secrétaire*; S. Golay, *Adjoint*.

7 octobre. — *Course cantonale à la Sarraz.*

Les gymnastes arrivèrent par le chemin de fer à Eclépens et de là se rendirent à pied à La Sarraz.

Devant l'Hôtel de Ville une collation leur fut offerte par la Municipalité et M. Aymon de Gingins leur souhaita la bienvenue dans un discours plein d'éloquence et en faisant ressortir tous les avantages de la gymnastique. Il lui fut répondu par M. L. Thury, président du Comité central.

A 11 heures assemblée générale.

9 sections y sont représentées par 70 gymnastes.

Vallorbe est reçu dans le giron cantonal.

Aucune section ne voulant se charger de l'organisation de la fête cantonale pour l'année 1867, l'assemblée décide qu'une course la remplacera et que le Comité restera en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La Commission de rédaction du *Gymnaste Suisse* présente son rapport et ses comptes qui sont approuvés.

Le président propose que dorénavant ce rapport avec les comptes soient présentés au Comité central.

Cette proposition combattue par Villard et Vincent, comme contraire au règlement du journal, est rejetée.

La commission de rédaction soumet à l'assemblée une convention passée avec l'imprimerie Vincent. Cette convention, dont le terme est de deux ans, décharge la caisse centrale de toute responsabilité financière. Cette convention est ratifiée par l'assemblée.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale :

MM. E. Gamboni, à Morges; Lucien Vincent, à Lausanne; Soutter, à Aigle.

La séance terminée, les exercices préliminaires commencèrent sous la direction de J.-L. Lochmann: quoique peu compliqués, l'exécution laissa à désirer; beaucoup de gymnastes n'y prêtaient pas l'attention nécessaire.

Les exercices aux engins furent meilleurs; les gymnastes formés en 6 sections travaillèrent successivement au rock, parallèles, cheval et saut; les moniteurs s'acquittèrent de leur tâche avec beaucoup de zèle et en général un très bon ordre régna sur l'emplacement des exercices. Le public était fort nombreux.

Le banquet fut très bien servi et un vin d'honneur, offert par la Municipalité, mit la joie et gaité dans les rangs des convives. Des discours furent prononcés par MM. L. Thury, F. Vidoudez, A. Thélin, municipal; F. Dufresne et L. Vincent.

Les gymnastes rentrèrent le soir dans leur foyers reconnaissants envers le Comité de Morges qui avait organisé la course et les autorités et la population de La Sarraz pour leur réception amicale et sympathique.

— 1867 —

Février. — Dans une circulaire qu'il adresse aux sections vaudoises, le Comité central, à Morges, leur annonce qu'usant des pleins pouvoirs qui lui ont été accordés par l'assemblée de La Sarraz, il a fait choix d'un ruban uniforme pour les gymnastes vaudois.

Chargé aussi d'organiser une course, il propose aux sections de la faire à Gimel, d'en fixer l'époque au mois de mai et sa durée à 3 jours. De plus, il propose d'organiser à cette occasion des concours aux engins, aux jeux nationaux et de sections; pour ce dernier concours les sections étudieront les exercices destinés à la fête fédérale de Genève.

Le Comité central informe les sections de la dissolution de celle de Payeme.

29 mars. — Vu la fixation de la fête fédérale à Genève, du 22 au 26 juin, le Comité central annonce aux sections le renvoi de la course cantonale à Gimel à l'automne prochain.

Il adresse diverses recommandations aux gymnastes qui se proposent de participer à cette fête.

D'étudier sérieusement les exercices,
De s'habituer à une grande discipline,
De s'appliquer à garder une belle tenue, soit dans les exercices, soit dans les rangs.

Qu'il verrait avec plaisir la jeunesse vandoise dignement représentée à la fête fédérale.

7-9 septembre. — *Course cantonale à Gimel.* — Réunion des sections à Allaman, à 12 heures. Départ à pied pour Aubonne, où une collation leur est offerte par la Municipalité. Arrivée à Gimel à 4 heures du soir.

L'étonnement des gymnastes fut grand en voyant la décoration qui avait été faite par la population de Gimel, partout des sapins, des guirlandes et des devises de circonstance; les fleurs même se trouvaient partout à profusion. Accueillis par la puissante voix du canon, les gymnastes furent salués par M. De Bonneville, syndic, auquel répondit S. Golay, membre du Comité central.

Après avoir fait honneur à une collation généreusement offerte, les gymnastes prirent possession de leurs logements, et se rendirent ensuite sur l'emplacement de fête, où quelques exercices d'ordre furent exécutés sous la direction de J.-L. Lochmann.

A 5 heures, le lendemain, la diane vint réveiller les plus endormis; la journée s'annonçait magnifique et le soleil levant, en colorant les Alpes de ses teintes de pourpre faisait présager un temps idéal.

A 6 heures, exécution des exercices préliminaires; à 8 heures, service divin, au temple; à l'issue du sermon, assemblée générale sur la place d'exercices, sous la présidence de L. Thury, président central.

7 sections s'y trouvaient représentées par 80 gymnastes.

La Section d'Aubonne sur sa demande, fut désignée pour organiser la fête cantonale de 1868 et devint ainsi section centrale.

La séance terminée, le concours aux engins commença avec 40 gymnastes; un public nombreux, venu surtout des localités voisines, entourait l'emplacement réservé aux travaux. Les exercices au rock, parallèles et saut s'effectuèrent à la satisfaction du Jury, il n'en fut pas de même de ceux au cheval qui laissèrent énormément à désirer.

Vint ensuite le concours de sections, obligatoire pour toutes les Sociétés, puis les luttes, qui comme toujours eurent le charme de captiver les nombreux spectateurs présents.

Cette partie du concours est cependant restée en dessous de ce que l'on aurait pu en attendre ; cela prouve que dans les sections cette branche vraiment nationale est beaucoup trop délaissée. L'attaque, comme la défense, se faisait sans principes, la force brutale primait toute étude sérieuse.

Les travaux, commencés à 10 1/2 h., ne furent terminés qu'après 4 heures ; pendant toute leur durée la chaleur fut accablante, néanmoins tout se passa dans un ordre parfait et sans le moindre accident.

Au banquet qui suivit, les autorités et la société de chant de Gimel y assistèrent.

La partie officielle fut très gaie et se passa au milieu de la satisfaction générale, musique, discours, chants, alternèrent et durèrent jusqu'à la nuit.

La distribution des prix eut lieu pendant le banquet ; bien que l'assemblée de Vallorbe eut décidé de ne plus délivrer de couronnes, que dans les fêtes cantonales, le Jury, tenant compte du désir exprimé par le Comité d'organisation de Gimel qui les avaient préparées, en décerna aux quatre premières sections : 1. Ste-Croix, 2. Sentier, 3. Lausanne, 4. Aubonne. Celles d'Yverdon et du Brassus reçurent des prix.

Le bal qui termina cette journée, dura jusqu'au matin.

Le lendemain, à 10 1/2 h., les gymnastes quittèrent Gimel, après que J.-L. Lochmann, par quelques paroles chaleureuses, eut remercié en leur nom, les autorités et la population pour l'accueil bienveillant qui leur avait été fait.

Novembre. — A l'assemblée générale de Gimel, le Comité central a été chargé d'adresser une pétition au Grand Conseil pour lui demander que la gymnastique soit introduite obligatoirement dans les écoles primaires des deux sexes et pour que l'enseignement à donner aux jeunes gens soit perfectionné et amélioré.

Voici le texte de cette pétition :

Au Grand Conseil du canton de Vaud,

Monsieur le Président, Messieurs,

Les soussignés, sur l'initiative de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, s'adressent à votre autorité, en s'appuyant sur les considérations suivantes pour lui demander :

1. L'introduction de la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires des deux sexes.

2. D'ajouter aux exercices du dépôt la gymnastique militaire.

3. D'encourager toutes les associations et tous les travaux ayant pour but de développer les jeunes gens de 15 à 20 ans, afin de compléter l'instruction qui leur est nécessaire.

A l'époque où nous vivons, on commence à comprendre que la santé de l'enfant se délicate, si, à côté des études précoces qui chargent les facultés intellectuelles, le corps n'est pas soumis à des exercices qui développent les forces physiques, pour en faire un tout harmonique.

Or, jusqu'ici, malgré les efforts constants des amis de la gymnastique, cette branche importante de l'éducation a été accordée seulement aux écoles secondaires.

Les sections de gymnastique si fortes dans certains cantons, se recrutent difficilement chez nous, parce que le jeune homme qui commence seulement à pratiquer à 16 ans n'a déjà plus l'assurance que donne l'habitude, ni la souplesse qu'il aurait acquise par des exercices commencés de bonne heure.

De là ce manque d'entrain, ce peu d'activité qui caractérise la jeunesse actuelle ; le mal ne serait pas si grand si cette jeunesse montrait du goût pour l'instruction, mais il en est autrement. Dès qu'il a quitté les écoles pour entrer dans la vie pratique, le jeune homme ne trouve plus, en dehors de ses heures de travail, l'occasion de rafraîchir dans sa mémoire les connaissances que le maître lui a inculquées, il ne peut, sans de grands frais, les étendre. L'instruction reste donc superficielle, quelquefois même elle s'éteint.

Nous citons à l'appui de ce qui précède les chiffres suivants publiés par un organe de la presse vaudoise.

Sur 200 recrues en examen de l'école militaire de Lausanne en août 1867, 40 au moins n'ont pu résoudre le problème le plus simple, 20 au moins n'ont pu l'écrire d'une manière lisible, et sur ces derniers, 10 ont été reconnus entièrement incultes, c'est-à-dire incapables d'aller sans encombre au delà de leur signature.

Ces chiffres parlent, Messieurs, ils prouvent assez combien la jeunesse vaudoise a besoin pour son développement d'un appui supérieur.

Votre sage autorité saura prendre telles mesures qui dans toutes les communes du canton encourageront, faciliteront la jeunesse à se livrer à la continuation de ses études.

Veillez prendre en considération que la pétition adressée à votre haute assemblée est signée par un certain nombre de jeunes citoyens et soyez persuadés que les progrès physiques et moraux dont vous coublerez la jeunesse actuelle porteront leur récompense.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de toute notre considération.

Suivent les signatures.

Cette pétition fut renvoyée à l'examen d'une Commission qui, après en avoir examiné séparément les diverses demandes, s'est prononcée contre l'introduction de la gymnastique dans les écoles primaires. En revanche, elle a conclu au renvoi avec re-

commandation au Conseil d'Etat d'en faire une branche obligatoire des exercices militaires.

Le Grand Conseil a adopté, sans discussion, les propositions de cette commission.

20 décembre. — *Le Comité central de Morges* annonce aux sections la remise de ses fonctions à celui d'Aubonne.

Pour des motifs d'économie il leur déclare qu'il ne rédigera pas de rapport spécial pour les années 1866 et 1867.

En ce qui concerne l'état de la Société cantonale il se résume comme suit :

Le nombre des gymnastes est resté stationnaire. La section de Valorbe a été reçue, par contre celle de Payerne s'est dissoute. La section de Rolle se reconstitue, de nouvelles sociétés se sont formées à Vaulion, Cossonay et Montreux, qui toutes, nous l'espérons, se feront recevoir dans la famille des gymnastes vaudois.

L'état de la caisse n'est malheureusement pas brillant; l'avoir de la Société est de fr. 84,52.

En terminant, dit-il, nous vous prions de seconder énergiquement les efforts du Comité Central d'Aubonne.

Ce n'est pas le moment de nous décourager dans la poursuite de notre œuvre. Notre pétition, répandue en trop petit nombre, a trouvé de nombreux partisans dans bien des localités et malgré le peu d'appui qu'elle a trouvé au sein du Grand Conseil, nous avons la certitude que la gymnastique a fait un grand pas en avant.

Le nouveau Comité n'abandonnera pas le projet de faire enseigner la gymnastique dans les écoles; il fera de nouvelles démarches afin que l'Etat procure aux instituteurs l'occasion d'acquérir les principes nécessaires pour introduire cet enseignement d'une manière successive dans les diverses localités du canton.

C'est donc pleins de confiance dans l'avenir de notre société que nous vous présentons nos adieux et nos remerciements pour l'appui dont toutes les sections n'ont cessé de nous honorer durant notre direction.

24 décembre. — Le Comité central d'Aubonne annonce son entrée en fonctions et sa composition est la suivante :

MM. Louis Millioud, *Président*; Jules Gleyres, *Vice-Président*; Charles Matthey, *Caissier*; Louis Perret, *Secrétaire*; Auguste Simon, *Adjoint*.

Il s'exprime comme suit :

Chers gymnastes,

Nous avons entrepris la direction de la Société cantonale sans méconnaître la grandeur de notre tâche et sans nous dissimuler les difficultés qu'elle présente, assurés cependant de votre indulgence et de votre appui, nous nous mettons à l'œuvre avec courage et avec la ferme résolution de mener notre entreprise à bonne fin.

Pour parvenir à son but il faut au Comité le concours constant des sections, il doit se sentir assuré de leur confiance et de leurs sympathies; que les sections nous communiquent leurs idées et leurs impressions sur la marche de notre administration, car si les observations amicales sont toujours les bienvenues, les récriminations irritantes sont toujours inutiles et fatales dans leurs suites.

N'oublions pas, gymnastes, que l'union seule peut assurer le développement de notre Société; par l'union des sections au Comité central, par l'union des sections entre elles et des gymnastes entre eux, nous formerons un noyau qui attirera à lui les sections encore hésitantes dans le canton et nous parviendrons à donner à la gymnastique, dans notre cher pays, un poids moral qui ne sera pas à dédaigner.

— 1868 —

Mai. — *Le Comité central* adresse un chaleureux appel aux gymnastes vaudois en vue de la fête cantonale.

Aubonne, leur dit-il, se prépare à vous recevoir en grand nombre et les dames tressent des couronnes pour les plus forts et les plus adroits; notre population se réjouit de vous posséder et une réception simple, mais cordiale vous attend. Venez nous prouver que vous ne dédaignez pas l'hospitalité de notre petite ville; venez une fois de plus resserrer ces liens d'amitié qui font des gymnastes une grande famille de frères; venez affirmer ce beau principe de notre société que nous avons inscrit en tête de nos statuts: Amour de la Patrie et fraternité entre gymnastes.

Le Jury qui fonctionnera à la fête d'Aubonne sera composé comme suit: MM. Lochmann, à Morges; Dufresne, à Vevey; Villard, Gruaz et Gonin, à Lausanne; Thury et Gamboni à Morges.

6-7 juin. — *Fête cantonale à Aubonne.* — Assemblée générale dans la grande salle du stand.

Présidence de Louis Millioud, président central.

La section de Vevey, sur sa demande est réintégrée dans la Société cantonale, celle de Rolle est également admise.

M. L. Millioud est nommé membre honoraire.

La réception des gymnastes est faite par le président du Comité central, qui leur souhaite la bienvenue au nom de la population d'Aubonne, heureuse de recevoir dans ses murs l'élite de la jeunesse vaudoise.

A 1 1/2 h., la musique appelle les gymnastes sur la place des exercices pour le concours aux engins, les concurrents sont nombreux et jusqu'à la nuit ils rivalisent d'ardeur et de souplesse.

Une promenade en ville termine la journée officielle, car

L'heure déjà avancée empêche la réunion familière annoncée pour la soirée, mais longtemps encore les gymnastes font retentir les rues de leurs joyeux éclats.

Dimanche matin, à 5 h., la musique encore endormie, oublie l'ordre du jour, mais quelques coups de canon annoncent que le concours de sections va commencer; bientôt après, celles-ci réunies par leurs moniteurs respectifs exécutent, à la satisfaction du Jury, les exercices préparés en vue de la fête. Les exercices en masse suivent le concours de sections jusqu'à midi.

Après le banquet, exercices nationaux et spéciaux. Une foule de spectateurs venus de toutes parts encombre l'enceinte et ses abords; les officiers et sous-officiers, descendus nombreux de Bière, contribuent à l'animation générale; plusieurs sont gymnastes, mais les rigueurs du service les empêchent de participer à la fête malgré le congé demandé pour eux par le Comité central.

Durant toute l'après-midi, la foule attentive ne se lasse pas du spectacle des luttes et par ses bruyants applaudissements acclame le vainqueur et souvent aussi le vaincu lorsque celui-ci a opposé à son adversaire une vigoureuse résistance.

À la lutte succèdent la course, le saut, le javelot et l'escrime.

Vers le soir les travaux sont enfin terminés et pendant que le Jury délibère quelques gymnastes précédés de la musique, vont chercher les demoiselles, qui doivent couronner les vainqueurs.

De retour sur l'emplacement de fête, les gymnastes forment un vaste cercle autour de l'élégant pavillon des prix et le président du Jury, J.-L. Loehmann, procède à la distribution des récompenses.

Concours de sections : 1. Lausanne, 2. Ste-Croix, 3. Vevey, 4. Rolle, 5. Bex, 6. Aubonne, 7. Sentier, 8. Yverdon, 9. Morges, 10. Nyon.

Concours aux engins : couronnes de laurier : 1. Wolff, Lausanne; 2. Loretz, Aubonne; 3. Albert Gelzer, Yverdon; 4. Soutter, Lausanne; 5. Dinkelman, Vevey.

Concours aux nationaux : couronnes de chêne : 1. Matthey, Aubonne; 2. Joost, Vevey; 3. Loretz, Aubonne.

Le soleil qui n'a cessé de briller laisse la nuit s'approcher et en grande hâte les gymnastes se placent autour des tables pour

le banquet, qui se ressent quelque peu d'une attente de plus de 2 heures.

La série des discours est ouverte par M. Millioud, président du Comité central qui porte le toast à la Patrie; M. Thury, ancien président lui succède, puis ensuite M. Grivel, syndic et M. Ed. Gonin membre du Jury prononcent tous deux d'excellentes paroles qui sont vigoureusement applaudies.

Le bal, organisé dans la grande salle du stand, décorée avec goût fût des mieux réussis.

Favorisée par un temps calme l'illumination ne laisse rien à désirer; composée de ballons et de verre multicolores elle produit un effet magique sous la voûte de verdure des hauts marronniers de la promenade du Chêne; quelques feux d'artifice viennent encore en augmenter l'éclat.

Le lundi, les gymnastes fatigués, mais heureux de la réussite de la fête, quittent avec regret Aubonne et son hospitalière population et emportent avec eux un excellent souvenir de ces jours pleins d'allégresse et de travail joyeusement accompli.

— 1869 —

Février. — Le Comité central d'Aubonne, par circulaire adressée aux sections (la première depuis la Fête cantonale) convoque une assemblée extraordinaire de délégués, pour le dimanche 21 Mars, à Lausanne, afin de s'occuper des questions que l'assemblée générale du 6 Juin 1868 a renvoyée à l'étude de ce Comité, savoir :

1. (Proposition de J. Gruaz). Le Comité est invité à étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de réunir deux fois par année, au printemps et en automne, les sections les plus voisines, pour subir un examen sous les yeux de un ou deux experts délégués par le Comité central.

2. (Proposition de L. Vincent). Le Comité est invité à étudier ou à faire étudier par une commission spéciale, la question de simplifier l'organisation de nos fêtes cantonales, particulièrement en en diminuant la durée et organiser, si possible, tous les travaux le dimanche, afin d'avoir le plus grand nombre de concurrents, ou limiter le nombre des prix, de manière que le véritable travailleur seul reçoive sa récompense.

3. (Proposition de la section de Bex.) Aucune section comptant plus de 20 membres ne pourra être admise au concours

qu'autant que le tiers de ses membres actifs prendront part à la fête.

21 mars. — *Assemblée de délégués à l'Hôtel des Alpes à Lausanne.*

Présidence de L. Millioud, président.

10 sections sont représentées par 21 délégués.

J. Gruaz, invité à développer sa proposition démontre la décadence de la gymnastique dans le canton de Vaud, vis-à-vis de ceux de Zurich et Berne en particulier. Il croit que les réunions qu'il propose contribueront beaucoup à donner de l'émulation aux gymnastes et à propager notre cause dans les localités qui ne possèdent pas encore des sections de gymnastique.

J.-L. Lochmann, en principe favorable à ces réunions, ne voudrait pas les introduire dans le règlement, mais en laisser l'organisation à l'initiative des sections.

Cette manière de voir est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le président Millioud explique en quelques mots l'intention de L. Vincent, qui selon lui, en présentant sa motion a voulu éviter le retour d'un moment critique pour le Comité d'Aubonne avant la fête cantonale. Deux ou trois jours avant celle-ci, le Comité cantonal était sur le point d'y renoncer, vu le petit nombre de gymnastes annoncés. En modifiant la durée de la fête et par conséquent les divers travaux et concours, L. Vincent croit qu'un plus grand nombre de gymnastes se décideraient à assister à nos fêtes cantonales. Cependant, le président, personnellement est opposé à l'adoption de cette proposition, par le motif qu'il a pu juger lui-même à Aubonne, qu'il était impossible de restreindre le programme de la fête.

A la votation, la proposition Vincent est rejetée par tous les délégués présents.

Celle présentée par la section de Bex est adoptée dans la forme suivante :

Aucune section ne pourra être admise au Concours de sections, qu'autant que le tiers de ses membres actifs se présentent au concours.

M. Dufresne de Vevey, propose de séparer la direction administrative de la Société cantonale de la direction gymnastique proprement dite et fait ressortir les grands avantages qui en résulteraient.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Comité central chargé d'élaborer un règlement spécial à cet égard.

2 octobre. — *Réunion cantonale des gymnastes vaudois, à Lutry.*

L'assemblée générale a lieu à l'ombre des marronniers qui bordent la place d'armes du côté du lac.

Présidence de L. Millioud, président.

10 Sections sont représentées par 102 gymnastes.

Il est décidé, sur la proposition du Comité central, que dans le cas où celui-ci ne serait pas assez compétent en matière gymnastique, il pourra s'adjoindre deux membres supplémentaires et capables pris dans le canton.

MM. Louis Menthonney, à Rolle et Auguste Simon, à Aubonne, sont nommés membres honoraires.

La section d'Yverdon, sur sa demande, est désignée avec enthousiasme, pour organiser la fête cantonale en 1870.

La séance terminée, les gymnastes après avoir parcouru en cortège les rues de Lutry, se rendirent dans la cantine pour faire honneur à la collation qui leur était servie.

Les travaux gymnastiques commencent ensuite par l'exécution des préliminaires assez réussis, sous la direction de J.-L. Lochmann, puis les gymnastes, divisés en quatre sections, sous les ordres d'un moniteur à la tête de chacune d'elles travaillent aux différents engins installés sur la place de fête ; un ordre parfait régna pendant la durée des travaux. Ceux-ci furent terminés à 4 1/2 h.

Après un second cortège en ville, la cantine fut prise d'assaut pour le banquet. La partie oratoire de celui-ci fut des plus gaies et des plus intéressantes, de bonnes paroles y furent prononcées par le président du Comité central et les représentants des autorités de Lutry.

La réunion du 2 octobre a laissé à tous les participants le meilleur souvenir.

Décembre. — Le Comité central, en faisant ses adieux aux gymnastes vaudois, s'exprime comme suit en rendant compte de l'activité de la Société cantonale pendant les deux années qui viennent de s'écouler :

Notre Société a poursuivi sa marche, mais sans que nous puissions constater, que pendant cet espace de temps, des progrès réels aient été obtenus dans le domaine de la gymnastique. Il est vrai que les inspecteurs

que nous avons chargé de visiter les sections, ne nous ont pas tous fait rapport sur le résultat de leurs tournées et nous sommes persuadés qu'ils n'auraient eu qu'à se louer du travail et des efforts de plusieurs sections. Mais en considérant les résultats peu satisfaisants de la fête fédérale de Bienna, pour les gymnastes vaudois, nous sommes forcés de déclarer que nous restons en arrière et que nous nous laissons dépasser par nos confédérés.

Nous ne craignons pas de faire cet aveu, persuadés qu'il sera pour nos sections vaudaises un stimulant pour travailler afin de reconquérir le rang qu'elles peuvent occuper et que nous désirons leur voir obtenir de nouveau à côté de leurs sœurs des autres cantons.

— 1870 —

26 février. — Le Comité central, nommé par la section d'Yverdon, est ainsi composé : MM. Alfred Dufour, avocat, *Président*; Gustave Mabilie, *Vice-Président*; Henri Milliet, *Caissier*; Ch. Bachelin, *Secrétaire*; F. Christin, *Adjoint*.

Il annonce son entrée en fonctions aux sections vaudaises par la circulaire suivante :

Le nouveau Comité central a reçu du Comité sortant de charge les archives et la caisse de la Société cantonale dans un ordre parfait et nous ne saurions que le remercier de nous avoir ainsi facilité les débuts de notre tâche, c'est avec bonheur que le Comité central nouvellement élu vous salue. C'est avec la certitude de votre concours plein et entier qu'il veut entrer en charge.

Certes s'il est un pays où doivent fleurir les nobles exercices du corps, où les traditions de force et d'adresse doivent se perpétuer, s'il est une patrie dont les enfants doivent être des hommes, s'il est une nation enfin dont les institutions flétrissent la mollesse et honorent l'énergie, c'est la Suisse, qui, comme l'a dit Hugo :

« Au-dessus de l'affront ;
« Gardera l'aureole allière de son front. »

Aussi y a-t-il déjà un certain temps que la jeunesse suisse a cherché dans les exercices gymniques l'habitude du courage et la garantie de la santé, chose d'autant plus opportune que notre siècle et ses habitudes févreuses, d'étude incessante pour les uns, de labeur exagéré et toujours tendu pour d'autres, tendent à rompre l'équilibre normal des forces vitales. C'est à cette réaction nécessaire qu'est due l'origine de nos sociétés de gymnastique.

Dans ce mouvement croissant, qui remet en honneur, au dix-neuvième siècle, les jeux virils qui jadis passionnaient la Grèce classique, dans ce mouvement, disons-nous, les Vaudois ne peuvent, ne doivent, pas rester en arrière.

Heureux fils d'une terre favorisée du ciel qui, au sein d'une nature splendide et féconde, leur verse à la fois le lait pur des montagnes et le vin généreux des plaines et dont la liberté a tracé les frontières en rem-

parts de géants, ils doivent se souvenir d'un proverbe trouvé par un autre âge, mais digne d'inspirer le nôtre : Noblesse oblige.

La tâche que vous nous avez confiée sera, à votre gré, facile ou ardue. Sans vous nous ne pouvons rien; avec vous, avec un concours sincère de votre part, avec votre appui moral de chaque jour, nous pourrions, tout, au contraire, dans la sphère modeste de notre chère société.

Courage donc et à l'œuvre! Votre but est grand; en le poursuivant sans relâche, en apportant à la fois du sérieux et de l'entrain dans les travaux communs dont la fête prochaine sera la publique épreuve, vous pouvez en assurer la réussite et en outre, faire de la propagande, de la bonne, de celle qui prêche l'exemple au grand jour, et hâte ainsi le moment où les gymnastes ne seront plus dispersés et isolés dans la jeunesse vaudoise, mais où les exercices qu'ils affectionnent seront, au contraire, devenus une partie essentielle de l'éducation nationale.

N'oubliez pas que l'union fait la force, mais qu'elle ne le fait que pour autant qu'elle se donne une tâche et qu'elle sait vouloir l'accomplir.

1^{er} juin. — Le Comité d'organisation de la Fête cantonale d'Yverdon adresse un appel aux habitants de la ville en faveur des dons d'honneur et des logements pour les gymnastes.

Les différentes sections de ce Comité sont présidées chacune par l'un des membres du Comité central.

6 juin. — La plupart des sections vaudaises n'ayant pas répondu d'une manière précise à la question qui leur avait été posée par le Comité central, concernant le nombre de leurs membres, qui se proposent d'assister à la fête, celui-ci leur annonce qu'il lui sera impossible de persister dans l'entreprise toujours considérable, d'une fête cantonale, si les diverses sections ne peuvent lui garantir un certain nombre de gymnastes.

Il leur annonce, qu'à son grand regret, si, d'ici au 11 et. il n'a pas reçu de réponses catégoriques et s'il ne résulte pas de ces réponses qu'il peut compter sur un chiffre suffisant d'assistants actifs, il se verra forcé de renoncer à la fête annoncée.

2-3 juillet. — *Fête cantonale à Yverdon.* — Le Samedi 2 Juillet, à 9 h. du matin, ainsi que l'annonçait le programme de la fête, les gymnastes sont reçus à la cantine où une collation leur est offerte et où M. Dufour, président du Comité central leur souhaite la bienvenue dans un touchant discours en leur disant qu'il ne leur donne pas cinq minutes avant de s'apercevoir qu'ils sont chez eux.

Yverdon s'est paré de ses habits de fête, partout ce n'est que drapeaux, guirlandes de mousse et de fleurs, lanternes vénitiennes, et l'on ne rencontre sur son chemin que des visages

joyeux qui semblent dire en attendant de le prouver ; soyez les bienvenus.

A 10 h. assemblée générale au Casino.

Présidence de A. Dufour, président.

Sont élus membres du Jury pour la prochaine fête :

J.-L. Lochmann, Morges ; F. Dufresne, Vevey ; Jules Gruaz, Lausanne ; Albert Gezler, Yverdon ; E. Gamboni, Morges ; E. Gonin, Lausanne ; Borgeaud, Sentier.

Une proposition du gymnaste Schalk, de Vevey, tendant à ce que l'art. 25 des statuts, soit révisé et rétabli comme il était précédemment, c'est-à-dire que la nomination des jurés ait lieu dans les différentes sections qui enverraient le résultat de leur dévouement au Comité central, est renvoyée à celui-ci pour étude et rapport.

A l'issue de l'assemblée, les gymnastes se rendent sur l'emplacement des exercices.

Qui ne connaît la place d'armes d'Yverdon ? L'un pour y avoir fait du service militaire, l'autre pour avoir assisté à la charmante abbaye de cette localité et tous, au moins de réputation savent que c'est la place la plus admirablement disposée pour y célébrer une fête. C'est donc celle qui a été naturellement choisie comme emplacement de la fête cantonale de cette année.

Constatons en premier lieu, que tout est disposé d'une façon irréprochable et qu'une direction savante a présidé à l'organisation et à la confection des engins.

Peu de concurrents ont exécuté les exercices obligatoires de la manière dont ils avaient été démontrés par le Jury ; presque tous négligent d'observer les règles préliminaires : pieds joints, jambes tendues, tête haute. Cependant l'ensemble des exercices n'a pas laissé trop à désirer ; si pendant le concours on a pu remarquer la faiblesse des exercices au cheval, surtout dans le saut, il faut l'attribuer à la hauteur considérable à laquelle il avait été élevé. Le saut à la perche a dénoté peu de pratique et a été bien inférieur au saut ordinaire. En revanche, les tours libres ont généralement prouvé de la part d'un grand nombre de concurrents un travail assidu et on a pu constater chez plusieurs d'entre eux des progrès aussi réels que rapides.

Les exercices spéciaux durent se résumer à la course et au javelot, le peu de temps qui restait disponible n'ayant pas permis de les continuer.

Le concours interrompu par de fréquentes averses a nécessairement été retardé.

Le banquet du soir, servi sous la cantine, a été des plus animés.

Le toast à la Patrie est porté en termes chaleureux par M. Correvon, président du tribunal, qui par sa parole entraînée et persuasive, a su captiver l'attention de son turbulent auditoire.

M. Ed. Gonin, membre du Jury, porte son toast à la population yverdonnoise pour son fraternel accueil.

M. Bertsch, commandant, boit à la devise de la Société et surtout, à ceux qui la mettent en pratique.

M. Alfred Dufour, président du Comité central, prononce ensuite le discours suivant :

Gymnastes, chers amis,

Il fut un peuple et une époque qui laissèrent dans l'histoire une trace lumineuse et pure, tant l'homme sembla se rapprocher alors de son type idéal. Je veux parler de l'antiquité grecque.

Dans les arènes olympiques, les gymnastes d'alors applaudis par la Grèce entière, rivalisaient de zèle et d'adresse. Aiguillonnés non point par l'ambition, ou par le lucre, mais par l'amour de la gloire et de la beauté, les vainqueurs n'obtenaient d'autre récompense qu'une couronne de laurier et les vierges hellènes les payaient d'un sourire.

Ces beaux temps ont fui à jamais, ces splendeurs ne sont plus qu'un gracieux souvenir, mais il n'en reste pas moins vrai que l'homme grec était complet par cela même que toute cette civilisation tendait à maintenir les diverses facultés humaines, tant physiques qu'intellectuelles dans un harmonieux équilibre.

Depuis lors, les époques se sont succédées ; les unes comme le moyen-âge, ont donné trop de prépondérance à la force matérielle et brutale ; ce qu'on peut reprocher à la nôtre, c'est au contraire, de ne point tenir assez compte de la nature physique de l'homme. Sans doute on pense, on apprend, on invente beaucoup, mais dans cette préoccupation purement intellectuelle, dans cette multiplication factice de l'activité cérébrale, on laisse trop de côté la base de l'organe pensant, du cerveau, c'est-à-dire le corps. On ne songe pas assez à la dépendance réciproque des engrenages de la machine humaine, on ne réfléchit pas que la santé et la force du corps et des membres sont une condition *« sine qua non »* du fonctionnement normal du cerveau.

Dans nos écoles publiques, par exemple, on apprend aux enfants trop ou trop peu, on les retient trop sur les bancs de l'école et l'on ne songe pas assez à leur éducation physique. En effet, parmi les hommes, celui là seul peut être appelé complet, dont les facultés morales, intellectuelles et physiques sont dans un état d'équilibre stable et parfait.

On commence à en revenir à ces principes, on s'aperçoit qu'on a fait fausse route, et qu'à force de vouloir développer l'esprit, on a rompu cet équilibre nécessaire au détriment de l'esprit même. Les sociétés de

gymnastique, se multipliant de toutes parts, sont un indice évident de ce retour salutaire. C'est là qu'est leur véritable tendance et leur véritable valeur. C'est pour cela qu'elles doivent être encouragées et soutenues, puisqu'elles veulent compléter, reconstituer la nature humaine, que l'esprit du siècle tendait à atrophier.

Gymnastes,

Compris, comme je viens de le dire en quelques mots, votre but est grand, il est noble. Persévérez-y, marchez hardiment en avant; faites de la bonne propagande, celle-là en vaut la peine.

Puissiez-vous, le regard fixé sur ce but admirable, soutenus par vos consciences, l'atteindre et le réaliser, c'est le vœu que je tenais à exprimer à cette tribune.

Je vide cette coupe en souhaitant un avenir prospère aux sections de la Suisse entière et, pour tracer dans ce grand tout de la mère-patrie un cercle plus intime encore, aux sections de la Suisse romande.

Ce discours, écouté dans un religieux silence, a été couvert des plus vifs applaudissements et suivi d'un chœur parfaitement bien exécuté par la Société de chant d'Yverdon.

La partie officielle du banquet terminée, les gymnastes se dirigent vers leurs logements pour y chercher un repos nécessaire aux fatigues en perspective pour le lendemain.

Pendant toute la durée de cette première journée, le bon ordre, l'entrain, la gaieté et la plus franche cordialité ont constamment régné entre les participants à la fête et si quelques-uns d'entre'eux, tout en restant d'ailleurs, dans les limites de la bienséance, ont senti vers la fin de la soirée leurs jambes fatiguées et leur tête un peu lourde, c'est qu'ils ont voulu s'acquitter consciencieusement de la recommandation qui leur avait été faite de :

Garder leur corps nerveux et sec,
Mais humide à l'endroit du bec.

Le lendemain Dimanche, à 5 du matin, la musique et les tambours arrachaient les gymnastes aux douceurs du *far niente* et les invitaient à reprendre leurs travaux.

Le concours aux engins terminé, les exercices continuent par le concours de sections, auquel celles de Lausanne, Vevey et Yverdon seules prirent part. Les exercices qui composaient ce concours furent exécutés dans un ordre parfait et avec beaucoup d'ensemble et de précision, mais il est regrettable qu'un si grand nombre de sections se soient abstenues d'y participer.

Après une suspension d'une heure, le concours aux jeux nationaux commence. Ce concours qui a toujours été pour le public la partie la plus attrayante de nos fêtes a offert cette fois un

véritable intérêt et a provoqué de la part des nombreux spectateurs présents des applaudissements bien mérités.

Les gymnastes de Lausanne exécutent ensuite un charmant ballet sous la direction de M. M. Gerber, puis, cédant aux vœux exprimés par plusieurs personnes vont le répéter sur quelques-unes des places de la ville.

Mais le moment solennel approche, celui de la distribution des récompenses. Les gymnastes, groupés en demi-cercle devant le pavillon des prix, attendent, dans une anxiété facile à comprendre l'ouverture de la cérémonie. M. le président du Comité central après avoir adressé aux concurrents quelques chaleureuses paroles cède la place à M. Lochmann, président du Jury, qui, dans un discours de circonstance, rend compte des travaux de la fête et procède ensuite à la proclamation des résultats.

Il n'est pas possible d'imaginer un plus ravissant spectacle que celui qu'offrait la double haie des demoiselles d'honneur, parées des couleurs cantonales et resplendissantes de grâce et de beauté dans leurs fraîches et claires toilettes.

Mais la cérémonie du couronnement, qui est sans contredit la partie la plus imposante de nos fêtes, a passé un peu inaperçue du public. Cela tient à ce que les demoiselles d'honneur n'ont pu prendre place sur l'estrade et ont dû rester au pied de l'escalier.

Résultat des concours :

Concours de Sections : 1. Lausanne, 2. Yverdon, 3. Vevey.

Concours aux engins : Couronnes de laurier : 1. Luginbuhl, Lausanne ; 2. Alb. Gelzer, Yverdon ; 3. Léon Rochat, Lausanne.

Gymnastes invités : 1. Cosandier, Loele ; 2. Leuba, Chaux-de-Fonds.

Concours aux Jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Joost, Vevey ; 2. Ch. Roulet, Yverdon ; 3. Villinger, Neuchâtel.

La distribution des prix terminée, les gymnastes en cortège, firent une promenade dans les rues d'Yverdon, puis ensuite s'ouvrit le bal, bal champêtre, mais qui n'en laissa pas moins de doux souvenirs à ceux qui y participèrent.

Le lendemain, lundi, rien d'officiel au programme.

Une partie des gymnastes se rendit à pied à Grandson, pendant que les invités de Fribourg et de Neuchâtel, recevant les adieux du président Dufour, rentraient chez eux par les trains du matin.

L'après-midi ce fut le tour des sections vaudoises qui reprirent le chemin de leurs foyers en disant à leurs amis d'Yverdon : Nos cœurs vous sont acquis.

Ce fut une belle fête qui a fait honneur à ceux qui l'avaient organisée et à la population yverdonnoise qui a soutenu dignement la réputation d'hospitalité qu'on lui connaissait.

— 1871 —

12 avril. — Après un long silence, qui a duré plus de neuf mois et pendant lequel aucun fait saillant concernant la Société cantonale ne s'est produit, le Comité central adresse aux sections vaudoises une circulaire de laquelle nous détachons les lignes suivantes :

« Depuis que nous nous sommes séparés, à la suite de notre fête bisannuelle, au bruit des chœurs et des fanfares, que de faits formidables se sont passés, que de sinistres messages se sont croisés ! Haletante, épouvantée, l'Europe assistait à ce duel gigantesque qui se termine par l'effondrement d'une nation grande jadis, toujours sympathique, et aux malheureux enfants de laquelle les Vaudois ont été fiers et heureux de prêter asile et secours.

Vous ne vous êtes pas étonnés de voir votre Comité central, entraîné dans ce cauchemar sous le poids duquel chacun vit depuis huit mois, garder le silence vis-à-vis de vous. Ses membres, d'ailleurs appelés successivement à la frontière, ne sont au complet que depuis peu de jours et s'empressent, aussitôt réunis, de vous donner le salut cordial d'habitude. »

10 septembre. — *Assemblée des délégués à Lausanne.* — Présidence de F. Christin, membre du Comité central. — Sept sections y sont représentées par 14 délégués.

La course cantonale qui devait avoir lieu dans le courant de cette année est supprimée.

La section de Morges est désignée pour organiser la fête en 1872 et devient ainsi section centrale.

L'assemblée décide ensuite de proposer aux sections la révision des statuts cantonaux, en leur recommandant tout particulièrement l'examen des points suivants :

1. Invitation aux fêtes cantonales des sections ne faisant pas partie de la Société vaudoise.
2. Nomination des membres du Jury par votation dans les sections.
3. Achat ou confection d'engins par la Société cantonale pour nos fêtes et courses.

18 septembre. — Le Comité central annonce aux sections qu'il a désigné comme inspecteurs, pour Vevey et Yverdon, M. Lochmann; pour Aigle, Bex et Lausanne, M. Dufresne; pour Rolle, Nyon et Aubonne, M. Gamboni; pour Sentier et Brassus, M. Borgeaud; pour Morges et Ste-Croix, M. Gelzer. Il les invite

à bien vouloir se mettre en rapport avec eux afin de fixer le jour des inspections.

De plus et sur le désir de plusieurs sections et de l'assemblée des délégués du 10 septembre, il leur pose la question suivante :

Y a-t-il lieu à réviser ou à compléter le règlement cantonal selon les propositions de la dite assemblée en les priant en même temps de lui transmettre toutes les observations qu'elles croiraient utiles quant aux modifications qui seraient à introduire, dans le cas d'une révision des statuts.

2 novembre. — La majorité des sections s'étant prononcée pour la révision du règlement cantonal, le Comité central a nommé une Commission de 5 membres pour s'occuper de l'élaboration d'un nouveau projet et l'a composée comme suit : MM. Lochmann et Gmehlin, à Lausanne; Dufresne, à Vevey; Gamboni, à Morges; Perret, à Aubonne.

16 décembre. — Le nouveau Comité central, nommé par la section de Morges, est ainsi composé : Samuel Golay, *Président*; Alex. Centlivres, *Vice-Président*; Henri Panchaud, *Cassier*; Emile Haltmeyer, *Secrétaire*; Emile Gamboni, Henri André et Chs Panchaud, *Adjointes*.

— 1872 —

22 janvier. — Le Comité central d'Yverdon adresse ses adieux aux gymnastes vaudois et leur annonce la remise de ses pouvoirs à celui de Morges.

20 février. — Le Comité central de Morges, en adressant aux sections sa première circulaire, par laquelle il leur fait part de son entrée en fonctions, leur dit :

En reprenant la direction de notre Société, nous ne nous faisons nullement d'illusions sur les difficultés que nous avons à surmonter, mais nous espérons y parvenir en apportant dans l'accomplissement de notre tâche tout le zèle et tout le dévouement que comportent les intérêts qui nous sont confiés.

Nous y parviendrons, grâce à votre appui, grâce surtout à l'activité, que nous n'en doutons pas, vous voudrez bien apporter dans vos rapports avec nous.

Aussi est-ce avec confiance que nous nous mettons à l'œuvre, forts du noble but que nous poursuivons tous ; le développement de la gymnastique dans notre pays et par elle le développement physique et moral de notre jeunesse.

11 juin. — Le Comité central adresse aux habitants de Morges Fappel suivant :

La fête cantonale de gymnastique se célébrera dans notre ville les 6 et 7 juillet prochain.

En se chargeant de l'organisation de cette fête, la section de Morges a compté sur vos sympathies, sur votre appui, sur votre concours. Ils ne lui feront certainement pas défaut.

La gymnastique, aujourd'hui, a acquis sa place dans notre éducation nationale.

Le développement physique et moral de la jeunesse: tel est son but, tel est celui que nous poursuivons.

Il ne saurait qu'être apprécié de tous.

Aussi n'hésitons-nous pas à faire appel ici à tous ceux qui s'intéressent à notre cause, à tous les amis de la jeunesse, à tous ceux qui voudront concourir à la réussite de notre fête, à tous nos concitoyens enfin qui voudront bien pour la réception de nos jeunes gymnastes nous aider à continuer ces traditions d'hospitalité que nous revendiquons pour notre ville.

20 juin. — Le Comité central annonce aux sections l'admission dans la Société cantonale des sections de Montreux, Payerne et Lucens et les invite à venir nombreux à la fête en y apportant un contingent de travail et de gaieté.

Il lui en communique le programme qui est le suivant :

Samedi 6 Juillet: 8 h. arrivée des Sections, collation, parade; 9 1/2 h. préliminaires; 10 h. grand concours; 12 h. dîner; 1 h. reprise du concours et exercices spéciaux; 1 1/2 h. 1^{re} série des jeux nationaux; 7 h. cessation des travaux; 8 h. assemblée générale et réunion familière.

Dimanche, 7 Juillet: 5 h. diane; 5 1/2 h. rappel; 6 h. concours de sections; 9 h. interruption; 10 h. reprise; concours aux jeux nationaux, 2^{me} série. Productions des sections détachées; jeux gymnastiques; 3 h. distribution des prix; 4 h. parade; 4 1/2 h. banquet; 8 h. bal.

Lundi 8 Juillet. Promenade, départ des sections.

6-8 juillet. — *Fête cantonale à Morges.* — Ainsi que l'indiquait le programme, l'arrivée des sections a lieu à 8 h. du matin. Les gymnastes, reçus à la gare par la Section de Morges, sont conduits sous la cantine où une collation leur est offerte et où la bienvenue leur est souhaitée en termes chaleureux, par le président du Comité central, Samuel Golay.

Les gymnastes se rendent ensuite dans leurs logements respectifs et se retrouvent à 9 1/2 h. sur la place de fête pour le

commencement des travaux. Ceux-ci débutèrent par des exercices préliminaires avec accompagnement de musique et sous la direction de R. Dufresne; ils réussirent assez bien et furent suivis par le concours aux engins qui dura jusqu'à 6 h. du soir et auquel prirent part plus de 90 gymnastes. La première série des jeux nationaux clôtura les travaux de cette journée.

A 8 h. assemblée générale, sous la présidence de Samuel Golay, président du Comité central.

MM. Alfred Dufour, H. Milliet et G. Mabilie, d'Yverdon, membres de l'ancien Comité central, sont nommés membres honoraires.

La soirée se termina par une réunion familière sous la cantine, réunion qui fut des plus animées.

Le dimanche matin, à 5 h., la diane arrachait les gymnastes à leur sommeil et leur annonçait la reprise des travaux.

Le concours de sections fut très fréquenté et les jeux nationaux, interrompus la veille, recommencèrent par la lutte suisse et la lutte libre. C'est généralement cette partie du concours qui intéresse le plus le public, aussi l'enceinte se garnit-elle peu à peu de nombreux spectateurs qui manifestent leur approbation par d'enthousiastes applaudissements.

Les exercices spéciaux qui suivent contribuent à clore dignement les travaux de cette fête.

La cérémonie de la distribution des prix, toujours attendue avec impatience par les gymnastes, est ouverte par le président Samuel Golay, qui dans un charmant discours, remercie tous ceux qui ont pris part à la fête. J.-L. Lochmann, président du Jury, se déclare satisfait des travaux et rappelle aux gymnastes que ce n'est que par le travail et la persévérance que des progrès peuvent être réalisés.

Résultat des concours :

Concours de sections : 1. Morges, 39 points; 2. Yverdon, 35,25; 3. Montreux, 34; 4. Bex, 30,50; 5. Lucens, 30; 6. Vevey, 28,50; 7. Rolle, 18.

Concours aux engins : Couronnés de laurier : 1. Léon Rochat, Lausanne; 2. Bürgin, Lausanne; 3. Ch. Pflüger, Lausanne; 4. Mermod, Montreux.

Couronne destinée aux sections invitées : D. Jacot, Genève.

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne :

1. Schwerzmann, Bex; 2. Jenny, Genève; 3. M. Beaujon, Yverdon.

Le pavillon des prix, dépouillé de ses richesses, la colonne des gymnastes parcourt les rues de la ville richement décorée et se rend ensuite à la cantine pour le banquet officiel.

La partie oratoire fut très animée, sous l'habile direction de E. Gamboni, acclamé major de table.

Beaucoup de toasts furent portés; M. Dufresne but à la Patrie et à la Société fédérale de gymnastique; M. W. Raymond, à la gymnastique; M. F. Golay, aux invités; M. Dufour, d'Yverdon, à la force, non pas à celle qui « prime » le droit, mais à celle qui agit « pour » le droit.

La cantine, si animée un instant auparavant, devient bientôt déserte; les tables et les bancs sont lestement enlevés et une salle de bal des mieux ornée apparaît. Malgré la pluie qui tombe à torrents, la danse commence avec tout l'entrain et la gaieté des gymnastes et dure jusqu'à l'aube.

Grâce à l'heureuse initiative du Comité central une course en bateau, en Savoie, est organisée pour le lundi.

À Thonon, la réception par les autorités et les sociétés de la ville, fut des plus cordiales. De chaleureuses paroles furent échangées entre elles. L'adjoint du Maire, qui porta un toast à « l'hospitalité suisse » et le président du Comité central, qui y répondit en buvant au développement, à la fraternité et à l'union des deux Républiques.

À Evian, nouvel arrêt et réception par les autorités, puis retour à Morges, où les gymnastes prirent congé de leurs amis, après avoir chaleureusement remercié le Comité central et la population de cette bonne ville pour son hospitalité si bienveillante et si généreuse.

Les sections de Genève, Sion, Fribourg et Neuchâtel étaient invitées à cette fête.

— 1873 —

28 janvier. — Le Comité central désigne comme inspecteurs des sections: MM. J.-L. Lochmann, à Morges; Dufresne, à Vevey; Albert Gelzer, à Yverdon et Léon RoCHAT, à Lausanne.

Mai — Il semble que l'année 1872 ait été, sous le rapport financier, peu favorable aux fêtes de gymnastique. A La Chaux-de-Fonds, les comptes de la Fête fédérale ont été bouclés

avec un déficit considérable. A Morges, la section organisatrice de la fête cantonale n'a pas eu plus de chance; voici comment le Comité central s'exprime à ce sujet:

Le mauvais temps qui est venu si fatalement nous surprendre à la fin de notre fête, le prix minime de la carte de fête (fr. 10.—) et le nombre des participants moins élevé que l'on aurait pu supposer ont été pour la section de Morges la cause d'un déficit considérable. Ce déficit, qui s'est élevé à environ fr. 1800, est aujourd'hui réduit de moitié, grâce aux courageux efforts de cette section.

Nous y avons contribué en accédant à une demande de subside en lui accordant, conformément à l'art. 32 de notre règlement, le tiers des fonds en caisse de notre Société.

31 juillet. — Vallorbe est choisi comme but de la course cantonale, laquelle est fixée aux 4 et 5 octobre prochain.

16 septembre. — F. Dufresne fait part au Comité central que la gymnastique n'est plus enseignée à l'école moyenne de Payerne, ce qui est contraire à la loi sur l'enseignement secondaire. Le Comité s'occupera de la chose auprès des autorités compétentes.

Ensuite de diverses circonstances, la course cantonale qui devait avoir lieu à Vallorbe, est renvoyée; elle sera remplacée par une assemblée générale, à Lutry, le dimanche 16 novembre.

16 novembre. — *Assemblée générale à Lutry.* — Présidence de S. Golay, président.

Toutes les sections cantonales, sauf Ste-Croix et Sentier, y sont représentées par environ 80 gymnastes.

Sont élus membres du Jury pour la prochaine fête: MM. Léon RoCHAT, Lausanne; F. Dufresne, de Vevey; J.-L. Lochmann, de Lausanne; Albert Gelzer, d'Yverdon; E. Gamboni, de Morges; J. Allamand, de Montreux; J. Gruaz, de Lausanne.

La section de Lausanne est chargée d'organiser la future fête cantonale et devient ainsi section centrale.

F. Dufresne, propose que la fête cantonale n'ait lieu qu'en 1875 afin de nuire le moins possible à la prochaine fête fédérale de Zurich: cette proposition, combattue par les uns et soutenue par les autres est adoptée dans ce sens, que si les nouveaux statuts fédéraux sont acceptés et que Zurich célèbre sa fête en 1874, la fête vaudoise sera renvoyée à l'année 1875.

Sont nommés membres honoraires: MM. F. Christin et C. Bachelin, à Yverdon; Rosset-Hugon, à Nyon, S. Golay, à Morges.

Les nouveaux statuts cantonaux, sont sanctionnés par l'assemblée pour entrer en vigueur immédiatement.

Sur la proposition de Gelzer, d'Yverdon, des exercices d'ensemble seront exécutés par toutes les sections lors de la prochaine fête et le Comité central désignera une commission de 3 membres, prise dans le sein du Jury, pour les composer.

Décembre. — La pétition suivante recouverte de nombreuses signatures est adressée au Grand Conseil :

Monsieur le Président, Messieurs.

Les soussignés ont à cœur la cause de la gymnastique. Ils sont convaincus des avantages que présenterait pour la jeune génération l'élément rationnel et suivi, de cette importante branche de l'éducation.

On a poussé très loin les exigences dans les programmes des études littéraires et scientifiques. Il faut pour la santé des élèves un correctif. C'est l'exercice régulier et progressif des forces corporelles.

Depuis un grand nombre d'années, l'enseignement de la gymnastique n'a pas revêtu, aux yeux de l'autorité supérieure, l'importance qu'il mérite. Les étudiants de l'Académie n'ont ni salle pour la gymnastique; les locaux loués pour l'école normale, pour le collège, pour l'école industrielle sont insuffisants.

La construction d'un bâtiment cantonal approprié à l'enseignement de la gymnastique devient donc tout à fait urgente. Des démarches pour obtenir cette construction ont été faites auprès du Conseil d'Etat qui a laissé espérer qu'un projet de décret serait soumis au Grand Conseil.

Les soussignés en sollicitent la plus prochaine exécution. Il serait heureux de voir le canton de Vaud se placer à cet égard au moins au niveau des cantons voisins qui n'ont pas reculé devant des sacrifices pécuniaires pour faciliter et encourager des exercices destinés au plus noble but, celui de former des hommes.

— 1874 —

23 janvier. — Le nouveau Comité central, nommé par la section de Lausanne, s'est constitué comme suit :

Lucien Vincent, *Président*; E. Pellis, *Vice-président*; Georges Panchaud, *Catssier*; Paul Jaccottet, *Secrétaire*; Ed. Gonnin, Jules Haldy et Jules Gmehlin, *Adjoints*.

9 avril. — Le Comité central désigne pour inspecter les sections : MM. F. Dufresne, à Vevey, Albert Gelzer, à Yverdon, Léon Rochat et J.-L. Loehmann, à Lausanne et pour composer les exercices d'ensemble de la fête cantonale, MM. Loehmann, Gelzer et Rochat.

16 avril. — Ensuite de la votation intervenue dans le sein des sections relativement à la célébration de la prochaine fête cantonale, 70 voix se sont prononcées pour l'année 1874 et 70 voix également pour l'année 1875.

Le Comité central fait remarquer à ce sujet que des 14 sections composant la Société cantonale, 8 seulement ont pris part au vote, sur une question qui semblait cependant intéresser chacun, puisque la plupart des sections ont signé la pétition qui demandait de revenir de la décision prise à l'assemblée de Lutry.

En présence d'un résultat aussi peu concluant et surtout du vote émis par la section de Lausanne, favorable à la célébration de la fête en 1875, le Comité central annonce qu'il n'a pas cru devoir marcher de l'avant sans avoir entendu et consulté cette dernière.

Convoquée à cet effet en assemblée générale, la section de Lausanne s'est prononcée une seconde fois à une grande majorité pour le renvoi de la Fête cantonale en 1875. Ensuite de cette décision le Comité central annonce aux sections le renvoi de la fête à l'année 1875.

6 août. — Les sections sont informées que la course cantonale aura lieu à Oron, le dimanche 30 août, avec le programme suivant :

10 h., Arrivée des sections; 11 h., Assemblée des délégués; 12^{1/2} h., Travaux (préliminaires et engins); 4 h., Banquet; 5 h., Bal; 9 h., Départ.

Le prix de la carte de fête est fixé à 4 fr.

Depuis la fête cantonale de Morges, dit le Comité, nous n'avons pas eu le plaisir de nous trouver réunis; nous espérons donc que tous les gymnastes du canton se rendront au rendez-vous et que nous passerons une agréable et utile journée, car sous tous les rapports nous avons besoin de nous revoir, de travailler et de fraterniser ensemble.

30 août. — *Course cantonale à Oron.* Le dimanche matin, à 10 h. conformément au programme, les gymnastes vaudois, au nombre d'une centaine ayant à leur tête les bannières de 9 sections, et venant de toutes les parties du canton, se forment en cortège à la gare d'Oron, précédé de la fanfare de Corcelles-le-Jorat. Les autorités du district et de la Commune, qui se sont

constituées en Comité d'organisation, sont en tête de la colonne. La ville est ornée et pavoisée on ne peut mieux ; des arcs-de-triomphe ont été élevés, des guirlandes sont suspendues à chaque fenêtre, au-dessus des portes, sur les clôtures des jardins, enfin partout et la fraîcheur de leur mousse, l'éclat de leurs fleurs tranche agréablement avec les drapeaux de toutes couleurs qui flottent en quantité aux maisons et aux fontaines. Ajoutez à cela une foule sympathique sur tout le parcours du cortège, au milieu d'un soleil resplendissant.

Une collation est offerte dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, puis M. Ch. Pache, syndic, souhaite, en termes chaleureux, la bienvenue aux gymnastes vaudois.

A 11 heures, assemblée des délégués dans la salle du tribunal.

Présidence de Lucien Vincent, président.

10 sections sont représentées par 23 délégués.

La section de Lutry est admise dans le giron cantonal.

Une proposition de la section de Lausanne d'instituer dans nos fêtes un concours spécial réservé aux moniteurs, est renvoyée à l'examen d'une commission que le Comité central nommera.

Il en est de même d'une autre présentée par la section d'Yverdon tendant à ce qu'il soit élaboré un règlement pour les fêtes cantonales.

M. Joseph Salina, à Morges, est nommé membre honoraire.

La séance terminée, le cortège se forme de nouveau et se rend sur l'emplacement réservé pour les exercices gymnastiques. Une foule de spectateurs, venus des localités voisines, se pressent autour de l'enclos où la colonne entière opère son entrée. Là, sous l'habile direction de M. Lochmann, assisté de MM. Paul Jaccottet et Léon Rochat, les gymnastes exécutent pendant environ une heure, des exercices préliminaires, lesquels sont ensuite suivis par des travaux aux divers engins, puis l'on termine par les tours libres, les exercices spéciaux et la lutte.

Cependant le mouvement procure l'appétit, aussi chacun voit-il arriver 4 heures avec une certaine satisfaction et le banquet (cette partie intéressante de la fête) s'accomplit dans les meilleures conditions.

M. Ed. Gonin, nommé major de table, accorde la parole à Lucien Vincent, président cantonal, lequel porte un toast au développement de la Gymnastique et fait ressortir les avantages de nos institutions républicaines, en faisant une allusion à la révision fédérale. Il se résume dans l'idée du progrès, qui doit être constamment le but auquel nous aspirons et boit à la Patrie.

Ed. Gonin exprime la reconnaissance des assistants, à la Municipalité d'Oron et à la population, pour la manière sympathique avec laquelle chacun s'est empressé de recevoir les gymnastes.

M. Pache, syndic, dit que :

Chacun a travaillé à la réussite de cette journée ; il fait ressortir, en termes bien sentis, les divers principes qui sont à la base de nos institutions démocratiques, puis remercie la Société vaudoise de gymnastique et boit à sa prospérité.

M. Louis Ruchonnet, ancien conseiller d'Etat, dans un remarquable discours, plusieurs fois interrompu par les braves de l'assemblée, dit que :

Les populations du Canton de Vaud se montrent sympathiques, à toutes les sociétés de gymnastique parce qu'elles les apprécient. Il démontre que si nous avons de beaux exemples chez nos ancêtres, qui ont combattu si vaillamment pour l'indépendance de leur Patrie, il ne suffit pas pour nous de nous reposer sur cette idée, mais il faut développer le goût et l'application de la gymnastique. Il dit que, en quittant le pouvoir, il a éprouvé un regret, c'est que l'enseignement de la gymnastique n'ait pas pris tout l'élan qu'il aurait désiré. M. Ruchonnet fait encore ressortir les diverses causes qui militent en faveur de cette belle institution ; il exprime la valeur du vrai progrès et se résume en portant un toast aux sociétés de gymnastique en général, et à leur développement le plus large.

La série des discours étant close la colonne se forme de nouveau et se rend sur la place des exercices où l'on a disposé un double enclos entouré de sapins ; là, et jusqu'à ce que la nuit soit complète, plusieurs danses sont exécutées aux sons de la musique de fête. Mais il s'agit de prendre part au dernier acte. Le défilé se fait au milieu de l'illumination générale qui resplendit de toutes parts, puis l'on arrive à la gare. De là, on jouit d'un coup d'œil splendide ; l'antique château d'Oron est illuminé et éclairé par les feux de Bengale ; un feu d'artifice est tiré ; c'est d'un aspect féérique.

A 9 h. 25, le train emmène tous les gymnastes et la musique, qui a si bien contribué à la réussite de la fête, lance encore

ses derniers accords ; les adieux se multiplient de part et d'autre et les cris de « vive Oron » répétés par les gymnastes, sont répercutés par l'écho des alentours.

15 septembre. — En vue d'élaborer le projet de nouveau règlement de fêtes et d'étudier en même temps la question du concours à instituer pour les moniteurs, le Comité central nomme la commission suivante : MM. Lochmann, à Lausanne ; Dufresne, à Vevey ; Gelzer, à Yverdon ; Léon Rochat, à Lausanne ; Ch. Panchaud, à Morges ; C. Pernet, à Vevey ; Seun, à Lucens.

Cette commission se réunira sous la présidence du Comité central. Celui-ci invite les sections et les gymnastes qui auraient des vœux à formuler à ce sujet, à les lui faire parvenir avant le 14 octobre.

20 octobre. — Par circulaire adressée aux sections, le Comité central leur annonce l'envoi du projet de règlement pour l'organisation des fêtes cantonales, élaboré par la commission nommée le 15 septembre et le Comité cantonal réunis.

Il s'exprime comme suit :

Nous soumettons ce projet à votre appréciation et vous annonçons que nous convoquons, pour le dimanche 29 novembre prochain, une assemblée de délégués qui aura lieu à Lausanne, au Café Central, à 9 heures du matin et où le projet sera discuté définitivement. Vous aurez en conséquence à remettre à vos délégués vos instructions concernant les modifications ou adjonctions que vous jugerez nécessaires d'y apporter.

Afin de faciliter la besogne, nous prions les sections de formuler leurs propositions par écrit et de nous les faire parvenir si possible avant l'assemblée des délégués, afin que nous puissions en prendre connaissance.

La proposition de la section de Lausanne, d'instituer dans nos fêtes cantonales un concours spécialement affecté aux moniteurs, a été rejetée après une longue discussion par 12 voix contre 1.

La Commission et votre Comité cantonal sont persuadés qu'une semblable institution rendrait de grands services à notre cause, mais vu la difficulté d'organiser ce concours et surtout le temps considérable qu'il exigerait, ce qui obligerait probablement de prolonger la fête d'un jour, la grande majorité s'est prononcée pour le rejet de cette proposition.

Par contre, nous vous engageons à accepter la proposition formulée par la section d'Yverdon, de rétablir nos cours de moniteurs cantonaux. Ces cours, qui auraient lieu une fois par année, dureraient deux jours consécutifs, soit un samedi et un dimanche ou un dimanche et un lundi. A cette occasion il serait alors possible de récompenser les meilleurs travailleurs, non pas au moyen de prix, mais par des mentions honorables, sous forme de diplômes.

Nous croyons que pour la plupart de nos sections qui manquent de bons moniteurs, ce serait un moyen de perfectionner les gymnastes qui sont appelés à enseigner dans les sections, sans leur faire perdre un temps trop considérable et sans qu'il en coûtât trop soit aux sections, soit à la caisse centrale.

Nous constatons avec regret que quelques sections ne se sont pas rendues à l'appel de MM. les inspecteurs, où les ont renvoyés jusqu'à ce que le terme fixé par nous pour la rentrée des rapports fut écoulé, en sorte qu'elles n'ont pas pu être inspectées.

Les inspecteurs se plaignent de ce qu'en général les moniteurs ne donnent pas des explications suffisantes lorsqu'ils démontrent leurs exercices. Cela vient de ce que beaucoup d'entre eux n'ont pas l'habitude des termes qu'ils doivent employer. Nous croyons à cette occasion pouvoir vous recommander le „*Manuel de Gymnastique*“ de MM. Junod et Senglet qui contient une foule d'exercices avec terminologie complète et qui est d'une grande utilité.

Sans être brillants, les rapports des inspecteurs sont cependant assez satisfaisants ; nous avons pu nous assurer, que toutes les sections inspectées travaillent. Plusieurs d'entre elles ne sont malheureusement pas pourvues de locaux suffisants pour pouvoir s'y exercer pendant la mauvaise saison, ce qui nuit sans doute beaucoup à leur développement. Il nous semble qu'en s'adressant aux autorités de leurs localités respectives elles pourraient obtenir des emplacements convenables. Nous les prions de nous renseigner à ce sujet afin que le cas échéant nous puissions de notre côté faire des démarches dans ce sens.

29 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* —

Présidence de Lucien Vincent.

8 sections sont représentées par 22 délégués.

L'assemblée est réunie pour s'occuper principalement du projet de règlement sur l'organisation des fêtes cantonales.

Après une discussion intéressante et vu le peu de changements apportés à ce projet, l'assemblée, estimant du reste qu'il a suffisamment été étudié, soit par les sections, soit par les délégués, décide de ne pas le soumettre à la votation dans les sections, mais de le considérer comme définitivement adopté si dans le délai fixé à l'art. 14 des statuts, aucune demande de veto ne parvient au Comité central.

Ensuite des dispositions de l'art. 34 de ce règlement élevant à 11 le nombre des membres du Jury, l'assemblée arrête une liste de noms pour les 4 jurés qui seront à élire si le règlement est admis. Le Comité central fera en temps et lieu le nécessaire pour que le cas échéant, il soit procédé à ces nominations dans le sein des sections.

La question des cours de moniteurs est résolue dans le sens qu'ils auront lieu annuellement, mais seulement si un nombre suffisant de gymnastes se présentent pour y assister. Le Comité central auquel est laissé le soin d'organiser ces cours devra en conséquence s'informer auparavant auprès des sections du nombre de gymnastes qu'elles pourront y déléguer.

30 novembre. — Le Comité d'organisation de la fête cantonale de 1875 qui aura lieu à Lausanne, est composé comme suit :

Section de Réception :	M. Louis Ruchonnet,	président.
» des Finances :	M. Georges Panchaud,	»
» des Prix :	M. Dunant, municipal,	»
» des Construct. :	M. A. Krieg, entrepreneur,	»
» des Subsistances :	M. Maurer, député,	»
» des Logements :	M. Larpin, municipal,	»
» de Police :	M. Jules Delaerétaz,	»
» de Bal :	M. L. Martinoni,	»

18 février. — Ensuite de la votation intervenue dans les sections pour compléter le Jury de la fête cantonale, sont élus : MM. L.-E. Perret, à Aubonne ; Brandt, à Lucens ; Baud, au Sentier ; Villard, à Lausanne.

Un cours de moniteurs, pour la démonstration des exercices de cette fête aura lieu à Lausanne, au manège Pellet, le 28 février, sous la direction de MM. J.-L. Lochmann et Léon Rochat.

17 mars. — Le Comité d'organisation d'accord avec le Comité central, fixe la date de la fête aux 26 et 27 juin et le prix de la carte à 8 fr.

20 mars. — Le Comité d'organisation de la fête cantonale, adresse à la population lausannoise l'appel suivant :

Après un intervalle de 13 ans, la fête cantonale vaudoise de gymnastique se célébrera dans notre ville les 27 et 28 juin prochain.

Les commissions nécessaires à l'organisation de cette fête ont été nommées et vont incessamment adresser leurs appels. La cause de la gymnastique est suffisamment appréciée chez nous et la population lausannoise nous a déjà souvent donné des preuves d'encouragement, pour qu'il nous soit permis d'espérer un accueil favorable.

Toute modeste que soit cette réunion de nos gymnastes elle ne peut cependant réussir sans le concours, non seulement des personnes qui s'intéressent plus particulièrement à la gymnastique, mais de toute la population. C'est ce concours, indispensable pour mener à bonne fin notre entreprise, que nous venons solliciter, avec la confiance qu'il ne nous soit pas refusé.

18 juin. — Le Comité central communique aux sections le programme de la fête qui est le suivant :

Vendredi 25 juin : 8 h., du soir ; Assemblée des délégués et du jury.

Samedi 26 juin : 8 h., Arrivée des sections. 9 h., Réception officielle sous la cantine. 10½ h., Commencement des travaux ; concours aux engins. 8 h., Banquet.

Dimanche, 27 juin : 5 h., Diane. 6 h., Reprise des travaux ; éventuellement, fin du concours aux engins ; exercices spéciaux. 9 h., Service divin. 10½ h., Concours de sections et concours aux jeux nationaux. 6 h., Jeux gymnastiques et distribution des prix. 7 h., Parade. 9 h., Bal au Casino-Théâtre.

Il ne nous reste, dit le Comité central, que peu de temps pour atteindre le jour où la fête cantonale aura lieu, mais nous aimons à croire que toutes les sections en profiteront pour se mettre en mesure de se rendre nombreuses et bien préparées à l'appel de leurs frères de Lausanne.

Chers amis, accourez en masse dans notre ville, la population, qui nous a témoigné beaucoup de sympathie vous attend ; nous vous promettons une réception simple et cordiale. Venez surtout pour travailler dans l'intérêt de notre association, en faisant en sorte que cette fête laisse de beaux souvenirs chez tous ceux qui y participeront et que ce soit une nouvelle occasion de donner essor aux sentiments d'union et de fraternité qui nous animent et dont le développement sera toujours favorable à la marche progressive de notre chère société et du but patriotique qu'elle poursuit.

25 juin. — *Assemblée de délégués à Lausanne.*

Présidence de Lucien Vincent, président.

15 sections sont représentées par 30 délégués.

Les sections d'Echallens et de la Sagne (Ste-Croix) sont admises dans la Société cantonale.

Le Comité central est invité à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat, en vue d'obtenir un subside annuel en faveur de la Société.

La section de Montreux demande la fête cantonale pour 1877. Cette question sera résolue à l'époque de la course cantonale de 1876.

26-27 juin. — *Fête cantonale à Lausanne.* — A 9 heures

du matin, les gymnastes sont reçus sous la cantine, par M. Louis Ruchonnet, président du Comité de réception, qui leur souhaite la bienvenue au nom de la population de Lausanne. Dans une belle et sympathique allocution, l'orateur dit que si le soleil ne paraît pas vouloir s'associer à notre fête, il faut tâcher de le remplacer par la gaieté et la bonne volonté. Il développe d'une manière charmante l'utilité de la gymnastique et termine en portant un chaleureux vivat à la Confédération Suisse pour laquelle nous serons toujours prêts à nous sacrifier.

A 11 h., le concours artistique commence pour ne se terminer qu'après 7 h. du soir. Il a été suivi par un nombreux public qui prouve par sa présence l'intérêt qu'il porte aux travaux de nos gymnastes.

Le banquet, servi sous la cantine a laissé quelque peu à désirer; par contre la partie oratoire qui lui a succédé a été des plus animées. Sous l'habile direction de M. Paul Vulliet, major de table, on applaudit successivement M. Rochat, député, qui porte son toast à la Patrie; M. Boiceau, Conseiller d'Etat, à la Société vaudoise de gymnastique; M. L. Vincent, président du Comité central, au Conseil d'Etat et à la Municipalité de Lausanne; M. Oyex Delafontaine, poète national vaudois, à la jeunesse; M. André, avocat, remercie les gymnastes qui ont bien voulu répondre à l'appel que Lausanne leur adressait.

La musique militaire de Lausanne contribue également à l'agrément de cette soirée qui se prolonge jusqu'à 11 h.

Dimanche 27 juin, des 6 1/2 h. du matin les exercices sont repris avec ardeur sur la place de fête; contrairement au jour précédent, le soleil brille dans un ciel sans nuages.

Interrompu, pendant le service divin, les travaux continuent dès 10 1/2 h. par le concours de sections, lequel dure jusqu'à 2 heures.

Dès ce moment et durant toute l'après-midi ont lieu successivement le concours aux jeux nationaux, suivi par de nombreux spectateurs et le concours aux exercices spéciaux, saut, javelot, course, grimper.

La distribution des récompenses ne pouvant avoir lieu à l'heure fixée par le programme, les gymnastes se groupent sur le gazon devant le pavillon des prix et la musique militaire qui se fait entendre obtient le plus vif succès.

Enfin à 8 heures, plusieurs charmantes demoiselles portant

les couleurs cantonales et désignées pour couronner les vainqueurs viennent se placer sur l'estrade qui leur est réservée. Une demi heure après, le Jury, qui vient d'achever son pénible travail, prend possession du pavillon.

M. Loehmann, président du Jury, exprime son entière satisfaction pour les travaux qui ont été exécutés, soit aux concours individuels, soit au concours de sections. Le président du Comité central adresse aux gymnastes une allocution qui se termine par un unanime hurrah aux habitants de la ville de Lausanne pour la bonne réception qu'ils leur ont accordée.

Voici le résultat des différents concours :

Concours de sections : Prix couronnés : 1. Lausanne, 2. Yverdon, 3. Lucens.

Prix simples : 4. Echallens, 5. St-Croix, 6. Payerne, 7. Rolle, 8. Nyon, 9. Aubonne.

Prix d'encouragement : 10. Lutry.

Concours aux engins : Couronnes de laurier : 1. Ulysse Hugtenin, Yverdon; 2. Ernest Buffat, Lausanne; 3. Laugg, Chaux-de-Fonds; Julien Magnenat, Yverdon; 4. Marius Pflüger, Lausanne; 5. Jules Dubath, Yverdon.

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Crausaz, Lausanne; 2. Scholl, Lausanne; 3. Julien Magnenat, Yverdon; 4. Baud, Sentier.

L'avant-dernier acte de la fête, le cortège, s'effectue dès la place de Monbenon, par les principales rues et places de la ville; sur tout son parcours, la colonne de nos chers et vaillants gymnastes est acclamée, saluée avec le plus vif enthousiasme et des feux de Bengale d'un effet vraiment féérique se montrent partout.

Dès 11 heures, le bal commence dans les salons du Casino-Théâtre et ne se termine que le lendemain, à l'aube, puis l'on se sépare en accomplissant ainsi le dernier acte de cette fête si charmante et si patriotique.

24 juillet. — Les comptes de la fête cantonale se présentent comme suit :

Recettes . . .	fr. 40348.60
Dépenses . . .	» 7845.90
Boni.	» 2502.70

En présence de ce résultat favorable, les allocations suivantes sont votées :

A la Musique militaire	fr.	100
Aux grêlés de Genève	»	100
En faveur de la restauration de la cathédrale	»	100
Aux inondés du Midi	»	50

25 janvier. — Le Comité central décide d'organiser deux cours de moniteurs qui auront lieu à Lausanne et à Yverdon les 21, 22 et 23 avril prochain, sous la direction MM. Léon Rochat, de Lausanne et Albert Gelzer, d'Yverdon.

Les moniteurs des sections d'Yverdon, Ste-Croix, Le Sentier, La Sagne, Payerne, Lucens et Echallens se réuniront à Yverdon, le 21 avril à 8 heures du matin.

Ceux des sections de Lausanne, Morges, Aubonne, Rolle, Nyon, Lutry, Vevey, Montreux, Aigle, Bex se rendront au local de Lausanne le même jour et à la même heure.

Le dimanche 23 avril tous les moniteurs seront réunis à Lausanne pour répétition générale afin de s'assurer si les exercices sont tous compris et exécutés de la même manière.

Chaque section aura le droit d'y envoyer 4 gymnastes. La caisse centrale paiera une indemnité de 4 francs par jour aux membres de la Société cantonale; les frais de transport sont laissés à la charge des sections.

Il sera alloué à chaque directeur un subside journalier de 8 fr. plus leurs frais de déplacement.

Le Conseil d'Etat annonce un subside de 250 fr. en faveur de ce cours.

Lucens est choisi comme but de la course cantonale qui est fixée au 24 septembre prochain.

21-23 avril. — *Cours de moniteurs à Lausanne et Yverdon.* — Le cours a été fréquenté à Yverdon par 19 gymnastes, et à Lausanne par 20 gymnastes.

Toutes les sections y étaient représentées, sauf celle de Morges.

Les directeurs des cours se sont déclarés satisfaits du travail exécuté ainsi que la bonne discipline qui a régné durant les trois jours.

Les dépenses occasionnées à la caisse central se sont éle-

vées à la somme de fr. 59,060 de laquelle il y a lieu de déduire le subside de 250 fr. alloué par l'Etat.

1^{er} septembre. — Le Comité central annonce aux sections qu'aucune proposition contraire à celle qu'il leur a faite ne lui était parvenue, la course cantonale aura lieu à Lucens, le dimanche 24 septembre, avec le programme suivant :

8 heures matin, réunion à Moudon et départ pour Lucens. 9 1/2 h., Assemblées de délégués. 10 1/2 h., Commencement des travaux. 2 h. Banquet. 4 h., Départ.

Il espère que les gymnastes vaudois participeront en grand nombre à cette course de manière à passer ensemble une de ces bonnes journées qui resserrent les liens d'amitié et font revivre la cause de la gymnastique.

24 septembre — *Course cantonale à Lucens.* — A 9 h. du matin, les gymnastes vaudois qui se sont réunis à Moudon, font leur entrée dans le village de Lucens.

Le temps est superbe, le soleil pas trop chaud, aussi espérons-nous qu'il n'incommodera pas les travailleurs dans leurs exercices.

Lucens est pavoisé et guirlandé pour la circonstance; des drapeaux de toutes couleurs flottent aux fenêtres et jusque sur les toits des maisons.

Le cortège se rend à la cantine où une collation est offerte aux gymnastes.

M. le Syndic monte à la tribune et souhaite en quelques paroles la bienvenue aux sections de gymnastique accourues à Lucens. Le président du Comité central lui répond et fait remarquer qu'après un intervalle de vingt-cinq mois la Société cantonale vaudoise de gymnastique est de nouveau réunie. « Nous savons, dit-il, que la gymnastique chez nous laisse quelque peu à désirer, mais appuyée par la population et les autorités, elle ne peut manquer d'arriver à de bons résultats et la réunion de ce jour aura une influence profitable pour son développement ». Il porte une santé aux autorités et à la population de Lucens.

Peu après s'ouvre dans une des salles du Café du chemin de fer, l'assemblée des délégués, sous la présidence de L. Vincent, président.

13 sections y sont représentées par 37 délégués.

Les sections de La Chaux (Ste-Croix), Cully, Moudon et Perroy sont admises dans la Société cantonale.

La section de Montreux, sur sa demande, est chargée de l'organisation de la fête de 1877.

Sont nommés vérificateurs des comptes pour l'exercice 1874-76 : Emile Favre, à Echallens ; Emile Mottaz, à Yverdon ; Constant Pernet, à Vevey.

La cotisation cantonale actuelle de fr. 4.80 par membre et par année est maintenue.

La séance est close à 11 heures.

Les gymnastes se réunissent ensuite sur l'une des places du village et exécutent des exercices préliminaires en présence d'un nombreux public ; quoique très bien expliqués et commandés par Louis Blanchard, de Lausanne, ces exercices laissent beaucoup à désirer ; impossible d'obtenir, pour l'exécution d'un mouvement même fort simple, la régularité voulue et surtout l'ensemble.

Ensuite ont lieu sur l'emplacement de gymnastique divers travaux aux engins, c'est là surtout que se produisent les grands tours, la voltige de haute école, spécialités artistiques des plus forts gymnastes vaudois. Malheureusement, un accident vient jeter la tristesse parmi les gymnastes. J. Thomet, de la section d'Avenches, en exécutant un tour au reek, fait un faux mouvement et tombe sur la tête. Presque inanimé, il est aussitôt transporté dans une maison voisine où des soins pressés lui furent donnés ; hélas, il ne se releva pas et quelques jours après il rendait le dernier soupir.

Jusqu'à 2 h. environ les exercices aux engins et la lutte sont continués sous les rayons d'un soleil resplendissant, puis le signal du banquet est donné, partie de la solennité qui d'ordinaire compte le plus grand nombre d'adhérents.

L'appétit des gymnastes satisfait, la partie oratoire est ouverte sous la direction d'Emile Favre, d'Echallens.

L. Vincent porte le toast à la Patrie. M. Mayor-Vautier, conseiller national, remercie pour l'honneur qui est fait à Montreux en lui confiant l'organisation de la prochaine fête cantonale. Il assure aux gymnastes une réception sympathique et cordiale de la population de Montreux et boit au développement toujours plus grand de la Société cantonale de gymnastique.

D'autres orateurs et chanteurs se font encore entendre, mais comme toute belle chose a un terme, la partie officielle est déclarée close et chacun prend ses dispositions pour le départ.

Les diverses sections se rendent à la gare, on accompagne les amis et après un échange de sentiments et de vœux cordiaux, on se sépare, heureux et contents de part et d'autre des beaux moments, bien courts il est vrai, pendant lesquels on a pu fraterniser.

Seule, la section d'Yverdon, qui est venue le matin à pied, s'en retourne de même.

Somme toute, la journée du 24 septembre a vu son but s'accomplir ; la belle devise des gymnastes, « Patrie, Force, Amitié » a reçu ce jour-là une éclatante réalisation dans le cœur de tous les gymnastes vaudois.

Décembre. — Suivant votation dans les sections, sont nommés membres du Jury pour la Fête cantonale de Montreux :

MM. J. Allamand, à Montreux ; F. Dufresne, à Vevey ; Léon RoCHAT, à Lausanne ; Ulysse Huguenin, à Yverdon ; Albert Gelzer, à Yverdon ; J.-L. Lochmann, à Lausanne ; Paul Jaccottet, à Lausanne ; Baud, au Sentier ; Ch. Panchaud, à Morges ; L.-E. Perret, à Aubonne ; J. Gmehlin, à Lausanne.

La section de Montreux, section centrale pour les années 1877-78, a composé le Comité central comme suit :

MM. Mayor-Vautier, Conseiller national, *Président* ; Louis Dufour, voyer, *Vice-Président* ; Marc Monod, *Secrétaire* ; Alphonse Gaud, *Caissier* ; Adrien Favre, *Adjoint*.

La Société cantonale se compose au 31 décembre 1876, de 21 sections, comptant ensemble 704 membres, savoir : 143 honoraires, 109 passifs, 412 actifs et 37 externes.

Sa fortune à cette même époque est de fr. 956.95.

27 janvier. — Le Comité central, de Montreux, annonce son entrée en fonctions et prie les gymnastes, de se joindre à lui pour remercier chaleureusement le Comité sortant de charge pour sa bonne administration.

Soyez persuadés, dit-il, que nous ferons notre possible pour continuer à faire avancer notre Société cantonale dans la voie du progrès, voie qui a été si bien suivie par le comité de Lausanne.

21 février. — Le Comité central informe les sections qu'un cours de moniteurs dirigé par MM. Léon RoCHAT, de Lau-

sanne et Ulysse Huguenin, d'Yverdon, aura lieu à Lausanne les 23, 24 et 25 mars prochain.

Chaque section aura la faculté d'y envoyer 4 gymnastes lesquels recevront de la Caisse centrale une indemnité de 4 fr. par jour ; les frais de transport sont laissés à la charge des sections respectives.

Les gymnastes des sections ne faisant pas partie de la Société cantonale, ainsi que les instituteurs primaires qui le demandent seront autorisés à participer à ce cours

Il sera alloué à chaque directeur un subside journalier de 8 fr., plus leurs frais de déplacement.

Le Conseil d'état accorde pour ce cours un subside de 250 fr.

Comité d'organisation de la fête de Montreux :

Bureau: MM. Dubochet, *Président*; L. Mayor-Vautier, *Vice-Président*; A Gaud, *Secrétaire*.

Réception :	M. Mayor-Vautier,	président.
Finances :	M. Adrien Favre,	»
Constructions :	M. Clément Chessex,	»
Prix :	M. Ed. Mermod,	»
Subsistances :	M. M. Puenzieux,	»
Logements :	M. Jules Allamand,	»
Bal :	M. Marc Monod,	»
Décorations :	M. F. Wanner,	»
Police :	M. F. Ruchonnet,	»

18 avril. — D'accord avec le Comité d'organisation, les sections des cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg et Valais seront invitées à prendre part à la fête cantonale, laquelle est fixée aux 29 et 30 juin.

Le prix de la carte de fête est arrêté à 10 fr.

9 mai. — Le Comité central annonce aux gymnastes la date choisie pour la célébration de la fête et s'exprime comme suit, dans sa circulaire :

Le but de cette réunion est principalement de resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui unissent tous les gymnastes de notre patrie et d'intéresser la population vaudoise aux efforts que font les sections pour le développement et la prospérité de la gymnastique dans le canton.

Aussi, nous espérons que cette fête témoignera des progrès sérieux, réalisés par un travail persévérant et une bonne direction. Nous avons la certitude que les exercices corporels sont appréciés chez nous à leur juste

valeur ; courage donc, gymnastes, et que vos efforts soient couronnés de succès à la fête prochaine. Montreux sera heureux de recevoir la visite de cette vigoureuse jeunesse qui, tout en s'appliquant à développer ses forces physiques, nourrit dans son cœur des sentiments patriotiques.

Le Comité d'organisation, de son côté, adresse l'appel suivant aux habitants de la localité :

Nous avons accepté notre tâche avec la pleine certitude que la population de Montreux ne nous refusera pas son concours. Nous savons bien qu'en ces derniers temps des appels nombreux et de nature différentes ont mis la bonne volonté et le dévouement de nos concitoyens à l'épreuve, mais nous savons également combien ce dévouement et cette bonne volonté sont grands, et que jamais on n'y a recouru en vain.

Nous avons donc la conviction que ce nouvel appel sera le bienvenu surtout puisqu'il s'agit d'encourager dans notre pays le développement de notre jeunesse. Notre siècle exige beaucoup de travail intellectuel pour pouvoir se frayer un chemin dans la vie, et c'est souvent au détriment de la constitution physique que ce développement de l'intelligence s'obtient. La Société de Gymnastique s'est imposée la tâche de faire aimer dans nos villes et nos villages les exercices du corps et en cela elle mérite la reconnaissance de tous les citoyens.

11 mai. — Le Département de l'Instruction publique adresse au Comité central un projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique dans les écoles ; le Comité décide de le transmettre à M. Dufresne, à Vevey, pour examen et rapport.

7 juin. — Le programme de la fête cantonale, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 29 juin, à Montreux, sont envoyés aux sections.

29-30 juin-1^{er} Juillet. — Fête cantonale à Montreux. — Assemblée des délégués, au collège.

Présidence de L. Mayor-Vautier, président.

15 sections sont représentées par 38 délégués.

MM. Albert Gelzer, à Lucerne, Paul Jaccottet, E. Pellis, Georges Panchaud, Jules Gmehlin, Edouard Gonin, Jules Haldy, membres de l'ancien Comité central, sont nommés membres honoraires.

Les sections d'Avenches et de Bière sont reçues dans le giron cantonal.

Le samedi 30 juin, à 9 h. du matin, les gymnastes vaudois et ceux des cantons voisins invités à la fête, quittent le train à la

gare de Clarens; ils y sont reçus par les membres du Comité central et du Comité d'organisation.

Les gymnastes se groupent ensuite par sections, s'organisent en cortège, puis parcourent dans le meilleur ordre les rues coquettement décorées de Clarens et se rendent à pied à Montreux.

Sur la place de fête, les 23 bannières qui précédaient les gymnastes se réunissent devant M. Mayor-Vautier, président du Comité central, qui a pris place au pavillon des prix et s'apprête à adresser aux arrivants un discours de bienvenue.

S'adressant aux gymnastes confédérés ainsi qu'aux membres de la Société cantonale vaudoise, il les remercie d'avoir accepté l'invitation de la section de Montreux et leur souhaite, au nom de la population entière de cette localité, au nom de ses autorités, au nom de sa jeunesse, une bienvenue chaleureuse, cordiale et fraternelle.

Il s'excuse de ce que Montreux ne peut offrir à ses hôtes les ressources d'une grande ville, mais leur donne l'assurance que chacun a fait son possible, dans la mesure de ses forces, pour que les assistants à cette fête en emportent dans leurs foyers un souvenir durable.

Ces paroles sympathiques sont vivement acclamées. Rien n'a été épargné pour donner à cette fête tout l'éclat, tout le luxe possible.

Les constructions relatives à la partie technique de la fête n'ont pas été négligées; les engins sont bien et solidement établis, la plus sage prévoyance a présidé à leur installation.

Dès 1 h., le concours artistique commence pour finir à 8 h. du soir; une foule compacte a suivi avec intérêt les exercices aux engins et plusieurs concurrents enlevèrent, par l'exécution irréprochable de leurs tours, des applaudissements unanimes et mérités.

En résumé, concours serré, tours variés et bien combinés, ordre parfait; voilà plus qu'il n'en faut pour attester de notables progrès réalisés dans les sections.

Le soir, à la cantine, banquet très bien servi et auquel les gymnastes font le plus grand honneur.

M. Mayor-Vautier porte le toast à la Patrie; il fait ressortir que chez nous, malgré les événements qui pendant cinq siècles ont bouleversé le monde, le peuple est resté souverain et a su conserver son indépendance.

M. Dubochet, président du Comité d'organisation, réitère aux gymnastes, au nom de la population toute entière, l'assurance de ses sentiments sympathiques.

Il les engage à fortifier leurs corps pour les rendre propres au combat que, dans ce siècle si difficile, ils auront à livrer pour faire leur chemin dans le monde.

On ne saurait trop encourager, dit-il, une société qui s'est donnée pour mission de mettre au service de l'intelligence et du travail, des corps qui ne craignent pas la fatigue, qui sains et robustes, seront la demeure d'âmes non moins vigoureuses et fortes.

M. Dubochet termine par ces belles paroles :

Patrie, Force, Amitié!

Restez fidèles, gymnastes, à cette noble devise inscrite sur vos drapeaux; montrez que chez les peuples libres, la force ne prime pas le droit, mais que la force mise au service d'une juste cause, fait primer le droit.

Des bravos prolongés accueillent cette belle péroraison.

Bien des regards scrutaient l'horizon dimanche, second jour de fête, c'est que, en effet, de gros et menaçants nuages obscurcissaient le ciel et la pluie semblait vouloir se mettre de la partie. Malgré ces fâcheux pronostics, les jeux nationaux commencèrent et se poursuivirent avec tout l'entrain que l'on pouvait désirer jusqu'après 9 heures, moment où la pluie nous fit sa maussade visite. Heureusement qu'elle nous quitte au bout d'une demi-heure.

Le concours de sections eut l'honneur d'attirer sur lui l'admiration des spectateurs: 15 sociétés y prirent part et parmi elles plusieurs se distinguèrent par leur travail et la savante combinaison de leurs exercices.

Mais voici la grande attraction du public; la lutte a commencé. Avec quel intérêt on suit les moindres mouvements des champions! On prend parti pour l'un et pour l'autre et on applaudit à outrance les succès de son protégé. Lutteurs et spectateurs, tout le monde se passionne et la fièvre gagne les plus flegmatiques.

Les concours terminés, la foule à peine contenue s'épaissit de plus en plus autour du pavillon des prix, car on ne veut perdre aucune des péripéties de la solennité qui va commencer. En effet, c'est un spectacle unique que celui de ces robustes jeunes gens venant avec empressement, la tête haute, l'œil brillant de joie et d'orgueil, plier le genou aux pieds d'une radieuse jeune fille, toute resplendissante de grâce et de fraîcheur, au regard modestement baissé et recevoir de ses mains mignonnes la couronne du vainqueur.

Le président du Jury procède ensuite à la distribution des récompenses.

Concours de sections : Couronnes de laurier : 1. Lausanne, 59,66 points ; 2. Vevey et Yverdon, 48,32.

Prix simples : 4. Montreux, 5. Payerne, 6. Echallens, 7. Ste-Croix, 8. Aubonne, 9. La Sagne, 10. Lucens, 11. Rolle.

Prix d'encouragement : 12. Sentier, 13. Bex, 14. Moudon, 15. Lutry.

Concours artistique : Couronnes de laurier : 1. Louis Blanchard, Lausanne ; 2. Ulysse Perrin, Lausanne ; 3. Horrisberger, Lausanne ; 4. Jules Dubath, Yverdon ; 5. Lucien Chappuis, Lausanne ; 6. Margot, Lausanne.

Concours aux Jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Louis Brun, Lausanne ; 2. J. Ponly, Vevey ; 3. Delapalud, Genève ; 4. Alphonse Gaud, Montreux.

Un bal des plus animés, organisé dans la cantine, clôtura cette journée ; ce fut la dernière partie officielle de la fête cantonale de Montreux.

Le lendemain, après des adieux pleins de reconnaissance à leurs hôtes les gymnastes reprenaient avec regret le chemin de leurs foyers.

Il serait difficile d'énumérer toutes les personnes qui ont droit à la reconnaissance des gymnastes et qui ont contribué à la réussite de cette fête, car il faudrait pour cela citer les noms de tous les habitants de Montreux et de Clarens, il faudrait faire une mention spéciale des autorités et des personnes zélées et complaisantes qui ont accepté des fonctions officielles dans cette circonstance. La tâche serait douce, sans doute, mais au-dessus de nos forces, c'est pourquoi, craignant de ne pouvoir exprimer notre gratitude aux nombreuses personnes qui l'ont méritée, M. le président du Comité central a été prié, d'être l'interprète des gymnastes, auprès des membres du Comité d'organisation et de tous ses concitoyens, pour les assurer de leur profonde reconnaissance.

25 juillet. — Le projet d'ordonnance du Département militaire fédéral, pour l'enseignement de la gymnastique, qui avait été transmis au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud et par celui-ci au Comité central a été examiné par M. F. Dufresne, qui se prononce défavorablement à son sujet, les vaudois n'ayant jamais été partisans d'une centralisation exagérée.

Ce préavis étant le même que celui du Comité central et

de plusieurs membres du Jury de la dernière fête, sera transmis au Département.

17 novembre. — Le Comité central nomme une commission de 7 membres pour s'occuper de la révision du Règlement des fêtes et la compose comme suit : MM. Lochmann, à Lausanne ; L.-E. Perret, à Aubonne ; J. Allamand, à Montreux ; F. Dufresne, à Vevey ; Ch. Panchaud, à Morges ; Alph. Gaud et M. Monod, à Montreux.

Avril. — La *Gazette de Lausanne* nous apprend que le Département de l'Instruction publique a invité le Conseil de santé à lui présenter un rapport, sur les programmes d'enseignement dans les écoles secondaires, considérés au point de vue hygiénique et de la part qui devrait y être faite aux exercices corporels.

C'est avec plaisir que nous voyons l'autorité supérieure se préoccuper de cette question si délicate de l'éducation physique de la jeunesse des écoles, que malheureusement on a trop souvent perdue de vue dans notre pays. Il se produit actuellement dans l'opinion publique et dans les cercles compétents un mouvement puissant en faveur de l'introduction dans une large mesure des exercices corporels dans les programmes d'enseignement. Chacun sera donc heureux de voir le Département de l'Instruction publique intéresser l'autorité sanitaire supérieure au bien-être physique de notre jeunesse scolaire et la consulter sur les mesures à prendre pour la sauvegarder.

30 avril. — Le Comité central informe les sections que la course cantonale aura lieu à Orbe ; la date leur en sera communiquée ultérieurement.

5 juin. — Ensuite de diverses circonstances, la course cantonale prévue pour le mois de juin, est renvoyée au 29 septembre.

En faisant part aux sections de la décision qu'il vient de prendre, le Comité central leur dit de bien vouloir étudier jusqu'à la modifications proposées au Règlement de fêtes et qui seront discutées à Orbe, à l'assemblée des délégués.

29 septembre. — *Course cantonale à Orbe.* — Conformé-

ment à la décision prise par le Comité central, les sections vauvoises se réunissent le dimanche 29 septembre, à 9 h. du matin, à la gare de Chavornay, pour se diriger à pied sur Orbe, lieu choisi pour la Course cantonale de 1878.

Après avoir défilé dans les rues principales, la colonne se rend sur la place du château, où une collation est offerte aux gymnastes.

M. Turtaz, syndic, leur souhaite la bienvenue au nom des autorités et de la population; M. Mayor-Vautier, président central lui répond et remercie pour l'aimable accueil qui nous est fait.

Assemblée des délégués à l'Hôtel de Ville. — Présidence de L. Mayor-Vautier, président.

19 sections sont représentées par 51 délégués.

Le caissier central donne un exposé succinct de l'état de la caisse qui est prospère, puisqu'elle solde par un actif de 1416 fr.

Ces comptes sont renvoyés à l'examen d'une commission qui est composée de MM. G. Panchaud, Lausanne; Cuénod, Cully; John Golay, Sentier.

La section de la Tour de Peilz est admise dans la Société cantonale.

La discussion est ensuite ouverte sur les différentes modifications qui ont été présentées en vue d'une révision du Règlement de fêtes.

Ne pouvant parvenir à s'entendre et après une discussion assez orageuse l'assemblée décide de renvoyer toutes ces questions à l'examen d'une Commission, qui devra présenter son rapport assez tôt pour que le Comité central puisse l'examiner, donner son préavis et convoquer une assemblée de délégués, de manière à rendre les modifications apportées au Règlement exécutoires pour la prochaine fête cantonale.

Cette Commission est composée comme suit: MM. Constant Pernet, à Vevey; Jules Dubath, à Yverdon; Louis Blanchard, à Lausanne; E. Favre, à Echallens; Ulysse Junod, à La Sagne; G. Lecoultre, au Sentier; Lucien Vincent, à Lausanne; Ed. Cuendet, à Ste-Croix et Léon RoCHAT, à Lausanne.

Aucune demande n'est parvenue au Comité central relativement à l'organisation de la fête cantonale de 1879. La section de Vevey, pressentie à ce sujet, espère pouvoir donner une réponse affirmative prochainement.

M. Duplessis, préfet à Nyon, est nommé membre honoraire.

La séance terminée, les gymnastes se réunissent sur la place du château, où ont été installés les engins et travaillent pendant plus d'une heure sous la direction de Louis Brun, l'in-fatigable moniteur de la section de Lausanne; puis la section d'Yverdon exécute avec beaucoup d'ensemble des exercices préliminaires avec cannes.

Enfin voici l'heure du banquet, attendue avec impatience par chacun; il est servi à l'Hôtel de France et ne laisse rien à désirer. L'apparition d'immenses paniers de bouteilles soigneusement bouchées, est accueillie par des hurras frénétiques. On sent là une gracieuseté des autorités et de la population d'Orbe.

La partie oratoire qui succède au banquet est des plus animées: on entend successivement M. Lucien Vincent, qui porte le toast à la Patrie; M. Emile Favre, d'Echallens, boit à la ville d'Orbe, à ses autorités, à sa population et à sa future section de gymnastique; M. Rochaz, préfet, remerciant l'orateur qui l'a précédé porte un toast à l'avancement et au progrès de la gymnastique.

M. Camille Reymond, de Ste-Croix, tout en reconnaissant que nous avons fait des progrès, estime que nous ne sommes pas encore à la hauteur de notre tâche; il a fait partie de plusieurs sections de la Suisse allemande et trouve que nous sommes loin de les égaler. Il nous manque de l'activité, de l'ordre, de la discipline et surtout de la régularité.

MM. Léon RoCHAT, de Lausanne; B. Perrin, de Payerne et F. Delure, d'Orbe, montent tour à tour à la tribune, puis l'heure du départ étant proche quelques paroles d'adieu sont encore échangées entre MM. Rochaz et Mayor-Vautier, puis les gymnastes, heureux et contents de cette belle journée prennent en grande partie le chemin de la gare, tandis que d'autres trouvant l'heure trop avancée, remontent en ville où ils sont bientôt entraînés par la musique dans un joyeux tourbillon.

17 novembre. — *Assemblée extraordinaire de délégués, à Lausanne.* — Présidence de L. Mayor-Vautier, président.

17 sections sont représentées par 47 délégués.

La section de Vevey annonce qu'elle a décidé de se charger de l'organisation de la prochaine fête cantonale.

L'assemblée est réunie en vue de discuter le nouveau projet de Règlement de fêtes; celui-ci sera soumis au vote des sections.

29 décembre. — Le Comité central publie le résultat concernant la votation pour les membres du Jury devant fonctionner à la prochaine fête.

Ont été nommés : MM. Dufresne, à Vevey ; Allamand, à Montreux ; Gelzer, à Yverdon ; Blanchard, à Lausanne ; Perret, à Aubonne ; de Vallière, à Vevey ; Paul Jaccottet, J.-L. Lochmann, à Lausanne ; B. Perrin, à Payerne ; Ch. Panchaud, à Morges ; Golay, au Sentier.

Ont été désignés pour composer les exercices obligatoires de la fête de Vevey : MM. Lochmann et Dufresne.

En remettant ses fonctions au nouveau Comité central de Vevey, le Comité sortant de charge prend congé des sections par les lignes suivantes :

En quittant la direction de notre chère Société cantonale, il nous reste à faire des vœux pour sa prospérité et à remercier sincèrement les sections qui en font partie pour l'appui qu'elles nous ont donné dans l'accomplissement de notre tâche. N'oubliez jamais que l'union fait la force.

Les principales modifications apportées au Règlement de fêtes concernent l'échelle de participation dans le concours de sections, la note accordée pour le nombre des participants dans ce même concours qui ne doit compter qu'une seule fois et l'augmentation du nombre des couronnes à délivrer qui est porté de 13 à 16.

— 1879 —

13 février. — Le Comité central, nommé par la section de Vevey, s'est constitué comme suit : MM. H. de Vallière, *Président* ; F. Dufresne, *Vice-Président* ; Constant Pernet, *Caissier* ; Gabriel Montet, *Secrétaire* ; Alfred Flury, *Adjoint*.

Il s'annonce aux sections dans les termes suivants :

Le Comité sortant de charge nous a remis les archives de la société en parfait état, ainsi que le solde en caisse de fr. 1761.30 et de chaleureux remerciements lui ont été adressés pour sa bonne gestion. Nous ne doutons pas que vous vous joindrez à nous de cœur et que nous n'aurons exprimé que vos sentiments de reconnaissance avec les nôtres.

Nous nous efforcerons également de donner une impulsion favorable au développement de notre société pour le bien de notre cher canton et nous sommes persuadés que nous serons vigoureusement secondés par votre zèle, votre persévérance et votre ardeur au travail.

Vu le cours fédéral de moniteurs qui aura lieu dans la Suisse romande en mai prochain, nous avons décidé de ne pas former cette année un cours cantonal proprement dit, mais de faciliter aux sections qui ne sont pas de la Société fédérale la présence de leurs moniteurs à ce cours en leur accordant un subside.

Le cours cantonal sera remplacé par une réunion de moniteurs spécialement destinée à apprendre les exercices d'ensemble pour la prochaine fête cantonale ; elle aura lieu pour toutes les sections vaudoises, le dimanche 2 mars prochain, à Lausanne, sous la direction de MM. Lochmann et Dufresne.

10 mai. — Le Comité, central annonce aux sections que la fête cantonale a été fixée au 12 et 13 juillet et leur en communique le programme.

Les sections des cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Valais y seront invitées.

Le prix de la carte de fête est fixé à 40 fr. et la demi-carte à 5. fr.

6 juin. — L'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui aura lieu à Vevey, le 11 juillet prochain est porté à la connaissance des sections par une circulaire du Comité central, lequel les informe également que M. J. Gmehlin ayant refusé sa nomination de membre du Jury a été remplacé par M. Montandon, à Ste-Croix.

11 juillet. — *Assemblée de délégués à Vevey.* — Présidence de H. de Vallière, président.

20 sections sont représentées par 51 délégués.

MM. L. Mayor-Vautier, Louis Dufour, Marc Monod, Alphonse Gaud et Adrien Favre, à Montreux, sont nommés membres honoraires.

La cotisation cantonale est réduite à 30 ct. par trimestre et par membre.

12-13 juillet. — *Fête cantonale à Vevey.* — C'est toujours une époque réjouissante pour le gymnaste que le retour de ces fêtes patriotiques, où l'on quitte pour trois jours la famille, le travail et le lieu de son domicile pour se diriger avec les amis de la section à laquelle on appartient, vers un point déterminé où doit avoir lieu une de ces charmantes réunions telles que la fête de gymnastique. Cette année, c'est la ville de Vevey qui était désignée pour recevoir les gymnastes vaudois, de même que les confédérés qui voulaient bien répondre à l'invitation qu'on leur avait adressée.

Samedi 12 juillet, dès 9 heures du matin, les premières sections arrivent par chemin de fer.

La ville est superbement décorée ; la plupart des maisons sont enguirlandées et pavoisées de drapeaux aux multiples cou-

leurs; des arcs-de-triomphe s'élèvent sur plusieurs points; les fontaines disparaissent littéralement sous une profusion de fleurs et de drapeaux. En un mot, l'on voit que la population de Vevey a voulu exprimer le bonheur qu'elle avait d'accueillir les gymnastes d'une manière sympathique.

A 10 $\frac{1}{2}$ h., le gros contingent des gymnastes arrive par deux bateaux, au débarcadère de la Place du Marché et après s'être formés en colonnes par sections, défilent dans les principales rues de la ville et viennent se former en carré sur la place de l'Hôtel de Ville où M. Jules Guex, président du Comité d'organisation leur souhaite une cordiale bienvenue, au nom de la population de Vevey.

Le vin d'honneur circule dans les coupes.

Le cortège se rend ensuite sur la place de fête et prend momentanément possession de la cantine; là se renouvellent les marques d'attachement des gymnastes d'une section envers une autre, des amis qui ne se sont pas revus depuis l'an dernier, à St-Gall ou à Orbe, l'expansion se manifeste d'une façon cordiale et charmante, pendant que la musique fait entendre de délicieuses mélodies.

A 1 h., le concours artistique commence, deux cents gymnastes y prennent part; il est suivi avec le plus grand intérêt par un public nombreux. Le soleil resplendit depuis le matin d'une façon qui a lieu de réjouir chacun; tout, enfin, au début de cette réunion fraternelle, est de nature à provoquer l'admiration et le contentement, aussi l'enthousiasme est indescriptible. Les dames surtout semblent s'intéresser tout particulièrement aux exercices de notre agile et vaillante jeunesse; elles se montrent nombreuses, dans des toilettes ravissantes et animées d'une sympathique joie.

Le banquet, annoncé pour 8 heures du soir, n'a pu commencer qu'après 9 heures, les concours s'étant prolongés jusqu'à ce moment-là.

La partie officielle a été des plus animées; on entend successivement MM. de Vallière, président du Comité central; Nicati, syndic de Vevey; Senglet, de Genève; Paschoud, municipal; Lochmann, membre du Jury; etc.

La musique *La Lyre* de Vevey, se montre infatigable et nous favorise de productions très variées.

Le dimanche, à 6 h., les concours aux jeux nationaux commencent par le lever et le jet de pierres, lesquels sont suivis

par les concours spéciaux, saut à la perche, etc. Le temps qui était si beau la veille, se montre menaçant et donne lieu de croire que la pluie viendra revendiquer sa part de la fête.

A 9 $\frac{1}{2}$ h., culte par M. le pasteur Cérésolo, auquel la plupart des gymnastes assistent.

Cependant, le temps devient tout à fait menaçant, puis vers 10 $\frac{1}{2}$ h., la pluie commence à tomber serrée et persistante; vu le mauvais temps, les exercices d'ensemble ne peuvent être effectués et chacun cherche un abri, du reste, assez facile à trouver.

A 1 h., comme il s'agit, malgré la pluie persistante, de procéder conformément aux dispositions du programme, au concours de sections et que vu la pluie diluvienne qui ne cesse de tomber, celui-ci ne peut avoir lieu sur l'emplacement voulu, les diverses sections se rendent, les unes au local de gymnastique de Vevey, les autres au manège Sillig, mis généreusement à la disposition du Comité de la fête.

Les concours commencent et se prolongent, en alternant, c'est-à-dire en passant d'un local à un autre, d'un engin à un autre, jusqu'à 7 h. du soir. Malheureusement ces locaux sont très peu spacieux, de sorte que tous les gymnastes, le Comité et le public, ne peuvent y prendre part. Le concours de sections terminé, c'est le tour de la lutte suisse et de la lutte libre, exercices qui ne peuvent être suivis par tous ceux qui l'auraient désiré.

Le soir un bal animé, au Théâtre, clôture cette journée pluvieuse, dont les participants à la fête se souviendront.

Lundi 14 juillet, le mauvais temps persiste, aussi le programme de la journée se trouve-t-il forcément modifié. A 11 h., les gymnastes sont tous réunis dans la salle du Théâtre où la cérémonie de la distribution des prix va avoir lieu. L'orchestre occupe le fond de la scène, puis les demoiselles destinées à distribuer les couronnes prennent place sur les faces latérales, au pied de superbes plantes qui formaient la décoration de la salle de bal.

M. Jules Guex, président du Comité d'organisation prononce une sympathique allocution. M. Lochmann, au nom du Jury, exprime sa satisfaction aux gymnastes pour les travaux qu'il a eu l'occasion d'apprécier et qui en général ont été très satisfaisants; puis l'on proclame les résultats des divers concours:

Concours de sections: Prix couronnés: 1. Yverdon 65,75 points; 2. Vevey 65; 3. Lucens 60,50; 4. Ste-Croix 60,25.

Prix simples : 5. Payerne 59,50; 6. Echallens 38; 7. Bex et Nyon 57,75; 9. Rolle et Sentier 57,25; 11. Lutry 55,50; 12. Aubonne 54,75; 13. Montreux; 14. Moudon et Morges 54; 16. La Tour 53,50; 17. Cully 52,25; 18. La Sagne 51,75.

Prix d'encouragement : 19. La Chaux 42,50.

Concours artistique: Couronnes de laurier : 1. Reymond Camille, Ste-Croix; 2. Dubath B., Yverdon; 3. Schirmbeck, Chaux-de-Fonds; 4. Bœsch, César, Payerne; 5. Dubath Jules, Yverdon; 6. Wuille Louis, Yverdon; 7. Wachsmuth, Genève; 8. Held Ferd., Genève; 9. Faidy, Genève; 10. Cuendet Ed., Ste-Croix.

Concours aux jeux nationaux: Couronnes de chêne : 1. Gaud Alph., Montreux; 2. Gurtner, Vevey; 3. Steiner, Boveresse; 4. Bel, Genève; 5. Golay H., Sentier; 6. Zimmermann, Genève; 7. Gétaz, Vevey; 8. Pouly Jules, Lausanne.

Lorsque la distribution des prix est terminée, sections ou gymnastes isolément s'éloignent pour aller prendre leurs dispositions en vue du départ.

En raison du mauvais temps, la course en bateau à vapeur au Bouveret est supprimée; cependant, dans l'après-midi de cette dernière journée de fête, le soleil se montre joyeusement et c'est avec un sentiment d'admiration que l'on peut contempler le magnifique panorama qui se présente à la vue des gymnastes encore présents à Vevey: le lac Léman, les montagnes de la Savoie et les Alpes vaudoises.

Les remerciements les plus sincères ont été adressés au Comité d'organisation, aux autorités et à la population de Vevey, pour la cordiale réception qui a été faite aux gymnastes et la réussite complète de cette belle fête, malgré l'inclémence du temps.

Décembre. — Le Comité d'organisation de la fête de Vevey publie les comptes de cette entreprise, lesquels bouclent par un solde actif de fr. 80.20.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 24 sections, 824 membres, savoir : 144 honoraires, 425 actifs, 189 passifs, 46 externes.

10 avril. — Le Comité central de la Société fédérale a décidé d'admettre tous les moniteurs des sections vaudoises ne

faisant pas partie du giron fédéral, au cours qui aura lieu à Lausanne les 16 et 17 mai prochain.

Cette autorisation évite au Comité cantonal l'organisation d'un cours de moniteurs.

Chaque section vaudoise pourra s'y faire représenter conformément au Règlement fédéral.

Les moniteurs des sections non fédérales recevront de la caisse cantonale une indemnité de fr. 6.—, plus les frais de transport en 3^{me} classe; toutefois cette indemnité ne sera accordée qu'aux moniteurs qui auront suivi entièrement le cours.

26 septembre. — *Assemblée de délégués à Cully.* — Présidence de H. de Vallière, président.

L'appel constate la présence de 47 délégués, représentant 20 sections.

La cotisation cantonale de 30 ct. par membre et par trimestre est maintenue.

Aucune section ne s'étant présentée pour l'organisation de la fête de 1881, celle d'Yverdon est invitée à examiner la possibilité de l'entreprendre. Elle donnera une réponse au Comité central avant la fin de l'année.

L'assemblée décide de rendre incompatibles les fonctions de membre du Jury avec celles de membre du Comité central.

La provision du Règlement de fête étant épuisée il est décidé d'en opérer une révision avant d'en faire imprimer de nouveaux exemplaires; ce soin est remis au Comité central auquel une commission de six membres, composée comme suit, est adjointe : MM. C. Reymond, à St-Croix; Louis Brun, à Lausanne; Louis Blanchard, à Lausanne; Jean Tanner, à Lucens; Jules Dubath, à Yverdon; César Dupuis, à Vevey.

Les comptes de la Société cantonale accusent à ce jour un solde actif de fr. 2072.70; leur examen est confié à une commission de trois membres, savoir : MM. A. Bernard, à Lausanne; L. Blanchard, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux.

Une proposition de M. Léon Rochat, de Lausanne de remplacer à l'avenir les inspections de sections par des cours de moniteurs, qui lui paraissent plus propres au développement de la gymnastique dans le canton, est renvoyée à l'étude du Comité central.

28 octobre. — Il est pris connaissance par le Comité central, d'une circulaire de la Commission technique de la Société

fédérale, relative à la fusion des cours fédéraux et cantonaux de moniteurs.

En principe, le Comité est d'accord, mais il entend réserver l'opinion des gymnastes vaudois et répondra d'une manière définitive lorsque des bases plus positives auront été posées.

1^{er} décembre. — Le Comité central annonce aux sections que celle d'Yverdon n'ayant pu se charger de la fête cantonale de 1881, la section de Ste-Croix a bien voulu prendre en mains l'organisation de cette fête.

Nous l'en remercions chaleureusement dit-il, et nous sommes persuadés que vous vous joindrez à nous dans ce sentiment.

Travaillez donc avec courage, persévérance et discipline, pour que la prochaine fête soit de nouveau un pas en avant pour la gymnastique et que la population qui vous recevra dans ses murs voie ses efforts récompensés par la bonne impression que vous y laisserez.

Sont nommés membres du Jury pour la prochaine fête cantonale, ensuite de votation dans les sections :

MM. F. Dufresne, à Vevey ; J.-L. Lochmann, à Lausanne ; J. Allamand, à Montreux ; L. Blanchard, à Lausanne ; L.-E. Perret, à Aubonne ; Paul Jaccottet, à Lausanne ; A. Gelzer, à Lucerne ; C. Reymond, à Ste-Croix ; Emile Mottaz, à Yverdon ; Léon Rochat, à Lausanne ; Jean Tanner, à Lucens ; E. Gamboni, à Morges.

31 décembre. — La Société cantonale se compose à ce jour de 24 sections comptant ensemble 851 membres, savoir : 191 honoraires, 439 actifs, 148 passifs, 31 externes.

14 février. — Le nouveau Comité central, nommé par la section de Ste-Croix, est ainsi composé : MM. L. Junod-Addor, *Président* ; Auguste Bornand, *Vice-président* ; L. Jaccard-Maeder, *Caissier* ; A. Clément-Rochat, *Secrétaire* ; Arthur Jaccard, *Adjoint*.

Il s'annonce aux sections dans les termes suivants :

Un nouveau Comité central vient se présenter à vous. Issu des suffrages de la section de Ste-Croix, à qui a été fait l'honneur d'être section centrale pour 1881-82, il s'efforcera de mériter la confiance dont il a été honoré, en marchant sur les traces de son prédécesseur, le Comité de Vevey et en recherchant tous les moyens qu'il croira propres à contribuer au développement harmonique de notre Société cantonale.

Mais nous n'oublions pas que, tout grand et sincère qu'est notre désir de marcher au progrès, seuls, nos efforts seraient vains et nous faillirions à notre tâche. Nous comptons donc sur le concours de tous et particulièrement sur celui de vos comités de sections ; que les sentiments d'une vraie fraternité président toujours à tous nos rapports ; que l'esprit de concorde et de solidarité nous anime tous et dirige nos travaux et nos discussions.

Nous vous tendons les mains, tendez-vous aussi les vôtres et que tous nous n'ayons qu'un désir : le bonheur de notre belle société. Sachons sacrifier dans l'intérêt général nos opinions personnelles, nos goûts même ; en le faisant nous réalisons notre sublime devise suisse : « Un pour tous, tous pour un » qui doit aussi être celle des gymnastes, et nous faisons sur l'autel de la Patrie un des plus nobles sacrifices que notre mère bien-aimée aime à voir chez ses fils.

Forts de votre appui et de vos sympathies, nous nous mettons donc à l'œuvre avec courage, convaincus que nos travaux communs seront utiles à la cause de la gymnastique.

D'accord avec le Comité d'organisation, nous avons fixé la fête cantonale aux 1, 2 et 3 juillet prochain.

Nous vous adressons le projet de règlement de fêtes élaboré par le Comité central de Vevey et la Commission nommée à cet effet. Chaque section, après l'avoir étudié, aura à voter *in globo* sur l'acceptation ou le rejet de ce projet et nous fera connaître quelle a été sa décision.

La composition des exercices préliminaires pour la fête cantonale a été confiée à MM. Lochmann et Blanchard, à Lausanne et E. Mottaz à Yverdon.

Ils seront démontrés aux moniteurs des sections dans un cours qui aura lieu à Lausanne, le 27 février courant.

La question d'un drapeau cantonal a été étudiée avec le Comité de Vevey et nous avons été unanimes à reconnaître que la Société vaudoise de gymnastique devait avoir une bannière autour de laquelle celles de toutes les sections viendraient se grouper dans nos fêtes. Nous proposons donc aux sections l'acquisition par la Société cantonale d'un drapeau, qui serait présenté à la prochaine fête par l'ancien comité de Vevey. Le Comité central demande aux sections, si elles se prononcent affirmativement, les pleins-pouvoirs nécessaires pour réaliser cette décision.

Comité d'organisation de la fête cantonale :

Présidents des diverses commissions :

Bureau et réception :	M. Emile Montandon.
Engins :	M. Edouard Cuendet.
Constructions :	M. Oscar Bornand.
Prix :	M. Charles Paillard.
Finances :	M. Constant Jaccard.
Substances :	M. Justin Addor.
Police :	M. Constant Junod.
Logements :	M. Louis Mutrux.
Bal :	M. Armand Jaccard.

14 avril. — Le Comité central informe les sections que le nouveau projet de Règlement de fêtes a été accepté par 222 voix contre 57 et que l'achat d'une bannière cantonale a également été décidé par 237 voix contre 119.

Ensuite d'une décision prise par l'ancien Comité central, ce Règlement devait être appliqué à titre d'essai seulement, pour la fête de 1881 ; mais les circonstances s'opposent à la mise en pratique de cette décision ; le Règlement lui-même, dit le Comité central ne le permet pas. En effet, les articles 8 et 9 fixent au 1^{er} janvier au plus tard et trois mois au moins avant la fête, le temps auquel les exercices préliminaires et ceux du concours de sections doivent être communiqués aux gymnastes. Nous nous sommes trouvés en retard, vu notre entrée tardive en fonctions, pour la communication des exercices préliminaires ; quant à ceux pour le concours de sections, la Commission que nous avons nommée dans ce but, a refusé d'en élaborer le programme, disant avec raison que c'était trop tard et en contradiction avec l'article 9 du projet lui-même.

L'ancien règlement de fêtes, modifié par les décisions prises en 1878 et 1879, aura donc encore son application pour la fête de Ste-Croix.

Outre les circonstances de force majeure qui obligent le Comité central à reprendre l'ancien règlement pour cette fête, il croit devoir, en application de l'art. 10 des statuts, soumettre le nouveau projet à l'assemblée des délégués.

En vertu du même article, il soumettra aussi à la décision de cette assemblée la question de l'achat d'un drapeau cantonal.

La direction du cours de moniteurs du 27 février écoulé, à Lausanne, nous informe qu'elle a été satisfaite du zèle et de l'application de la majeure partie des moniteurs ; mais elle regrette d'avoir à déclarer que quelques-uns n'ont pas apporté aux travaux tout le sérieux qu'on est en droit d'attendre de ceux qui sont appelés à prêcher d'exemple dans leur section. Le but des cours de moniteurs n'est pas le plaisir, mais une étude et un travail consciencieux.

Ce cours a été suivi par 39 moniteurs, pour lequel l'Etat nous a alloué un subside de 100 fr.

1^{er} juin. — Les sections des cantons de Neuchâtel, Ge-

nève et Fribourg ainsi que celle de Pontarlier seront invitées à la fête.

Le Comité central adresse aux sections le programme de la fête, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

Il les informe en outre que le prix de la carte de fête a été fixé à 10 fr. et celui de la demi-carte à 5 fr.

Il proposera à l'assemblée des délégués une modification aux statuts, en ce sens qu'à l'avenir le Comité central entrerait en fonctions le 1^{er} janvier de l'année qui précède celle de la fête et non comme c'est le cas actuellement, l'année même de la célébration de celle-ci.

Ainsi faisant, le nouveau Comité central aurait tout le loisir de se mettre au courant de l'administration de la Société cantonale et de préparer en toute connaissance de cause l'organisation de la fête.

Sont désignés pour apprécier la terminologie des exercices libres du concours de sections : MM. Lochmann et L. Blanchard, à Lausanne et Camille Reymond, à Ste-Croix.

1^{er} juillet. — *Assemblée de délégués à Ste-Croix.* — Présidence de L. Junod-Addor, président.

16 sections sont représentées par 25 délégués.

Sont nommés membres honoraires : MM. Jules Guex, H. de Vallière, G. Montet, Constant Pernet, Alf. Flury, à Vevey ; L.-E. Perret, à Aubonne.

La proposition du Comité central, qu'à l'avenir celui-ci entre en fonctions le 1^{er} janvier de l'année qui précède la fête est adoptée sans opposition.

Avenches est désigné comme but de la Course cantonale pour 1882.

2-4 juillet. — *Fête cantonale à Ste-Croix.* — Le samedi 2 juillet dès 5 heures du matin, le canon tonne, annonçant l'ouverture de la fête.

A 9 heures, le Comité d'organisation, le Comité central, le Jury et les gymnastes arrivés la veille se réunissent à la Cantine, puis le cortège organisé se rend à la rencontre des gymnastes, au débouché du Sentier de Covatannaz. La plupart d'entr'eux ont couché à Yverdon, où ils avaient été reçus par la section de cette ville, puis partis en chars le matin jusqu'à Vuitteboeuf et de là à pied à Ste-Croix.

Le cortège se reforme et se met en marche précédé de « l'Union Instrumentale » de Ste-Croix ; il arrive à la cantine vers 10 1/2 heures, le temps est superbe, la chaleur accablante.

C'est M. Junod-Addor, président du Comité central, qui souhaite la bienvenue aux gymnastes, auxquels une collation est offerte, puis chacun se rend à l'adresse qui lui est assignée pour prendre possession de son logement.

A 4 heures précise, les concours individuels s'organisent ; un public nombreux et sympathique suit avec beaucoup d'intérêt les travaux des gymnastes. La buvette, située à côté du pavillon des prix, est constamment encombrée ; c'est qu'il fait une chaleur excessive ; le reek même doit être abreuvé, le soleil le rend semblable à une barre sortant d'une fournaise. Malgré cela, la journée se termine heureusement sans accidents.

Lorsque 8 heures sonnent, les travaux cessent et chacun est content de pouvoir s'installer dans la cantine et faire honneur au banquet qui est trouvé excellent. La chose est tellement rare dans nos fêtes de gymnastique, qu'elle mérite d'être signalée.

Les appétits calmés, la série des toasts et chansons commence sous la direction d'un major de table très entendu. Le toast à la Patrie est porté en termes éloquents par M. Clément Rochat, secrétaire du Comité central ; M. le commandant Jaccard porte celui à la gymnastique, puis les chants, morceaux de musique, discours, se succèdent sans interruption jusque près de minuit.

Dimanche 31 juillet, à 6 heures, les travaux recommencent.

Les rues sont dès le grand matin, sillonnées d'une multitude de personnes, venues de toutes les directions et qui toutes se dirigent sur l'emplacement des exercices.

Les concours individuels se continuent jusqu'à 9 1/2 heures, puis sont interrompus pour le service divin célébré à la cantine, en présence d'une foule considérable.

Cette cérémonie terminée, les gymnastes se forment pour les exercices d'ensemble sous la direction de MM. Lochmann et Brun ; l'exécution est bonne et ils sont très applaudis.

A midi second banquet à la cantine, servi aussi bien que celui de la veille, aussi le restaurateur est-il chaudement félicité. M. H. de Vallière, ancien président central, porte le toast à la Patrie.

A 1 heure, les gymnastes abandonnent les tables pour se rendre sur la place des exercices et participer au concours de sections ; 13 sociétés y prennent part, et dénotent par leurs travaux une préparation des plus soignées.

Ce concours terminé, les luttres suisse et libre lui succèdent, puis les concours spéciaux clôturent les exercices de la journée.

Malgré toute la bonne volonté du Jury, il fut impossible de terminer les concours avant 7 heures du soir, aussi la distribution des prix ne commence-t-elle qu'après 8 heures. En voici la liste :

Concours de sections : Prix couronnés : 1. Lucens 36,95 points ; 2. Lausanne 36,75 ; 3. Ste-Croix 36,05 ; 4. Yverdon 35,60, Vevey 33,95.

Prix simples : 6. Nyon 29,45 ; 7. La Chaux 29,05 ; 8. La Sagne 28,75 ; 9. Moudon 28,60 ; 10. Payerne 27,35 ; 11. Aubonne 27,25 ; 12. Morges 26,95 ; 13. Aigle 26,75.

Concours artistique : Couronnes de Laurier ; 1. Audétat Éd., Fleurier ; 2. Tanner Th., Lucens ; 3. Grivel Louis, Lausanne ; 4. Genier Louis, Lucens ; 5. Champion Victor, Ste-Croix ; 6. Cousin Ernest, Yverdon ; 7. Michel Ad., Lausanne ; 8. Vuille Louis, Soleure ; 9. Boss Jules, Fleurier ; 10. Brack G. Lausanne ; 11. Lequatre Louis, Lausanne ; 12. Maag Th., Vevey ; 13. Bruschi Ad., Ste-Croix ; 14. Clot Béal, Lucens ; 15. Reymond Paul, Sentier ; 16. Brand Albert, Lucens.

Les quatre premiers gymnastes n'ont pu recevoir de couronne en vertu de l'article 27 du Règlement des fêtes cantonales ainsi conçu :

Le gymnaste qui aura obtenu une première couronne dans une fête cantonale quelconque, ou une couronne fédérale, ne pourra participer au concours dans lequel il a été couronné.

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne ; 1. Tanner Th., Lucens ; 2. Junod Georges, La Sagne ; 3. Perrenoud Albert, Moudon ; 4. Jaccard Walther, Ste-Croix ; 5. Meylan Ami, Sentier ; 6. Guye Oscar, Côte-aux-Fées ; 7. Pouly Jules, Lausanne.

Il fait nuit lorsque les vainqueurs sont proclamés ; la foule est énorme et les gymnastes impatients. Jamais nous ne les avons vus aussi peu maîtres d'eux-mêmes : tous à la fois voulaient esca-

lader le pavillon des prix ; c'étaient des tris assourdissants couvrant la voix des membres du Jury chargés de les appeler.

Tous les efforts en vue de contenir la cohue étant impuissants, la suite de la distribution des récompenses est renvoyée au lendemain.

Le bal très animé prouve que la fatigue n'a pas de prise sur les gymnastes ; dans la cantine un major de table est désigné, et les discours, chansons et productions se succèdent fort tard dans la nuit.

Lundi 4 juillet. Quelle belle matinée, l'air est pur, le ciel serein ; les oiseaux gazouillent au bord de leur nid ; tout respire le bonheur, sauf..... le Jury qui n'a pas l'air de gazouiller du tout.

Hélas ! le dogme de l'infaillibilité n'a pas encore été proclamé en sa faveur. Des erreurs d'employés du bureau se sont découvertes la veille, erreurs qui donnent lieu à des rectifications tardives ; aussi est-ce le cœur navré qu'il s'agit d'en donner connaissance aux gymnastes.

Mais n'assombrissons pas le tableau, c'est du reste le seul nuage qui soit venu faire ombre à la charmante fête de cette année.

Les gymnastes attendent tranquillement, écoutent avec calme les communications qui leur sont faites et reçoivent aujourd'hui avec dignité les prix qu'ils ont remportés.

A peine le dernier prix est-il proclamé que le tambour bat le rappel.

La dernière partie du programme de la fête, la promenade au Mont de Baulmes, s'organise.

Un long cortège, composé des gymnastes et de tout ce que Ste-Croix compte d'habitants valides, se met en route aux sons entraînants de la musique de fête.

Après environ une heure et demie d'une chaude montée, la colonne arrive au sommet ; des quantités de groupes sont déjà installés sur l'herbe, à l'ombre des sapins et déballet leurs provisions. Le coup d'œil est ravissant.

Puis la musique du bal se fait entendre et réunit autour d'elle l'élite de cette belle et fraîche jeunesse ; les parents, les veufs et les vieux garçons se bornent à contempler d'un œil d'envie et attendri.

Plus loin, à l'ombre d'un arbre immense, ce sont les discours et les chansons qui se succèdent.

Mais l'heure s'avance et à notre grand regret, nous devons songer au retour et prendre congé des amis avec lesquels nous venons de passer des moments si agréables ; nous le faisons en adressant nos remerciements les plus chaleureux au Comité d'organisation et à toute la population de Ste-Croix, pour leur réception cordiale et leur bonne hospitalité, en les assurant que les gymnastes remportent un souvenir ineffaçable de la fête cantonale de 1881.

16 août. — La section d'Yverdon annonce au Comité central, qu'elle est disposée à se charger de l'organisation de la fête de 1883.

10 septembre. — Les comptes de la fête de Ste-Croix sont arrêtés comme suit :

Recettes	fr.	10736.75
Dépenses	»	8835.65
Solde actif	fr.	1901.10

23 octobre. — *Assemblée de délégués à Yverdon.* — Présidence de L. Junod-Addor président.

12 sections y sont représentées par 31 délégués.

Les comptes de la Société cantonale présentent à ce jour un solde actif de fr. 1327.40 ; ils sont renvoyés à l'examen d'une commission de trois membres composée de MM. Paul Jaccottet, à Lausanne ; Alphonse Gaud, à Montreux ; Louis Huguenin, à Lucens.

Après une discussion très nourrie et fort intéressante, le nouveau projet de Règlement de fêtes est adopté par l'assemblée.

Yverdon est chargé de l'organisation de la prochaine fête cantonale et devient ainsi section centrale pour 1882-83.

Les délégués se prononcent à l'unanimité contre l'achat d'un drapeau cantonal par la caisse centrale, mais non par tout autre moyen qui serait jugé convenable.

31 Décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 24 sections avec 760 membres, savoir : 165 honoraires, 422 actifs, 126 passifs, 47 externes.

22 janvier. — Le nouveau Comité central, nommé par la section d'Yverdon, s'est constitué comme suit :

MM. Charles Bachelin, *Président*; Constant Roullier, *Vice-Président*; Edouard Baatard, *Secrétaire*; Jules Ehinger, *Caissier*; Jules Dubath, *Adjoint*.

30 avril. — Le Comité central, adresse aux sections vaudoises, sa première circulaire, dans laquelle il s'exprime comme suit :

Après treize années, Yverdon sera de nouveau chargé de s'occuper de la fête cantonale et de vous recevoir dans ses murs : Cette nouvelle a été saluée avec joie par notre population.

Notre Comité se demandait toutefois, si après le Tir Cantonal célébré en 1880, fête pour laquelle toute l'élite de la population, pour ne pas dire la population toute entière, s'était librement et gaiement mise à contribution, il était prudent d'entreprendre si vite une nouvelle fête cantonale.

Cette objection ne nous a pas arrêtés, attendu que les sympathies yverdonnoises pour la cause gymnastique ne sont un mystère pour personne et que vous retrouverez l'an prochain, dans la vieille cité de Pestalozzi, des cœurs aimants et des bras ouverts pour vous recevoir.

Vous avez appris qu'un projet concernant la fusion des cours de moniteurs fédéraux et cantonaux était à l'étude. Une assemblée de délégués est convoquée à cette effet, à Olten, pour le 28 mai prochain.

Estimant que chaque section, pour ce qui la concerne, devra déjà étudier cette question, notre Comité central qui se fera représenter à l'assemblée précitée, désire, pour se prononcer avec connaissance de cause, avoir votre opinion à ce sujet. Les sections sont instamment priées de nous faire parvenir, pour le 20 mai au plus tard, leur préavis sur cette importante question.

Le nouveau Comité compte sur vous pour lui faciliter sa tâche ; que chacun travaille et nous pourrons, l'an prochain, constater de nouveaux progrès et crier tous ensemble, alors, comme aujourd'hui ; „ *Vive la gymnastique.* ”

21 juin. — En vue d'une simplification dans l'examen des comptes de la Société cantonale, le Comité central décide de demander, à la prochaine assemblée de délégués, que ce travail soit confié à l'avenir à une section et non à une Commission spéciale comme cela a été le cas jusqu'à maintenant.

30 août. — Le Comité central annonce aux sections que la course cantonale aura lieu le dimanche 8 octobre, à Avenches et leur en adresse le programme, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

Il ajoute : Contrairement aux usages pratiqués jusqu'ici pour les courses de gymnastique, usages, qui assignaient à ces réunions une simplicité dont on ne s'était guère départi, nous avons le plaisir de vous annoncer, que la vieille cité d'Avenches,

à laquelle l'occasion n'est pas aussi souvent fournie qu'à d'autres, de recevoir ses amis et confédérés, se met en mesure de vous accueillir au mieux. Ce ne sera donc plus une simple course, mais une vraie petite fête qui vous y attend. C'est pourquoi, nous espérons que, favorisés par un beau jour d'automne, vous accourrez nombreux à Avenches, pour prendre part à cette solennité et témoigner par votre présence, que vous n'êtes point indifférents aux efforts que font vos amis et collègues pour bien vous recevoir.

8 octobre. — *Course cantonale à Avenches.* — Jamais une course cantonale n'a eu une réussite aussi complète, ni été organisée avec plus de soins.

Arrivés à 7 h. 20 du matin, les gymnastes sont reçus à la gare par M. Guisan, membre du Comité d'organisation, qui leur souhaite la bienvenue : Le temps est pluvieux, mais tout fait espérer qu'il deviendra meilleur.

Le cortège se forme immédiatement sous le commandement de M. Eug. Lecoultré, président de la fête et se met en marche précédé de la musique et des drapeaux des sections.

L'étonnement des gymnastes est grand en arrivant à Avenches ; ce ne sont que guirlandes et drapeaux de toutes couleurs, fontaines garnies de fleurs et de verdure et devises de circonstance ; ils se croient transportés aux beaux jours d'une de leurs fêtes et non venus à Avenches pour une simple et modeste réunion de gymnastes.

Le cortège se rend sur la magnifique terrasse du musée, ombragée d'arbres séculaires, laquelle domine une grande partie du pays environnant.

L'amphithéâtre a fourni un emplacement unique pour les exercices et en le contemplant l'on pensait involontairement aux gladiateurs qui combattaient à cette même place à l'époque où Aventicum, chérie par Vespasien, était dans sa plus grande splendeur. Tout nous rappelle ces temps éloignés, ces fragments de colonnes versés ou encore debouts qui nous entourent, ainsi que la riche collection d'objets de cette époque lointaine, renfermée dans le musée que chacun visite.

Ce sont sans doute ces souvenirs, qui ont inspiré à son auteur les vers suivants placés à l'entrée principale de la place :

Jadis en cet endroit, en cette même enceinte,
Les esclaves de Rome exhalaient leurs soupirs,

Qui seuls, pouvaient encore amenter cette ville,
Aujourd'hui la douleur a fait place au plaisir.
Les cris de désespoir, le sang des gladiateurs,
Ne viennent point troubler cette belle journée,
Où nous venons, Gymnastes, épancher notre cœur.
Où notre sang aussi, ô Patrie adorée, —
Pour sauver ton honneur est tout prêt à couler.

L'appétit de chacun est apaisé par une abondante collation qui est généreusement offerte.

A 9 $\frac{1}{2}$ h., l'assemblée des délégués est ouverte dans la Salle du Tribunal, sous la présidence de M. Ch. Bachelin, président.

14 sections sont représentées par 35 délégués.

L'assemblée décide de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat, afin d'obtenir un subside pour les cours de moniteurs, un peu plus élevé que celui qui nous a été alloué jusqu'à maintenant.

Sont nommés membres honoraires : MM. L. Junod-Addor, Aug. Bornand, A. Clément-Rochat, L. Jaccard-Maerler, Arthur Jaccard, Emile Montandon, à Ste-Croix; Louis Blanchard, à Lausanne.

Il est décidé qu'à l'avenir les comptes de la Société cantonale ne seront plus vérifiés par une Commission *ad hoc*, mais que ce travail sera confié à l'une des sections du giron cantonal.

L'assemblée terminait à peine ses travaux, que le train de 11 $\frac{1}{2}$ h. amenait dans les murs d'Avenches les gymnastes qui n'avaient pu s'y rendre plus tôt. Ils sont reçus par M. Blanc, avocat, qui leur adresse quelques paroles de bienvenue, au nom de la population heureuse de les posséder au milieu d'elle.

Le soleil à ce moment brille de tout son éclat et sèche rapidement le terrain où se trouvent disposés les engins; tout promet une magnifique journée et la joie et la gaieté se reflètent sur tous les visages.

A 1 h., les gymnastes se préparent au travail et la population d'Avenches accourt en foule pour assister à ces productions et témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'elle porte à nos exercices.

Au sujet des exercices exécutés individuellement et en section le « *Journal d'Avenches* » s'exprime comme suit :

Les exercices préliminaires d'ensemble, quoique assez compliqués, ont bien réussi; les exercices individuels auront prouvé, même aux plus sceptiques, que la gymnastique procure force, souplesse, agilité, et cou-

rage, qualités dont personne n'osera contester l'utilité. Les pyramides de la section d'Yverdon ont particulièrement fait plaisir aux nombreux spectateurs qui entouraient les gradins de l'amphithéâtre.

A 3 h., les travaux gymnastiques sont terminés et le banquet est servi sous la cantine; il ne laisse rien à désirer et chacun y fait le plus grand honneur.

La partie officielle est ouverte par M. Eug. Lecoultré, président du Comité d'organisation, qui remercie les gymnastes d'avoir choisi Avenches comme but de leur course et désire que chacun remporte un bon souvenir de cette journée.

M. l'avocat Blanc, porte en termes éloquentes le toast à la Patrie.

M. Ch. Bachelin, président central, remercie Avenches de sa sympathique réception.

M. Revilly, syndic, boit à la prospérité de la Société cantonale.

M. Schairer, député, porte le toast à la jeunesse.

On entend encore MM. J. Dubath et C. Roullier, membres du Comité central; B. Perrin, de Payerne et Henri Kramer, d'Yverdon, qui remercie les dames et demoiselles d'Avenches de la grande part qu'elles ont prises à la réussite de cette fête.

La danse succède à la partie oratoire du banquet et ce n'est pas le plaisir le moins goûté des gymnastes; mais il faut cependant songer au départ, quitter les amis d'Avenches et cette ville dont la population s'est montrée si hospitalière à l'égard de ses visiteurs.

Chacun se rend à la gare et avant l'arrivée du train, M. Bachelin souhaite aux gymnastes un heureux retour dans leurs foyers et leur donne rendez-vous à la fête cantonale de 1883, à Yverdon.

26 décembre. — Le résultat de la votation, dans les sections, pour l'élection du Jury de la prochaine fête cantonale est le suivant : sont élus : MM. P. Jaccottet, à Lausanne; Emile Mottaz et Ulysse Huguenin, à Yverdon; L.-E. Peuret, à Aubonne; L. Blanchard, Louis Brun, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux; Ed. Cuendet, à Ste-Croix; Hector Capt, au Sentier; Louis Genier, à Lucens; J. Allamand, à Montreux; B. Perrin à Payerne; Jean Tanner, à Lucens; F. Dufresne, à Vevey.

La Commission chargée de composer les exercices préliminaires pour la fête, a été composée, par le Comité central, de MM. Jaccottet, Tanner et Mottaz.

26 janvier. — La date de la fête cantonale, à Yverdon, est fixée aux 6, 7 et 8 juillet.

3 février. — Comité d'organisation de la fête cantonale d'Yverdon.

Bureau : MM. G. de Guimps, *syndic, Président* ; Lucien Décoppet, conseiller national, *Vice-Président* ; Charles Bujard, *Secrétaire*.

Section de Réception : M. G. de Guimps, président.
» des Finances et Prix : M. U. Péclard, »
» de Constructions, Décorations et Engins : M. A. Berguer, »
» de Police, Logements et Bal : M. Paul Jeannin, »
» Subsistances : M. Paul Grandjean, »

16 mars. — Le Comité central informe les sections qu'ensuite du refus de M. Dufresne d'accepter les fonctions de membre du Jury auxquelles il avait été appelé, M. Ernest Buffat, à Lausanne a été désigné pour le remplacer.

Il leur adresse en même temps le programme des exercices obligatoires aux engins pour le concours de sections en les avisant que pour en faciliter la compréhension et l'exécution aussi parfaite que possible, un cours de moniteurs aura lieu à Lausanne le dimanche 8 avril, sous la direction de MM. Louis Brun et Emile Mottaz. Les exercices préliminaires pour le même concours y seront aussi étudiés.

Les moniteurs recevront une indemnité de 2 fr., plus leurs frais de déplacement.

Le Conseil d'Etat accorde un subside de fr. 400.— pour ce cours.

14 mai. — La section de Nyon annonce officiellement sa demande d'organiser la fête cantonale de 1883.

2 juin. — Le Comité central désigne MM. Ed. Cuendet, à Ste-Croix ; B. Perrin, à Payerne et Louis Brun, à Lausanne, pour examiner et apprécier la terminologie, la méthode et la difficulté des exercices libres du concours de sections.

Le Comité d'organisation de la fête cantonale adresse à la population yverdonnoise un appel en faveur de l'appui dont il a

besoin pour assurer la réussite de cette entreprise, duquel nous extrayons les passages suivants :

« Pour donner à cette solennité tout l'attrait désirable et être à même de récompenser dignement le travail et le mérite des nombreux participants aux différents concours, nous avons besoin de l'appui généreux de toute la population.

Vous tiendrez à honneur, de doter de nombreux dons le pavillon des prix qui ornera cette fête patriotique par excellence, montrant ainsi au canton de Vaud tout entier que notre cité yverdonnoise et ses environs savent encourager dignement les institutions qui ont pour but le développement intellectuel et physique de notre jeunesse. »

« Notre ville, pour ces jours de fête, se parera de ses plus beaux atours ; chaque balcon, chaque fenêtre, seront, soyons-en sûrs, ornés de guirlandes, de fleurs et d'oriflammes, dont les chatoyantes couleurs s'uniront si bien aux joyeux accents de cette riante jeunesse. »

Le Comité central communique aux sections le programme de la fête, à laquelle sont invitées les sections de Genève, Neuchâtel et Fribourg.

30 juin. — Le Conseil fédéral a pris, le 16 avril dernier, une ordonnance sur l'introduction de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans, en application des décisions votées le 10 juin 1882 par la conférence des chefs des départements de l'instruction publique des divers cantons.

L'art. 81 de la loi sur l'organisation militaire du 13 novembre 1874 impose aux cantons l'obligation de faire donner l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires et dans celles qui les remplacent, dans les établissements publics et privés qui s'y rattachent et qui sont fréquentés par des jeunes garçons de 10 à 15 ans. En vertu de cet article, l'ordonnance déclare l'enseignement de la gymnastique branche d'instruction obligatoire.

Cette instruction, qui comprend six années, de l'âge de 10 à 15 ans, se divise en deux degrés comprenant, l'un l'âge de 10, 11 et 12 ans, l'autre l'âge de 13, 14 et 15 ans. Elle sera mise sur le même pied d'égalité que les autres branches obligatoires quant à l'ordre des écoles, à la discipline, aux absences, à l'inspection et aux examens. L'enseignement doit être également donné dans les établissements scolaires privés aux élèves placés dans la limite d'âge sus-indiquée.

Cette obligation existe même pour les garçons de 10 à 15 ans qui ne suivent aucune école. Les dispenses s'appliquent seulement aux enfants qui en seront déclarés impropres par un certificat médical et aux étrangers qui ne fréquentent aucune école publique.

Au point de vue public, la gymnastique doit être enseignée par classes d'âge, dont la réunion peut être autorisée dans les écoles où l'instituteur dirige plusieurs classes; toutefois le nombre des élèves, appelés à suivre en même temps cet enseignement, ne doit dépasser le chiffre de 50 qu'à titre exceptionnel. Dans le premier et le second degré, les leçons doivent compter au minimum 60 heures par année.

L'instruction doit être donnée suivant des principes méthodiques; en conséquence, les exercices prescrits pour chaque degré devront marcher de pair et alterner non-seulement d'heure en heure, mais encore pendant l'heure d'instruction elle-même.

Les cantons ou les communes, d'un commun accord ou séparément, doivent fournir une place de gymnastique unie et sèche, comptant au moins 8 mètres carrés de surface par élève d'une subdivision, et située autant que possible à proximité de la maison d'école.

L'ordonnance recommande la construction d'un local fermé convenable qui mesure une surface de 3 mètres carrés par élève; cependant dans les localités où existent des salles de 3,5 à 4 mètres de surface par élève, on pourra renoncer à l'acquisition d'une place, si les frais ou les difficultés sont trop considérables.

Les engins nécessaires à l'enseignement de la gymnastique sont pour les deux degrés: un appareil à sauter avec une corde et deux tremplins; pour le second degré, une poutre d'appui avec tremplin; en outre, les communes devront se procurer un jeu de perches à grimper avec perches verticales et inclinées pour le second degré. L'instituteur est tenu d'enseigner la gymnastique dans toutes les localités où il n'y a pas de maîtres spéciaux.

Le Conseil fédéral prendra les mesures nécessaires pour s'assurer de l'état, de la marche et du résultat de l'enseignement; les cantons seront tenus de lui faire chaque année un rapport spécial suivant un formulaire dressé à cet effet.

Il a invité les gouvernements cantonaux à faire en sorte que l'ordonnance soit mise à exécution le plus promptement possible.

6-8 juillet. — Fête cantonale à Yverdon. — Assemblée de délégués dans la salle du Tribunal.

Présidence de Ch. Bachelin, président,

18 sections sont représentées par 42 délégués.

Les sections de l'Isle et de l'Auberson sont admises dans le giron cantonal.

Nyon est désigné pour l'organisation de la fête de 1885.

C'est par une pluie battante que la fête débute vendredi soir. Le tonnerre se fait entendre et les noirs nuages qui cachent le soleil sont éclairés de temps à autre par un éclair blafard. Les malheureux drapeaux, posés partout dans la journée, sont tristement collés à leur hampe par l'impitoyable averse et les physionomies n'ont pas un aspect plus riant que le ciel.

A 6 heures, les sections arrivent et se rendent sous la cantine, le temps interdisant le cortège annoncé; M. le syndic de Guimps, président de la fête, adresse aux arrivants de chaleureuses paroles de bienvenue.

Cependant après la collation, le cortège peut se former et parcourt la ville. Le temps s'est éclairci et le ciel reste sans nuages toute la soirée.

Une réunion familière dans la cantine clôture cette première journée.

Celle du samedi est consacrée au travail. Dès 6 heures du matin, les gymnastes ont pris possession dans la vaste arène qui leur est réservée et jusqu'au soir on admire les exercices de force et d'adresse déployés surtout dans le concours artistique.

Pour la première fois, le nouveau Règlement de fêtes déploiera ses effets; le nombre des couronnes n'étant plus limité comme précédemment il en résulte que tous les bons gymnastes du canton et de la Suisse romande se sont donnés rendez-vous à Yverdon.

La journée a été très belle et le soir une foule de promeneurs jouit sur la place de fête d'une magnifique soirée d'été.

Le banquet à la cantine, est très animé; on y entend un très beau discours à la Patrie, prononcé par M. Luc. Décoppet, conseiller national.

Dimanche le temps se lève radieux. C'est le grand jour. Les trains du matin déversent des flots de visiteurs sur la place de fête à deux pas de la gare et de la ville.

Depuis 6 heures, les gymnastes sont au travail, entourés d'un nombreux public; les luttes intéressent plus particulièrement les spectateurs.

A 11 heures, exercices d'ensemble, très-bien exécutés et vivement applaudis.

Midi arrive. La grande cantine reçoit ses convives pour

le banquet; le diner est rapidement et bien servi, le menu très bon, le vin aussi.

La partie oratoire est des plus brillantes; on entend successivement MM. G. de Guimps, syndic, président de la fête, qui porte son toast à la Patrie; J.-F. Viquerat, conseiller national, boit aux gymnastes; Paul Jaccottet, aux dames d'Yverdon; Eug. Lecoultre, d'Avenches, à la section d'Yverdon et au Comité central; Tschumi, de Genève, remercie la Société cantonale de son aimable invitation et boit à sa prospérité; Ch. Bachelin président du Comité central, remercie la population yverdonnoise, qui a secondé le Comité dans sa tâche; Henri Kramer, président de la section d'Yverdon, remercie les autorités communales, qui de concert avec la population, ont rivalisé de zèle pour l'organisation de la fête.

Les travaux recommencent ensuite avec ardeur; la chaleur est très forte, mais le temps s'assombrit peu à peu. Deux ou trois averses rafraîchissantes tombent dans l'après-midi, puis le temps se remet au beau d'une manière définitive.

Le reste de la journée est consacré au concours de sections suivi avec intérêt par un public nombreux est sympathique, puis à 6 ½ heures tout est terminé.

Les gymnastes se groupent au pied du pavillon des prix, auprès duquel viennent s'installer les demoiselles d'honneur qui placeront tout à l'heure, sur le front des heureux vainqueurs, la couronne méritée.

Le président du Jury, J. Allamand, adresse quelques paroles aux gymnastes, desquelles il résulte que les experts ont été très satisfaits du travail accompli, puis il proclame le résultat des différents concours.

Concours de sections: Prix couronnés: 1. Yverdon, 22,29 points, 2. Lucens, 22,23, 3. Ste-Croix, 21,74, 4. Sentier, 20,74, 5. Vevey, 20,32, 6. Nyon, 19,70, 7. La Sagne, 19,60.

Prix simples: 8. Rolle, 48,94, 9. La Chaux, 48,76, 10. Moudon, 47,56, 11. Aigle, 47,54, 12. Payerne, 47,20.

Concours artistique: Couronnes de laurier: 1. Grivel Louis, Lausanne; 2. Cousin Ernest, Yverdon; 3. Hartmann Ernest, Ste-Croix; 4. Michel Adolphe, Lausanne; 5. Blanchoud Daniel, Lausanne; Junod Arthur, La Sagne; 6. Westphale Fritz, Fleurier; 7. Stutz Albert, Lucens; 8. Montbaron Léon, Neuchâtel; 9. Breguet Edmond, Chaux-de-Fonds; 10. Giorgetti Jean, Lucens; 11. Bertholet William, Payerne; 12. Lequatre Louis,

Yverdon; 13. Lüscher Gottlieb, Ste-Croix; 14. Huser Onésime, Lausanne; 15. Jaques Albert, Ste-Croix, 16. Grandjean Edmond, Echallens; 17. Lebet Paul, Neuchâtel; 18. Gaudin François, Plainpalais; 19. Minnig Louis, Vevey; 20. Heuer Edouard, Lucens; 21. Junod Louis, La Sagne, 22. Bruschi Adolphe, Ste-Croix; 23. Merlin Arnold, Aigle.

Concours aux jeux nationaux: Couronnes de Chêne: 1. Golay John, Sentier; 2. Stauffer Ernest, Chaux-de-Fonds, 3. Champion Victor, Ste-Croix, 4. Pouly Jules, Lausanne; 5. Perrenoud Paul, Moudon; 6. Reymond Camille, Ste-Croix; 6. Barraud, Lausanne; 7. Stähli Edouard, Chaux-de-Fonds; 8. Meylan Ami, Sentier; 9. Michel Adolphe, Lausanne; 10. Volkart Charles, Montreux.

Rien n'est plus gracieux que le spectacle de ces jeunes filles vêtues de blanc, l'écharpe verte en sautoir, couronnant les drapeaux d'abord, puis les heureux vainqueurs qui viennent s'incliner devant elles.

Malgré l'heure avancée, le cortège annoncé parcourt les rues de la ville, terminant la partie officielle de la fête.

Le soir, la place d'armes offre un magnifique coup d'œil, avec sa ceinture de brillantes lumières, la foule joyeuse qui s'y presse et les fanfares qui s'y font entendre. L'entrain est général et la gaieté n'est troublée par aucun désordre. A minuit, la circulation est encore considérable et le rond de danse pris d'assaut.

Le lendemain, lundi, les sections partent successivement, en répétant: Au revoir. Merci, vive Yverdon.

Nous constatons la réussite complète de cette belle fête de la jeunesse vaudoise, qui contribuera à encourager et développer toujours plus le noble art des exercices corporels.

Si la fête a bien marché, il faut reconnaître que les organisateurs n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines; un chaleureux remerciement doit leur être voté.

Le *Journal d'Yverdon* ajoute, que les gymnastes se sont bien comportés et n'ont laissé que de bons souvenirs dans la capitale du Nord.

18 décembre. — La Municipalité de Cossonay informe le Comité central qu'elle recevra avec plaisir les gymnastes vaudois, à l'occasion de leur course cantonale en 1884.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 25 sections comptant ensemble 756 membres, se répartissant comme suit : 184 honoraires, 408 actifs, 126 passifs, 38 externes.

Les comptes de la fête cantonale d'Yverdon sont arrêtés comme suit :

Recettes	fr. 15495.50
Dépenses	» 13761.95
Solde actif	» 1733.55

duquel il y a lieu de déduire fr. 1635, remboursés aux actionnaires et qui représentent le 50 % de leur versement.

12 février. — Le nouveau Comité central, nommé par la section de Nyon, s'est constitué comme suit : *Président* : M. Gustave Falconnier, *Vice-président* : M. Isaac Rosset-Hugon, *Caissier* : M. Alfred Granger, *Secrétaire* : M. Constant Diday, *Adjoint* : M. Jean Aebi.

Il annonce aux sections son entrée en fonctions, dans les termes suivants :

« Votre Comité se présente à vous avec la ferme volonté de vouer tous ses soins aux intérêts qui lui sont confiés ; sa tâche sera facilitée si vous continuez, par un travail assidu, à faire progresser la cause de la gymnastique dans notre canton. Il compte sur votre dévouement et, fort de votre appui sympathique, il travaillera énergiquement avec vous tous, à la prospérité de notre Société. »

Le solde en caisse, remis par le Comité d'Yverdon, ascende à fr. 1545.43.

30 mai. — Le Comité central informe les sections qu'un cours de moniteurs aura lieu à Lausanne le dimanche 15 juin, sous la direction de M. Louis Brun.

Il est essentiellement destiné à l'étude de la terminologie du reck et du cheval.

Chaque délégué recevra une indemnité de fr. 7.50, plus les frais de transport en 3^{me} classe.

L'Etat de Vaud alloue, pour ce cours, un subside de 100 fr.

6 septembre. — Les sections sont prévenues que la course cantonale à Cossonay est fixée au dimanche, 5 octobre. Le programme leur en est adressé par le Comité central, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués,

5 octobre. — *Course cantonale à Cossonay.* Il ne faisait pas chaud le matin du 5 octobre et plus d'un délégué serait de préférence resté chez lui sans l'importance du mandat qui lui avait été confié. Une bise noire, agrémentée d'une pluie froide, les accueillirent à l'arrivée à Cossonay.

L'assemblée des délégués est ouverte dans la Salle du tribunal, sous la présidence de M. G. Falconnier, président.

44 délégués, représentant 16 sections, sont présents.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale : MM. G. de Guimps, Constant Roullier, Jules Ehinger, Edouard Baatard et Jules Dubath, à Yverdon ; Eug. Lecoultre, à Avenches.

L'assemblée adopte une proposition de la section du Sentier, d'ajouter un alinéa, ainsi conçu, à l'article 9 du Règlement de fêtes.

« Le tirage au sort de l'engin obligatoire pour le concours de sections, aura lieu 8 jours avant la fête et les sections en seront immédiatement avisées par télégramme. »

Les délégués décident ensuite d'introduire à titre d'essai, dans le programme de la prochaine fête, un concours spécial entre les meilleurs lutteurs.

La séance terminée, les gymnastes se rendent précédés de la musique, sur l'emplacement réservé pour les travaux.

Nous assistons à différents exercices dont plusieurs bien réussis. La section du Sentier présente un choix d'hommes solides et robustes, tous taillés pour les nationaux.

Les exercices d'ensemble dirigés par M. Louis Brun, sont bien exécutés et malgré le temps maussade de la journée, suivis par un public assez nombreux.

Le banquet, servi dans la grande salle de l'Hôtel d'Angleterre est trouvé excellent et sous la direction de M. L. Blanchard, une partie oratoire des mieux réussies lui succède.

On entend successivement MM. Ch. Bachelin, ancien président central, qui porte en termes élevés le toast à la Patrie ; G. Falconnier, président actuel, qui remercie la Municipalité de Cossonay de son aimable réception ; un membre de cette autorité lui répond et lui donne l'assurance qu'avant peu une section de gymnastique se constituera dans leur localité.

Tout a une fin, même les réunions les plus intimes, aussi est-ce à regret que les gymnastes quittent Cossonay, enchantés de leur journée et de la sympathique réception qui leur a été faite.

11 décembre. — Ensuite de la votation qui a eu lieu dans les sections, sont nommés membres du Jury pour la fête cantonale de Nyon en 1885, MM. Paul Jaccottet, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux; Camille Reymond, à Aubonne; César Bœsch, à Nyon; Louis Blanchard, à Lausanne; Louis Brun, à Lausanne, Emile Mottaz, à Yverdon; Ed. Cuendet, à Ste-Croix; B. Perrin, à Payerne; J. Allamand, à Montreux; Hector Capl, au Sentier; Ulysse Huguenin, à Yverdon; Ed. Mange et J.-L. Lochmann, à Morges.

M. Louis Brun, à Lausanne, est désigné comme directeur des cours de moniteurs, pour les années 1885-86.

MM. P. Jaccottet, Alph. Gaud et L. Brun, sont chargés de la composition des exercices préliminaires pour la fête de 1885.

Une demande de révision partielle des statuts cantonaux, présentée par la section d'Yverdon et appuyée également par 7 autres sections, est parvenue au Comité central; elle est ainsi conçue :

Art. 28. La caisse centrale perçoit une cotisation trimestrielle de 30 centimes par chaque membre actif et passif.

Art. 28 bis. Les membres honoraires, libres ou externes des sections, lesquels sont destinés à leur soutien financier, ne paient aucune cotisation à la caisse centrale.

Le Comité central soumet en conséquence au vote des sections, la question de révision partielle demandée et les invite à se prononcer d'ici au 15 janvier 1885.

— 1885 —

26 janvier. — Les sections sont informées que la révision de l'art. 28 des statuts cantonaux, a été admise par 162 voix contre 4.

Le Comité central les invite à lui faire connaître jusqu'à la fin de février leurs vues au sujet des modifications à apporter à l'article dont la révision vient d'être votée et leur fait part qu'une assemblée de délégués aura lieu à Lausanne, le 15 mars.

15 mars. — *Assemblée de délégués à Lausanne.*

Présidence de M. G. Falconnier, président.

18 sections sont représentées par 46 délégués.

M. Louis Blanchard rappelle à la mémoire des délégués, la perte que la Société cantonale vient de faire en la personne de

l'ancien président du Comité central, M. Ch. Bachelin, à Yverdon.

Le président annonce à l'assemblée que la section de Cully reprend vie et qu'elle compte déjà une dizaine de membres; quant à celle d'Avenches, elle est pour le moment dans un état de non-activité. Aucune cotisation ne lui sera réclamée jusqu'au jour où un nombre suffisant de membres lui permettra de recommencer le travail.

Il résulte de l'étude à laquelle s'est livrée le Comité central, au sujet de la démission de la Section de Vevey, que cette démission a eu pour motif principal le fait qu'aucun membre du Jury n'a été pris à Vevey; de plus, un fâcheux concours de circonstances, est venu pour ainsi dire, donner une sanction au mécontentement des gymnastes veveysans.

L'assemblée, estimant que les réclamations de la section démissionnaire sont fondées, décide de porter exceptionnellement le nombre des jurés à 15 et que le 15^{me} sera pris à Vevey.

Après une longue discussion au sujet de la demande d'admission dans le giron cantonal, présentée par la Société des Amis-Gymnastes, de Lausanne, les délégués constatent que la question n'est pas encore arrivée à sa maturité et décident, par 24 voix contre 2 de renvoyer la décision définitive à une année, soit à la prochaine course cantonale de 1886.

Le Comité central annonce que la fête est définitivement fixée aux 4 et 5 juillet.

La commission chargée de réviser l'article 28 des statuts cantonaux et de modifier les autres articles qui ne seraient plus en rapport avec le nouvel article adopté, tiendra compte des vœux émis par les sections, seulement pour ce qui concerne la révision partielle telle qu'elle a été votée en janvier dernier.

Quant aux autres demandes de révision elles ne seront prises en considération que lorsque les sections se seront conformées à l'article 39 des statuts.

Pour donner suite à un vœu émis par M. J. Allamand, le Comité central est chargé d'étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'adopter un nouveau procédé pour l'élection des membres du Jury.

30 mars. — Le Comité central annonce aux sections qu'un cours de moniteurs, destiné à l'étude des exercices obligatoires aux engins pour le concours de sections, ainsi qu'à celle

des exercices préliminaires, aura lieu à Lausanne, le 12 avril.

L'indemnité accordée à chaque participant est fixée à 2 fr. plus les frais de déplacement.

M. Constant Pernet, à Vevey, a été désigné pour faire partie du Jury qui fonctionnera à la fête prochaine; en outre, la commission chargée de la révision partielle des statuts, a été composée de MM. Henri Kramer, à Yverdon, président; C. Pernet, à Vevey; Alfred Carrard, à Lausanne.

Les présidents des différents comités chargés de l'organisation de la fête cantonale de Nyon, nommés par la section de cette ville, sont les suivants: Comité de Réception: M. Goltraux; Finances: M. Deprez-Jaccard; Constructions et Décors: M. Lavanchy; Engins: M. Julien Zbinden; Subsistances: M. Kuntz; Police: M. Dumartheray; Logements: M. Burnier; Prix: M. de Lue; Bal: M. Henry. M. Veret, syndic, est nommé président d'honneur; M. Goltraux, président de fête.

24 avril. — Le Comité central décide d'inviter à la fête cantonale les sections de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Valais, ainsi que celles de Morez et Lausanne, „ Amis-Gymnastes “.

9 mai. — Le programme de la fête de Nyon est adressé aux sections.

Le Comité central leur rappelle que l'assemblée des délégués du 3 juillet prochain, aura à désigner la localité dans laquelle se célébrera la fête cantonale en 1887 et invite celles qui seraient disposées à se charger de son organisation, de bien vouloir s'annoncer au plus tôt.

14 juin — Sont désignés pour juger la terminologie et la composition méthodique des exercices libres du concours de sections: MM. Louis Brun, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux et C. Reymond, à Aubonne.

Le Comité central communique aux sections l'ordre du jour de l'assemblée des délégués, qui se réunira à Nyon, le jour précédent la fête cantonale.

Il invite les gymnastes à venir nombreux à la fête, les assurant, de la part de la population, d'une réception simple, mais sympathique et cordiale.

De son côté, le Comité d'organisation adresse un chaleureux appel aux gymnastes vaudois et à ceux des cantons voisins.

4-5 juillet. — *Fête cantonale à Nyon.*

Vendredi 3 juillet: Assemblée des délégués.

Présidence de M. J. Falconnier, président.

17 sections sont représentées par 38 délégués.

Une demande de révision de l'article 9 du Règlement de fêtes, traitant des exercices à exécuter pour le concours de sections, présentée par la section de Nyon, est prise en considération. Une commission spéciale, que le Comité central nommera sera chargée d'étudier la révision demandée et son rapport sera soumis à une assemblée extraordinaire de délégués.

Aucune section ne s'étant présentée pour s'occuper de l'organisation de la fête de 1887, celle du Sentier est invitée à bien vouloir étudier la possibilité de l'entreprendre.

A 5 heures du soir, le Comité central, le Comité d'organisation et les gymnastes de Nyon, précédés de l'*Union Instrumentale*, se rendent à la gare pour recevoir les sections qui arrivent par les trains de 5 h. 25 et 6 h. 20.

A 6 1/2 h., le cortège se forme et traverse les principales rues de Nyon, superbement décorées, salué sur son passage par une foule immense et sympathique; il se rend ensuite à la cantine où une collation est offerte à cette vaillante jeunesse.

Une soirée familière réunit sous la cantine gymnastes et habitants, jusque fort avant dans la nuit, dans un même sentiment de fraternité.

M. Loup-Joly, le sympathique orateur populaire de Nyon, salue les gymnastes et leur souhaite une cordiale bienvenue.

Samedi 4 juillet. De 6 heures à midi, concours artistique. Une averse, survenue entre 7 et 8 heures du matin, jette un moment le désarroi dans les rangs des gymnastes. Tout le monde se réfugie sous la cantine, où l'on se propose de continuer tant bien que mal les travaux; mais la pluie cesse bientôt et permet le retour sur la place de fête.

A midi, un modeste dîner réunit de nouveau sous la cantine gymnastes et amis de la gymnastique.

M. Veret, syndic, souhaite la bienvenue aux participants à la fête, au nom des autorités et de la population de Nyon.

Il exprime sa sympathie à l'égard de la gymnastique dont l'influence est si heureuse sur le développement physique et moral de l'homme, et il apporte son tribut d'encouragement à cette cause si noble et digne d'intérêt. Son discours, qui brille par la

clarté de l'idée, la précision de l'expression et la beauté de la forme, est vivement applaudi.

Les concours recommencent à 1 heure. Ils sont suivis avec intérêt par de nombreux spectateurs qui admirent la précision des mouvements, la souplesse des corps, le déploiement de force dont beaucoup de gymnastes donnent des preuves remarquables.

Le temps reste favorable : un ciel légèrement couvert tempère l'ardeur des rayons du soleil et permet aux gymnastes de continuer les exercices jusqu'à la nuit.

A 8 heures, banquet. Les travaux ont été longs et pénibles ; l'estomac revendique sa part de jouissances et fait valoir ses droits d'ailleurs incontestés.

La cantine se remplit ; gymnastes et habitants de Nyon se trouvent côte à côte et fraternisent ; l'*Union Instrumentale*, qui joue ses morceaux les plus entraînants, est chaleureusement applaudie ; l'entrain est général.

Au dehors, le spectacle n'est pas moins intéressant. La place de « Perdtemps » offre un coup d'œil ravissant ; l'animation et la circulation sont considérables.

Mais il se fait tard, le repos s'impose à tous : dès 11 h. les rangs s'éclaircissent ; enfin les plus vaillants quittent à leur tour ce lieu de plaisir et d'attraction de tous genres, pour aller jouir d'un sommeil réparateur.

Dimanche 5 juillet : La journée s'annonce belle ; le ciel est pur. Trains et bateaux déversent en ville des flots de visiteurs. Tout ce monde admire les travaux de décoration et ne tarit pas d'éloges sur l'aspect charmant de cette bonne ville de Nyon.

Pendant ce temps, les gymnastes debouts depuis 5 h. poursuivent leurs travaux. De 8 h. à midi ont lieu les concours de sections ; les spectateurs ne se lassent pas d'admirer ces exercices qui se font avec un ensemble et une précision vraiment remarquables.

Il est midi ; le canon annonce le commencement du banquet et la cantine se remplit rapidement.

A la table des invités se trouvent MM. Jordan-Martin, Ruffy et De Bonneville, conseillers d'Etat.

Le banquet ne laisse rien à désirer ; la Société musicale de Gex agrémentée de ses morceaux les plus beaux les jouissances de cette partie du programme.

M. Falconnier, président du Comité central, ouvre la série des discours en parlant du but patriotique que poursuivent les gymnastes et en montrant le chemin parcouru depuis 1864, dernière fête célébrée à Nyon. La gymnastique joue un rôle régénérateur dans l'humanité ; il applaudit à ses progrès et porte son toast à la Patrie.

M. Dumartheray, receveur, porte un toast chaleureux à toutes les autorités, au Conseil d'Etat, représenté par une sympathique délégation, à tous nos magistrats qui ont besoin dans leurs pénibles fonctions, de la confiance et des encouragements du peuple.

M. Jordan-Martin, conseiller d'Etat, remercie le Comité de son aimable invitation. Le Conseil d'Etat, dit-il, est heureux de quitter de temps à autre ses fonctions arides pour venir se retremper dans ces fêtes populaires et au contact de ses administrés, se renseigner sur les vœux et les intentions du pays. L'orateur félicite ensuite les gymnastes. Il est heureux d'avoir assisté à cette fête de la jeunesse forte et virile, qui concentre en elle l'avenir et l'espérance de la Patrie, de cette jeunesse instruite d'une part et forte de l'autre, qui s'en ira dans la vie, indépendante par l'instruction et forte par le travail. L'orateur porte son toast au développement progressif et constant de la Société de gymnastique.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Louis Ruchonnet, conseiller fédéral, qui avait été invité à la fête et qui exprime tous ses regrets de ne pouvoir y assister ; il forme les meilleures vœux pour son entière réussite et adresse aux gymnastes un salut patriotique.

M. L. Blanchard, membre du Jury, boit à la population de Nyon, dont la réception si sympathique et si cordiale a frappé tous les visiteurs.

M. Piguet-Fages, président de la Société cantonale de Genève, termine la partie oratoire en apportant le salut fraternel aux gymnastes vaudois et en démontrant combien la gymnastique est digne de l'intérêt de tous.

Il est 2 heures. Les concours se poursuivent par les luttes suisse et libre. Ce spectacle attire une foule encore plus nombreuse. Ces jeux font pour ainsi dire partie des traditions nationales ; la force et l'adresse ont été l'apanage de nos ancêtres et le souvenir de leurs exploits et de leurs succès enflamme encore aujourd'hui tout cœur suisse.

5 heures. Les exercices d'ensemble avec accompagnement de musique constituent un des principaux attraits de cette journée; ils vont commencer. Malheureusement le temps menace, les signes précurseurs s'annoncent nombreux, la pluie les suit de près et bientôt elle tombe à flots, c'est un sautoir qui peut général; la cantine est insuffisante à servir de refuge à tant de monde.

Ce contre-temps est bien regrettable et prive l'assistance d'un spectacle fort intéressant. Le Jury délibère, il est un instant question de renvoyer la suite des concours et la distribution des prix au lendemain, mais cette idée est bientôt abandonnée; il est en conséquence décidé de renoncer à la suite du concours.

Voici la distribution des prix. Cette partie du programme est d'ordinaire l'une des plus intéressantes et aussi l'une des plus impatiemment attendues. Malheureusement, la pluie qui tombe plus fort que jamais, ne permet pas de donner à cette cérémonie, l'ampleur et la solennité désirables. Les gymnastes massés en rangs serrés devant le pavillon des prix, attendent avec impatience la proclamation des récompenses.

Le président du Jury y procède; en voici la liste:

Concours de sections: Prix couronnés: 1. Lausanne, 22,745 points; 2. Yverdon, 21,595; 3. Vevey, 21,389; 4. Sentier, 21,288; 5. Ste-Croix, 21,277; 6. Nyon, 20,991; 7. Morges, 20,026; 8. Rolle, 19,239.

Prix simples: 9. Aigle, 19,184; 10. Montreux, 18,741; 11. Aubonne, 18,034; 12. L'Auberson, 18,032.

Concours artistique: Couronnes de laurier: 1. Michel Adolphe, Lausanne; 2. Hartmann Ernest, Ste-Croix; 3. Cousin Ernest, Yverdon; 4. Blanchoud Daniel, Lausanne; 5. Diday Constant, Nyon; 6. Bertholet William, Aigle; 7. Duboux Ernest, Lausanne; 8. Bruschi Adolphe, Ste-Croix; 9. Bornand Charles, Genève.

Concours aux jeux nationaux: Couronnes de chêne: 1. Champod Henri, Lausanne; 2. Pignat Henri, Sentier; 3. Meylan, Ami, Sentier; 4. Zschokke Henri, Genève; 5. Lecoultre Georges, Sentier; 6. Weber Jacob, Genève; 7. Regamey James, Lausanne; 8. Canel Henri, Nyon; 9. Gyr Fritz, Nyon; 10. Galley Henri, Sentier.

Dès 8 heures, la pluie cesse et le temps se remet au beau. Le bal offre un coup d'œil charmant. Si l'on en croit les échos de la fête, l'aube a vu, encore pleins d'ardeur, bon nombre d'amateurs des exercices chorégraphiques.

Ainsi finit cette journée qui a été pour tous, une journée de joie et de contentement d'esprit.

Lundi 6 juillet, la fête officielle est terminée, mais les gymnastes ne sont pas encore partis; ils se plaisent à Nyon et y passent encore la plus grande partie de la journée.

Le succès de cette fête a dépassé toutes les espérances; le sentiment de satisfaction de tous sans exception est la plus belle récompense que puisse ambitionner ceux qui l'ont préparée.

31 juillet. — La Commission, chargée d'étudier la révision demandée des art. 9 et 34 du Règlement des fêtes cantonales, est composée comme suit: MM. Paul Jaccottet, à Lausanne, *Président*; Julien Zbinden, à Nyon; Camille Reymond, à Aubonne; Jules Allamand, à Montreux; Alfred Lugrin, au Sentier; et Constant Diday, délégué du Comité central.

17 septembre. — Les comptes de la fête de Nyon se présentent comme suit:

Recettes	Fr.	41,891,85
Dépenses	»	41,674,75
Solde actif	Fr.	497,10

21 octobre. — En vue de l'étude des exercices obligatoires pour le concours de sections à la fête fédérale de Bâle, le Comité central fixe un cours de moniteurs pour le dimanche 6 décembre, à Lausanne.

5 novembre. — La section du Sentier annonce, qu'après avoir consulté les autorités et la population de la Vallée, elle se chargera de l'organisation de la fête cantonale de 1887.

Le Comité central, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier prochain a été composé comme suit:

MM. John-César Pignat, *Président*; H. Yersin, *Vice-Président*; Henri Gonvers, *Secrétaire*; Vincent Golay, *Caissier*; Georges Lecoultre, Henri Gallay, Alfred Lugrin, *Adjoints*.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour: 25 sections avec 828 membres, savoir: 252 honoraires, 418 actifs, 129 passifs, 29 externes.

Son avoir est de fr. 4,388,75.

Le Comité central de Nyon, soumis à la votation des sections, les articles révisés par la Commission nommée à cet

effet et qui avait été chargée de mettre nos statuts en rapport avec la nouvelle interprétation de l'art. 28.

Les résultats de ce vote seront transmis au nouveau Comité, au Sentier, avant le 1^{er} février 1886.

— 1886 —

20 février. — Le Comité central, siégeant au Sentier, s'annonce aux sections dans les termes suivants :

« Votre nouveau Comité se présente à vous avec la ferme intention de marcher sur les traces de son prédécesseur et de vouer tous ses soins à faire progresser la gymnastique dans notre canton ; quoique placé aux confins de celui-ci et pour ainsi dire en dehors de ses frontières naturelles, il n'en suivra pas moins avec une vive sollicitude la marche des sections et il s'efforcera de remplir, à la satisfaction de tous, le mandat qui lui a été confié.

« Pour cela, il compte sur votre appui et votre sympathie et il espère que par votre travail et votre zèle, vous contribuerez puissamment à rendre sa gestion féconde en heureux résultats pour le noble but que nous poursuivons.

Le résultat de la votation relative à la révision partielle des statuts cantonaux, à laquelle dix sections seulement ont pris part, est le suivant :

L'article 8 est accepté par	220	voix et rejeté par	24	
» 22	»	» 225	»	» 49
» 28	»	» 243	»	» 4
» 28 ^{bis}	»	» 243	»	» 4

8 avril. — Le Comité central annonce aux sections que la course cantonale aura lieu le dimanche 6 juin prochain à Echallens.

La révision des statuts fédéraux actuellement à l'ordre du jour, fera l'objet d'une discussion à l'assemblée des délégués à Echallens. Les sections sont invitées à étudier le nouveau projet qui leur a été adressé et le Comité central les prie d'assister nombreuses à la Course cantonale, les amis d'Echallens se préparant à les recevoir cordialement.

1^{er} mai. — Le Comité central annonce le renvoi de la Course cantonale au dimanche 20 juin et cela pour des motifs indépendants de sa volonté.

Il en adresse le programme aux sections ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

Par sa situation centrale, dit-il, la cité d'Echallens se prête

tout particulièrement à une course de gymnastique et nous espérons qu'elle verra, le 20 juin prochain, un grand nombre d'entre vous dans ses murs ; vous n'oublierez pas qu'elle renferme les deux confessions et vous éviterez certainement tout ce qui peut froisser de légitimes susceptibilités, vous servirez ainsi la cause de la gymnastique dans cette localité et seconderez les efforts des personnes dévouées qui y tiennent encore debout, d'une main ferme, le drapeau de notre belle cause.

26 mai. — En vue de s'occuper de la révision des statuts de la Société fédérale, le Comité central convoquera à Echallens, les délégués des sections de Genève, Neuchâtel et Fribourg.

20 juin. — *Course cantonale à Echallens.*

Assemblée de délégués. Présidence de M. J. C. Piguet, président.

17 sections y sont représentées par 42 délégués.

Les sections de Lausanne « Amis Gymnastes » et Orbe, sont reçues dans le giron cantonal.

L'assemblée décide de mettre en pratique, à titre d'essai, lors de la fête du Sentier, les modifications proposées par la Commission chargée de la révision partielle du Règlement de fêtes.

Sont nommés membres honoraires : MM. Jules Gottraux, Gustave Falconnier, Constant Diday, Alfred Granger et J. Aebi à Nyon ; David Palaz, Louis Brun, Ernest Buffat, à Lausanne ; Henri Lavanchy, à Vevey ; Jules Allamand, à Montreux.

Une discussion très intéressante a lieu ensuite au sujet du nouveau projet de statuts de la Société fédérale et l'assemblée adopte la proposition suivante :

« L'assemblée des délégués de la Société cantonale Vaudoise de Gymnastique, réunie à Echallens décide :

1. Les gymnastes vaudois ne doivent pas se désintéresser de la révision des statuts de la Société fédérale, mais, au contraire, appuyer toute modification présentant une amélioration dans un sens progressiste bien défini et sous réserve de la garantie des droits actuels aux associations cantonales qui désirent maintenir leur organisation autonome.

2. Le Comité central vaudois est chargé de prendre, cas échéant, les mesures nécessaires pour provoquer et faciliter, parmi les gymnastes du canton, l'échange des idées et des propositions pouvant contribuer à atteindre le but prévu au § 1.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, sont réunis dans la Salle du Tribunal, à Echallens : MM. Et, Baud, Demaurex,

Tissot et Fessler, délégués de Genève; M. Ed. Audédat, délégué de Neuchâtel; MM. L. Vincent, P. Jaccottet, C. Diday et H. Kramer, délégués de Vaud, pour examiner et discuter en commun le nouveau projet de statuts de la Société fédérale.

Après une discussion, à laquelle prennent part la grande majorité des délégués présents, la résolution suivante est votée sans opposition :

L'assemblée des délégués des sociétés cantonales de gymnastique des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, réunie à Echallens, décide:

1. Le maintien des sociétés cantonales suivant le § 1 de la résolution adoptée par les délégués vaudois dans leur séance de ce jour.

2. L'établissement d'un budget annuel des recettes et des dépenses de la société fédérale.

3. De demander l'adoption des mesures nécessaires pour faciliter au plus grand nombre de sections la fréquentation des assemblées générales de délégués, même par une participation de la caisse centrale aux frais de déplacement des délégués.

4. Eventuellement et si la chose est nécessaire pour diminuer ces frais, la représentation des sections sera modifiée dans le sens d'une réduction.

La Course cantonale d'Echallens a été contrariée par le mauvais temps, car dès le matin il pleuvait, mais cela n'a cependant pas empêché 300 gymnastes environ de s'y rendre, les uns à pied, les autres par chemin de fer.

Les meilleurs souhaits de bienvenue leur sont adressés par M. Emile Favre, qui est heureux de recevoir toute cette jeunesse et lui apporte les salutations des autorités et de la population d'Echallens.

Les exercices gymnastiques qui devaient avoir lieu durant l'assemblée des délégués, sont réduits à leur plus simple expression, étant donné la pluie qui tombe toujours.

A 3 heures, le banquet réunit gymnastes et invités et chacun y fait le plus grand honneur; malgré le froid et la pluie la gaieté règne en maîtresse parmi les convives.

Sous l'habile direction de M. L. Blanchard, désigné comme major de table, la partie oratoire ne laisse rien à désirer. M. J. C. Piguet, président central, porte le toast à la Patrie; M. Lucien Vincent est heureux de constater que partout notre cause est appréciée et les gymnastes reçus avec le même entrain, la même cordialité. Il remercie la population d'Echallens, ses autorités et les différents comités auxquels est due la réussite de la fête.

M. Emile Favre, d'Echallens, boit au développement constant de la gymnastique qui procure la santé sans laquelle nous ne pouvons rien faire.

M. G. Falconnier, ancien président du Comité central, remercie les amis de Neuchâtel et Genève qui sont venus rendre visite aux gymnastes vaudois; il porte son toast à l'union des trois cantons. Il lui est répondu par M. Demaurex, de Genève, qui boit à la Société cantonale vaudoise de gymnastique.

A 5 1/2 heures, le bal commence, mais comme l'heure du départ est proche, la plus grande partie des gymnastes n'y peut prendre part.

En résumé, la course cantonale s'est bien passée; la ville d'Echallens a fait de son mieux et si la pluie a causé quelques dérangements dans le programme, les gymnastes sont rentrés chez eux, un peu mouillés, il est vrai, mais cependant contents de cette journée.

20 août. — Le comité central porte à la connaissance des sections le résultat de la votation pour la nomination des membres du Jury qui fonctionnera à la fête cantonale de 1887.

Sont nommés: 1. Louis Brun, Lausanne; 2. Paul Jaccottet, Lausanne; 3. Hector Capt, Sentier; 4. Louis Blanchard, Lausanne; 5. Henri Benoit, Yverdon; 6. C. Reymond, Aubonne; 7. Alph. Gaud, Montreux; 8. Alb. Perrenoud, Moudon; 9. Emile Mottaz, Yverdon; 10. Ed. Cuendet, Ste-Croix; 11. Louis Genier, Lucens; 12. E. Grandjean, Echallens; 13. B. Perrin, Payerne; 14. Arnold Merlin, Aigle.

La commission chargée d'élaborer le programme des exercices préliminaires obligatoires pour le concours de sections, a été composée de MM. Louis Brun, Paul Jaccottet et Alph. Gaud.

En outre, conformément à la décision prise à Echallens de mettre en application, à la prochaine fête cantonale les modifications proposées à l'article 9 du règlement de fêtes, par la commission chargée de la révision de ce règlement, le Comité central a procédé, par voie de tirage au sort, au choix de l'engin obligatoire pour les exercices libres du concours de sections; le sort a désigné le „cheval aux arçons“.

25 novembre. — Le Comité central informe les sections qu'un cours de moniteurs, pour l'étude des exercices de la prochaine fête cantonale, aura lieu à Lausanne, les 12 et 13 décembre, sous la direction de MM. L. Brun et A. Gaud.

Chaque participant à ce cours recevra une indemnité de fr. 4,50 de la Caisse centrale, plus les frais de déplacement.

Le projet des nouveaux statuts de la Société fédérale venant d'être publié, les sections sont invitées à l'étudier attentivement et à faire connaître leur opinion à ce sujet au Comité central.

11 décembre. — En vue de discuter et examiner le nouveau projet de statuts de la Société fédérale, une assemblée de délégués des sections de la Suisse romande, est convoquée pour le dimanche 19 courant, à Lausanne.

9 février. — D'accord avec le Comité d'organisation, le Comité central décide d'inviter à la fête, qui est fixée aux 3 et 4 juillet prochain, les sections de gymnastique de la Suisse romande, ainsi que celles de Morez et de Pontarlier.

Un cours de moniteurs, en vue d'une répétition des exercices préliminaires pour la fête du Sentier, aura lieu à Lausanne, le dimanche 22 mai.

L'état alloue, pour ce cours, un subside de fr. 200.

5 mai. — Il résulte des rapports, qui ont été adressés au Comité central par les directeurs et l'inspecteur du cours de moniteurs qui a eu lieu à Lausanne, en décembre dernier, que la discipline et l'application au travail ont laissé quelque peu à désirer. Vu les sacrifices considérables que la caisse cantonale s'impose pour ces cours, le Comité central estime qu'il est absolument nécessaire que l'enseignement qui y est donné porte tous ses fruits, ce qui ne peut être obtenu que par un respect absolu de la discipline, un travail consciencieux et assidu de la part des moniteurs; il espère que le prochain cours ne donnera lieu à aucune observation.

11 juin. — Aucune section n'ayant demandé qu'une discussion préalable ait lieu avant la votation relative à l'entrée de notre Société cantonale dans la Société fédérale, les sections sont invitées à se prononcer par *oui* ou *non*; et cela jusqu'au 23 courant sur la question suivante :

Voulez-vous que la Société cantonale vaudoise de gymnastique entre *in globo* dans la Société fédérale ?

Sont désignés pour juger la terminologie des exercices libres pour le concours de sections : MM. Louis Brun, à Lau-

sanne; C. Reymond, à Aubonne; Alph. Gaud, à Montreux.

Le Comité central communique aux sections l'ordre du jour de l'assemblée de délégués qui aura lieu le 2 juillet prochain, ainsi que le programme de la fête cantonale.

Il termine ainsi sa circulaire :

Dans peu de jours nous aurons le plaisir de vous recevoir parmi nous; comptez, non sur une fête splendide comme seules peuvent en donner les localités mieux placées et plus importantes que la nôtre, mais sur une réception simple et cordiale; soyez assurés que notre population vous recevra avec une grande sympathie et que tous feront leur possible pour que vous ramportiez de votre court séjour parmi nous d'agréables souvenirs.

Venez nombreux nous serrer la main et employez activement le temps qui vous reste à vous préparer pour cette joute pacifique, pour cette fête de la force physique et de l'amitié; faites que celle-ci marque un sérieux progrès sur ses devancières et que notre Société cantonale en sorte toujours plus forte et plus unie.

2-4 juillet. — *Fête cantonale au Sentier.* — Assemblée de délégués; Présidence de M. J. C. Pignet, président.

19 sections sont représentées par 44 délégués.

La section de Corsier est reçue dans le giron cantonal. Celle de Ste-Croix est nommée section vérificatrice des comptes pour l'exercice 1886-87.

La section de Moudon est désignée éventuellement comme section centrale pour la période 1888-89; elle demande un mois pour se prononcer définitivement, désirant consulter auparavant les autorités moudonnoises.

Il est donné connaissance à l'assemblée du résultat de la votation des sections relative à l'entrée *in globo* de la Société cantonale dans la Société fédérale. 11 sections ont participé à cette votation, laquelle donne 144 acceptants contre 58 rejetants. Le Comité central, tout en regrettant qu'un si petit nombre de sections aient cru devoir se prononcer sur cette importante question déclare qu'il a pris acte de ce vote régulièrement émis et qu'il va faire procéder par une commission à la révision des statuts cantonaux qui en découle naturellement en invitant les sections à lui faire parvenir leurs vœux et leurs désirs au sujet de cette révision; il demande à l'assemblée s'il devra, une fois les statuts élaborés, convoquer une nouvelle assemblée de délégués pour les discuter avant de les soumettre à la votation des sections.

Une longue discussion s'engage ensuite de cette déclaration; il en ressort que plusieurs sections n'ont pas cru que la vo-

tation, à laquelle elles ont été appelées, était définitive, qu'elles pensaient pouvoir se prononcer encore à l'assemblée des délégués et qu'elles avaient même donné des directions à leurs mandataires pour voter dans l'un ou l'autre sens ; plusieurs propositions se font jour, les unes pour annuler la votation, les autres pour la maintenir. Le Comité central estimant d'une part qu'une assemblée de délégués n'est pas compétente pour annuler une décision prise par les sections et considérant, d'autre part, que la votation en question paraît ne pas être la véritable expression de la volonté de la majorité des gymnastes vaudois, attendu que plusieurs sections ne se sont pas prononcées par le fait d'un malentendu, prend séance tenant la résolution suivante :

Ensuite de l'opposition manifestée au sujet de l'entrée *in globo* de la Société cantonale dans la Société fédérale, le Comité central déclare annuler le vote émis à ce sujet par les sections et les consultera à nouveau en déclinant toute responsabilité au sujet des retards que cela pourrait occasionner.

Une proposition de maintenir quand même la votation ayant été mise aux voix sur la demande de son auteur, est repoussée à l'appel nominal par 23 voix contre 21.

À la suite de cette décision anti-règlementaire le Comité central invitera les sections à voter une deuxième fois sur cette question.

Nombreux étaient ceux qui se réjouissaient de participer à la fête du Sentier ; peu d'entr'eux ont eu à regretter cette magnifique course, car son souvenir restera fixé parmi les plus belles de la Société cantonale.

À l'arrivée au Pont, nous nous retrouvons en pays de connaissances ; toujours les mêmes et inamovibles délégués, quelques nouvelles figures cependant.

Le trajet du Pont au Sentier s'effectue au moyen de chars, mis à la disposition des gymnastes par le Comité d'organisation.

Le discours de réception est prononcé par M. John Capt, président du Comité de fête ; il est très applaudi.

Les gymnastes se rendent ensuite dans leurs logements respectifs, pour les reconnaître et en prendre possession ; quelques-uns sont logés à des distances assez grandes de l'emplacement de fête, mais l'accueil charmant et empressé qu'ils reçoivent leur font vite oublier les quelques pas qui les amènent chez de si bonnes gens.

L'animation de ce premier jour est peu bruyante ; quelques chants éloignés, une modeste réunion sous la cantine et silence complet avant minuit.

De bonne heure, le dimanche, la diane réveille les plus endormis ; le temps est superbe et tout promet une journée comme on le désire pour une de nos fêtes.

Les travaux débutent par le concours de sections ; celui-ci dénote des progrès sérieux et une préparation soignée de la part des sociétés présentes. Les exercices sont suivis avec intérêt par une foule accourue des villages voisins.

L'emplacement de la fête est superbe, l'aménagement des plus soignés ; on reconnaît dans toute la distribution, la main d'hommes compétents.

Le concours artistique succède à celui de sections ; de loin en loin de bruyants applaudissements se font entendre ; c'est le travail irréprochable de nos meilleurs gymnastes qui en est la cause.

Le service religieux, qui clôture la matinée, est écouté attentivement par un nombreux auditoire, puis l'on passe au banquet impatientement attendu.

Le toast à la Patrie, est porté par M. W. Goy, président du tribunal ; les pensées en sont élevées et nous ramènent un instant sur un terrain plus sérieux.

M. Golaz, Conseiller d'État, boit à la prospérité des sociétés de gymnastique.

Le concours artistique se continue durant tout l'après-midi ; le temps reste splendide.

Le soir, illumination bien réussie, cantine bondée, entrain général et plein de gaieté.

Le lundi, concours aux jeux nationaux, suivi par une foule attentive et intéressée ; le public est aussi nombreux que la veille. La tâche du Jury devient longue et la distribution des prix ne pourra se faire avant le lendemain.

L'illumination projetée ne peut avoir lieu, une pluie indisciplinée étant venue jeter sa note humide dans le courant de l'après-midi et empêcher les préparatifs.

Les exercices en retard sont continués mardi matin, mais les concours spéciaux sont supprimés, le temps dont on dispose ne permettant plus de les exécuter.

A 10 heures, la distribution des prix, commence ; en voici la liste :

Concours de sections : Prix couronnés : Couronne d'honneur : Lausanne, Bourgeoise, 22,972 p. ; 1. Lucens, 21,969 ; 2. Lausanne, Ami-Gymnastes, 21,930 ; 3. Sentier, 21,927 ; 4. Yverdon, 21,812 ; 5. Ste-Croix, 20,992 ; 6. Moudon, 20,891 ; 7. Aigle, 20,752 ; 8. Vevey, 20,596 ; 9. Morges, 19,592.

Prix simples : 10. La Chaux, 19,033 ; 11. La Sagne, 18,586 ; 12. Corsier, 18,565 ; 13. L'Auberson, 18,388 ; 14. Montreux, 18,099.

Concours artistique : Couronnes de laurier : 1. Bünler Aloïs, Lucens ; 2. Huser Marcel, Yverdon ; 3. Derégibus Georges, Yverdon ; 4. Cousin Ernest, Yverdon ; 5. Pignet Henri, Sentier ; 6. Blanchoud Daniel, Lausanne B. ; 7. Rapin Alfred, Payerne ; 8. Duruz Oscar, Lausanne A.-G. ; 9. Champod Henri, Lausanne B. ; 10. Hofmann John, Ste-Croix ; 11. Bertholet W., Aigle ; 12. Chardon Louis, Pâquis ; 13. Collaud Auguste, Yverdon ; 14. Boudry Eug., Lausanne B. ; 15. Wittwer Emile, Lausanne B. ; 16. Jaques Albert, Ste-Croix ; 17. Duboux Ernest, Lausanne B. ; 18. Regancy James, Lausanne B. ; 19. Brodbeck Ch., Lausanne B. ; 20. Desponds Henri, Plainpalais ; 21. Rothenberg, Genève.

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Pisset Jean, Lucens ; 2. Duruz Oscar, Lausanne A.-G. ; 3. Meylan Arnold, Sentier ; 4. Perret Marc, Genève ; 5. Chopard Paul, Ste-Croix ; 6. Pignet Henri, Sentier ; 7. Hofmann John, Ste-Croix ; 8. Meylan Ami, Sentier ; 9. Molle Jules, Vevey ; 10. Guignard Eug., Sentier ; 11. Hogg Hercule, Fribourg ; 12. Carchod Ernest, Lausanne ; 13. Lécoultre Georges, Sentier ; 14. Krümmeacker Paul, Locle ; 15. Eyer, Louis Vevey ; 16. Junod Arthur, La Sagne ; 17. Jaccard Ami, Ste-Croix ; 18. Martenet Philippe, Ste-Croix.

Après la distribution des prix, M. Paul Jaccottet, président du Jury, exprime au nom de ce corps, sa vive satisfaction pour les résultats obtenus, tant au concours de sections qu'aux concours individuels. Des progrès très sensibles ont été constatés, puis au nom de tous ceux qui ont assisté à la fête, il remercie chaudement les autorités, le Comité d'organisation, les habitants et la section du Sentier, pour l'accueil si sympathique qui leur a été fait.

La course à la « Dent de Vaulion » prévue au programme, subit le même sort que les concours spéciaux.

Malgré la fatigue inhérente à quatre jours de fête les gymnastes retrouvent toutes leurs forces lorsqu'il s'agit de saluer une dernière fois cette brave population de la Vallée.

On se dit au revoir, au Pont, d'où chacun regagne ses pénates, les uns pour aller encore au devant d'une réception enthousiaste, les autres pour rentrer modestement au foyer.

9 septembre. — Le Comité central communique aux sections le résultat de la nouvelle votation relative à l'entrée *in globo* de la Société cantonale dans le giron fédéral.

49 sections ont pris part au vote qui a donné le résultat suivant :

144 gymnastes se sont prononcés affirmativement et 353 ont répondu non, en sorte que cette question se trouve résolue dans un sens négatif.

La section de Moudon n'ayant pas rencontré auprès des autorités l'appui sur lequel elle croyait pouvoir compter, annonce avec regret qu'elle ne peut se charger de l'organisation de la fête de 1889.

Le Comité central fera des démarches dans ce but auprès des sections de Lausanne.

17 octobre. — Le Comité central prend connaissance d'une demande de révision des statuts cantonaux, formulée par les sections d'Yverdon, Lucens, Lausanne Bourgeoise et Amis-Gymnastes. Elle sera soumise à la votation de la Société cantonale.

21 octobre. — Les sections sont informées que les démarches tentées par le Comité central, auprès de différentes sections, pour les engager à se charger de la prochaine fête cantonale, n'ayant pas abouti, il se voit obligé, vu l'expiration de ses pouvoirs au 31 décembre prochain, de convoquer une assemblée de délégués, pour prendre les mesures que nécessite cette situation non prévue par les statuts.

Cette assemblée aura lieu à Lausanne, le dimanche 20 novembre.

La demande de révision des statuts cantonaux, faite par les quatre sections sus-nommées, lesquelles comptent ensemble plus du tiers des membres de la Société cantonale est communiquée aux sections qui sont invitées à se prononcer, par *oui* ou par *non* sur cette question, jusqu'au 15 décembre.

20 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de M. J.-C. Piguet, président.

15 sections sont représentées par 37 délégués.

L'assemblée décide de ne célébrer la prochaine fête cantonale qu'en 1890, aucune section ne se présentant pour l'organiser en 1889.

A la suite de cette décision, les délégués de Moudon ont déclaré accepter la fête pour cette date, en se réservant toutefois de donner une réponse définitive au Comité central après avoir consulté à nouveau les autorités locales.

En conséquence la section de Moudon est désignée comme section centrale pour la période 1888-90, sous la réserve sus-indiquée.

22 novembre. — La section de Moudon avise le Comité central de son acceptation définitive d'organiser la fête cantonale en 1890.

25 décembre. — Le Comité central du Sentier, envoie sa dernière circulaire aux sections.

Il leur annonce que la demande de révision totale des statuts cantonaux, a été acceptée par 340 oui contre 17 non; en conséquence, les sections enverront au Comité central de Moudon, pour le 31 janvier 1888, leurs propositions au sujet de cette révision.

En quittant la direction de la Société cantonale, il fait les meilleurs vœux pour sa prospérité et remercie toutes les personnes qui lui ont facilité l'accomplissement de sa tâche.

31 décembre. — En vertu d'une entente amiable, la propriété de la publication « *Le Gymnaste* », passe à dater de ce jour, en mains d'un groupe de gymnastes de la ville de Genève.

En prenant congé de ses lecteurs, M. F. Dufresne, rédacteur, exprime sa plus vive reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu le seconder dans sa tâche souvent ingrate et les prie de continuer à ses successeurs leur bienveillant et précieux concours.

Etat de la Société cantonale, à ce jour :

26 sections, comptant ensemble 1191 membres, savoir 420 honoraires, 536 actifs, 133 passifs, 102 externes.

17 janvier. — Le Comité central, nommé par la section de Moudon, est composé comme suit :

MM. John Marti, *Président*; Albert Perrenoud, *Vice-président*; Emile Mottaz, *Secrétaire*; Aug. Braillard, *Caissier*; Jules Delisle, Gustave Bettex, *Adjoints*.

Il s'annonce aux sections dans les termes suivants :

Votre nouveau comité se présente à vous avec la ferme intention de marcher sur les traces de son prédécesseur, en vouant tous ses soins à la propagation de la gymnastique dans notre canton et en s'efforçant de remplir à la satisfaction de tous le mandat qui lui a été confié.

Comptant sur votre appui et votre sympathie, il espère que par votre travail et votre zèle vous contribuerez puissamment à rendre sa gestion féconde en heureux résultats pour le noble but que nous poursuivons.

Un cours de moniteurs aura lieu à Lucerne, le dimanche 5 février, sous la direction M. Louis Brun, pour l'étude des exercices préliminaires pour la fête fédérale de Lucerne.

En même temps, et ensuite de différentes demandes qui nous ont été adressées, nous organisons un cours spécial de lutte libre qui sera donné au local de St-Roch, par M. A. Gaul.

Les sections pourront s'y faire représenter par le nombre de moniteur auxquelles elles ont droit.

17 mars. — La Commission chargée de la révision des statuts cantonaux et de l'élaboration d'un nouveau projet est ainsi composée par le Comité central :

MM. John Marti, à Moudon, *président*; David Palaz, à Lausanne; Oscar Duruz, à Lausanne; Pierre Gauverit, à Vevey; Alb. Perrenoud, à Moudon; Alfred Lugrin, au Sentier; Henri Kramer, à Yverdon; Constant Diday, à Nyon; B. Perrin, à Payerne.

Sur la demande de la section de Payerne, cette localité est désignée comme but de la prochaine course cantonale, laquelle est fixée au dimanche 27 mai.

16 avril. — Le projet des nouveaux statuts, rédigé par la Commission nommée par le Comité central, est adressé aux sections, lesquelles sont invitées à se prononcer sur son acceptation ou son rejet, jusqu'au 15 mai prochain.

18 mai. — Vu le nombre très restreint de gymnastes qui ont annoncé leur participation à la course cantonale du 27 cou-

rant et ensuite du désir qui lui en a été exprimé, le Comité central a décidé le renvoi de celle-ci à plus tard.

Le résultat de la votation concernant les nouveaux statuts est le suivant :

Le projet est accepté par 365 voix contre 28, 14 sections ont participé au vote.

19 juin. — M. John Marti, président du Comité central, est désigné comme délégué à l'assemblée convoquée à Lucerne pour le 30 courant, afin de discuter la question d'une fédération des sections romandes.

Le Conseil d'Etat alloue un subside de 500 fr., aux sections qui prendront part à la fête fédérale de Lucerne.

18 août. — La course cantonale à Payerne est fixée au dimanche 7 octobre.

Se conformant à l'art 15 des nouveaux statuts, la section de Moudon a procédé au renouvellement du Comité central, lequel primitivement composé de 7 membres a dû être réduit à 5.

Il est ainsi composé : MM. John Marti, président ; Albert Perrenoud, vice-président ; Emile Mottaz, secrétaire ; Aug. Brailard, caissier ; Eug. Meyer, archiviste.

3 octobre. — Le Comité central informe les sections, que par suite de l'inondation qui est venue subitement désoler la Vallée de la Broye, la course cantonale du 7 octobre, projetée à Payerne, n'aura pas lieu.

28 octobre. — *Assemblée de délégués à Lausanne :* Présidence de M. John Marti, président.

16 sections sont représentées par 41 délégués.

La Commission chargée de la révision de l'article 9 du Règlement de fêtes, présente son rapport par l'organe de M. Paul Jaccottet. Ensuite des diverses considérations énoncées, il conclut à la révision totale de ce Règlement. Ces conclusions sont adoptées.

L'assemblée confère le titre de membre honoraire, à MM. John Capt, John-César Piguet, H. Yersin, Henri Gonvers, Vincent Golay, Georges Lecoultre, Henri Gallay, Alfred Lugrin, au Sentier ; César Dupuis, Aloïs Schalk, Marius Budry, à Vevey ; Jules Rapin, à Lausanne ; Benj. Perrin, Payerne ; Henri Panchaud, à Morges.

La course cantonale qui n'a pu avoir lieu cette année à Payerne est renvoyée à une date ultérieure.

Par suite de l'adoption des nouveaux statuts de la Société fédérale, la représentation dans les assemblées de délégués a été modifiée ; pour avoir droit à un délégué une section doit compter au moins 100 membres et celles qui n'atteignent pas ce chiffre peuvent se grouper pour élire leur mandataires. La section *Bourgeoise* de Lausanne ayant déjà désigné le délégué auquel elle a droit, les représentants des 13 autres sections fédérales du canton réunissant ensemble 440 sociétaires, désignent pour les représenter : MM. John Marti, à Moudon ; Alfred Lugrin, au Sentier ; Henri Kramer, à Yverdon et Louis Blanchard, à Lausanne.

14 décembre. — Pour l'élection de la Commission technique, prévue par les nouveaux statuts, 16 sections avec 438 sociétaires ont participé à la votation.

Sont nommés : MM. Ad. Michel, à Lausanne ; Constant Diday, à Nyon ; Alph. Gaud, à Montreux.

25 février. — Les sections sont informées qu'un cours de moniteurs aura lieu le 24 mars, à Lausanne et que la course cantonale, à Payerne, a été fixée au 12 mai.

12 mai. — *Course cantonale à Payerne.* — Assemblée de délégués. Présidence de M. John Marti, président.

18 sections sont représentées par 45 délégués.

La section de Lausanne-Grütli, est admise dans la Société cantonale.

Après une discussion très longue et surtout fort intéressante, le nouveau projet de règlement de fêtes est adopté ; il sera soumis à la votation des sections.

Si, par suite de diverses circonstances, il a fallu une année de patience aux gymnastes pour pouvoir venir serrer la main à leurs amis et camarades de Payerne, il n'en conservent pas moins le meilleur souvenir de cette journée.

Le soleil s'était mis de la partie et n'a pas peu contribué à l'entrain général.

A 11 heures, grand cortège en ville, puis la colonne se rend au stand, où une collation est offerte. Les souhaits de bien-

venue les plus sincères sont adressés aux gymnastes par M. Ch. Golliez, président du Comité d'organisation.

Ils exécutent ensuite les exercices préliminaires d'ensemble pour la fête de Paris et des travaux individuels aux engins, sous la direction de M. Ad. Michel; une foule nombreuse et sympathique y prend part et témoigne par sa présence tout l'intérêt qu'elle porte aux exercices de nos gymnastes.

Un excellent banquet est servi dans la grande salle du stand et la partie oratoire qui lui fait suite est des plus animées. On entend successivement MM. B. Perrin de Payerne, qui porte le toast à la Patrie; J. Marti, président du Comité central; L. Blanchard, de Lausanne; Vuillemoz receveur, à Payerne; Paul Jaccolet, de Lausanne.

Le bal attire ensuite de nombreux gymnastes et jusqu'à 7 heures du soir, moment du départ, ils se livrent à la danse avec toute l'ardeur de leur âge.

Ils quittent ensuite Payerne avec la satisfaction d'une journée bien employée et le regret de la voir finir si tôt.

20 août. — Le Comité central annonce aux sections qu'ensuite de la votation intervenue dans leur sein, le nouveau règlement de fêtes a été adopté par 584 suffrages contre 87.

24 sections ont pris part au vote avec 671 membres.

Sont nommés membres du Jury pour la fête cantonale de 1890.

MM. Alb. Perrenoud, à Moudon; H. Benoit, à Yverdon; Paul Jaccolet, à Lausanne; Clot Réat, à Lucens; H. Fatio, à Lausanne; César Dupuis, à Vevey; Louis Brun, à Lausanne; V. Champion, à Ste-Croix; H. Gallay, Sentier; Georges Junod, La Sagne; Ernest Buffat, à Lausanne; Edouard Cundet, à Ste-Croix; W. Bertholet, à Aigle; H. Kramer, à Yverdon.

Le tirage au sort de l'engin obligatoire pour les exercices libres du concours de sections a désigné le *cheval aux arçons*.

13 novembre. — En vue de l'étude des exercices obligatoires pour le concours de sections de la fête cantonale de 1890, un cours de moniteurs dirigé par les membres de la Commission technique, aura lieu à Lausanne, les 23 et 24 courant.

1^{er} avril. — Le Comité central informe les sections qu'en

vue d'une répétition des exercices pour la fête de Moudon un cours de moniteurs se tiendra à Lausanne, les 19 et 20 courant.

Il leur fait part que la fête cantonale a été fixée aux 19-21 juillet et leur communique les noms des membres du Comité d'organisation, qui sont:

MM. A. Jordan-Martin, Conseiller d'Etat, *Président d'honneur*; H. Bettex, député, *Président effectif*; E. Briod, juge de paix, *Vice-président*; B. Pahud, notaire, *Secrétaire*; E. Cherpillod, *Caissier*.

Présidents des diverses sections: Réception: MM. L. Freymond; Finances: A. Ducret; Subsistances: A. Jayet; Police et Logements: L. Favre; Constructions: E. Bertholini; Engins et Bal: E. Forestier; Prix: H. Weber; Décoration: Pour la place de fête: R. Meylan; Pour la ville: A. Jaquerod.

21 juin. — Le programme de la fête, ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 18 juillet, sont adressés aux sections.

MM. H. Benoit, à Yverdon, H. Gallay au Sentier, et H. Fatio, à Lausanne, sont désignés pour apprécier la terminologie des exercices libres du concours de sections.

18 - 21 juillet. — *Fête cantonale à Moudon.* — Assemblée de délégués. Présidence de MM. John Marti, président. 17 sections y sont représentées par 58 délégués.

Le caissier donne connaissance de l'état de la caisse, laquelle présente à ce jour un sol actif de fr., 2164,44.

Les sections de Vaulion et Vallorbe sont admises dans la Société cantonale.

Celle de Payerne est désignée comme section vérificatrice des comptes pour l'exercice 1888-90.

La prochaine fête cantonale aura lieu à Lausanne en 1893. Les trois sections de cette ville nommeront entr'elles le Comité central.

Les fêtes de gymnastique ont été d'excellent, que les banquets et les discours y jouent un rôle tout à fait accessoire. Les banquets sont des repas d'habitude plus que modestes, qu'on expédie à la hâte pour retourner aussitôt après au travail. Les discours, personne ne les écoute, personne ne les entend.

Donc, à ce point de vue, la fête de Moudon a ressemblé à

toutes les fêtes de gymnastique passées et probablement à toutes les fêtes futures.

Les repas, il faut pourtant le dire à la louange des organisateurs, étaient meilleurs qu'ils ne le sont d'habitude : quant aux discours, le Comité les avait supprimés pour la première journée et n'en avait admis qu'un petit nombre pour le second jour.

On appliquait pour la première fois, à Moudon, un nouveau règlement des concours cantonaux : ce règlement contient quelques innovations importantes.

Aux concours de sections, le travail libre doit se faire par toutes les sections, au même engin et non plus, comme c'était le cas précédemment, à un engin quelconque. On peut ainsi mieux comparer les travaux et juger plus équitablement. Cette année l'engin libre était le cheval aux arçons ; le travail obligatoire se faisait aux barres parallèles et une série de préliminaires complétait, comme d'habitude, les trois productions de ce concours.

Pour le concours aux engins, les gymnastes sont classés en deux catégories ; la première comprenant les gymnastes les plus forts, a des exercices difficiles, jugés avec une grande sévérité ; la seconde, comprenant des gymnastes moyens, a des exercices plus faciles. On arrive ainsi à rendre les concours accessibles à un plus grand nombre de gymnastes.

Aux jeux nationaux, il y a maintenant deux séries de lever et de jet de pierre ; une pour la main droite, une pour la main gauche ; enfin, au lieu de lutter comme précédemment, quatre fois avec le même adversaire, chaque gymnaste lutte huit fois avec quatre adversaires différents.

Au sujet des concours à la fête de Moudon, on peut dire qu'en général l'exécution a été bonne et qu'il y a amélioration dans la qualité du travail. Les exercices préliminaires ont été exécutés correctement ; c'est peut-être là où le progrès est le plus frappant. Pour la discipline, la tenue et l'ordre, presque toutes les sections ont eu la note maximum.

Aux engins, toujours au concours de sections, il y a eu quelques belles productions au cheval ; aux barres parallèles, le travail n'a pas été exécuté par toutes les sections comme il aurait dû l'être. De là quelques déceptions au classement.

Au concours artistique, 70 gymnastes se sont présentés en première catégorie ; dans le nombre, beaucoup de travailleurs de première force, plusieurs couronnés des fêtes fédérales. Le con-

cours a été très serré et le jury très exigeant, aussi a-t-il été délivré deux fois moins de couronnes que dans les précédents concours, quoique le nombre des travailleurs fut plus grand.

Aux jeux nationaux, le progrès est sensible ; un plus grand nombre de gymnastes s'y intéressent. Il y a eu de très belles passes de lutte ; ce noble exercice qui fut pendant longtemps l'apanage de la Suisse allemande, s'acclimate de plus en plus chez nous. A Moudon, le nombre des lutteurs a été plus grand qu'on ne s'y attendait ; c'est pourquoi il y a eu quelque retard dans cette partie du programme. Il est du reste excusé par l'intérêt passionné qu'à pris le public, très nombreux dans l'après-midi du dimanche, à cette partie de la fête.

La distribution des récompenses a fait connaître les résultats suivants :

Concours de sections. Prix couronnés. 1. Lausanne Bourgeoise, 20,332 points ; 2. Vevey, 28,935 ; 3. Sentier, 27,437 ; 4. Yverdon, 27,166 ; 5. Nyon, 26,790 ; 6. Moudon, 26,789 ; 7. Corsier, 26,768 ; 8. Ste-Croix, 26,122 ; 9. Morges, 25,932 ; 10. Lausanne-Grütli, 25,785 ; 11. Montreux, 25,748 ; 12. Aigle, 25,374 ; 13. Lutry, 24,621.

Prix simples : 14. Payerne, 23,768.

Concours artistique : Couronnes de laurier. 1. Eug. Boudry, Lausanne B. 2. Aug. Collaud, Yverdon. 3. Wittwer, Lausanne B. 4. Al. Bünter, Lucens. 5. Marcel Huser, Lausanne, B. 6. D. Blanchoud, Lausanne B. 7. Ch. Champod, Lausanne B. 8. Strahl, Corsier. 9. Ernest Duboux, Lausanne B. 10. Zurcher, Bulle. 11. Büser, Langendorf.

Jeux nationaux : Couronnes de chêne. 1. Piguet Henri, Sentier. 2. H. Champod, Lausanne B. 3. Jaggi Ch., Langendorf. 4. Pisset Jean, Lucens. 5. Chopard, Ste-Croix. 6. Louis Eyer, Corsier. 7. Rossiaud Ch. Vevey. 8. Lebet Jaques, Ste-Croix. 9. Bovay, Nyon. 10. Guignard, Sentier.

La fête cantonale de Moudon a très bien réussi.

L'arrangement de la place de fête ne laissait absolument rien à désirer et le choix des engins, principalement, a été des meilleurs. Il convient d'adresser de sincères remerciements au Comité qui s'en est occupé.

Dans son rapport, le Jury s'exprime ainsi :

Si des progrès ont été constatés dans plusieurs branches de nos concours, ce dont nous avons lieu de nous féliciter, il reste encore beau-

coup à faire pour atteindre la perfection et nous déclarer satisfaits. Les points faibles vous ont été signalés; tâchez de vous en souvenir.

Faisons de notre Société cantonale une société digne de son nom et du but qu'elle poursuit, alors nous aurons toujours avec nous l'appui bienveillant de nos autorités et de tous ceux qui s'intéressent à notre noble cause.

Qu'il nous soit permis de dire aux autorités de Moudon, au comité de fête et à la population entière de cette charmante localité, combien les gymnastes ont été satisfaits de leur séjour au milieu d'eux et quels agréables souvenirs ils en conserveront; qu'ils reçoivent, en leur nom, nos meilleurs remerciements.

L'organisation de cette fête a été admirable; on reconnaissait partout le travail d'un comité plein de zèle, n'ayant en vue que la bonne réussite de son entreprise.

6 novembre. — Sont élus membres de la Commission technique, suivant votation dans les sections: MM. Ad. Michel, à Lausanne; Constant Diday, à Nyon; Alphonse Gaud à Montreux.

Les sections sont avisées qu'un cours de moniteurs, ayant principalement pour but l'étude des exercices préliminaires obligatoires pour la fête fédérale de Genève, aura lieu à Lausanne, le dimanche 23 novembre.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour: 29 sections avec un effectif de 1396 membres, savoir: 348 honoraires, 796 actifs, 202 passifs, 50 externes. Son avoir actuel est de fr. 2069,84.

20 janvier. Le Comité central de Moudon, arrivé au terme de son mandat, prend congé des gymnastes et rend un témoignage de reconnaissance aux sections, à l'égard des bons rapports qui ont toujours présidés aux nombreuses relations échangées pendant la période 1888-90.

Les sections de Lausanne, composent comme suit le Comité central pour l'exercice de 1891-93.

MM. Paul Jaccottet, *Président*; Louis Blanchard, *Vice-Président*; Eng. Boudry, *Secrétaire*; Paul Juat, *Caissier*; Alfred de Känel, *Archiviste*.

2 mars. — Les cours de moniteurs de cette année auront lieu en deux séries, les 14-15 mars et 4-5 avril, à Lausanne.

4 juin. — Le Comité central décide de faire une récep-

tion à la bannière fédérale venant de Lucerne et se rendant à Genève, lors de son passage à Lausanne.

La délégation qui l'accompagne sera reçue au Cercle de Beau-Séjour. MM. Ruffy, Conseiller d'Etat; S. Cuénoud, Syndic et Grenier, municipal, seront invités à cette réunion.

La bannière fédérale partira par bateau spécial d'Ouchy le samedi 18 juillet; les sections vaudoises seront priées de l'accompagner et de lui servir d'escorte jusqu'à Genève.

27 août. — Le Département de l'Instruction Publique annonce un subside de fr. 250 pour les sections qui ont participé à la fête fédérale de Genève.

19 octobre. — Sont élus délégués fédéraux, ensuite de votation dans les sections: MM. Henri Kramer, à Yverdon; Louis Emery, à Vevey; W. Bertholet, à Bex; Arnold Merlin, à Aigle.

Les sections de Lausanne-Bourgeoise et Amis-Gymnastes, Union Montagnarde de Ste-Croix et Vevey-Ancienne, comptant chacune plus de 100 membres élisent elles-mêmes leurs délégués.

11 décembre. — Le Conseil d'Etat accorde un subside de fr. 200 pour les cours de moniteurs de cette année.

La section d'Yverdon demande que la question de l'entrée *in globo* de la Société cantonale soit reprise.

Le Comité central se déclare d'accord avec cette proposition.

29 janvier. — En vue d'étudier par quels moyens on pourrait arriver à étendre l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles et provoquer également la création des sociétés de gymnastique de filles, le Comité central nomme une Commission de cinq membres, composée de MM. Adolphe Michel, Léon Rochat, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux; Constant Diday, à Nyon et Dr. Yersin, au Sentier, pour s'en occuper et lui présenter ensuite un rapport.

14 février. — *Assemblée des délégués à Lausanne.* Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

22 sections sont représentées par 74 délégués.

Les sections d'Avenches, Villeneuve et Sion sont admises dans la Société cantonale. Cette dernière se retirera du giron vaudois lorsqu'une association cantonale pourra se constituer en Valais.

L'assemblée décide :

1^o De choisir Villeneuve comme but de la course cantonale et d'organiser, à cette occasion, un concours de sections, comprenant des productions libres et une série de mouvements d'ensemble faciles, sans attribution de rang ;

2^o De demander l'entrée *in globo* de la Société cantonale dans la Société fédérale ;

3^o De réviser partiellement les statuts ;

4^o De renvoyer à une commission la proposition tendant à mettre une certaine somme à la disposition du Comité central, pour la propagande à faire en vue d'augmenter le nombre des sections.

5^o De renvoyer à une commission la proposition tendant à charger la Société cantonale de s'occuper de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles.

Le titre de membre honoraire est décerné à MM. John Marti; Albert Perrenoud; Auguste Braillard; Emile Mottaz; Eugène Meyer; Gustave Bettex; Jules Delisle; Henri Bettex, à Moudon; Henri Kramer, Henri Benoît, à Yverdon; Léon Rochat, à Lausanne.

Les huit délégués fédéraux actuels sont confirmés dans leurs fonctions et comme l'effectif des membres de la Société cantonale est de 923, il y a lieu d'en désigner un neuvième.

L'assemblée nomme M. Henri Gallay, au Sentier.

23 février. — Le Comité central compose comme suit la Commission chargée de la révision des statuts cantonaux: MM. Henri Fatio; Alfred Petter, à Lausanne; Henri Kramer, à Yverdon; Eug. Kupfer, à Payerne; Ernest Hartmann, à Ste-Croix.

6 mars. — Le Comité central prend acte de la démission de la section de Vaultin; malgré toutes les démarches qu'il a tentées auprès d'elle, il n'a pu réussir à la faire revenir de sa détermination.

Un cours de moniteurs aura lieu à Yverdon, les 12 et 13 courant.

du local et demande que la chose soit signalée aux autorités de cette ville.

M. Louis Blanchard est désigné comme délégué à l'assemblée des représentants des associations romandes, qui aura lieu le 23 avril à Neuchâtel, pour discuter les modifications proposées aux statuts fédéraux.

27 mai. — La municipalité d'Yverdon répond aux observations du Comité central, concernant le local de gymnastique mis à la disposition des moniteurs pour le cours qui a eu lieu en mars dernier, que l'amélioration du local étant liée à la construction d'un bâtiment scolaire, elle se bornera, pour le moment, à maintenir en état ce qui existe.

19 juin. — *Course cantonale à Villeneuve.* — Assemblée de délégués. Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

22 sections sont représentées par 80 délégués.

Les sections du Brassus, Corcelles près Payerne, Cully et la Tour, sont admises dans la Société cantonale.

Celle de Vallorbe démissionne faute de membres.

Celles d'Aigle „Helvetia“ et Nyon „Bourgeoise“ ne sont pas admises.

On renvoie au Comité central pour étude :

La proposition visant la création de concours pour membres élèves.

La proposition tendant à admettre la même proportion pour la participation aux cours de moniteurs que pour les assemblées de délégués.

Villeneuve s'était coquettement parée à l'occasion de la course cantonale. Le temps était à souhait pour un travail en plein air, pas trop de soleil et pas de pluie; on ne pouvait mieux désirer.

Les gymnastes, au nombre de 500 environ, arrivés à pied ou en chemin de fer, par les trains du matin, se réunissent sur la place de la gare et parcourent la ville.

Après avoir fait honneur à une collation gracieusement offerte et entendu les souhaits de bienvenue d'un délégué des autorités, ils se préparent pour les travaux qui commencent à midi.

Un concours de sections, sans attribution de rang, avait été organisé; il comprenait des productions libres et une série de mouvements d'ensemble faciles.

Des vingt-deux sections représentées, neuf seulement ont préparé un travail, ce sont: Villeneuve, Lausanne A. G., Corsier, Montreux, Nyon, Sion, Tour-de-Peilz, Lausanne-Grütli, Aigle-Helvétia.

C'est la première fois, dans une course cantonale, qu'on se livre à des travaux aussi complets et aussi bien exécutés. Il est seulement regrettable que plusieurs des fortes sections se soient abstenues de présenter un travail. Sans parler de l'exemple à donner, leur intérêt même était de profiter de cette occasion pour mettre à l'épreuve une production originale, ne rentrant pas dans le domaine habituel des exercices de concours.

Les mouvements d'ensemble qui ont clôturé la série des productions n'ont pas été correctement exécutés; plusieurs sections ne les avaient pas appris d'une façon suffisante.

A 5 heures, un banquet, très bien servi, a réuni les gymnastes dans la cour de l'Hôtel Byron; il a été très gai. On a entendu un éloquent toast à la Patrie, de M. Jacques, pasteur et un certain nombre d'autres discours. M. P. Jaccottet, président du Comité central a remercié les autorités et la population de Villeneuve de leur cordial accueil et félicité la section organisatrice de son dévouement.

Un bal, trop tôt terminé pour beaucoup par le départ du dernier train, a été le dernier acte de cette jolie fête, très bien réussie et dont chacun garde le meilleur souvenir.

30 septembre. — Le Comité central accorde un subside de fr. 50 au 39^{me} congrès de la Société suisse des maîtres de gymnastique, qui se réunira à Lausanne, les 1 et 2 octobre prochain.

21 octobre. — La Commission technique sera invitée à préparer un projet de règlement pour les cours de moniteurs.

Les prochains cours de moniteurs sont fixés aux 5 et 6, 12 et 13 novembre, à Lausanne.

4 novembre. — Sur la demande du Comité cantonal neuchâtelois, les délégués fédéraux qui représentent notre association, seront invités à assister à une réunion qui aura lieu à Yverdon, le 13 novembre, pour discuter le projet de règlement des fêtes fédérales.

16 novembre. — M. Paul Jaccottet est délégué à la séance convoquée à Bâle pour le 27 courant, par le Comité central de la

Société fédérale, dans le but de s'entendre avec les Sociétés cantonales pour le paiement des cotisations.

20 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne* — Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

28 sections sont représentées par 81 délégués.

La section d'Avenches se retire de la Société cantonale.

Les demandes d'admission formulées par les sections de Nyon „Bourgeoise“ et Montreux „Helvétia“ ne sont pas admises.

L'effectif de la Société cantonale étant actuellement de 978 membres, il y a lieu d'élire un 10^e délégué fédéral; M. Emile Wenger, à Lucens, est nommé.

Les nouveaux statuts, ainsi que le règlement de fêtes, révisés par la Commission nommée à cet effet et le Comité central, font l'objet d'une longue et intéressante discussion. Ils sont adoptés par l'assemblée et seront soumis à la votation de la Société cantonale.

La Commission chargée d'étudier la proposition visant l'enseignement, par la Société cantonale, de la gymnastique aux jeunes filles, donne connaissance de son rapport.

Sont rejetées:

La proposition visant la création de concours pour membres élèves;

Celle tendant à admettre la même proportion pour la participation aux cours de moniteurs que pour les assemblées de délégués.

14 février. — Le Comité central annonce aux sections le résultat des votations sur la révision des statuts, le règlement de fêtes et la nomination du Jury de la fête cantonale de Lausanne.

Révision des statuts et du règlement de fêtes: Votants: 860.

Statuts: acceptants: 802; rejetants: 0.

Règlement de fêtes: acceptants: 810; rejetants: 4.

Nomination du Jury. Le nouvel article 32 du règlement de fêtes porte à 20 le nombre des membres du Jury.

Votants: 889; sont nommés:

MM. Duboux Ernest, Lausanne B; Benoit Henri, Yverdon; Hartmann Ernest, Ste-Croix; Clot Béal, Lucens; Fatio Henri, Lausanne B.; Brun Louis, Lausanne A.-G.; Gallay Henri, Sentier; Junod H., La Sagne; Perrenoud Albert, Moudon; Cham-

pion Victor, Ste-Croix; Merlin Arnold, Aigle; Antonietti Louis, Vevey A.; Blanchoud Daniel, Lausanne B.; Perrin Benj., Payerne; Allamand Jules, Montreux; Reynold Claude, Vevey, Cousin Ernest, Yverdon; Scheibler F., Morges; Mayor A., Ville-neuve; Kramer Henri, Yverdon.

D'accord avec le Comité d'organisation, la date de la fête a été fixée aux 12 et 13 août prochain.

Seront invitées à participer à la fête les sections françaises des départements du Rhône, du Doubs, de l'Isère, de la Loire, de l'Ain, du Jura et de la Hte-Savoie, ainsi que les sociétés suisses de Paris et de Lyon.

Un concours spécial en sections leur sera réservé, par contre les membres de ces sociétés pourront prendre part aux concours individuels aux mêmes conditions que les gymnastes vaudois.

Sur la demande qui lui en est faite par M. Ad. Michel, de Lausanne, le Comité central décide de se réserver 300 exemplaires du rapport du Dr Yersin, sur l'utilité de la gymnastique pour les jeunes filles.

Ce rapport sera adressé aux sections de la Société cantonale, aux membres honoraires, aux Commissions scolaires des chefs-lieux de cercles et 50 exemplaires au Département de l'Instruction publique. Le département sera invité à le communiquer aux personnes de son choix que cela peut intéresser.

24 mars. — Le Comité central adhère à la proposition du Comité cantonal neuchâtelois, de convoquer les délégués fédéraux de la Suisse romande, pour examiner la proposition de réintroduire le rang dans les concours de sections des fêtes fédérales.

Il fixe un cours de moniteurs aux 8 et 9 avril prochain, à Lausanne, pour l'étude des exercices obligatoires de la fête de Lausanne.

31 mai. — Les sections sont avisées par le Comité central, qu'elles seront inspectées par les membres de la Commission technique, avant la fête cantonale et leur fait connaître les dates et les localités où ces inspections auront lieu.

Le comité d'organisation et les commissions de la fête sont présidées par :

Comité d'organisation.

Président d'honneur: M. Eug. Ruffy, Conseiller d'Etat.

Vice-président d'honneur: M. S. Cuénoud, syndic. Président effectif: M. Lucien Vincent.

Commissions.

Réception :	MM. Eug. Ruffy, Conseiller d'Etat.
Finances :	Adr. Demiéville, député.
Prix :	Léon Bory.
Subsistances :	Charles Forney.
Engins.	Marc Mayor.
Constructions :	Fr. Isoz.
Logements :	Ch. Strudel
Police et Bal.	Alfred Pingoud, préfet.
Décoration :	R. Guisan.

Outre les sociétés françaises déjà citées, les associations cantonales de Genève, Fribourg et Neuchâtel, seront aussi invitées à participer à la fête.

6 juillet. — Le Conseil d'Etat annonce un subside de 200 fr. en faveur des cours de moniteurs de l'année dernière.

20 juillet. — MM. Ernest Hartmann, à Ste-Croix; Ernest Cousin, à Yverdon et B. Perrin, à Payerne, sont désignés pour examiner et juger conjointement avec la Commission technique, les exercices libres pour le concours de sections.

4 août. — Les sections d'Aigle « Helvetia » et Montreux « Helvétia », qui avaient demandé leur admission dans la Société cantonale ne sont pas admises.

Le Comité central adresse aux sections le programme de la fête et leur donne divers renseignements relativement aux concours.

De son côté le Comité d'organisation les invite à venir en grand nombre à ce rendez-vous, pour montrer à la population vaudoise combien notre tâche est belle et notre but élevé, et les assure d'une réception simple mais fraternelle.

Pour juger le concours des sections françaises, et celui de productions sur le « Podium » le Comité central désigne, MM. Louis Blanchard et Eug. Boudry, à Lausanne; Léon Galley, à Fribourg; E. Hartmann, à Ste-Croix et Dufour, maître d'armes, à Lausanne.

12-14 août. — *Fête cantonale à Lausanne.* — La fête débute sous les plus heureux auspices. La pluie, qui semblait le premier jour, vouloir se mettre de la partie, à cessé totalement

peu après-midi. Le ciel est redevenu clair et le soleil darde de nouveau ses rayons sur la ville pavoisée.

On a fait des merveilles de décoration, surtout dans les quartiers du centre. Sur les édifices publics, de grands drapeaux aux couleurs cantonales flottent majestueusement.

La place de la Riponne est charmante. Avec ses deux grands portiques, sa clôture toute tapissée de sapin, ses grands mâts surmontés de trophées de drapeaux, sa cantine spacieuse et gaie, elle constitue l'emplacement de fête le plus attrayant et le mieux agencé qu'on puisse voir.

Les différents engins sont groupés de façon à utiliser le mieux possible l'espace disponible, tout juste assez grand pour le nombre de gymnastes qui s'apprête à faire les concours.

Samedi matin, entre 7 et 8 heures, arrivent les différentes sociétés du canton, reçues à la gare par les gymnastes lausannois et « l'Union Instrumentale. »

Le cortège se forme immédiatement et se rend sur la Riponne où M. Eug. Ruffy prononce le discours de réception.

A 9 heures, arrivent les membres de la « Comtoise » de Besançon et les sociétés de Lyon, qui sont reçues par M. Alfred Carrard.

Les gymnastes sont répartis pour leurs repas, dans les hôtels et restaurants de la ville ; ils ne le regrettent pas, car ils seront certainement mieux servis que dans n'importe quelle cantine.

A midi les concours artistiques commencent et se poursuivent jusqu'à 6 1/2 heures.

La Commission technique s'est aperçue à ses dépens qu'il ne suffit pas d'établir un plan de travail minutieusement réglé et un horaire très strict, mais qu'il faut avoir encore un personnel sachant s'y tenir. Or, certains membres du Jury, soit par excès de conscience, soit par défaut de rapidité de décision, n'ont pas su s'acquitter à temps de la besogne qui leur était dévolue. De là des retards qui sont allés se répercutant et s'aggravant dès les premières heures et qui ont mis sans dessus dessous le programme.

Quoiqu'on ait travaillé jusque près de 7 heures, on n'a pu terminer les concours individuels aux engins, dont la suite a été renvoyée au lundi matin.

Les exercices d'ensemble, commandés par M. Ad. Michel, président du Jury, ont fait le plus grand plaisir au nombreux pu-

blie qui avait pris place sur les estrades. C'est d'ailleurs un spectacle toujours impressionnant que ces exercices généraux et l'exécution en a été parfaite en tous points.

La nuit est presque venue lorsque le cortège se met en route pour faire le tour de la ville ; c'est gai et pittoresque et il eut gagné à être vu en plein jour.

Pendant ce temps le public a afflué de nouveau à la Grenette pour y voir le spectacle annoncé.

Vers 10 heures, les gymnastes sont de retour et se mettent aussitôt à l'œuvre.

On applaudit successivement les productions des gymnastes français et celles des « Amis-Gymnastes » et Section Bourgeoise de Lausanne. Mais quel contraste entre ces exercices divers et combien le caractère des deux peuples s'y différencie ! Les Français ont l'agilité, la souplesse, le brillant ; leurs pyramides, très hardies sont montées avec une surprenante rapidité. Voici le tournoi suisse ; c'est un peu lent, un peu massif, un peu raide ; on y voudrait plus de grâce et même un peu de ce « panache », cher à nos voisins d'outre-Jura. Mais quelle force, quelle solidité, quelle résistance ! Et quels vigoureux coups d'estoc et de taille vont donner ces grandes épées !

Il est bien près de minuit quand ces productions sont achevées.

Dimanche, la diane somme trente minutes après l'heure fixée pour le commencement des travaux et comme la veille le programme ne peut être suivi.

Les concours de sections durent toute la matinée et pour quiconque a pris goût à la gymnastique, ils ont un intérêt passionnant ; les exercices de plusieurs sections ont été admirables et ont témoigné d'une préparation sérieuse et d'un effort soutenu.

Après la cérémonie religieuse, une délégation lyonnaise est montée sur l'estrade et a offert au Comité de la Société vaudoise de Gymnastique, au nom de l'association départementale du Rhône, une fort belle couronne verte et blanche, nouée d'un ruban français. Il y a eu à cette occasion, échange d'aimables paroles entre M. P. Jaccottet, président du Comité central vaudois et l'orateur de la délégation lyonnaise.

L'après-midi a été consacré tout entier aux concours aux jeux nationaux, lever et jet de pierres, saut et au commencement des luttes, qui se sont prolongées jusqu'à la nuit. Comme

d'habitude le public les a suivies avec le plus vif intérêt. Mais là encore on n'a pu aboutir et il a fallu renvoyer la fin du concours au lendemain.

De la distribution des récompenses, prévue pour 6 heures, il ne peut naturellement en être question. Cependant, comme la plupart des gymnastes français doivent partir par le train de nuit, on proclame à 8 heures le résultat du concours de sections pour les sociétés étrangères et le résultat du concours de productions libres sur le podium.

Le voici :

Concours des sociétés étrangères : 7 sociétés inscrites, 5 couronnes et 2 prix.

1^{re} couronné : Les Touristes lyonnais, 2. L'Union helvétique de Lyon, 3. La Comtoise de Besançon, 4. L'Eclair de Lyon, 5. La Française de Lyon. 1^{er} prix simple : La Jeune France de Lyon, 2. L'Avant-Garde, de Lyon.

Concours d'association : Prix unique : L'association de Lyon et du Rhône.

Concours de productions libres : I. Canne et bâton : 1^{er} prix, L'Eclair, de Lyon; 2^{me}, Amis-Gymnastes, Lausanne; 3^{me}, Jeune France, Lyon. — II. Boxe : 1^{er} prix : L'Eclair, de Lyon; 2^{me}, L'Avant-Garde, de Lyon. — III. Pyramides : 1^{er} prix : L'Avant-Garde, de Lyon; 2^{me}, Touristes lyonnais. — IV. Tournoi : un 1^{er} prix : Section Bourgeoise, Lausanne. — V. Ballet : un 1^{er} prix : Amis-Gymnastes, Lausanne.

Le lundi matin, on termine les concours qui n'avaient pu se clôturer la veille : jeux nationaux, concours artistique, seconde catégorie, concours spéciaux.

N'oublions pas de dire que le temps le plus merveilleusement beau a favorisé la fête et qu'il n'y a eu aucun accident grave et aucun incident fâcheux à déplorer.

Voici les résultats complets des concours :

Concours de sections : Couronnes de laurier : 1. Bourgeoise, Lausanne, 29,138 points; 2. Amis-Gymnastes, Lausanne, 28,666; 3. Yverdon, 28,262; 4. Vevey « Ancienne », 27,290; 5. Sentier, 26,983; 6. Nyon « Ancienne », 26,763; 7. Lucens, 26,527; 8. Montreux, 26,416; 9. Vevey, « Jeunes-Patriotes », 26,166; 10. Ste-Croix, 25,388; 11. Payerne, 25,124; 12. Moudon, 24,902; 13. Aigle, 24,641; 14. Lausanne « Grütli », 23,833; 15. Brassus, 23,541; 16. Lutry, 23,069; 17. La Tour, 23,027.

Prix simples : 18. Villeneuve, 22,724; 19. Aubonne, 22,666; 20. Morges, 22,233; 21. Cully, 21,720; 22. La-Chaux, 21,694; 23. Orbe, 19,527.

Concours artistique : Couronnes de laurier : 1. Aloïs Bütner, Lucens; 2. Emile Thoma; Lausanne B. et Ernest Bangerter, Sentier; 3. J. Ackermann, Lucens; 4. Charles Bruchez, Jeunes-Patriotes, Vevey et Gustave Reisser, Lausanne A.-G.; 5. Ch. Champod, Lausanne B. et Ch. Haug, Montreux; 6. Oscar Duruz; Lausanne A.-G.; 7. Henri Hiebler, Yverdon; 8. Paul Thiébaud, Chaux-de-Fonds; 9. Marcel Huser, Lausanne B.; 10. Samuel Poyet, Yverdon; 11. Gustave Pilloud, Lausanne B.

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Henri Reymond, Lucens; 2. Ernest Boss, Chaux-de-Fonds; 3. Ch. Champod, Lausanne B.; 4. Eug. Bernard, Genève; 5. G. Derégibus, Yverdon; 6. Alexis Baumaz, Aigle; 7. Balissat, Lausanne B.; 8. H.-Aug. Pignet, Sentier; 9. Louis Rouge, Lausanne B.; 10. Ami Jaccard, Ste-Croix; 11. Oscar Duruz, Lausanne A.-G.; 12. Ernest Curchod, Lausanne B.; 13. Ed. Dutoit, Lucens; 14. Louis Eyer, Jeunes-Patriotes, Vevey; 15. Aug. Jaccard, La Chaux; 16. Samuel Weber, Lausanne A.-G.

21 septembre. — « *Le Gymnaste suisse* », en rendant compte de la fête cantonale, ayant insinué que les gymnastes vaudois avaient été favorisés dans les concours au détriment des gymnastes invités, le Comité central décide de protester contre une semblable allégation par la voie du même journal.

9 octobre. — Les sections sont informées de l'admission de celle d'Ollon dans le giron cantonal.

Le prochain cours de moniteurs aura lieu à Lausanne, en deux séries, les 28 et 29 octobre, 4 et 5 novembre.

Le programme du cours comprend :

Programme de la Commission technique fédérale pour 1893.

Exercices d'ordre de l'école de gymnastique.

Exercices avec massues.

Jeux gymnastiques en plein air.

2 novembre. — Suivant le désir exprimé par le Ministre de l'Instruction publique de Bulgarie à M. Eug. Ruffly, Conseiller d'Etat, qui verrait avec plaisir vingt moniteurs vaudois disposés à aller enseigner la gymnastique dans les écoles de son pays, le

Comité central veut bien s'occuper de cette affaire en en nantira les sections, dans une de ses prochaines circulaires.

L'engagement serait fait provisoirement pour une année avec un traitement de fr. 3600.—, voyage aller et retour payé.

12 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de Paul Jaccottet, président.

25 sections sont représentées par 84 délégués.

Les comptes de la fête cantonale bouclent par un bénéfice de fr. 3982.50.

Ensuite des nombreuses inscriptions pour l'enseignement de la gymnastique en Bulgarie, un examen aura lieu prochainement par la Commission technique; les candidats en seront avisés.

Vu la difficulté de faire voter les sections avant la réunion prochaine des délégués fédéraux, l'assemblée, sur la proposition du Comité, nomme elle-même, comme délégués, MM. Constant Diday, à Nyon et Ch. Auchlin, à Montreux; l'un en remplacement de M. W. Bertholet, démissionnaire, l'autre pour compléter le nombre de onze délégués à laquelle la Société cantonale a droit actuellement.

La section de Vevey-Ancienne est chargée de la vérification des comptes pour la période 1891-93.

A l'unanimité, la section de Payerne est désignée pour organiser la fête cantonale de 1896.

Le titre de membre honoraire de la Société cantonale est décerné à MM. Eug. Rully, Conseiller d'Etat; Adolphe Michel, Henri Eatio, François Secrétan, à Lausanne; Claude Reynold, Louis Antonietti, à Vevey; Hector Capt, Ami Meylan-Rochat, au Sentier; Louis Genier, Jean Tanner, à Lucens; Paul Juat, Alfred de Kanel, Eugène Boudry, à Lausanne.

Il est donné connaissance d'une proposition de M. Georges Lecoultre, du Sentier, visant la création de deux catégories pour le concours de sections. Le prochain renouvellement des autorités de la Société cantonale ne permettant pas à celles maintenant en fonctions, de terminer la révision proposée, la question est renvoyée au nouveau Comité central et à la nouvelle Commission technique.

Les statuts actuels de la Société cantonale prescrivant l'élection du Comité central et de la Commission technique par les sections, une liste de doubles présentations est établie par

l'assemblée. La votation sur ces présentations devra intervenir avant le 15 décembre.

6 décembre. — Les inscriptions pour l'enseignement de la gymnastique en Bulgarie, sont au nombre de 38.

L'examen auquel les postulants seront soumis, portera sur les points suivants :

1. Un travail écrit sur un sujet qui ne sera connu qu'au moment de l'examen.

2. La connaissance du manuel Püritz et de l'école fédérale de gymnastique. Interrogation et travail pratique permettant d'apprécier le développement gymnastique du postulant.

3. Une leçon à donner à une classe de garçons d'après un thème qui sera indiqué (Preliminaires et un engin).

28 décembre. — Résultat de la votation pour la nomination du Comité central.

Votants : 919, sont élus : MM. Paul Jaccottet, à Lausanne; Louis Blanchard, à Lausanne; Hector Capt, au Sentier; Henri Kramer, à Yverdon; P. Gauverit, à Vevey.

Commission technique :

Votants : 917, sont élus : MM. Adolphe Michel, à Lausanne; Alphonse Gaud, à Montreux; Constant Diday, à Nyon.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 33 sections comptant ensemble 2685 membres, savoir : 896 actifs et 1789 honoraires, passifs et externes.

Voici les nouvelles dispositions introduites dans les statuts :

Une section peut posséder au plus un membre du Comité central, trois membres du jury, un membre de la Commission technique, un délégué fédéral. Le Comité central est nommé par les sections; trois de ses membres seulement sont rééligibles. La section de fête lui adjoint deux membres pour l'année de la fête. Un membre du Comité central ne peut remplir aucune autre fonction cantonale.

Dans la Commission technique, deux membres seulement sont rééligibles.

L'admission des sections est du ressort du Comité central, ou, en cas d'opposition, de la Société cantonale.

La cotisation annuelle est fixée à fr. 1,60 par membre, y compris la cotisation fédérale, elle est payable par semestre.

La compétence financière du Comité central est de fr. 500 pour une période de 3 ans.

Les modifications admises au règlement de fêtes ont pour but principal de placer la réception des gymnastes le premier des deux jours con-

sacrés à la fête, de supprimer la note de terminologie dans l'appréciation du concours de sections, de porter à vingt le nombre des membres du jury, d'interdire aux membres du jury de juger leur propres sections ou les sections de la même localité, d'empêcher que l'engin imposé aux sections pour les exercices libres du concours ne soit le même pour deux fêtes successives.

Le Comité central prend congé des sections en les remerciant sincèrement de la bienveillance qu'elles lui ont témoignée, pendant les trois années écoulées. Il remercie particulièrement la Commission technique pour la manière distinguée avec laquelle elle s'acquitte de ses fonctions ; il la voit avec plaisir réélue. Sous son habile direction les moniteurs feront certainement de nouveaux progrès.

— 1894 —

9 février. — Le nouveau Comité central, nommé par les sections, pour l'exercice 1894-96, annonce sa constitution qui est la suivante :

MM. Paul Jaccottet, président ; Louis Blanchard, vice-président ; Henri Kramer, secrétaire ; Hector Capt, caissier ; Pierre Gauverit, archiviste.

Par suite de l'adoption des nouveaux statuts de la Société cantonale, le Comité central qui était précédemment nommé par la section de fête, l'est maintenant par l'ensemble des sections.

Cette modification importante a été votée à l'unanimité.

Espérons, dit le Comité dans sa circulaire, qu'elle sera toute à l'avantage de notre société et qu'il n'y aura pas lieu de le regretter plus tard.

Il déclare qu'il consacrera tous ses efforts et son dévouement pour la prospérité de la Société cantonale, tout en comptant sur l'appui des gymnastes et principalement sur celui des comités des sections.

La fusion des deux sociétés de gymnastique qui existaient à Aigle, savoir la section fédérale et la section « Helvétia » est un fait accompli et la nouvelle société a pris la dénomination de : Société fédérale de gymnastique, Aigle-Helvétia. Le Comité central est heureux de cette solution et il espère, que là où des dissentiments existent encore entre sections de mêmes localités, cet exemple sera suivi.

13 mars. — Un cours de moniteurs est fixé aux 31 mars

et 1^{er} avril à Lausanne ; il sera consacré en grande partie à l'étude des exercices pour la fête fédérale de Lugano.

En application du nouveau Règlement pour les cours de moniteurs de la Société fédérale du 21 janvier 1894, toute section appartenant au giron fédéral a droit d'y déléguer un moniteur. Les sections nombreuses peuvent en envoyer autant qu'elles comptent de fois 25 membres payant la cotisation annuelle ; une fraction de plus de 12 membres donne droit à un moniteur en plus.

1^{er} avril. — Le gouvernement bulgare a modifié quelque peu sa demande de l'année dernière, au sujet de l'envoi de moniteurs pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de son pays.

Actuellement il en demande neuf.

Suivant préavis de la commission technique, les gymnastes dont les noms suivent sont désignés :

MM. Jules Fardel, à Mondon ; Charles Champod et Daniel Blanchoud, à Lausanne ; Aloïs Bünter, à Lucens ; Georges Deré-gibus, à Yverdon ; Emile Kupfer, à Payerne ; Louis Eyer, à Vevey ; Auguste Wecker, à Aubonne ; Victor Roberti, à Moudon.

Selon le désir exprimé par la Commission technique, des cours de lutte seront organisés dans le courant de l'année, à Château d'Ex, Gonmoëns-la-Ville et Begnins, dans le but de propager l'étude des jeux nationaux dans les campagnes.

Sur la proposition de H. Kramer, le Comité central décide de demander au Département de l'Instruction Publique l'institution d'un brevet spécial pour l'enseignement de la gymnastique, comme cela existe dans certains cantons, notamment Neuchâtel et Berne.

21 avril. — En vue d'arriver à une méthode d'enseignement uniforme, le Comité central prend la décision de réunir dans un cours d'instruction de la durée de trois jours, sous la direction de M. Ad. Michel, les gymnastes qui doivent partir prochainement pour la Bulgarie.

Les sections sont appelées à se prononcer sur la demande d'entrée dans le giron cantonal, formulée par les sections *Helvétia* de Montreux et *Bourgeoise* de Nyon.

Le Comité central a tenté le rapprochement et la fusion de ces deux sociétés avec celles existant déjà dans ces mêmes loca-

lités ; ses démarches, de même que la bonne volonté des sections fédérales de Montreux et de Nyon n'ont pas été couronnées de succès. Le Comité ne peut ainsi recommander l'admission de ces deux sociétés.

8 juillet. — Suivant le désir exprimé par la Commission technique, les sections vaudoises qui prendront part à la fête fédérale de Lugano, seront inspectées les 15 et 22 juillet, à Lausanne, Montreux, Yverdon, Payerne et Sentier.

Le Département de l'Instruction Publique informe le Comité central qu'il est tout disposé à examiner la question du brevet pour l'enseignement de la gymnastique et demande un rapport sur ce qui existe ailleurs à ce sujet. M. Ad. Michel veut bien s'en charger.

9 septembre. — Le rapport rédigé par M. Ad. Michel est présenté au Comité central qui le trouve complet et ne saurait qu'y ajouter. Il sera adressé au Département avec le programme d'enseignement exigé dans les cantons de Berne et Neuchâtel.

Des démarches seront faites auprès des sociétés de gymnastique d'hommes du canton, pour les engager à entrer dans notre association cantonale.

11 septembre. — Le Comité centrale adresse ses félicitations aux sections vaudoises pour les succès qu'elles ont remportés à la fête fédérale de Lugano.

Il les informe, en outre, que les nouvelles qui lui sont parvenues des gymnastes envoyés en Bulgarie sont excellentes et que la situation de nos compatriotes qui enseignent la gymnastique dans les écoles de ce pays ne laisse absolument rien à désirer.

28 octobre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

20 sections sont représentées par 85 délégués.

Le rapport de la Commission des comptes, pour l'exercice 1891-93 présenté par la section de Vevey-Ancienne est adopté avec de sincères remerciements au caissier M. Paul Juat.

La section de Morges est désignée pour recevoir, en 1895, les gymnastes vaudois, à l'occasion de la course cantonale.

La proposition présentée par M. G. Lecoultre, du Sentier, tendant à instituer deux catégories dans le concours de sections, est votée, en principe, à l'unanimité. Pour les détails, la Com-

mission technique à laquelle sera jointe une Commission spéciale que nommera le Comité central, présentera un rapport qui sera examiné dans une assemblée extraordinaire qui aura lieu ultérieurement. Cette Commission examinera en outre, si d'autres articles du Règlement de fêtes ne pourraient pas être aussi modifiés.

Vu la prochaine réunion des délégués de la Société fédérale, l'assemblée décide d'élire elle-même ceux qui représenteront la Société cantonale dans les assemblées fédérales.

Sont nommés : MM. Alphonse Gaud, à Montreux ; H.-Aug. Piguet, au Sentier ; Louis Blanchard, à Lausanne ; Henri Kramer, à Yverdon ; Ernest Hartmann, à Ste-Croix ; Adolphe Michel, à Lausanne ; Emile Wenger, à Lucens ; Constant Diday, à Nyon ; Jules Soutter, à Aigle ; Claude Reynold, à Vevey.

Le titre de membre honoraire est ensuite accordé à MM. Ernest Duboux et Alfred Carrard à Lausanne.

1^{er} novembre — La section de Grandson, fondée en 1893, sollicite son admission dans la Société cantonale.

Un cours de moniteurs aura lieu à Lausanne, le dimanche 18 novembre.

Indemnité fr. 2, plus les frais de déplacement en 3^{me} classe.

10 février. — A l'occasion de la Course cantonale à Morges, la section de cette ville sera invitée à organiser des concours individuels réduits aux engins et nationaux afin que le plus grand nombre possible de gymnastes prennent part à cette réunion.

La Commission technique est autorisée à organiser des cours de lutte dans les campagnes et un crédit de 400 fr. lui est accordé dans ce but. Le rapport qui sera présenté au Comité central sur ces cours sera adressé au Département de l'Instruction Publique, afin de l'intéresser à cette entreprise.

Un subside de fr. 200 est alloué par l'État en faveur des cours de moniteurs de l'année dernière.

L'étude de la proposition Lecoultre, dont le principe a été voté par l'assemblée des délégués du 28 octobre dernier, est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Ernest Hartmann, à Ste-Croix ; Louis Antonietti, à Vevey ; Albert

Piguet, à Morges; G. Lecoultre, au Sentfer, plus les membres de la Commission technique: MM. Michel, Gaud et Diday.

Aucune opposition n'ayant été faite relativement à la demande d'admission formulée par la section de Grandson, celle-ci est admise dans la Société cantonale.

13 février — Les sections sont informées qu'un cours de moniteurs divisé en deux séries, aura lieu à Aubonne, les 2 et 3 mars et à Lausanne, les 16 et 17 du même mois.

On y étudiera le programme complet préparé par la Commission technique fédérale, pour l'année 1895, ainsi que des exercices avec massues qui seront introduits comme préliminaires obligatoires pour la fête cantonale de Payerne, en 1896.

En outre, les exercices préliminaires à mains libres compris dans le programme de 1895, y seront également étudiés pour être exécutés lors de la course cantonale de cette année, à Morges.

24 mars. — La date de la course cantonale est fixée au 30 juin.

Les sociétés de gymnastique d'hommes qui avaient été invitées à entrer dans notre association, déclinent cet honneur pour des raisons financières principalement.

5 mai. — *Assemblée des délégués à Lausanne.* — Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

21 sections sont représentées par 80 délégués.

Les modifications au règlement de fêtes, proposées par la commission de révision, sont adoptées en entier par l'assemblée.

Ces modifications sont les suivantes:

1. Pour le concours de sections, les sociétés concourantes seront divisées en trois catégories:

- 1^{re} catégorie, sections travaillant avec 25 à 32 gymnastes.
- 2^{me} » » » » 16 à 24 »
- 3^{me} » » » » 6 à 12 »

Dans chaque catégorie le nombre maxima compte 6 et pour chaque gymnaste en moins on déduit $\frac{1}{10}$ de point.

2. Chaque paire de lutteurs devra exécuter deux tournées à chaque lutte, au lieu de quatre exigées précédemment; le Jury pourra en exiger une troisième s'il le juge nécessaire.

3. Pour remporter un prix couronné dans le concours de sections, il faut obtenir 20 points pour une couronne de laurier et

24 pour une couronne de chêne; dans le concours artistique de la 1^{re} catégorie et dans le concours national 25 points.

Il ne sera pas délivré de couronnes de laurier dans la 3^{me} catégorie.

4. Le nombre des membres du Jury est porté à 22.

5. Le 3^{me} alinéa de l'art. 33, ainsi conçu, est supprimé:

« Les membres du Jury ne peuvent juger ni leur propre section, ni les sections de la même localité. »

Les sections sont invitées à voter sur l'acceptation ou le rejet de ces modifications jusqu'au 20 juin prochain.

Elles sont, en outre, informées que les exercices avec massues, étudiés dans le cours de moniteurs du mois de mars dernier sont proposés par la Commission technique comme préliminaires obligatoires pour la fête de Payerne, en 1896.

Une proposition d'Emile Petter, „Amis-Gymnastes“ de Lausanne, tendant à doter d'une bannière la Société cantonale, est renvoyée au Comité central pour étude et rapport.

8 juin. — Le Comité central adresse aux sections le programme de la course cantonale et les invite à y participer en grand nombre.

30 juin. — *Course cantonale à Morges.* — Un temps des plus favorables a présidé à cette réunion et une réception sympathique a été faite aux gymnastes vaudois par la population de Morges et le Comité d'organisation de la fête.

Depuis l'adoption de nos statuts actuels, l'assemblée des délégués, qui constituait le point le plus important du programme de nos courses cantonales, ayant lieu maintenant en automne, il fallait, pour grouper le plus grand nombre de participants à cette réunion, un attrait nouveau, qui les engage à répondre affirmativement à l'invitation du Comité de fête et du Comité central. Ce dernier a estimé que le moyen le plus sûr pour y parvenir, était l'organisation de concours individuels réduits, c'est-à-dire n'exigeant pas des concourants, tout ce qu'on réclame d'eux dans nos fêtes cantonales. Son attente n'a pas été déçue et le nombre des gymnastes qui ont participé à ces travaux a été des plus réjouissant. Le Comité d'organisation avait réuni des dons d'honneur en abondance et tous ceux qui ont pris part à ces concours ont été récompensés.

Pour la réussite de nos futures courses cantonales et surtout pour donner à nos jeunes gymnastes l'occasion de se prépa-

rer en vue des concours cantonaux et fédéraux, le Comité central ne peut que recommander l'organisation de semblables concours.

Le coup d'œil présenté par l'exécution des exercices préliminaires d'ensemble n'a pas été des plus brillants; les sections avaient cependant été prévenues et elles n'ignoraient pas qu'ils seraient produits à Morges. La Commission technique les avait enseignés, dans ce but, aux cours de moniteurs du printemps.

Il est à désirer, pour l'avenir, qu'une étude plus sérieuse de ces exercices soit faite dans les sections de manière à présenter au public toujours nombreux qui assiste à nos fêtes, un travail qui lui donne une idée des progrès réalisés d'une année à l'autre dans notre société.

11 juillet. — Le Comité central communique aux sections le résultat de la votation sur les modifications apportées au Règlement de fêtes.

18 sections, avec 554 membres, ont pris part au vote.

Concernant l'organisation du concours de sections, par 304 voix contre 160, les propositions de la Commission de révision ont été adoptées.

Par 530 voix contre 24, les sections ont décidé qu'il ne serait pas délivré de couronnes de laurier en 3^{me} division.

Par 542 voix contre 12, le 3^{me} alinéa de l'art. 33 a été abrogé.

Les autres modifications qui avaient été admises par l'assemblée des délégués du 5 mai dernier, ont été adoptées à l'unanimité.

16 sections se sont abstenues de participer à cette votation. Le Comité central estime que cette abstention ne se justifie pas, car ce sont justement les sections les plus intéressées à ces modifications qui n'ont pas voté.

En effet, la révision du Règlement de fêtes a été demandée, afin de faciliter l'accès au concours de sections aux Sociétés petites et moyennes, qui jusqu'à maintenant, à part quelques exceptions, n'y participaient pas.

Elles auraient pu, et c'était même un devoir pour elles, prendre part à cette votation, vu l'importance des modifications apportées à l'organisation de nos futurs concours.

Un cours de moniteurs, pour les jeux nationaux, aura lieu le dimanche 28 courant, à Lausanne.

8 septembre — Le Département de l'Instruction Publique informe le Comité central qu'il ne peut prendre en considération la demande qui lui a été faite d'accorder par voie budgétaire un subside annuel à notre Société, étant donné les fluctuations qui doivent nécessairement se produire dans une semblable association.

Il demande qu'on lui présente un état de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1895, sur lequel il se basera pour nous allouer un subside, comme il l'a du reste fait jusqu'à maintenant.

20 octobre. — La section de Vevvey „Jeunes-Patriotes“, demande qu'à l'avenir il ne soit pas fait de communications à la Presse, relativement aux décisions prises dans nos assemblées, avant leur publication sur le *Gymnaste Suisse*.

Le Comité central, estime, au contraire, qu'il est dans l'intérêt de notre Société que la Presse s'en occupe et que d'ailleurs il serait assez difficile d'empêcher un gymnaste de communiquer à un journal quelconque les choses parfois assez intéressantes qui se passent chez nous.

27 octobre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de M. Paul Jaccottet, président.

29 sections sont représentées par 85 délégués.

Les comptes de la Société cantonale, pour la période du 1^{er} janvier 1894 à ce jour, présentent aux recettes fr. 6407.35 et aux dépenses fr. 6006.60, bouclant ainsi par un solde actif de fr. 340.74.

L'avoir de la Société est actuellement de fr. 1605.60.

La section de Grandson, nouvellement fondée, ne possédant pas de moniteur, est autorisée à confier la direction de son concours, à la fête de Payerne, au gymnaste Henri Hiebler d'Yverdon.

Conformément à la proposition du Comité central, l'acquisition d'une bannière cantonale, par voie de souscription dans les sections, est adoptée à l'unanimité.

Afin que la délégation qui représente notre société dans les assemblées fédérales soit toujours complète, l'assemblée décide que les membres du Comité central qui n'en font pas partie, remplaceront en cas d'absence, les délégués empêchés d'y prendre part.

Suivant le préavis du Comité, la suppression de l'article 30 du Règlement de fêtes, qui traite du mode de distribution des prix, est admise à l'unanimité. Ceux-ci seront, à l'avenir, classés d'après leur valeur et remis aux gymnastes par les soins du Comité de fête.

Les sections seront appelées à se prononcer sur cette modification, d'ici au 10 décembre prochain.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale, MM. Oscar Duruz et Alfred Petter, à Lausanne; Edouard Cuendet et Ernest Hartmann, à Ste-Croix; Louis Mamin, à Montreux.

Sur la proposition de la Commission technique, l'assemblée décide que pour le concours de sections, à la fête de Payerne, les exercices libres comprendront des sauts au cheval, en longueur ou en largeur.

Une proposition de la section de Lausanne, A.-G., tendant à créer, à titre d'essai, pour la fête de Payerne, une division supérieure pour le concours de sections, pour les sociétés travaillant avec 48 à 60 gymnastes, est admise à une grande majorité. Cette décision sera soumise à la ratification de la Société cantonale.

Sur la proposition du Comité central, il est décidé d'organiser dans le sein des sections, une souscription en faveur du monument à élever à la mémoire de Louis Ruchonnet, membre honoraire et qui fut plusieurs fois président de nos fêtes de gymnastique.

L'assemblée adopte ensuite la proposition suivante, faite par Adolphe Michel:

Réserver l'honorariat aux membres de la société cantonale qui ont terminé leur période d'activité dans les sections, sauf pour les gymnastes ayant rempli des fonctions cantonales ou fédérales.

Le Comité central décide si les présentations peuvent être faites ou non à l'assemblée des délégués.

— 1896 —

4 janvier. — Les résultats des différentes votations qui viennent d'avoir lieu dans le sein de la Société cantonale, sont les suivants:

1. Abrogation de l'article 30 du Règlement de fêtes: votants: 660.

Ont accepté la suppression de cet article: 524 gymnastes.

Ont voté le maintien du *statu quo*: 115 »

2. Création à titre d'essai, pour la fête de Payerne, d'une catégorie supérieure pour le concours de sections:

Votants: 660.

Ont admis cette proposition: 564 gymnastes.

L'ont rejetée: 70 »

24 sections ont pris part à ces deux votations.

3. Election du Jury pour la fête cantonale de 1896, à Payerne.

Votants: 788. Sont élus Eug. Boudry, Lausanne, B.; Louis Brun, Lausanne, A.-G.; Henri Gallay, Sentier; Ernest Hartmann, Ste-Croix; Ernest Duboux, Lausanne, B.; Henri Piguet, Sentier; Jean Tanner, Lucens; Alphonse Mayor, Aigle; Jules Allamand, Montreux; Albert Perrenoud, Moudon; Georges Junod, La Sagne; Benj. Perrin, Payerne; Henri Fatio, Lausanne, B.; Victor Champion, Ste-Croix; Arnold Merlin, Villeneuve; Gustave Reisser, Echallens; Jules Bohler, Sion; Ernest Cousin, Yverdon; Alf. Pamblanc, Lausanne, A.-G.; Claude Reynold, Vevey-Ancienne; Alfred Strehl, Vevey, J.-P.; Henri Benoit, Yverdon.

28 sections ont participé à cette votation.

Un cours de moniteurs, divisé en trois séries, de la durée de deux jours, aura lieu les 18 et 19 janvier à Lausanne; les 1^{er} et 2 février au Sentier et les 22 et 23 février, à Ste-Croix.

Programme:

1. Exercices pour la fête cantonale de Payerne.

2. Programme fédéral pour 1896.

3. Direction et commandement.

MM. Henri Vulliémot et Henri Tenthorey, à Payerne, ont été désignés par la section de fête pour faire partie du Comité central pendant l'année 1896 (Règl. art. 15, 4^{me} alinéa.)

20 janvier. — Le Département de l'Instruction publique informe le Comité central que la question du brevet pour l'enseignement de la gymnastique qui avait dû être différée, va être reprise et qu'il pourra prendre sous peu une décision définitive à ce sujet.

Une commission de cinq membres, nommée par cette autorité, s'occupera de cette question; elle est composée de MM. Adolphe Michel, à Lausanne; Léon Galley, à Fribourg; Ulysse Matthey, à Neuchâtel; Louis Blanchard et Gustave Reisser, à Lausanne.

L'Etat accorde un subside de 200 francs pour les cours de moniteurs de 1895.

D'accord avec le Comité d'organisation de la fête de Payerne, la date de celle-ci est fixée aux 5 et 6 juillet.

Les sections de gymnastique du canton de Fribourg y seront invitées.

Les cours de luttas dans les campagnes n'ayant pu être organisés l'année dernière, auront lieu dans le courant de l'été.

Le Comité central accepte le projet de dessin de la bannière cantonale, tel qu'il est présenté par le vice-président, Louis Blanchard.

La souscription relative à ce drapeau a produit fr. 759.20, la confection de celui-ci sera confiée à Mlles Dutoit, à Lausanne.

La souscription en faveur du monument Ruchonnet s'élève à fr. 197.95; il sera versé 200 francs au nom de la Société cantonale.

La section d'Avenches est admise dans le giron cantonal.

28 avril. — *Mort de Paul Jaccottet, président du Comité central.*

Le 28 avril 1896, une bien douloureuse nouvelle se répandait dans le canton.

Paul Jaccottet, notre respecté et dévoué président, venait de succomber à la maladie contre laquelle il luttait depuis bien longtemps.

La perte immense, faite par la Société cantonale, se fera cruellement sentir, car il en était un des meilleurs soutiens.

Sa carrière tout entière a été celle d'un homme de travail et de bien; il ne laisse après lui que des regrets et des sympathies et sa physionomie aimable, franche et gaie, quoique portant depuis plusieurs années les traces de la maladie qui le minait, restera toujours présente à la mémoire des gymnastes vaudois.

Nous reproduisons, d'après la « Gazette de Lausanne », les notes biographiques qui lui ont été consacrées; elles résument tout ce que nous pourrions dire sur celui dont nous conserverons à jamais le pieux souvenir.

Encore une mort bien frappante et triste! M. Paul Jaccottet, depuis longtemps malade, depuis longtemps luttant contre un mal qui le minait, était mené il y a trois jours à l'Hôpital cantonal pour y subir une opération chirurgicale périlleuse. Il y allait accompagné des prières et des vœux d'une nombreuse famille et de ses nombreux amis. L'opération a été

faite, mais le malade a succombé à une prostration générale de ses forces. Il a rendu le dernier soupir ce matin, comme le soleil se levait.

Ce sera un deuil général dans Lausanne. M. Paul Jaccottet était aimé et respecté de tous, pour son caractère, sa vie de travail, le courage avec lequel il portait son lourd fardeau. Voici quelques traits de sa carrière si tôt interrompue.

M. Paul Jaccottet avait fait du commerce et de la banque à Zurich et à Lausanne. Il était un comptable de premier ordre, un esprit très clair, très net, très pondéré, ne se payant jamais d'illusions ou de phrases et d'une parfaite droiture. Un laborieux d'ailleurs et un homme droit.

Il fut appelé à la direction de la *Caisse populaire d'épargne et de crédit* dans des circonstances très critiques. Le crédit de l'établissement, mal géré avant lui, était complètement ruiné. En peu d'années Paul Jaccottet l'éleva à un haut degré de prospérité.

On avait apprécié ses grandes qualités dans ce travail difficile de restauration. Paul Jaccottet fut appelé au Conseil communal, dont il était depuis plusieurs années le secrétaire; au Grand Conseil, à la Constituante de 1895. Il appartenait au parti radical, mais il avait des amis partout. Il fut nommé membre du Conseil de surveillance de la Banque cantonale et président de la Commission d'impôt pour le district de Lausanne. Dans toutes ces fonctions publiques il fut toujours le même homme, droit, probe, ponctuel, mesuré en toutes choses, foncièrement honnête, appelant la confiance.

Paul Jaccottet charmait ses loisirs par la pratique de la gymnastique et a beaucoup contribué à la développer dans le canton. Il fut moniteur et président de la Section Bourgeoise de Lausanne; membre, puis secrétaire du Comité central de la Société fédérale, président du Comité cantonal vaudois, membre de la Commission fédérale de gymnastique.

Sa mort sera pleurée de tous. Il jouissait d'une popularité du meilleur aloi, qu'il n'avait point briguée, dans sa modestie parfaite, mais qui était allée à lui tout naturellement, comme à un honnête homme, bon citoyen.

Paul Jaccottet a une jeune et nombreuse famille. Puisse-t-elle grandir en respect de son chef si tôt arraché à son affection et suivre le noble exemple de travail et d'honnêteté qu'il laisse après lui!

Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber à torrents pendant toute la journée, M. Paul Jaccottet a eu hier de belles funérailles. Plus d'un millier de personnes ont accompagné son cercueil jusque sur la place de Montbenon, où les honneurs ont été rendus, et trois cents au moins sont descendus jusqu'au cimetière.

Les gymnastes vaudois et lausannois avaient spécialement tenu à rendre un dernier hommage à leur président et ancien président. Douze membres de la Section Bourgeoise escortaient le char funèbre; d'autres gymnastes le précédaient, portant de superbes couronnes. Un bon nombre de sections vaudoises avaient en outre envoyé des délégations, avec leur drapeau.

Les autorités politiques et judiciaires étaient fortement représentées. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, précédés d'un huissier en tenue, le Conseil communal, la Municipalité, la Justice de Paix de Lausanne, avaient

pris place en tête du cortège, derrière la famille. Puis venaient les sociétés de gymnastique et les autres sociétés lausannoises, la seconde classe du Collège cantonal, avec une belle couronne, et enfin la longue file des connaissances, des collègues et des amis. Un peloton de gendarmerie fermait la marche.

Au cimetière, trois courtes allocutions ont été prononcées; la première par M. Alfred Carrard, vice-président du Grand Conseil; la seconde, par M. Métraux, président du Conseil communal de Lausanne; la troisième, par M. Louis Blanchard, vice-président de la Société vaudoise de gymnastique. Tous trois ont rendu au défunt l'hommage simple et cordial qui convenait à son caractère.

M. Blanchard a prononcé les paroles qui suivent :

Messieurs,

Au nom des gymnastes du pays et en mon nom personnel, je dois ici acquitter une douloureuse dette de reconnaissance et d'amitié envers le cher ami défunt dont nous pleurons tous la perte.

Paul Jaccottet laisse dans le monde gymnastique le souvenir d'un homme sachant allier la fermeté à la bienveillance, le plus grand amour du travail à la plus grande modestie.

C'est à lui, à ses qualités d'organisateur et d'administrateur que notre Société cantonale doit l'état de florissante prospérité dont elle jouit actuellement.

Depuis six ans Paul Jaccottet employa une grande part de son activité au service de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, dont il était le président aimé. Partout et toujours, nous avons apprécié et trouvé en lui le citoyen conciliant, impartial et doué de cette persévérance sans laquelle aucun projet ne saurait aboutir. Il était le trait d'union de tous les gymnastes, la preuve en est donnée par cette grande manifestation. Sa mort a causé un grand vide qui sera difficile à combler.

Paul Jaccottet fut tour à tour moniteur-chef et président de la Section Bourgeoise, puis secrétaire très estimé du Comité central fédéral, membre de la Commission fédérale de gymnastique.

Ce fut lui qui collabora avec le papa Niggeler, de Berne, à l'histoire de la Société fédérale de gymnastique, travail qui vit le jour lors du 50^{me} anniversaire de sa fondation, en 1882, à Aarau.

Puisse la génération actuelle marcher sur ses traces et conserver toujours présent à son esprit l'exemple de cet homme de bien dont la carrière a été toute d'honneur, de travail et de dévouement.

« Au nom de la Société vaudoise de gymnastique que tu présidais avec tant de tact, au nom de cette jeunesse qui te doit beaucoup, Paul Jaccottet, je te dis ici un dernier, un suprême Adieu. »

2 mai. — Les sections sont informées, qu'en vue de la réussite de la fête de Payerne, elles seront inspectées par la Commission technique, aux dates et dans les localités ci-après :

Le 3 mai, au Sentier; le 10 mai, à Nyon; le 17 mai, à Payerne et Yverdon; le 24 mai, à Lausanne et Montreux.

Les cours de lutte, dans les campagnes, sont fixés comme suit :

Le 31 mai, à Corcelles, près Payerne; le 14 juin, à Begnins; le 16 août, à Château-d'Oex.

Directeur des cours : Alphonse Gaud.

31 mai. — M. Albert Perrenoud, à Moudon, qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages après les élus lors de la nomination du Comité central, remplace dans le sein de celui-ci M. Paul Jaccottet, décédé.

M. Louis Blanchard est désigné comme président et M. Perrenoud comme vice-président de ce comité.

MM. Ernest Duboux et Gustave Reisser, à Lausanne et Ernest Hartmann, à Ste-Croix, sont adjoints à la Commission technique pour juger la méthode et la difficulté des exercices libres des sections.

Le Comité central décide d'organiser une souscription dans les sections de la société cantonale, en vue d'ériger au cimetière de Montoie, un monument à notre regretté Paul Jaccottet.

L'inauguration de celui-ci pourrait avoir lieu en automne, lors de l'assemblée des délégués.

4 juin. — M. Louis Gottofrey, de Nyon, remplace dans le Jury de la fête de Payerne, M. Albert Perrenoud, actuellement membre du Comité central.

Le programme général de la fête cantonale est adressé aux sections, ainsi que tous les renseignements concernant les concours.

« Les quelques semaines, qui nous séparent encore de la date de la fête, dit le Comité central, seront employées par vous à préparer dans leurs moindres détails, les exercices que vous présenterez à l'appréciation du Jury.

Il est de toute nécessité que ces travaux démontrent les progrès réalisés dans notre société depuis la dernière fête et justifient entièrement la sympathie et l'appui de tous ceux qui s'intéressent au développement physique de notre jeunesse.

Les autorités, le Comité d'organisation et la population tout entière de la ville de Payerne n'ont rien négligé pour assurer la réussite complète de notre fête et une réception des plus cordiales y attend les gymnastes vaudois.

En souhaitant à toutes les sections une entière réussite

dans leurs concours, nous vous convions à assister nombreux à notre fête de 1896.»

4-6 juillet. — *Fête cantonale à Payerne.* — On avait grand peur, samedi 4 juillet, que le temps, fort incertain, ne se gâtât tout à fait. Les pronostics étaient à la pluie; contre toute apparence, le ciel s'est éclairci peu à peu, le vent est tombé et un gai rayon de soleil est venu éclairer la réception des gymnastes.

A 5 heures du soir, après l'arrivée du train de Lausanne, un cortège s'est formé, tambours et musique en tête, drapeaux déployés. Après avoir parcouru la ville, gentiment pavoisée, il s'est rendu à la cantine, puis au pavillon des prix où les meilleurs souhaits de bienvenue ont été adressés aux gymnastes par M. Jules Comte, président du Comité d'organisation.

M. L. Blanchard, président du Comité central le remercie au nom des gymnastes vaudois et présente ensuite la bannière cantonale dans les termes suivants :

*Monsieur le Président et Messieurs les membres
du Comité d'organisation.*

Chers gymnastes,

Avant d'adresser un merci cordial à tous ceux qui ont accueilli si généreusement la souscription en faveur de cette magnifique bannière, j'ai à remplir un douloureux devoir, celui de rappeler dans ces jours de fête un nom aimé, le nom de Paul Jaccottet, que la mort a impitoyablement enlevé à la fleur de l'âge, en plein labour, en pleine espérance.

Qu'il aurait été heureux, ce cher président, d'être au milieu de nous, de présenter lui-même le premier drapeau des gymnastes vaudois, de souhaiter la bienvenue à cette vaillante phalange qu'il aimait tant.

La Providence ne l'a pas permis, inclinons-nous devant sa décision.

Honorons le souvenir de cet ami toujours vivant dans nos cœurs, saluons sa mémoire avec les couleurs de la Patrie.

Gymnastes,

Salut à vous, belle jeunesse, forte et vigoureuse, qui êtes accourue dans cette antique cité de Payerne, pour assister nombreux à la consécration de notre bannière cantonale.

Au nom du Comité central, je vous adresse ses félicitations sincères et ses remerciements les plus chaleureux pour l'initiative que vous avez prise de doter la Société cantonale vaudoise de gymnastique d'une bannière depuis si longtemps désirée. Grâce à la somme recueillie dans les sections et à quelques souscriptions particulières, nous avons maintenant le plaisir de posséder ce drapeau qui nous est doublement précieux par la noblesse des sentiments qu'il représente et par sa forme si heureuse, son décor si élégant, qui en font une œuvre d'art au premier chef.

Cette bannière, que je remettrai tout à l'heure en votre nom, à M. le président de fête, n'est point un étendard de guerre et de haine, elle est un emblème de paix et de fraternité. Elle porte l'écusson vert et blanc de notre cher canton de Vaud, couleurs à tout jamais liées à celle de la mère Patrie.

Gymnastes, chers amis,

Saluons ce drapeau, symbole de courage et de dévouement, d'honneur et de liberté. Souvenons-nous de sa noble devise: Patrie, Force, Amitié.

Prenons l'engagement solennel de l'aimer et de le respecter toujours, ce drapeau, et qu'aucun de nous ne se rende indigne des couleurs sacrées de la Patrie.

Puisse l'acte patriotique de ce jour se graver en lettres d'or dans nos cœurs, comme l'affirmation d'une union forte et durable entre les sections vaudoises.

Bannière qui fait de nous un seul peuple de frères, inspire-nous constamment cette grande vertu: la *Concorde*. Sois à nos yeux l'incarnation de la Patrie, indépendante, unie et forte. Demeure au milieu de nous comme le glorieux symbole de la Solidarité, ce principe essentiel de notre force nationale.

Au nom de l'Amitié, du Travail et du Devoir, prenons possession de ce superbe drapeau et plaçons-le, comme le faisaient jadis nos pères, sous la haute protection de Dieu.

Monsieur le Président,

Au nom des gymnastes vaudois, j'ai l'honneur de remettre entre vos mains leur insigne respecté. Heureuse dès ses débuts, cette belle bannière se déploiera pour la première fois à Payerne, dans cette vieille cité de la reine Berthe, où s'est perpétué à travers les siècles le culte de nos grands souvenirs nationaux.

Jusqu'à la prochaine fête cantonale, cette bannière restera au milieu de vous. Nous ne pouvions la confier à des gardiens plus vigilants, à des amis plus sincères, plus facilement attachés à la noble cause qu'elle représente.

Et maintenant, chers gymnastes, trois hourras: Vive Payerne! Vive le canton de Vaud! Vive la Confédération suisse!

M. Jules Comte reçoit la bannière au nom de la population de Payerne, heureuse d'être la première à la posséder et qui saura la garder intacte et fidèlement jusqu'à la prochaine fête.

Dimanche matin, temps radieux. A 5 1/2 heures, conformément au programme, on commence les concours individuels aux engins. Malgré le grand nombre de gymnastes inscrits les choses marchent rondement; on travaille partout à la fois et le gracieux champ de fête présente le plus joli coup d'œil. Des groupes se forment autour des engins; on veut voir les exercices des

gymnastes dont la réputation est déjà établie, ceux sur lesquels on compte pour les premières couronnes. Les beaux tours sont chaleureusement applaudis et commentés par les connaisseurs, car le public n'est guère encore venu.

A 9 heures, suivant l'usage, on interrompt le travail pour entendre le sermon. C'est M. le pasteur Malan qui le prononce, au milieu de la place de fête, du haut d'une petite tribune drapée de rouge et de blanc. Son discours est à la fois ingénieux, documenté et édifiant; on l'écoute avec une attention soutenue.

Après le sermon, on reprend les concours et on les mène si bien qu'à 11 heures ils sont terminés; les gymnastes se rassemblent ensuite pour la répétition des exercices généraux. Cette répétition, en musique, est très réussie et fait bien augurer de l'exécution qui aura lieu dans la soirée.

A midi, les sociétés vont dîner dans les divers hôtels et restaurants de la ville. Avant 2 heures, elles sont déjà de retour sur le terrain. C'est le moment de la grande bataille: — le concours de sections, — bataille pacifique, mais combien passionnante tout de même! Les moniteurs rassemblent leurs troupes et leur donnent les dernières instructions. Le public, jusqu'alors assez clairsemé, se fait de plus en plus dense dans l'arène. Le ciel est du plus beau bleu, le soleil aussi brillant qu'on pourrait le souhaiter.

A décrire les concours, nous serions bien en-dessous de la vérité, aussi nous bornerons-nous à rappeler ce qu'a dit le Jury dans son rapport: que les concours de sections ont été brillants.

D'autre part, les jeux nationaux ont commencé. Tout autour de l'arène, par petits groupes, on travaille au lever et au jet de pierre. Les campagnards s'intéressent vivement à ces exercices de force, plus à leur portée que ceux pour lesquels il faut avant tout de la souplesse et de l'agilité.

Nous ne saurions passer sous silence l'impression vraiment très bonne, qu'a produite sur tous les spectateurs, l'exécution des exercices généraux. On n'était pas encore parvenu jusqu'à ce jour, à un pareil degré de perfection dans nos concours cantonaux, aussi les applaudissements n'ont-ils pas été ménagés aux exécutants. C'était un spectacle de toute beauté que de voir plus de 500 gymnastes, exécutant avec un ensemble à peu près parfait, les exercices avec massues, composés par le dévoué président du Jury, Constant Diday, et qu'il dirigeait lui-même avec

une grande habileté. Aussi gardons-nous de cette admirable production le plus agréable souvenir.

Le soir, réunion familière à la cantine et bal des plus animés.

La journée de lundi a été aussi brillante que celle du dimanche.

Les luttes ont vivement intéressé les nombreux spectateurs, accourus de toutes parts, puis les concours spéciaux ont clôturé les travaux de cette fête, à l'heure prévue au programme.

A 2 heures, le cortège a parcouru les rues de Payerne, puis s'est rendu sur l'emplacement de fête où la distribution des prix a commencé.

Voici le résultat des concours, tel qu'il est proclamé par le Jury.

Concours de sections: Couronnes de laurier:

Division supérieure (60 gymnastes): 1. Lausanne, Bourgeoise, 29,247 points; 2. Lausanne, Amis-Gymnastes, 28,938.

I^{re} Division (32 gymnastes): 1. Sentier, 28,630; 2. Vevey, Ancienne, 28,480; 3. Nyon, 28,316; 4. Yverdon, 28,173.

II^{me} Division (13-24 gymnastes): 1. Vevey, Jeunes-Patriotes, 28,416; 2. Montreux, Ancienne, 28,402; 3. Ste-Croix, 27,561; 4. Payerne 27,45; 5. Lucens, 26,527.

III^{me} Division (8-12 gymnastes): Couronnes de chêne: 1. Aubonne, 28,172; 2. Orbe, 27,955; 3. Lutry, 27,783; 4. Cully, 27,416; 5. Bex, 27,372; 6. La Tour, 27,347; 7. Morges, 27,344; 8. Moudon, 27,468; 9. Villeneuve, 26,925; 10. La Sagne, 26,805; 11. Aigle, 26,738; 12. La Chaux, 26,533; 13. Grandson, 26,436; 14. Rolle, 25,977; 15. Corelles, 25,566; 16. Avenches, 24,044.

Concours aux engins. — Couronnes de laurier. — 1. Alfred Cornaz, Lausanne, B.; 2. Henri Hiebler, Yverdon; 3. Ch. Bruchez, Vevey, J.-P.; 4. Haller, Lausanne, B.; 5. Chs. Champod, Lausanne, B.; 6. Rouilly, Lausanne, A.-G.; 7. M. Delisle, Lausanne, B.; 8. F. Meylan, Sentier; 9. Alb. Richème, Payerne; 10. Gustave Pilloud, Lausanne, B.; 11. Paul Guignard, Sentier; 12. Ferd. Ramelet, Yverdon; 13. Arthur Jaccoud, Lausanne, B.; 14. Jaques Bohy, Nyon; 15. Emile Ryser, Vevey; 16. Jean Stahl, Vevey, J.-P.

Concours aux jeux nationaux. — Couronnes de chêne. — 1. Sautier, Genève; 2. F. Bossy, Payerne; 3. Ch. Champod, Lausanne, B.; 4. Gamenthaler, Lausanne, A.-G.; 5. A. Cherpillod,

Ste-Croix: 6. Piguet, Moudon; 7. Oscar Duruz, Lausanne, A.-G.; 8. Desmeules, Payerne; 9. Wattenhoffer, Lausanne, B.; 10. Fritz Rentsch, Lausanne B.; 11. Aug. Bovey, Nyon; 12. Jean Lang, Ste-Croix; 13. Aug. Würster, Lausanne, A.-G.; 14. Henri Raymond, Lucens; 15. Ad. Fassnacht, Montilier; 16. Adolphe Longchamp, Vevey; 17. Alf. Dutoit, Lausanne, A.-G.; 18. Aug. Jaccard, La Chaux; 19. Paul Guignard, Sentier; 20. Léon Cottens, Lausanne, A.-G.; 21. Arthur Jaccard, Ste-Croix; 22. Fritz Welti, Bex; 23. Ed. Yantz, Lausanne, A.-G.

Le beau temps a permis de suivre dans tous ses détails, le programme complet de la fête et l'expérience qui avait été tentée à Lausanne, sans succès appréciables, de ne consacrer qu'une journée et demie aux travaux gymnastiques et qui a été renouvelée à Payerne, a démontré cette fois-ci, qu'avec une bonne organisation et surtout de la bonne volonté de la part de tous les intéressés, c'était une chose possible, que le Jury a été le premier à reconnaître.

L'organisation d'une semblable fête n'occupe pas seulement le Comité central, la Commission technique et le Jury; la part la plus importante de ces préparatifs incombe aux divers comités locaux, qui longtemps avant et quelquefois bien des semaines après que la fête n'est plus, pour beaucoup, qu'un agréable souvenir, se dévouent pour mener à bien une pareille entreprise.

Nous avons constaté avec le plus grand plaisir, que non seulement les membres du Comité d'organisation, mais aussi la population tout entière de Payerne, ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour en assurer une complète réussite.

Pour n'en citer qu'un exemple entre tous, nous vous rappellerons le pavillon des prix, superbement doté, tel qu'on n'en avait pas encore vu de semblable dans nos fêtes cantonales et qui a fait l'admiration de tous les gymnastes présents à Payerne.

Nous remercions encore une fois, au nom des gymnastes vandois, le Comité d'organisation et la population de la cité de Berthe, pour l'accueil plein de sympathie et de cordialité qui leur a été fait; tous conserveront un excellent souvenir de cette charmante fête, qui a marqué, pour notre société, un grand pas dans la voie du progrès,

(Circulaire du Comité central).

6 juillet. — Le Comité central décide de demander la révision des articles de nos statuts qui traitent du mode d'élection du Comité central, de la Commission technique et des délégués fédéraux.

Une lettre de remerciements sera adressée au Comité d'organisation de la fête cantonale de Payerne, pour la manière distinguée avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche.

6 septembre. — Il est décidé d'affecter provisoirement

une somme de fr. 400 au monument qui sera érigé sur la tombe du regretté Paul Jaccottet. Ce chiffre pourra être augmenté lorsque la souscription ouverte auprès des sections sera close.

Les pleins pouvoirs sont donnés au président L. Blanchard qui veut bien s'occuper de cette affaire.

Il est pris connaissance du rapport de M. Alph. Gaud, sur les cours de lutte qui ont été donnés à Corcelles, Begnins et Châteaud'Œx.

Une copie de ce rapport sera adressée au Département de l'Instruction Publique.

Nous pensons bien faire en le reproduisant dans cette publication.

Frappée du fait que, dans le canton de Vaud, la pratique de la lutte était l'apanage de quelques gymnastes seulement et que, dans nos campagnes et dans nos Alpes, les jeunes gens y demeuraient étrangers, la Commission technique de la Société vandoise de gymnastique a décidé, dans sa séance du 25 février 1894, d'essayer, avec l'approbation du Comité cantonal vandois, des cours spéciaux de lutte dans diverses localités du canton. Cette décision n'a pu aboutir en 1894, mais le 28 juillet 1895, un cours général pour les nationaux eut lieu à Lausanne et 46 moniteurs y prirent part. Le directeur du cours espérait, par cette grande concentration, obtenir la collaboration des plus forts lutteurs pour les cours à la campagne. Cette attente a été déçue et en mars 1896, la Commission technique, reprenant la question sous une autre forme, décida de diviser, en 1896, le cours de moniteurs au nationaux en trois journées de 6 heures et de répartir ces trois journées entre trois localités campagnardes, chaque cours devant réunir deux moniteurs des sections de gymnastique de la région et tous les jeunes gens de l'endroit qui manifesteraient le désir d'y prendre part.

Le programme comprenait 6 heures de travail.

1^{er} cours à Corcelles près Payerne, le 31 mai 1896. — Le cours s'est ouvert à 8 heures avec 16 participants, savoir: 11 moniteurs de sections et 5 jeunes gens de Corcelles et des villages environnants.

Le programme a été exactement rempli: de 8 h. à 12 h., la lutte suisse a fait l'objet d'une étude sérieuse; à 2 h., reprise, au milieu d'une grande affluence de jeunes gens et d'un public nombreux et sympathique. La lutte libre, avec ses coups d'adresse et son grand déploiement d'agilité, a passionné les spectateurs; puis, comme conclusion, 3/4 d'heure ont été consacrés à la récapitulation des coups enseignés et nous avons pu constater que nous avions été compris car, outre les passes brillantes des moniteurs, nous avons applaudi aux aptitudes des jeunes villageois qui, pour la première fois, essayaient leur force et leur adresse.

Nous espérons que ce cours sera le point de départ d'un travail nouveau et que plusieurs jeunes gens délaisseront les jeux de cartes et les soirées au cabaret pour pratiquer le noble art de la lutte.

A 4 h., M. le syndic, les délégués de la municipalité, le Comité

cantonal (qui a eu l'aimable attention de visiter, en corps, le cours, après sa séance du matin, à Payerne) et les lutteurs, ont partagé le verre de l'amitié offert par les autorités locales, en applaudissant aux excellentes paroles et aux nombreux toasts qui ont clôturé cette journée.

2^{me} cours à Begnins, le 14 juin 1896. — Le cours a commencé à 8 h., avec 15 moniteurs et 4 jeunes gens de Begnins qui ont pris part à une partie du travail.

De 8 h. à 12 h., étude de la lutte au caleçon ; de 2 h. à 3 h., lutte au caleçon ; de 3 h. à 4 h. 30, lutte libre ; de 4 h. 30 à 5 h., récapitulation.

Tout en rendant hommage à la bienveillance de la Municipalité, spécialement à M. le syndic, et à l'amabilité des gens de l'endroit, le directeur des cours se demande si les résultats seront appréciables. En remerciant les autorités de leur bon accueil, l'ami Diday a indiqué clairement le but de cette réunion et exprimé le désir que la jeunesse de Begnins se mit à l'œuvre pour développer dans son sein le goût des exercices physiques, de la lutte en particulier, et qu'elle répande ce goût dans les villages environnants.

3^{me} cours à Château-d'Ex, le 16 août 1896. — Ce cours, qui devait réunir 21 moniteurs de sections, n'en a compté que 14 et 2 jeunes gens de Château-d'Ex.

Ce fait provient de ce que les gymnastes annoncés, comptant faire une course à pied par la même occasion, ont été contrariés par la pluie qui est tombée avec violence, dans l'après-midi du 15, de sorte que plusieurs d'entr'eux, ayant manqué l'heure de la poste, ne sont pas partis.

En revanche, les lutteurs présents étaient tous de bonne force et quatre d'entr'eux étaient des couronnés, ce qui a permis de donner au travail une ampleur considérable.

Une verte prairie, presque au centre du village, avait été mise à notre disposition et, avec son encadrement de hautes montagnes, le bruit des torrents voisins et l'aspect rustique des chalets disséminés sur les pentes, ont senti que la lutte était là dans sa vraie patrie et que tout s'accordait pour lui assurer le succès. Malheureusement beaucoup de jeunes hommes sont, à cette époque, occupés plus haut encore dans les chalets, de sorte que ceux-là n'ont pas pu assister, du moins activement, au travail de la journée, soit qu'ils fussent trop fatigués, soit qu'ils n'aient pu se rendre sur les lieux.

Malgré cela, nous croyons pouvoir affirmer qu'en ne perdant pas de vue le résultat à obtenir, en soignant ce nouveau champ, fraîchement ensemencé, en y envoyant de temps en temps, pour ouvriers, de bons lutteurs, la moisson est certaine et la verte vallée ne saurait manquer de produire, dans quelques années, une pléiade de bons lutteurs.

En tous cas, le 16 août a été une fête pour Château-d'Ex ; une vraie foule entourait le rond de lutte ; étrangers nombreux, montagnards en gilets de vachers, jeunes garçons à frimousses éveillées, fillettes au frais visage, autorités locales, tous suivaient avec un plaisir non déguisé les exercices de nos lutteurs et les applaudissements fréquents et prolongés disaient assez que ce genre de gymnastique avait toute la sympathie des spectateurs.

La place étant humide et M. le syndic ayant demandé une interruption pendant le service divin, les travaux n'ont commencé qu'à 10 h. De 10 à 12 h. et de 1 à 2 h., lutte suisse ; 2 à 3 1/2 h., lutte libre ; 3 1/2 à 4 1/2 h., assaut de lutte suisse et libre ; 5 h., clôture du cours à l'Hôtel de Ville, où M. le syndic a offert, personnellement, une collation aux gymnastes-lutteurs.

L'essai est donc terminé pour cette année et nous pensons qu'il produira des fruits. Nous ne saurions, en terminant, que recommander au Comité cantonal de persévérer dans cette voie, espérant aussi que nos successeurs à la Commission technique voueront toute leur sympathie à une œuvre que nous croyons excellente, qu'il faut soutenir et développer de toutes nos forces.

Peut-être serait-il bon aussi, afin de donner plus d'émulation encore, que le Comité cantonal s'entendit avec les autorités locales de certains villages, pour organiser des fêtes de lutte fréquentes. Ce genre de fêtes ne demandant pas une mise en scène et des dépenses aussi considérables que les fêtes de gymnastique, pourraient se donner même dans les villages du Gros de Vaud, du pied du Jura ou des Alpes ; les prix seraient obtenus par souscription entre tous les amis de la lutte. Ce serait, croyons-nous, le moyen par excellence de développer chez nos campagnards le goût de la lutte, les arrachant ainsi à des distractions peu patriotiques et parfois funestes.

1^{er} octobre. — Les sections sont informées que l'assemblée des délégués aura lieu le 8 novembre à Lausanne et le Comité central leur en communique l'ordre du jour.

L'inauguration du monument sur la tombe de Paul Jacottet, aura lieu l'après-midi de ce même jour, à l'issue de l'assemblée.

7 novembre. — Il ne peut être donné suite à la demande partielle de révision des statuts cantonaux, attendu que les sections qui l'ont formulée ne comptent pas entr'elles le tiers des membres de la Société cantonale.

8 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de L. Blanchard, président.

25 sections sont représentées par 97 délégués.

Le président rappelle au souvenir de l'assemblée les membres honoraires décédés dans le courant de l'année. MM. Julien Dubochet, Paul Jacottet et L. Mayor-Vautier.

Des remerciements sont votés au dévoué directeur des cours de lutte, Alphonse Gaud, ainsi qu'à la section de Payerne et au Comité d'organisation de la fête cantonale, pour la manière distinguée avec laquelle ils se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée.

Les comptes de cette fête bouclent par un bénéfice de fr. 1840.97.

Le président annonce que le produit de la souscription en faveur du monument P. Jaccottet, se monte à ce jour à environ fr. 500. Il prie les sections qui n'ont pas encore versé ce qu'elles peuvent avoir recueilli, de bien vouloir le faire le plus tôt possible.

Il communique ensuite aux délégués le programme de l'inauguration de ce monument, qui aura lieu aujourd'hui même, à 3 heures de l'après-midi.

La souscription pour le monument L. Ruchonnet a produit fr. 207.95 ; celle pour la bannière cantonale fr. 834.70.

Les comptes de la Société cantonale pour la période du 26 octobre 1895 au 7 novembre 1896 présentent aux recettes fr. 4735.35 et aux dépenses fr. 4244.50, bouclant ainsi par un solde actif de fr. 493.85.

L'avoir de la Société à ce jour, est de fr. 1464.50.

La section de Nyon est désignée comme vérificatrice des comptes pour la période 1894-96.

Ensuite de l'invitation qui nous en a été faite par le Comité central fédéral, l'assemblée adopte la suppression du deuxième alinéa de l'art 7 de nos statuts, qui dit qu'une section ne peut avoir plus d'un délégué fédéral, cette prescription étant contraire aux statuts de la Société fédérale.

Une proposition de la section de Lucens, que dans les fêtes futures une section ne puisse être représentée dans le concours de sections que par un seul membre du Jury, est adoptée à une grande majorité, le vote de la Société cantonale étant réservé.

Celle présentée par Aug. Chapuis, de Lausanne B., tendant à modifier partiellement l'art. 10 du règlement de fêtes, en ce sens que la Commission technique désignera à l'avenir l'engin obligatoire pour le concours de sections et non plus le Comité central, est également admise. La Société cantonale se prononcera aussi sur cette modification.

La section de Morges est chargée, à l'unanimité, de l'organisation de la fête cantonale de 1899.

La course cantonale de 1897 aura lieu à Aigle.

MM. Jules Comte, à Payerne et Ernest Cousin, à Yverdon, sont nommés membres honoraires.

A 3 heures, les délégués se forment en cortège, précédés de la bannière cantonale, du Comité central, des vingt-deux dra-

peaux des sections, de *l'Orphéon*, des sections de gymnastique de Lausanne et d'une quantité de gymnastes du dehors, qui sont venus rendre un dernier hommage à Paul Jaccottet et se rendent au cimetière de Montoie.

Le cortège se groupe autour du monument: une œuvre d'art d'une grande simplicité. Une colonne de marbre surmontée d'un vase; sur le socle, on lit:

A
PAUL JACCOTTET
PRÉSIDENT CENTRAL
DES
GYMNASTES VAUDOIS
RECONNAISSANTS
1844 - 1896

M. Louis Blanchard, qui a succédé au regretté défunt, comme président de la Société vaudoise de gymnastique, prononce le discours suivant:

Messieurs et chers amis,

Le 30 avril dernier, nous avons accompagné ici à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un ami qui nous fut cher entre tous, celui dont le nom est gravé sur cette pierre, le regretté Paul Jaccottet.

Peu de jours après, l'idée prit corps d'élever à ce digne champion de la gymnastique, un monument modeste, destiné à perpétuer la reconnaissance que lui doivent tous les gymnastes vaudois. Une souscription fut ouverte auprès de quelques amis personnels ainsi que dans les sections de la Société cantonale, et il nous est donné aujourd'hui de consacrer par une cérémonie simple, cette preuve de l'amitié solide et sincère qui nous attachait tous au sympathique et dévoué défunt.

Chers gymnastes,

La carrière de Paul Jaccottet est trop connue pour que je la retrace de nouveau. Nous l'avons vu à l'œuvre et quelques-uns des nôtres ont assisté à ses débuts dans la gymnastique, à une époque où l'on était loin d'accorder aux exercices du corps la place qui leur est due dans l'éducation de la jeunesse. Aujourd'hui, après avoir remporté victoire sur victoire, la noble cause de la gymnastique peut dire partout « ville gagnée ». Elle a reconquis la faveur dont elle jouissait aux temps héroïques de l'antiquité, elle brille au premier rang du programme éducatif de tous les peuples.

Si cette cause a eu de rudes adversaires, elle a eu aussi de chauds partisans, des défenseurs convaincus et militants, des chefs énergiques et tenaces.

Paul Jaccottet fut du nombre. Dans sa longue carrière gymnastique, aucune défaillance, aucun découragement, aucune défection. Il suivit iné-

branlablement la ligne de conduite qu'il s'était tracée, en travailleur infatigable, secondé par une phalange de camarades dont il s'était fait des amis. Son caractère conciliant, doux et modeste, son esprit juste et droit lui valaient l'estime de chacun ; sa générosité lui amenait tous les cœurs. Ces qualités natives lui facilitèrent dans une très large mesure la tâche souvent ardue qu'il avait entreprise.

Reconnaissante de tout ce qu'il a fait pour elle, la gymnastique vandoise n'a pas voulu que Paul Jaccottet disparût tout entier. Elle a voulu que, à côté de son œuvre qui subsistera, il nous restât de lui un souvenir visible, un *memento* matériel.

Ce *memento* a trouvé sa réalisation et sa forme dans ce modeste monument que nous avons élevé à sa mémoire, comme un témoignage de notre attachement profond, de notre pieuse gratitude.

Aux membres de la famille du regretté citoyen, je remets ce monument, de la part des souscripteurs et des gymnastes vandois.

Et à toi, Paul Jaccottet, j'adresse au nom de ceux qui sont venus ici pour honorer ta mémoire, l'adieu des frères d'armes au frère le premier disparu.

L'orphéon a chanté un chœur, puis, au nom de la famille, M. Henri Jaccottet, ingénieur, a reçu le monument et, en quelques paroles émues et cordiales, a remercié les gymnastes vandois.

« Paul Jaccottet, qui était avant tout simple et modeste, a dit entre autre l'orateur, aurait trouvé sans doute ce monument trop somptueux ; comme homme, il aurait protesté, j'en suis sûr, mais comme gymnaste il vous pardonnerait en reportant à la gymnastique, qui était la grande passion de sa vie, l'honneur trop grand que vous lui faites à lui-même. »

Un second morceau, admirablement chanté par l'Orphéon, a clos la cérémonie.

30 décembre. — Le Comité central communique aux sections le résultat des différentes votations qui viennent d'avoir lieu dans la Société cantonale.

29 sections avec 951 membres y ont participé.

A. *Election du Comité central.* — Sont élus : MM. Hector Capt, au Sentier ; Louis Blanchard, à Lausanne ; Pierre Gauverit, à Vevey ; Alfred Carrard, à Lausanne ; Albert Perrenoud, à Moudon.

D'après l'article 15 des statuts, MM. Gauverit et Perrenoud ne sont pas rééligibles, puisqu'ils ont obtenu moins de voix que leurs autres collègues, lors des élections de 1893.

Cependant, le Comité central estime que cette disposition ne doit pas être applicable envers M. Perrenoud, qui ne fait

partie de ce Comité que depuis le mois de mai dernier. Il le considère, par conséquent comme élu et espère que les sections partageront cette manière de voir.

Par contre, M. Gauverit sera remplacé dans le futur comité par M. H. Kramer, secrétaire actuel, lequel a obtenu le plus grand nombre de voix après les élus.

B. *Election de la Commission technique.* — Sont nommés : MM. Adolphe Michel, à Lausanne ; Alphonse Gaud, à Montreux ; Constant Diday, à Nyon.

Ici encore, les dispositions précises de l'article 26, empêchent M. Diday de faire partie de la Commission technique, pour la nouvelle période triennale.

Le Comité central saisit cette occasion pour le remercier de son dévouement et la parfaite impartialité avec laquelle il a rempli ses fonctions ; il espère, lorsqu'il sera rééligible, qu'il voudra bien continuer ses bons et loyaux services à la Société cantonale.

M. Oscar Duruz le remplace dans la nouvelle Commission technique.

C. — *Election des délégués fédéraux.* — Sont élus : MM. Alphonse Gaud, à Montreux ; Henri Piguet, au Sentier ; Adolphe Michel, à Lausanne ; Louis Blanchard, à Lausanne ; Constant Diday, à Nyon ; Alf. Carrard, à Lausanne ; Benj. Gree, à Vevey ; Ernest Hartmann, à Lausanne ; Henri Kramer, à Yverdon ; Albert Piguet, à Morges.

D. — *Modifications au Règlement de fêtes.* — La proposition de la section de Lucens est adoptée par 582 voix contre 367.

Celle d'Aug. Chapuis l'est également par 693 voix contre 261.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 35 sections avec 2720 membres, savoir : 802 actifs, 1918 passifs, honoraires et libres.

8 février. — Le Comité central adresse aux sections la circulaire suivante :

Nous avons reçu, la veille du jour où nous nous sommes réunis pour la remise de nos pouvoirs au nouveau Comité, une pétition, signée par quatorze sections de la Société cantonale, demandant, conformément

à l'art. 9 des statuts, la convocation d'une assemblée extraordinaire de délégués.

Nous nous trouvons, par conséquent, dans l'obligation de conserver, pour quelque temps encore, la direction de la Société cantonale.

« Dans un document, annexé à la pétition sus-nommée, les signataires s'expriment comme suit :

« Ensuite de l'interprétation donnée, après la votation, aux articles 15 et 26 des statuts cantonaux par le Comité central, les sections soussignées ont constaté, si cette interprétation était maintenue :

« Que la votation pour la nomination du Comité central et de la Commission technique, n'aurait pas eu lieu sur la double présentation prévue à l'article 5, lettre a, des statuts cantonaux :

« Qu'en effet, dans la double présentation, il y aurait eu des noms de candidats non éligibles.

« Qu'ainsi la condition prévue par les statuts n'aurait pas été remplie et que plus de 550 voix, qui se sont portées sur des noms déclarés inéligibles après coup, seraient, par le fait de cette déclaration tardive, annihilées ;

« Que, dès lors, la votation qui aurait été faite sur une base irrégulière, ne serait pas l'expression exacte de la volonté de la Société cantonale et devrait être annulée.

« C'est dans le but de réformer l'interprétation donnée aux statuts, ou de procéder à une nouvelle votation sur des bases régulières et sur une double présentation d'éligibles, que ces sections ont demandé au Comité central la convocation d'une assemblée extraordinaire de délégués. »

Ensuite de ce qui précède et dans le but de prendre une décision quelconque relativement à la demande des pétitionnaires, une assemblée extraordinaire de délégués aura lieu le dimanche 21 mars prochain, à 10 1/2 h. du matin, à l'Hôtel de Ville, à Lausanne.

Vu l'importance de cette réunion, toutes les sections de la Société cantonale sont instamment priées de s'y faire représenter.

Les noms des délégués seront communiqués, pour le 15 mars prochain, au secrétaire du Comité central, H. Kramer, à Yverdon.

Un cours de moniteurs aura lieu les 27 et 28 février et., au local de gymnastique du Bugnion, à Lausanne.

Appel le 27, à 9 h. précises du matin.

PROGRAMME. — 1. Exercices obligatoires pour le concours de Schaffhouse.

- a) Préliminaire, 3 groupes.
 - b) Exercices de marche.
 - c) Sauf.
- } 3 heures.

2. Instruction mutuelle

Mêmes exercices répétés et commandés par les moniteurs. — 3 h.

3. Exercices aux engins

Développement d'une série d'exercices aux barres parallèles et d'une série au reek, d'après la méthode à employer, à l'avenir, pour les exercices libres. — 3 heures.

4. Instruction mutuelle aux engins

Les moniteurs commanderont eux-mêmes une série au cheval A, d'après la même méthode. — 1 1/2 heure.

5. Jet du disque et du javelot. — 1 1/2 heure.

6. Conférence du Dr Roux, sur les déviations de la colonne vertébrale. — 1 heure.

Total: 13 heures.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL PROVISOIRE :

Le Président,
Ls BLANCHARD.

Le Secrétaire,
H. KRAMER.

21 mars. — *Assemblée extraordinaire de délégués à Lausanne.* — Présidence de Louis Blanchard, président.

27 sections sont représentées par 98 délégués.

La discussion est ouverte sur la pétition, adressée au Comité central, par 14 sections de la Société cantonale, demandant la convocation d'une assemblée extraordinaire de délégués. L'annexe, jointe à cette pétition et qui a été signée par les comités de 22 sections, indique quels sont les motifs qui ont engagé les pétitionnaires à demander la réunion de ce jour ; c'est dans le but de réformer l'interprétation donnée aux statuts par le Comité central ou de faire procéder à une nouvelle votation pour l'élection du Comité central et de la Commission technique, sur des bases régulières.

Le Comité central, par l'organe de son président, déclare qu'il ne pouvait procéder autrement qu'il l'a fait, qu'en violant les statuts et que l'interprétation qui leur a été donnée est correcte et à l'abri de toute critique.

Après une discussion assez longue, à laquelle un grand nombre de délégués prennent part, la clôture est prononcée et l'assemblée est appelée à voter sur trois propositions présentées :

1° Celles des pétitionnaires, demandant que le vote de décembre soit annulé :

2° Celle de A. Hämmerli, président de la section de Lausanne, Amis-Gymnastes, que cette votation soit considérée comme légale ;

3° Celle de H. Gallay, délégué de la section du Sentier, qui fait remarquer que l'assemblée ne pouvant annuler un vote de la Société cantonale, la question soit renvoyée à l'appréciation de celle-ci.

La première proposition est adoptée par 53 voix; celle d'Hämmerli en obtient 30 et celle de Gallay 37.

Les délégués des sections n'ayant pas le droit de casser une décision prise par la Société cantonale, en présence de cette manière de procéder, le Comité central unanime, annonce à l'assemblée qu'il renonce, à partir de ce jour, à s'occuper de la direction de la Société et demande qu'il soit procédé immédiatement à la nomination d'un comité provisoire, qui prendra en mains cette direction jusqu'à l'élection du nouveau Comité central.

La section de Morges est désignée dans ce but et choisira dans son sein un Comité provisoire.

Les présentations suivantes sont faites pour l'élection du Comité central et de la Commission technique, pour la période 1897-1899.

(Les membres du Comité central sortant de charge déclinent toute candidature).

Comité central: MM. Carrard Alfred, Lausanne B.; Diday Constant, Nyon; Emery Louis, Vevey, Jeunes-Patriotes; Ganty Louis, Lutry; Gilléron-Duboux, Cully; Grec Benj., Vevey-ancienne; Mamin Louis, Montreux; Merlin Arnold, Aigle; Tenthorcy Henri, Payerne; Viret Jules, Villeneuve.

Commission technique: MM. Bohy Jaques, Nyon; Gaud Alphonse, Montreux; Hartmann Ernest, Ste-Croix; Huguenin Ulysse, Yverdon; Michel Adolphe, Lausanne B.; Wenger Émile, Lucens.

Le rapport de gestion pour la période 1894-1896, présenté par le Comité central, est adopté avec remerciements à celui-ci, pour sa bonne administration et le dévouement dont il a fait preuve envers la Société cantonale; l'assemblée se lève en témoignage de reconnaissance.

Le rapport de la commission de vérification des comptes, pour le même exercice, présenté par la section de Nyon, est également adopté avec de sincères remerciements au caissier.

Les membres de la Société cantonale, pour lesquels nous payons une cotisation à la caisse fédérale, étant cette année au nombre de 2403, nous avons droit, par ce fait, à un 11^{me} délégué fédéral. Sur la proposition du Comité, M. Émile Wenger, à Lucens, est désigné comme tel.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale; MM. Dr C. Roux, Henri Henninger, Adrien Maurer, Louis

Déperraz, à Lausanne; Ulysse Huguenin, à Yverdon et Julien Zbinden, à Nyon.

Les délégués de la section du Sentier déposent sur le bureau la pièce dont suit la teneur et quittent la séance:

Protestation: Les soussignés, délégués de la section du Sentier, se basant sur les statuts de la Société cantonale vaudoise de Gymnastique, viennent protester contre la décision prise aujourd'hui par la majorité de l'assemblée des délégués, d'annuler un vote émis par la Société cantonale toute entière. En effet, aucun article des dits statuts ne donne cette compétence à l'assemblée des délégués, seule la Société cantonale elle-même peut le faire.

La décision prise étant donc complètement illégale, il ne nous est plus possible de prendre part aux délibérations.

Signé: Léon Aubert, O^{ve} Meylan, E. Guignard, H. Gallay, G^{tes} Lecoultre, Henri-Aug., Pignet, H. Golay, A. Lugrin, Ch. Golay.

6 avril. — Circulaire du Comité central aux sections.

En vertu des décisions prises par la majorité des délégués présents à l'assemblée du 21 mars, vous êtes appelés à voter pour l'élection du Comité central et de la Commission technique, pour la période de 1897-99.

Vous recevrez, avec la présente, les bulletins relatifs à cette votation; il devront être retournés, pour le 3 mai, au plus tard, au Comité de la section de Morges. Ceux qui parviendraient après cette date ne seront pas pris en considération.

D'accord avec le Comité d'organisation de la course cantonale, qui aura lieu cette année à Aigle, la date en a été fixée au 13 juin prochain.

Pour éviter des dépenses superflues à la Société cantonale, les sections qui se proposent de prendre part à la fête fédérale de Schaffhouse seront inspectées par la Commission technique, ce jour-là.

La création d'un brevet spécial pour l'enseignement de la gymnastique, dont nous avons parlé dans notre Rapport de gestion, vient de faire un pas en avant. Le Département de l'Instruction publique a désigné une commission, composée de MM. U. Matthey, à Neuchâtel, L. Galley, à Fribourg, Ad. Michel, Ls Blanchard et Gustave Reisser, à Lausanne, pour examiner cette importante question et élaborer en même temps un programme pour l'enseignement de la gymnastique aux élèves des établissements d'enseignement secondaire et primaire.

Nous conformant aux décisions prises par l'assemblée des délégués du 21 mars 1897, nous vous communiquons le résultat de la votation intervenue et vous avisons que dès aujourd'hui au jour de l'entrée en fonctions du nouveau Comité central, vous devez adresser toutes les communications intéressant le giron cantonal au Comité de la section de Morges, chargé de l'administration de la Société cantonale pendant la période intérimaire.

Nous jugeons de notre devoir de porter à votre connaissance les considérations suivantes:

1° La pièce annexée à la demande de convocation d'une assemblée extraordinaire, pièce critiquant l'interprétation donnée par le Comité central aux art. 15 et 26 des statuts cantonaux, a été signée par les présidents et les secrétaires de 22 sections sans que, dans la majorité des cas, elle ait été discutée et approuvée par une assemblée régulièrement convoquée des sections engagées par ces signatures. Nous avons la preuve de cette assertion.

Il ressort de ce qui précède que l'assemblée du 21 mars a été convoquée sur la foi d'une pièce sans valeur quelconque au point de vue strictement statutaire.

2° Le résultat d'une votation intervenue dans les sections ne pouvant être annulé que par un nouveau vote de toutes les sections, et l'article 10 des statuts ne donnant pas cette compétence à l'assemblée des délégués, nous avons estimé et estimons encore que la majorité de l'assemblée extraordinaire du 21 mars a violé les statuts en annulant la votation faite dans les sections en décembre dernier.

Le Comité central, mis en minorité sur cette question d'interprétation, a jugé contraire à sa dignité et aux convenances de continuer à présider à des opérations qu'il estimait anti-statutaires. Il s'est retiré pour des motifs qui sont tout à son honneur, et non point, ainsi qu'on a voulu l'insinuer, avec aussi peu de bienveillance que de courtoisie, pour des raisons d'enfantillage ou par un caprice d'écolier boudant.

Nous n'avons eu devant les yeux, dans toute cette affaire, que l'intérêt de notre chère Société cantonale. Pour nous — mais non pas pour tous malheureusement — la cause de la Société vaudoise dans son ensemble passe avant l'intérêt d'un certain milieu, quel qu'influent soit-il.

19 avril. — Le Comité central provisoire, nommé par la section de Morges, est ainsi composé : MM. Samuel Golay, *Président* ; Henri Panchaud, *Vice-président* ; Albert Pignet, *Secrétaire* ; Ch. Mullener, *Caissier* ; Ch. Berger, *Adjoint*.

28 avril. — L'ancien Comité central (Louis Blanchard, *président* ; Henri Kramer, *secrétaire*) adresse la circulaire suivante aux sections :

Nous avons reçu de la Section du Sentier, en date du 16 et., la pièce dont suit la teneur :

« Les soussignés, membres de la Société fédérale de Gymnastique du Sentier et autres membres de la Société cantonale, considérant que la décision prise par l'assemblée des délégués réunie à Lausanne le 21 mars écoulé, au sujet de la dernière votation cantonale pour le Comité central et la Commission technique est anti-statutaire ; qu'en effet aucun article des statuts ne permet à une assemblée de délégués d'annuler une votation cantonale :

« Déclarent que cette décision, ainsi que toutes les résolutions prises en vertu de cette décision principale, sont frappées de veto (art. 14 des statuts cantonaux).

« Suivent les signatures de 100 membres des sections du Sentier, Brassus et Yverdon.

« Cette pétition est accompagnée d'un *Exposé des motifs*, ainsi conçu :

« Les signataires du veto ci-joint, à l'appui de leur demande, font valoir les considérations suivantes :

« Si les statuts cantonaux ne contiennent aucun article permettant à l'assemblée des délégués d'annuler une votation cantonale, ils renferment par contre, les dispositions précises réglant ces votations.

« Ainsi l'art. 4 dit entr' autre ceci :

« Toutes les questions qui ne sont pas de la compétence du Comité central, de l'assemblée des délégués ou de commissions spéciales, sont tranchées par votation de la Société cantonale.

« Cette votation tient lieu, dans toutes les questions, de dernière instance.

« Cette clause formelle donne la preuve la plus irréfutable que la proposition présentée par les pétitionnaires, tendant à annuler la dernière votation cantonale concernant le Comité central et la Commission technique, devait être dans tous les cas soumise à une votation cantonale et que la majorité de l'assemblée des délégués du 21 mars dernier, en adoptant cette proposition et en refusant de la soumettre au vote des sections a outrepassé ses droits et violé le pacte fondamental de notre association.

« Les résolutions prises par cette assemblée, à la suite et en raison de ce refus, sont donc sans valeur aucune et doivent être reformés. »

Le Comité d'initiative.

Ces deux documents ont été transmis au Comité de la section de Morges, chargé provisoirement de la direction de la Société cantonale, en le priant d'y donner la suite prévue par les art. 14 et 5 lettre B. des statuts, ou, s'il le préférerait, nous laisser les pleins pouvoirs pour le faire. Le Comité de Morges a choisi cette dernière alternative, attendu dit-il, que la décision prise par les délégués de charger leur section de former un Comité central provisoire est elle-même frappée de veto.

En présence de ces faits, la votation pour l'élection du Comité central et de la Commission technique actuellement en cours, est provisoirement suspendue. Les bulletins de vote adressés à la section de Morges seront conservés par elle jusqu'à nouvel avis.

La décision prise par la majorité des délégués, lors de l'assemblée du 21 mars écoulé, annulant l'interprétation donnée aux statuts par le Comité central au sujet de la votation de décembre dernier, est par conséquent soumise à l'appréciation de la Société cantonale.

Vous recevez, avec la présente, les bulletins relatifs à cette votation.

Ils devront être retournés pour le 18 mai, au plus tard, au président soussigné.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL PROVISOIRE :

Le Président,
Ls BLANCHARD

Le Secrétaire,
H. KRAMER.

2 mai. — *Circulaire de la section du Sentier aux sections cantonales vaudoises.*

Chers camarades,

Faisant suite à notre demande de veto insérée dans la circulaire cantonale n° 3, nous venons compléter l'exposé des motifs qui nous ont engagés à faire cette démarche.

La situation éloignée de notre section vis-à-vis de ses sœurs, nous permet d'envisager cette malheureuse crise d'une manière complètement neutre et de laisser entièrement de côté certaines animosités qui existent entre quelques sections, pour nous placer seulement sur le terrain de la légalité et faire ressortir la situation illégale et dangereuse dans laquelle nous entraînent les décisions anti-statutaires prises par les délégués, obéissant aux instructions des promoteurs de la pétition.

A notre point de vue, les art. 15 et 26 des statuts cantonaux, concernant l'éligibilité des membres du Comité central et de la Commission technique, permettaient dans la situation créée par la mort de notre cher et regretté ancien président Paul Jacottet, plusieurs interprétations différentes, toutes plus ou moins discutables; le Comité central a choisi celle qui nous paraissait la plus conforme à l'esprit des statuts et aux intérêts de la Société. Elle a fait des mécontents, il ne pouvait en être autrement et le seul moyen d'empêcher le renouvellement de cette situation, serait de réviser les dispositions de nos statuts qui laissent à désirer sous le rapport de la clarté, procédé infiniment plus correct et par lequel il eût mieux valu commencer, comme du reste l'avait proposé l'ancien Comité central dans sa circulaire du 9 septembre 1896.

La demande des pétitionnaires tendant à annuler la votation cantonale pour l'élection du Comité central et de la Commission technique, pourrait à la rigueur s'appliquer aux gymnastes dont l'éligibilité était douteuse, mais pourquoi étendre cette mesure aux membres de ces deux corps élus légalement sans contestation et mettre à la retraite plus ou moins forcée des citoyens auxquels, en novembre dernier, la grande majorité des membres de notre association a donné un si éclatant témoignage de confiance? Un procédé pareil ne peut que nuire profondément à la cause gymnastique et nous estimons que notre chère Société cantonale a devant elle un assez vaste champ de travail et d'activité, sans perdre son temps à des dissensions personnelles, stériles et dissolvantes.

Chers amis gymnastes,

Pour le bien et la prospérité de notre Société cantonale, pour ramener l'union et la bonne harmonie dans notre giron, nous vous engageons vivement à ne pas ratifier les décisions de la dernière assemblée des délégués et à voter *non* sur la question qui vous est posée.

C'est dans cette attente que nous vous présentons, chers amis gymnastes, nos cordiales et fraternelles salutations.

Sentier, le 2 mai 1897.

LE COMITÉ D'INITIATIVE DE LA SECTION DU SENTIER :

Gallay Henri.

Leconte Georges.

Lugrin Alfred.

Piquet Henri-Aug.

Guignard Eugène.

Meylan Octave.

Golay Charles.

Aubert Léon.

22 mai. — La décision prise par l'assemblée des délégués du 21 mars dernier a été ratifiée par 477 voix contre 464.

24 sections ont participé à cette votation.

En conformité de l'art. 4 des statuts, cette votation tient lieu de dernière instance.

1^{er} juin. — Ensuite de votation dans les sections, sont élus membres du Comité central :

MM. Constant Diday, Nyon ; Henri Tenthorey, à Payerne ; Jules Viret, à Villeneuve ; Alfred Carrard, à Lausanne ; A. Ganty, à Lutry.

Pour la Commission technique, sont nommés : MM. Alphonse Gaud, à Montreux ; Adolphe Michel, à Lausanne ; Ernest Hartmann, à Ste-Croix.

La course cantonale qui devait avoir lieu à Aigle le 13 juin est renvoyée faute d'inscriptions suffisantes.

6 juin. — Le nouveau Comité central s'est constitué comme suit : MM. C. Diday, *Président* ; Alfred Carrard, *Vice-président* ; J. Viret, *Secrétaire* ; H. Tenthorey, *Caissier* ; A. Ganty, *Archiviste*.

Il entre immédiatement en fonctions, la transmission des pouvoirs par l'ancien Comité ayant eu lieu ce jour, à Lausanne.

A ce propos, dit le Comité central, nous ne pouvons laisser les membres qui composaient le Comité démissionnaire, prendre leur retraite, sans leur exprimer au nom de la Société cantonale nos remerciements pour les services rendus ; le Comité sortant de charge nous laisse l'exemple d'une activité considérable. Quelles que soient les divergences d'opinions qui se sont produites sur les questions liquidées, nous avons le devoir de rendre hommage à cette activité et à leur dévouement à la cause de la gymnastique.

En acceptant les délicates et importantes fonctions qui nous incombent, nous ne nous dissimulons pas les difficultés de l'heure présente ; tous nos efforts tendront à les aplanir. Nous n'avons en vue que le seul bien et la prospérité de notre chère Société cantonale et nous comptons sur toutes les bonnes volontés pour nous faciliter l'accomplissement de notre tâche.

20 juin. — Réunion des délégués des associations romandes, à Yverdon, en vue de discuter la création d'un nouvel organe français.

C. Diday y représente le Comité central.

27 juin. — Le Comité central décide de renvoyer à l'an-

née prochaine la course cantonale qui devait avoir lieu à Aigle. La fête fédérale de Schaffhouse, à laquelle bon nombre de sections vaudoises participeront, en est le principal motif.

29 août. — E. Hartmann, à Lausanne, donne sa démission de membre de la Commission technique, Adolphe Michel de la même section en faisant déjà partie, ce qui serait en contradiction avec l'art. 23 des statuts. Il est remplacé par Emile Wenger, à Lucens, premier candidat en rang.

Sont nommés directeurs des cours de moniteurs: MM. Ad. Michel, Alph. Gaud, Oscar Duruz, E. Hartmann.

Le Conseil d'Etat alloue un subside de fr. 500 aux sections qui ont participé à la fête fédérale de Schaffhouse.

Sur la proposition de la Commission technique un questionnaire sera adressé aux sections, en vue d'obtenir des renseignements exacts sur leur état, leurs désirs et leurs motifs d'absence aux concours.

10 octobre. — Il résulte des réponses faites par les sections, au questionnaire qui leur avait été envoyé, que toutes, en général, se plaignent de leurs locaux, qui sont trop petits et mal aménagés. Une seule section, Lausanne-Grütli, se déclare satisfaite sous tous les rapports. Plusieurs n'ont pas les engins suffisants, ni des moniteurs capables.

Le résumé de ces rapports sera transmis au Département de l'Instruction publique, afin d'obtenir, si possible une allocation annuelle en faveur de notre Société, laquelle servira à améliorer le sort des sections qui en ont besoin.

14 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de Constant Diday, président.

26 sections sont représentées par 94 délégués.

L'assemblée adopte une proposition du Comité central tendant à la création d'un diplôme qui sera délivré aux moniteurs après quatre ans d'activité.

Sur la demande qui lui en est faite, le Comité central étudiera la question d'un chansonnier.

16 janvier. — D'accord avec le Comité d'organisation, la course cantonale à Aigle, est fixée au 12 juin prochain. La fête

comprendra, comme travaux, des exercices d'ensemble, ainsi que des productions de sections.

Les cours de moniteurs du printemps sont fixés comme suit: les 26 et 27 février, à Lausanne; les 12 et 13 mars, à Payerne; les 16 et 17 avril, à Martigny.

Le programme comprendra l'étude des exercices fédéraux de 1898, ainsi que celle des préliminaires pour la course cantonale.

Ensuite de l'enquête faite auprès des sections, il résulte que la plupart d'entre elles ont besoin d'appui moral et financier.

Etant donné le vote émis en novembre dernier par le Grand Conseil, d'affecter le crédit de fr. 3000, alloué précédemment au corps des cadets de Lausanne à l'instruction de la gymnastique en général, le Comité central fera les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat, en lui signalant l'état actuel des locaux d'exercices et le priant d'intervenir auprès des communes pour la construction de halles de gymnastique confortables et arriver si possible à un meilleur aménagement de celles existantes.

15 mars. — 21 sections avec 410 membres demandent la révision des statuts cantonaux et spécialement des articles, 8, 15 et 26, estimant que leur teneur a malheureusement donné lieu à de fausses interprétations et créé des différends entre sections.

Conformément à l'article 46 des dits statuts, cette demande est soumise à la votation de la Société cantonale.

24 avril. — Ensuite de la votation intervenue dans les sections, la révision totale des statuts a été prononcée par 495 oui contre 102 non.

Les sections sont invitées à transmettre au Comité central tous leurs vœux à ce sujet pour le 30 juin au plus tard.

Le nouveau projet sera élaboré par une Commission de cinq membres, composée de MM. Eugène Boudry, à Lausanne; H. Kramer, à Yverdon; O. Muller, à Payerne; Henri Gallay, au Sentier; R. Lüscher, à Vevey.

12 juin. — *Course cantonale à Aigle.* — Aigle était coquettement parée pour recevoir les gymnastes accourus de toutes les parties du canton. Le soleil était de la partie, aussi la satisfaction et la joie se lisaient-elles sur tous les visages.

A 10 heures, après une collation, le cortège se forme et parcourt les rues de la ville, pour se rendre sur l'emplacement de

fête, aux Glariers, superbe promenade bordée de noyers et de longues lignes de peupliers qui s'inclinent sur les ondes écuman-tes de la Grande-Eau.

M. Burnier, syndic, souhaite la bienvenue à chacun, au nom des autorités et de la population.

C'est la première fois, dit-il, que la cité d'Aigle à l'honneur de recevoir les membres de la Société cantonale et ses voisins et amis du Valais. Il aurait été heureux de pouvoir inaugurer dans ce jour, où la cause de la gymnastique n'a plus que des amis, des partisans et des défenseurs, la superbe salle construite par les soins des autorités communales, avec toutes les exigences imposées de nos jours, pour servir de local à tous ceux qui se vouent au noble développement des forces physiques.

Si la réception que vous fait notre population, ajoute M. Burnier, ne revêt pas le caractère et la grandeur de celle des concours cantonaux, elle sera simple, affectueuse et surtout pleine de cordialité.

Au banquet, M. Cossy, Conseiller d'Etat, est heureux de féliciter les gymnastes. Les sentiments d'obéissance, de correction, de discipline qui animent cette vaillante jeunesse font honneur au pays, honneur à la patrie. Il remercie les anciens toujours à la brèche d'avoir su communiquer aux jeunes le goût des exercices corporels et souhaite vivement que la nouvelle génération marche vaillamment sur la trace des aînés.

A 2 heures commencent les travaux, les productions, les jeux divers des sections. Quelques-unes se distinguent d'une façon toute particulière par des préliminaires pleins d'ensemble et de correction.

Les heures passent rapidement; les unes après les autres, les sections prennent le chemin de la gare pour rentrer dans leurs foyers.

Charmante journée, excellente réception, tel est le bilan de cette course.

Octobre. — Comité d'organisation de la fête cantonale de Morges en 1899.

Président d'honneur : M. Victor Rédard, syndic.

Bureau : Président : M. A. Jaton, député ; Vice-Président : M. Albert Pachoud ; Caissier : M. Demont ; Receveur : 1^{er} Secrétaire : M. Henri Roulet ; 2^{me} Secrétaire : M. Alb. Piguet ; Membres adjoints : MM. Henri Panchaud et Ch. Berger.

Présidents des divers Comités :

Réception et Publicité :	M. A. Colomb, préfet.
Finances :	M. Ch. Bonzon, boursier.
Logements :	M. Kräutler, directeur.
Prix :	M. Chs. Reymond-Duplan.
Constructions :	M. A. Wenger, architecte.
Décoration :	M. E. Reymond, municipal.
Police :	M. N. Andersen, juge de paix.
Subsistances :	M. E. Gonvers, notaire.
Engins :	M. F. Scheibler.
Sanitaire :	M. Dr. Soutter.

1^{er} novembre. — Le Comité central, adresse aux sections l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui aura lieu à Morges, le 27 novembre.

22 novembre. — Par suite de diverses circonstances, l'assemblée des délégués est renvoyée au dimanche 11 décembre.

4 décembre. — Cours de moniteurs, à Lausanne, spécialement destiné à l'étude des exercices pour la fête cantonale de Morges.

11 décembre — *Assemblée de délégués à Morges.* — Présidence de Constant Diday, président.

30 sections sont représentées par 100 délégués.

La demande de la section de Grandson, tendant à ce qu'un gymnaste d'Yverdon, soit autorisé à la diriger lors du prochain concours, est renvoyée au Comité central.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale : MM. Edmond Grandjean, à Grandson ; Henri Martin, à La Chaux ; Louis Gottofrey, à Nyon ; Pierre Gauverit, à Vevey.

Il résulte du rapport du caissier que l'avoir de notre association est de fr. 1968.20.

L'assemblée approuve le projet de diplôme pour moniteurs dû au peintre F. Ronge, à Aigle et autorise le Comité central à faire le nécessaire pour son tirage.

La question du chansonnier est renvoyée à une commission de trois membres, composée de MM. Ad. Michel, Alph. Gaud et Alfred Carrard.

L'assemblée discute ensuite longuement le nouveau projet de statuts et y apporte un certain nombre de modifications

assez importantes. Les membres du Comité central et de la Commission technique seront tous rééligibles, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Les articles 10, 11, 29 et 30 du Règlement de fêtes sont également révisés. A l'avenir, les sections concourantes seront divisées en 4 catégories et des couronnes de laurier pourront être obtenues dans chacune d'elles.

Les sections sont invitées à se prononcer sur ces modifications pour le 18 février prochain.

— 1899 —

31 janvier. — Le Comité central annonce aux sections l'admission de celle de Bière dans le giron cantonal.

Sur présentation de la Commission technique il adopte le règlement pour l'obtention du diplôme pour moniteurs.

Conformément aux décisions de l'assemblée des délégués du 14 décembre 1897, ce Règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 1898; ainsi tout moniteur qui depuis cette date estimerait avoir droit au diplôme, suivant les articles 2 ou 3 du Règlement, devra s'adresser à sa section en fournissant ses états de service, lesquels seront contrôlés et adressés au Comité central pour le 31 mars prochain.

Ce diplôme sera délivré : 1^o à ceux qui auront assisté régulièrement aux cours de moniteurs organisés par la Société cantonale pendant une période de 5 ans et qui auront dirigé leur section dans les concours durant la même période ; 2^o à ceux qui auront suivi régulièrement les cours pour engins organisés par le Comité central pendant 6 ans et qui auront fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

La section de Morges a désigné, conformément à l'article 15 des statuts, comme membres du Comité central, MM. Ch. Berger et Albert Pignet.

Le Département de l'Instruction publique annonce un subside de fr. 300, pour les cours de moniteurs qui ont eu lieu en 1898.

Le prix de la carte de fête pour la fête cantonale de Morges, est fixé à fr. 12, d'accord avec le Comité d'organisation.

La section *Bourgeoise* de Nyon demande de nouveau son admission dans le giron cantonal, mais l'ancienne section de

cette ville s'y oppose. Un rapprochement des deux sociétés paraissant possible, le Comité central désigne Alf. Carrard et A. Ganly pour faire les démarches nécessaires en vue d'y parvenir.

3 mars. — Le Comité central communique aux sections le résultat des diverses votations intervenues dans la Société cantonale :

I. *Révision des statuts.* — Votants : 893. Ceux-ci sont adoptés par 862 oui, contre 30 non et 1 bulletin blanc.

II. *Révision du Règlement de fêtes.* — Votants : 893 dont 814 oui, 69 non et 10 bulletins blancs.

III. *Election du Jury.* — Votants : 4027, sont nommés : MM. Alf. Cornaz, Lausanne-B. ; Ernest Hartmann, Lausanne-B. ; O. Duruz, Lausanne-A. G. ; Jules Bohler, Sion ; Hector Capt, Sentier ; Alb., Perrenoud, Moudon ; Ch. Berger, Morges ; L. Gottofrey, Nyon ; Jules Allamand, Montreux ; Ami Jaccard, Ste-Croix ; Jean Tanner, Lucens ; Henri Pignet, Sentier ; Ernest Cousin, Yverdon ; A. Mayor, Aigle ; Eug. Boudry, Lausanne-B. ; G. Reisser, Lausanne-A. G. ; E. Aucklin, Montreux ; Ed. Junod, La Sagne ; V. Champion, Lausanne-A. G. ; Jules Schopfer, Vevey-A. ; Louis Badoux, Vevey-A. ; Arnold Merlin, Villeneuve.

Ch. Berger ayant opté pour le Jury ne fait plus partie du Comité central ; la section de Morges reste représentée par Albert Pignet conformément à l'art. 15 des statuts révisés.

Un cours de moniteurs aura lieu à Lausanne, les 25 et 26 courant ; le programme des travaux comprend entr'autres les exercices à exécuter au prochain concours.

Les démarches tentées en vue d'un rapprochement et de la fusion des deux sections de Nyon n'ont pas abouti ; l'attitude du Comité de la *Bourgeoise* a fait une mauvaise impression aux délégués du Comité central, aussi sera-t-il proposé de ne pas admettre cette section dans la société cantonale.

Une demande d'admission, formulée par la section de Montreux *Avenir*, ne peut être prise en considération, vu les renseignements défavorables obtenus par le Comité central ; elle sera invitée à retirer sa demande pour ne pas s'exposer à un échec.

Sont désignés, pour juger la composition des exercices libres conjointement avec la Commission technique : Oscar Duruz, E. Hartmann, à Lausanne ; Jules Schopfer, à Vevey.

17 mai. — Alfred Cornaz n'ayant pas accepté la fonction de membre du Jury pour la prochaine fête, est remplacé par Ch. Champod, de Lausanne-B.

Un cours, exclusivement destiné aux moniteurs-chefs, en vue du concours de Morges, aura lieu dans cette ville, les 27 et 28 courant. Chaque section ne peut s'y faire représenter que par un seul moniteur.

25 juin. — La votation relative à la demande d'admission formulée par la section *Bourgeoise* de Nyon a donné les résultats suivants : votants : 712 ; oui 248, non 492, 2 bulletins blancs.

Cette section n'est, par conséquent, pas admise.

1-3 juillet. — *Fête cantonale à Morges.* — C'est la troisième fois, depuis la fondation de la Société cantonale, que Morges reçoit les gymnastes à l'occasion de leur fête.

Samedi matin, 1^{er} juillet, à l'arrivée du train de 10 heures, la section de Morges et « l'Union Instrumentale », reçoivent les gymnastes à la gare ; un gracieux cortège parcourt les rues de la ville et se rend à la cantine où a lieu la réception officielle.

La décoration de la ville est charmante, malheureusement la pluie va tout gâter. Le grand portail de l'Arsenal, avec ses canons, ses trophées de drapeaux et ses panoplies d'armes anciennes, fait le plus bel effet.

M. Jules Comte, de Payerne, président du Comité d'organisation de la dernière fête, présente la bannière cantonale. Au nom de la ville de Payerne, il apporte à celle de Morges des salutations patriotiques ; il célèbre les joutes pacifiques et les exercices corporels et fait des vœux pour la réussite de la fête.

M. A. Jaton, député, reçoit la bannière au nom des Morgiens ; il salue les gymnastes, cette belle jeunesse, espoir du pays, il boit à la vaillante phalange des défenseurs de la patrie au jour du danger.

Ces deux discours sont longuement applaudis.

Les gymnastes se rendent ensuite dans leurs cantonnements.

Dès 1 heure après midi, commencent les concours aux engins ; ils peuvent avoir lieu en plein air et ne se terminent qu'après 9 heures du soir.

Dimanche matin, concours de sections ; malheureusement

la pluie ne permet pas le travail sur la place de fête. Il en résulte de nombreux retards et il ne sera pas possible de rattraper le temps perdu.

Le culte a lieu à 8 ½ heures à la cantine ; un nombreux public y assiste. M. le pasteur Curchod fait un très beau sermon, il engage les jeunes gens à travailler aussi bien au développement de leur âme qu'à celui de leur corps.

Le concours de sections prévoit une série de mouvements d'ensemble avec cannes, des exercices imposés au reek et des exercices au cheval avec arçons, composés au choix de chaque section.

Les exercices au cheval ont lieu sous la cantine, les exercices préliminaires dans un hangar près de la gare, ceux au reek sur la place de fête, entre les nombreuses averses, et malgré un vent violent. Pour les luttes, le Comité a loué les installations d'un cirque forain.

Les exercices d'ensemble, qui devaient avoir lieu le dimanche, ont été supprimés à cause de la pluie.

Après le souper, soirée familière et concert à la cantine. Les travaux des sections étant terminés, les gros soucis sont passés, aussi la soirée est-elle fort gaie.

Lundi matin, les travaux individuels continuent ; le temps est plus élément que la veille, aussi les exercices d'ensemble, auxquels 700 gymnastes participent, peuvent-ils être exécutés.

La fête se termine par un cortège en ville, suivi de la distribution des récompenses, après un discours de circonstance de M. E. Hartmann, président du Jury.

Concours de sections. — Couronne de laurier : 1^{re} catégorie : 1. Lausanne-B. et Lausanne-A. G., 29,750 points, ex aequo ; 2. Vevey-Ancienne, 28,105 ; 3. Sentier, 28,075.

II^{me} catégorie : 1. Morges, 28,263 ; 2. St-Croix, 27,936 ; 3. Nyon, 27,347.

III^{me} catégorie : 1. Yverdon, 28,461 ; 2. Lucens, 27,975 ; 3. Aubonne, 27,708 ; 4. Payerne, 27,017 ; 5. Aigle, 26,583.

IV^{me} catégorie : 1. Montreux-Ancienne, 29,083 ; 2. Grandson, 28,628 ; 3. Moudon, 28,375 ; 4. Montreux-Helvétia, 28,292 ; 5. La Sagne, 28,153 ; 6. Cully, 28,023 ; 7. La Tour, 27,888 ; 8. Brassus, 27,806 ; 9. Lutry, 27,584 ; 10. Chexbres et Sion, 27,361, ex aequo ; 11. Rolle, 27,308 ; 12. La Chaux, 27,050 ; 13. Ville-neuve, 26,486 ; 14. Orbe, 26,401 ; 15. Bière, 26,169.

Couronnes de chêne : IV^{me} catégorie: 1. Avenches, 25,750 ; 2. Corcelles, 25,757 ; 3. Bex, 24,974 ; 4. Monthey, 24,708.

Concours aux engins : Couronnes de laurier : 1. Rouilly Emile, Lausanne-A. G. ; 2. Delisle Marius, Lausanne-B. ; 3. Hiebler Henri, Grandson ; 4. Monney Louis, Plainpalais ; 5. Meylan Jules, Sentier ; 6. Huser Mareel, Lausanne-B. ; 7. Bernhardt L. Vevey A. ; 8. Jaccoud Arthur, Lausanne-B. ; 9. Stegmann Fritz, Montreux-A. ; 10. Huguenin Alph. Yverdon ; 11. Stahl Jean, Vevey, J. P. ; 12. Guignard Paul, Sentier ; 13. Ramolet Ferd., Yverdon ; 14. Würster Alfred, Lausanne-A. ; 15. Germain Louis, Lausanne-A. G. ; 16. Thorin J., Carouge ; Bohy Jaques, Nyon ; Pavid Henri, Morges, ex æquo :

Concours aux jeux nationaux : Couronnes de chêne : 1. Cherpillod Armand, Ste-Croix ; 2. Bossy Frédéric, Payerne ; 3. Baunaz Alphonse, Aigle ; 4. Margot Louis, l'Auberson ; 5. Raymond Henri, Lucens ; 6. Ryser Auguste, Payerne ; 7. Hemmeler Max, Lausanne-A. ; 8. Huber Joseph, Montreux-Ancienne et Longchamp, Vevey-Jeunes Patriotes, ex æquo ; 9. Mettauer Xavier, Lausanne B. ; 9. Golay Elisée, Lausanne A. et Wächtler, Lausanne A. ex æquo ; 10. Jaccard Auguste, La Chaux ; 11. Barbey Arthur, Montreux-Ancienne ; Cuendet Georges, Ste-Croix et Piquet Francis, Sentier, ex æquo ; 12. Amstutz Georges, Lausanne-B. et Junod Armand, Ste-Croix, ex æquo ; 13. Cottens Léon, Lausanne-A. et Jaccard Arthur, Ste-Croix, ex æquo ; 14. Siegenthaler Jean, Lausanne-A. ; 15. Bruggmann Ch., Sentier. Guignard Paul, Sentier ; Meylan Emile Sentier ; Orange Frank, Eaux-Vives, Genève, et Rentsch Frédéric, Lausanne-B. ex æquo ; 16. Wagner Ch., Lausanne-A. ; 17. Golay Alfred, Nyon, et Métraux Philippe, Vevey-Ancienne, ex æquo ; 18. Mermoud F., Lausanne-B. ; 19. Bugnon Louis, Ste-Croix ; 20. Michel William, Genève Helvetia ; 21. Rueff Aug, Genève, Helvetia ; 22. Welti Fritz, Bex ; 23. Félix Ed., Lausanne-A. ; 24. Doudin Henri, Payerne ; 25. Holzer, Lucens ; Zaza, Ste-Croix et Würster Ad., Lausanne-A., ex æquo ; 26. Roulet F., Lausanne-A. ; 27. Wicky, Paul, Lausanne-B. ; 28. Martin Marius, La Tour ; 29. Dutoit Alfred, Lausanne-A. et Meylan William, Sentier, ex æquo ; 30. Schaub Gottlieb, Payerne ; 31. Ray Jules, Grandson.

Une fête cantonale résume le travail de trois ans et permet de constater le chemin parcouru. Est-il possible d'affirmer la supériorité des travaux présentés à la fête de Morges sur ceux de la

fête de Payerne ? En d'autres termes avons-nous sérieusement progressé pendant la dernière période écoulée. Il serait croyons-nous, téméraire de se prononcer dans un sens ou dans l'autre, car il ne nous paraît guère possible d'établir un jugement sérieux sur les données qui résultent d'un concours fait à Morges dans d'aussi mauvaises conditions.

Le Jury a prononcé, aussi bien ne voulons-nous pas revenir sur ce qu'il a dit ; nous nous contentons d'affirmer que le Comité d'organisation avait pris toutes les mesures nécessaires en vue de la bonne réussite de la fête et que si rien n'eut dépendu què de lui, la fête Morges aurait pu être classée au nombre des mieux réussies.

Malheureusement le temps déplorable, qui a régné presque continuellement, a renversé l'échafaudage de l'organisation : programme changé, sections diminuées en vue des concours, gymnastes mouillés, recettes nulles, dépenses augmentées, etc., telles furent les conséquences nécessaires d'un état de choses impossible à prévoir, ou plutôt à prévenir.

Et malgré tout, grâce à un temps plus clément le lundi qui permit de distribuer les prix sur la place de fête et d'exécuter les exercices généraux, grâce aussi à l'activité, au dévouement et au savoir-faire des différentes commissions, les comptes de la fête bouclent, contre toutes les prévisions, par un boni d'environ fr. 1000.

En face de ce résultat inespéré, involontairement l'on songe à ce qu'aurait pu être l'excédent des recettes, si la fête avait été favorisée d'un temps pareil à celui dont bénéficièrent les fêtes précédentes de Payerne et de Lausanne.

Diplômes de moniteurs décernés à la fête cantonale de Morges en 1899. — Bohler Jules, Sion ; Mayor Alphonse, Aigle ; Vittet Edouard, Moudon ; Antonietti Louis, Vevey ; Hass Octave, Vevey ; Audemars Arth., Brassus ; Guignard Paul, Sentier ; Bohy Jaques, Nyon ; Cornaz Alfred, Lausanne ; Pilloud Gust., Lausanne ; Bunter Aloïs, Lucens ; Chauvet Ferd., Morges ; Pavid Henri, Morges ; Reisser Gust., Lausanne ; Serex Charles, Morges ; Paschoud Louis, Lutry ; Chapallaz Fr., Yverdon ; Kohler Gust., Lausanne ; Junod Herm., La Sagne ; Lebet Jacques, Ste-Croix ; Campiche L., La Sagne ; Duruz Oscar, Lausanne ; Meier Jacob, Lausanne ; Viret Jules, Villeneuve ; Ganty Antoine, Lutry ; Antonietti Aug., Vevey ; Aubert Léon, Sentier ; Hiebler Henri,

Yverdon: Chappuis A., Lausanne; Brützel Charles, Vevey; Boudry Eugène, Lausanne; Berger Charles, Morges; Champod Ch., Lausanne; Grec Benjamin, Vevey; Schopfer Jules, Vevey; Duboux E., Lausanne; Golay Henri Sentier; Gottsfrey Louis, Nyon; Eyer Louis, Vevey; Aucklin Emile, Montreux; Wecker Aug., Aubonne; Hartmann Ernest, Ste-Croix.

4 octobre. — Les sections sont informées que l'assemblée des délégués aura lieu le 5 novembre prochain, à Lausanne et le Comité central leur en adresse l'ordre du jour.

5 novembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de Constant Diday, président.

31 sections sont représentées par 91 délégués.

Le président rappelle au souvenir de l'assemblée le décès d'un vétéran gymnaste, M. Ch. Bugnon, à Nyon, membre honoraire de la Société cantonale.

Une proposition de la Tour-de-Peilz demandant une modification de l'article 5 § 2 du Règlement de fêtes, ainsi que le vœu émis par la section Amis-Gymnastes, de Lausanne, sont renvoyés au Comité central pour étude et rapport à la prochaine assemblée.

Une modification à l'article 11 du Règlement de fêtes, demandée par les Amis-Gymnastes, de Lausanne, en ce sens que pour chaque gymnaste manquant dans une catégorie au concours de sections, la note retranchée de $\frac{1}{10}$ par gymnaste soit portée à $\frac{1}{20}$, est adoptée par 54 voix contre 4.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale, MM. Merlin Arnold, à Aigle; Hämmerli Aloïs, à Lausanne; Mayor Alphonse, à Aigle; Jaton Albert, Redard Victor, Berger Charles et Pignet Albert, à Morges.

La section d'Aigle est désignée pour organiser la fête cantonale de 1902.

Alfred Carrard fait un rapport verbal sur la question de créer un recueil de chants gymnastiques; l'assemblée, approuvant le programme fixé, donne pleins pouvoirs à la commission nommée, pour mener à bien cette affaire.

La section de Montreux « Ancienne » est nommée vérificatrice des comptes pour l'exercice du 1896-1899.

L' avoir de la Société est actuellement de fr. 2447,27.

Le projet de tarif des indemnités allouées au Comité central

à la Commission technique et aux délégués fédéraux est adopté comme suit:

1. Indemnité journalière pour le Comité central et la Commission technique fr. 3.

2. Indemnité journalière aux délégués fédéraux fr. 5.—

3. Remboursement des frais de transport en 3^{me} classe.

4. Indemnité de couche: par nuit, fr. 3.—

La cotisation cantonale reste fixée au même chiffre qu'actuellement.

Le président est heureux d'annoncer à l'assemblée que notre ami C. Reynold, de Vevey, vient de faire don à la Société cantonale de la collection du *Gymnaste* dès sa fondation, années 1860 à 1885; il remercie chaleureusement le généreux donateur.

31 décembre — Etat de la Société cantonale à ce jour:

37 sections, avec 2802 membres, savoir: 833 actifs, 1949 honoraires, passifs et libres.

5 janvier. — Le Comité central communique aux sections le résultat des diverses votations intervenues dans la Société cantonale.

32 sections, avec 926 membres y ont pris part.

Sont nommés membres du Comité central:

Reisser Gustave, à Lausanne; Hartmann Ernest, à Lausanne; Viret Jules, à Villeneuve; Badoux Louis, à Vevey, Serex Charles, à Morges.

Membres de la Commission technique: Duruz Oscar, à Lausanne; Cornaz Alfred, Lausanne; Wenger Emile, à Lucens.

Délégués fédéraux: Tenthorey Henri, à Payerne; Gaud Alphonse, à Montreux; Diday Constant, à Nyon; Blanchard Louis, à Lausanne; Pignet Albert, à Morges; Kramer Henri, à Yverdon; Aubert Léon, au Sentier; Carrard Alfred, à Lausanne; Hartmann Ernest, à Lausanne; Grec Benjamin, à Vevey.

Avant de remettre ses pouvoirs, le Comité central sortant de charge, tient à remercier les sections et gymnastes en particulier pour leur bienveillant appui; il forme les meilleurs vœux pour la prospérité de nos chères sections et de notre Société cantonale.

5 février — Le Comité central et la Commission technique pour l'exercice 1900-1902, se sont constitués comme suit :

Comité central. — Président : Hartmann Ernest ; Vice-Président : Viret Jules ; Secrétaire : Reisser Gustave ; Caissier : Serex Charles ; Archiviste : Badoux Louis.

Commission technique. — Président : Duruz Oscar ; Secrétaire : Wenger Emile ; Membre : Cornaz Alfred.

Le Comité central a nommé directeurs des cours de cercles, pour la même période, les trois membres de la Commission technique et leur a adjoint, comme suppléants : Bossy Frédéric, à Payerne et Guignard Paul, au Sentier.

28 sections ont pris part à la votation relative à la modification de l'article 11 du Règlement des fêtes cantonales.

La modification demandée est admise par 621 voix contre 132.

La section de Château-d'Oex est admise dans le giron cantonal ; en revanche, celle de Perroy, qui s'est dissoute, a donné sa démission.

Un cours de moniteurs pour la démonstration des exercices obligatoires de la fête fédérale de la Chaux-de-Fonds, aura lieu en deux séries, les 23 février et 4 mars, à Lausanne.

Le Comité central, informe les sections, qu'il consacrera tous ses efforts et son dévouement à la prospérité de la Société cantonale. Il compte, pour le faciliter dans sa tâche, sur l'appui de tous les gymnastes et les engage à apporter dans leurs discussions toute la courtoisie nécessaire au maintien des rapports amicaux qui doivent exister entre les sections.

11 mars. — La section de Sion se retire de notre association, une Société cantonale s'étant constituée en Valais.

Un cours de moniteurs, pour les jeux nationaux, sera organisé en deux séries, savoir : le 8 avril à Payerne et le 22 avril à Vevey.

15 mai. — La seconde journée du cours de moniteurs pour engins a été fixée comme suit : le dimanche 10 juin, à Montreux et le dimanche 17 juin, à Yverdon.

La section de Pully est admise dans la Société cantonale.

En revanche, les sections sont appelées à se prononcer sur le cas suivant :

En date du 25 novembre 1898, la Société « l'Avenir » de

Montreux, faisait une demande d'entrée dans le giron cantonal, demande à laquelle les sections « Ancienne » et « Helvétia » de la même localité firent immédiatement opposition.

Dès lors, et après avoir procédé à une enquête, le Comité central a réuni par deux fois les comités des sections intéressées et a vivement insisté pour obtenir la fusion de « l'Avenir » et de « l'Ancienne ».

Chaque fois des promesses lui ont été faites de part et d'autre, assurant que les négociations seraient engagées et laissant espérer une heureuse solution.

Or, en date des 1 et 2 mai courant, les sections « l'Avenir » et « l'Ancienne » ont avisé le Comité central qu'une entente n'avait pu intervenir et que toute idée de fusion devait être abandonnée.

Ensuite de ce qui précède et vu les renseignements que possède le Comité central, il lui est impossible de donner un préavis favorable à l'admission de cette société dans le giron vaudois.

Conformément à l'article 3 des statuts, cette demande d'admission est soumise à la votation de la Société cantonale jusqu'au 20 juin prochain.

Un diplôme de moniteur est délivré au gymnaste Paul Gonthier, à La Chaux ; affaire restée en suspens depuis la fête de Morges.

10 septembre. — 19 sections ont pris part à la votation concernant la demande d'admission dans le giron cantonal formulée par la Société « l'Avenir des Planches » de Montreux. Cette demande est repoussée par 417 voix contre 38.

Le Conseil d'Etat a alloué un subside de fr. 250, aux sections vaudoises qui ont participé à la fête fédérale de la Chaux-de-Fonds.

6 octobre. — Les sections sont informées que l'Assemblée des délégués aura lieu le 11 novembre à Cossonay et le Comité central leur en communique l'ordre du jour.

10 novembre. — Ernest Hartmann et Louis Badoux sont désignés pour représenter le Comité central, le 2 décembre prochain, au jubilé cinquantenaire de la fondation de la section d'Yverdon.

11 novembre. — *Assemblée de délégués à Cossonay.* — Présidence de Ernest Hartmann, président.

29 sections sont représentées par 82 délégués.

La provision de Règlement des fêtes cantonales étant épuisée, le Comité en propose la réimpression. A cette occasion, et étant donné que plusieurs changements ont déjà été apportés depuis le dernier tirage, l'assemblée décide que les sections qui auraient d'autres modifications à présenter devront adresser leurs propositions au Comité central pour le 31 mai 1901.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale : MM. Desponds Gustave, à l'Auberson ; Demiéville Adrien, à Lausanne ; Messerli Théodore, à Lausanne ; Gilliéron Alfred, à Lausanne ; Jaton Abram, à Yverdon ; Mullener Charles, à Morges ; Roulet Henri, à Morges ; Tenthorcy Henri, à Payerne ; Ganty Antoine, à Lutry.

Le rapport de la section vérificatrice des comptes (Montreux-Ancienne), pour l'exercice 1897-1899, est adopté par l'assemblée.

L'avoir de la Société cantonale, à ce jour, est de fr. 2306.44.

Yverdon est désigné comme lieu de la course cantonale de 1901.

La cotisation annuelle est maintenue à fr. 1.20.

— 1901 —

3 février. — La section de Cossonay demande son admission dans la Société cantonale.

Le Conseil d'Etat annonce un subside de fr. 300, en faveur des cours de moniteurs de l'année dernière.

11 février. — Les sections sont informées qu'un cours de moniteurs aux engins aura lieu les 23 et 24 courant, à Lausanne, avec le programme suivant :

1. Préliminaires avec massues et exercices au cheval pour la course cantonale.

2. Etude du programme fédéral et natation.

Ensuite de la nomination de Ernest Hartmann, comme membre du Comité central fédéral, Louis Campiche, à La Sagne, premier suppléant, a été désigné pour compléter la liste des délégués fédéraux.

Le Comité central constate avec regret que quelques-uns de nos gymnastes continuent à participer, contre rémunération

en espèces, à des luttes organisées par des entrepreneurs de spectacles; il s'élève contre ces exhibitions de nos gymnastes-lutteurs dans ces représentations acrobatiques et attire leur attention sur les conséquences qu'elles peuvent avoir pour eux, étant résolu à faire respecter la décision prise par la Société fédérale et dont voici la teneur :

1. La Société fédérale interdit la remise des prix en espèces dans les fêtes de lutte.

2. La participation des membres de la Société fédérale aux fêtes de lutte dans laquelle des prix en argent sont délivrés est interdite.

3. L'organisation des fêtes de gymnastique et de lutte avec prix en espèces est interdite aux sections de la Société fédérale.

3 avril. — La section de Cossonay est admise dans le giron cantonal.

Le nouveau projet de diplôme pour le concours de sections sera étudié par le peintre Rouge, à Aigle.

23 avril. — Le Comité central informe les sections que la course cantonale est fixée au dimanche 16 juin, à Yverdon.

A l'occasion de cette course, il sera organisé des concours individuels aux engins et aux jeux nationaux; toutefois les gymnastes ne pourront prendre part qu'à l'un de ces concours et devront faire les exercices généraux, à défaut de quoi leur concours sera annulé.

Les sections sont invitées à participer nombreuses à cette réunion et à étudier sérieusement les exercices d'ensemble qui seront exécutés, à cette occasion, par tous les gymnastes présents.

29 mai. — Le Comité central adresse aux sections le programme de la course cantonale.

De son côté le Comité d'organisation les invite chaleureusement à prendre part à cette fête.

Vous ne trouverez pas chez nous, dit-il, des arcs-de-triomphe et des guirlandes de verdure, comme toute ville en fête sait ordinairement se parer; dans ce domaine-là nous serons modestes, mais ce que nous pouvons vous promettre, ce sont des coeurs battant à l'unisson des vôtres pour tout ce qui touche aux exercices qui contribuent au développement physique et moral de notre jeunesse, pour le plus grand bien de la Patrie.

Une réception cordiale et sympathique vous attend dans nos murs le 16 juin prochain; venez nombreux afin de montrer la vitalité de votre société et les progrès réalisés depuis la fête cantonale de 1899.

16 juin. — *Course cantonale à Yverdon.* — La réussite de cette réunion a failli être compromise par le mauvais temps. Les nuages menaçants que le vent du sud attirait sur nos têtes ne se sont heureusement transformés en pluie que deux ou trois fois durant l'après-midi et les travaux des gymnastes, à part les dernières luttes, ont pu s'exécuter en plein air, devant un nombreux public, qui les a suivis avec le plus vif intérêt.

Les gymnastes n'aiment pas qu'on leur fasse de longs discours et surtout que les orateurs soient nombreux. Le programme de cette journée, très serré, laissait d'ailleurs tout juste le temps nécessaire pour l'exécution des concours individuels et des exercices d'ensemble; la partie oratoire du banquet, excellemment servi, au Casino-Théâtre, et auquel ont pris part plus de 400 convives, s'est donc bornée en quelques paroles de M. C. Bujard, député, lequel a souhaité la bienvenue aux gymnastes, au nom des autorités et de la population d'Yverdon. L'orateur a porté son toast à la Société cantonale vaudoise de gymnastique.

M. E. Hartmann, président du Comité central a adressé ses sincères remerciements au Comité d'organisation et à la population d'Yverdon.

Aussitôt après, les travaux sont repris.

Les exercices d'ensemble avec massues, assez bien enlevés, ont produit un très bel effet.

Venait ensuite une innovation de la Commission technique: des sauts exécutés simultanément à 32 chevaux. Ces exercices n'ont malheureusement pas donné le résultat attendu. Beaucoup de gymnastes manquaient d'assurance; la préparation était insuffisante. Les gymnastes, pensaient-ils peut-être que cela ne valait pas la peine de se préparer sérieusement pour une course? Ce travail aurait dû être étudié comme un exercice de concours, puisqu'il devait être exécuté en public et jugé par celui-ci.

Il faut cependant reconnaître que les sauts avec élan ne permettaient pas de grouper suffisamment les chevaux et que l'engin lui-même ne se prêtait pas très bien à ce genre de production. Néanmoins l'idée ne doit pas être abandonnée, mais nous voudrions voir tenter, dans une prochaine course, un nouvel essai d'exercices d'ensemble à d'autres engins.

Les travaux individuels ont aussi laissé un peu à désirer, surtout au saut et à la lutte. Il a été délivré 121 prix aux engins et 57 aux nationaux.

Malgré ces quelques critiques et grâce à sa bonne organisation, à l'accueil cordial de la section d'Yverdon, des autorités et de la population, la fête n'a pas manqué d'intérêt ni d'entrain.

Une représentation fort réussie au Casino-Théâtre, offerte par la section d'Yverdon et le bal très animé qui lui a succédé ont gaiement terminé la course cantonale de 1901.

11 août. — Un cours de moniteurs, pour les jeux nationaux, divisé en deux séries, aura lieu le 6 octobre, à Lucens, directeurs: Bossy F. et Cherpillod A. et à Nyon, directeurs: O. Duruz et P. Guignard.

Le saut est désigné comme engin libre pour le concours de la fête d'Aigle.

31 août. — Le Comité central communique aux sections l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui aura lieu à Vevey le 29 septembre.

28 septembre. — La section d'Aigle désigne A. Dulex comme représentant de la section de fête au sein du Comité central.

29 septembre. — *Assemblée de délégués à Vevey.* — Présidence de E. Hartman, président.

30 sections sont représentées par 85 délégués.

Le président rappelle à l'assemblée la mémoire de trois membres honoraires décédés dans le courant de l'année: MM. Hector Capt, au Sentier; Gustave Mabile, à Yverdon; Henninger, à Chailly.

La proposition de la section de Payerne, d'instituer des concours à vue dans les fêtes cantonales, est renvoyée à l'étude de la Commission technique, qui en fera l'essai dans les cours de moniteurs et, cas échéant, à la prochaine course cantonale.

Le projet de Règlement de fêtes, élaboré par le Comité central et la Commission technique, est adopté après quelques modifications. Les sections seront invitées à se prononcer sur son acceptation ou son rejet, pour le 10 décembre prochain.

Au sujet des présentations de membres honoraires, le président attire l'attention des délégués sur l'abus que l'on fait de ce titre et rappelle la motion de Ad. Michel, adoptée le 25 octobre 1895.

L'assemblée confère l'honorariat à MM. Rodolphe Inder-

binz, à Lausanne; Charles Sartory, à Vevey; Louis Emery, à Vevey, Emile Mottaz et Jacques Levallant, à Yverdon.

Le Comité communique aux délégués la composition du Comité d'organisation de la fête cantonale d'Aigle, lequel est ainsi constitué:

Président d'honneur: MM. Cossy Robert, Conseiller d'Etat, Cherix Aimé, préfet. *Président effectif:* M. Décoppet Maurice, inspecteur-forestier. *Vice-Président:* M. Soutter Samuel, docteur. *Secrétaires:* MM. Gilliéron Alexis, Amandruz Charles.

Présidents des différentes sections:

Police: M. Soutter Jules. *Substances:* M. Genillard, municipal. *Prix:* M. Roy Gustave, municipal. *Constructions:* M. Jaqueroz Auguste. *Réception et Publicité:* M. Bonnard, avocat. *Décoration:* M. Borloz, municipal. *Finances:* M. Soutter Charles. *Logements:* M. Tauxe, député. *Engins:* M. Kälin, Martin.

La section *Le Risoux*, du Lieu, est admise dans le giron cantonal.

Les sections de Grandson et d'Yverdon faisant opposition à la réception de la section *Amis-Gymnastes* d'Yverdon, le Comité procédera à l'enquête prévue par l'article 30 des statuts.

Les sections de Gimel et Nyon *Bourgeoise* sollicitent également leur admission dans la Société cantonale.

L'avoir de la Société à ce jour, est de fr. 3097.37.

L'Etat de Vaud accorde un subside de fr. 300, pour les cours de moniteurs de 1901.

10 novembre. — Le Comité central fixe un cours de moniteurs, pour l'étude des exercices de la fête cantonale d'Aigle, au 24 novembre, à Lausanne.

6 janvier. — Résultat de la votation pour la nomination du Jury, de la fête cantonale.

32 sections ont pris part au vote.

Sont élus:

MM. Fritz Bossy, à Payerne; Eug., Boudry, Lausanne-B.; Victor Champion, Lausanne-A. G.; Ami Jaccard, Ste-Croix; Emile Rouilly, Lausanne-A. G.; H. Piguët, Sentier; Ad. Michel, Lausanne-B.; Jules Cottier, Lausanne-A. G.; G. Lecoltre, Sentier; Arthur Audemars, Brassus; Ls Gottofrey, Nyon; Alphonse

Mayor, Aigle; Chs Champod, Lausanne B.; Edouard Junod, La Sagne; Louis Emery, Vevey J.-P.; Jean Tanner, Lucens; Chs Berger Morges; Albert Perrenoud, Moudon; Ernest Cousin, Yverdon; Benj., Grec, Vevey-Ancienne; Jules Allamand, Montreux-Ancienne; Jules Rossiard, Montreux-Ancienne; Jules Schopfer, Vevey-Ancienne; Henri Pavid, Yverdon.

31 sections ont participé à la votation concernant le Règlement de fêtes.

Celui-ci est adopté par 781 voix contre 153.

La section de Gimel est admise dans la Société cantonale.

Le Comité central renseigne les sections au sujet de l'enquête à laquelle il s'est livré relativement à l'opposition faite par les sections d'Yverdon et Grandson à la demande d'admission formulée par la Société Amis-Gymnastes d'Yverdon.

Estimant que les sections doivent être suffisamment renseignées par l'exposé qu'il leur donne, la Société cantonale est invitée à se prononcer sur la demande d'entrée de cette nouvelle société.

Aucun fait nouveau n'étant survenu depuis le rapport présenté à la Société cantonale en mai 1899 par le Comité central alors en fonctions, le Comité n'a pas cru devoir se livrer à une nouvelle enquête sur la demande d'admission de la section *La Bourgeoise* de Nyon.

Les sections se prononceront également sur cette demande pour le 5 février prochain.

8 février. — Le peintre Rouge adresse au Comité central le projet de diplôme pour le concours de sections dont il avait bien voulu se charger.

15 février. — Le Comité central communique aux sections le résultat des votations intervenues dans la Société cantonale.

33 sections ont pris part à la votation concernant la demande d'admission de la Société *La Bourgeoise* de Nyon.

Celle-ci est admise par 496 voix contre 303.

30 sections ont participé à la votation relative à la demande d'admission de la Société *Amis-Gymnastes* d'Yverdon.

Cette demande est rejetée par 386 voix contre 309.

Le Comité d'organisation de la fête cantonale d'Aigle, d'ac-

cord avec le Comité central, a fixé la date de cette fête aux 26, 27 et 28 juillet.

Le Comité central a constaté avec plaisir que le Comité d'organisation apportait beaucoup d'entrain et de dévouement dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui incombe.

Toutefois il lui est indispensable, pour mener à bien son entreprise, de connaître le plus tôt possible le nombre des sections et approximativement celui des gymnastes qui prendront part à la fête.

Les sections de gymnastique du Valais seront invitées à participer à la fête, mais aux concours individuels seulement.

Une invitation sera également adressée au Comité central fédéral, au Comité cantonal valaisan, au Comité d'organisation de la fête de Morges en 1899, au Conseil d'Etat et au Tribunal Cantonal.

Le prix de la carte de fête est fixé à fr. 11.— et celui de la demi carte à fr. 7.—

Le projet de diplôme pour le concours de sections, présenté par le peintre Rouge, est accepté par le Comité central.

3 avril. — Le prochain cours de moniteurs aux engins aura lieu en deux séries savoir :

A Montreux, les 12 et 13 avril; à Yverdon, les 19 et 20 avril.

Alphonse Gaud, à Montreux, renonce à son mandat de délégué à l'assemblée fédérale. D'autre part l'effectif actuel des gymnastes vaudois donne droit à un délégué de plus. Pour occuper ces deux places vacantes, il a été fait appel aux premiers suppléants en liste : Jules Bitterlin, à Lucens et Arnold Merlin, à Aigle.

3 mai. — Le tirage des diplômes pour le concours de sections est confié à la société des Arts graphiques, à Genève.

24 mai. — Les sections sont informées qu'un cours de moniteurs pour les jeux nationaux aura lieu le dimanche 22 juin en deux séries : à Moudon et à Villeneuve.

Un cours destiné exclusivement aux moniteurs généraux qui dirigeront leur section au concours cantonal d'Aigle aura lieu à Morges le dimanche 29 juin, à 9 heures du matin.

Ad. Michel et Emile Rouilly, à Lausanne et Jules Schopfer

à Vevey, ont été chargés, conjointement avec la Commission technique, d'examiner et de juger, avant la fête, la terminologie, la méthode et la difficulté des exercices libres des sections.

10 juillet. — Le Comité central adresse aux sections le plan de travail de la fête cantonale et leur fait diverses recommandations afin de faciliter l'exécution d'un programme excessivement chargé.

La section *Bourgeoise* de Lausanne, a exprimé au Comité central le désir de se présenter au concours avec un effectif de 80 gymnastes, hors classement. Cette société produira donc à la fête les exercices de section de la 1^{re} division, aux heures qui lui sont assignées dans le plan de travail, mais elle ne sera pas classée, et son travail, soumis à la critique du Jury, ne sera pas apprécié par des points.

Le Comité central croit être l'interprète de tous les gymnastes actifs en adressant un pressant appel à cette phalange aimée et respectée de notre association, à ces vieux gymnastes dont l'appui nous est si précieux et la présence si chère, à nos dévoués membres honoraires.

Ce serait pour nous, cadets, un immense plaisir de travailler sous les yeux bienveillants de nos aînés et d'exposer devant eux les résultats d'un travail assidu de plusieurs mois.

Et pour vous, chers membres honoraires, dit le Comité central, ne serait-ce pas un réel bonheur de pouvoir revivre quelques instants votre ancienne activité gymnastique, déjà bien éloignée pour plusieurs, récente encore pour d'autres ?

26-28 juillet. — *Fête cantonale à Aigle.* — La petite ville d'Aigle a mis pour trois jours ses plus beaux habits de fête. On ne voit qu'oriflammes et drapeaux, couronnes et guirlandes de verdure; toutes les maisons, toutes les fenêtres en sont parées. La population toute entière prend part à la fête, car c'est pour elle la fête de la jeunesse, la fête de la Patrie.

L'emplacement de fête est très vaste, très confortable; on y jouit d'une vue superbe. Il n'y manque qu'un peu d'ombrage et ce serait parfait.

Samedi à 10 1/2 h., les sections arrivent, un cortège se forme dans la rue de la gare et après avoir parcouru les principales rues se rend à la cantine.

Après une modeste collation offerte aux gymnastes a lieu la

remise de la bannière cantonale qu'apporte la section de Morges.

Elle est présentée par M. Alfred Jaton, député et reçue par M. Maurice Décoppet, président du Comité d'organisation, qui remercie les gymnastes d'être venus si nombreux et dit la joie de la population d'Aigle de les recevoir.

Les gymnastes vont ensuite prendre possession de leurs cantonnements.

Les concours artistiques de l'après-midi sont très fréquentés et le travail produit peut être taxé d'excellent.

Le soir, grande animation dans les rues et sur la place de fête, mais les gymnastes se font de plus en plus rares à mesure que l'heure s'avance, car les travaux en perspective pour le lendemain exigent préalablement un repos bienfaisant.

Dimanche matin dès 6 heures, les concours de sections commencent et dénotent une préparation des plus soignées ; plusieurs sections se distinguent d'une façon toute particulière et leurs exercices sont vivement applaudis.

Le concours aux jeux nationaux, les lutttes excepté, occupe également la plus grande partie de la matinée ; il est suivi, comme du reste le concours de sections, par un public nombreux et sympathique.

A 9 heures, tous les exercices sont suspendus pour le culte qui a lieu sous la cantine ; ils sont ensuite repris et se continuent jusqu'à l'heure du banquet.

La partie oratoire qui lui fait suite est des plus animées. Elle est ouverte par M. Eugène Bonnard, avocat, qui salue les invités :

M. Cossy, Conseiller d'Etat, porte le toast à la Patrie.

M. A. Schæchtlin, membre du Comité central fédéral, apporte aux gymnastes vaudois un cordial salut de la part de la Société qu'il représente.

M. Cherix, préfet, propose d'ajouter un témoignage tangible au toast porté à la patrie que nous aimons. A côté de nous, qui sommes dans la joie, il est des voisins en pleurs. L'inondation a dévasté leurs champs, détruit leurs récoltes. Teudons une main secourable à ces malheureux en leur donnant une preuve de notre confraternité fédérale. Une collecte faite séance tenante rapporte fr. 300.

A 2 1/2 heures, répétition des exercices d'ensemble, suivis avec le plus vif intérêt par des milliers de spectateurs, L'épreuve

est subie avec succès et promet une bonne exécution pour le soir.

Malheureusement, la pluie est venue modifier le programme de la fête et les concours qui n'étaient pas terminés ont été renvoyés au lendemain.

Les exercices généraux, dirigés par Oscar Duruz, ont fait dans la plaine ensoleillée, un touchant effet. Des larmes ont jailli de bien des yeux à leur vue, surtout quand, se réunissant pour la marche finale, les gymnastes ont entonné le « Roulez tambours ». La distribution des prix, présidée par M. Albert Perrenoud, président du Jury, s'est effectuée avec beaucoup d'ordre. Auparavant, M. Décoppet, président de la fête a, par de chaleureuses paroles, remercié les gymnastes de leur bonne tenue et célébré les vertus de la gymnastique.

Le président cantonal E. Hartmann lui a répondu en remerciant les « Aiglons » de leur hospitalité. Cette hospitalité a été large, bien ordonnée

La fête cantonale d'Aigle a démontré de réels progrès dans les travaux des gymnastes, particulièrement dans les exercices en sections et dans le soin qu'ont apporté les gymnastes dans leur tenue. La discipline et l'ordre n'ont cessé d'y régner.

La fête a fait honneur à la « gymnastique », à ses organisateurs, au canton de Vaud. Elle fait bien augurer de l'avenir de la Société cantonale.

Résultat des divers concours :

1. *Concours de sections* : 1^{re} Division. Couronnes de laurier :

1. Lausanne-A. G. 495,8 points ; 2. Vevey-Anc., 492,5 ; 3. Vevey-J. P., 490.

2^{me} Division. Couronnes de laurier :

1. Payerne, 492,4 ; 2. Sentier, 490,5 ; 3. Lucens, 489,3 ; 4. Ste-Croix, 487,8 ; 5. Nyon-Anc, 487,4.

3^{me} Division. Couronnes de laurier :

1. Montreux-Anc., 493 ; 2. Yverdon, 492,5 ; 3. Morges, 488,7 ; 4. Aigle, 482,5 ; 5. Aubonne, 480,5 ; 6. Nyon-B. 478,3.

4^{me} Division : Couronnes de laurier :

1. Tour-de-Peilz et Montreux-Helvétia, ex æquo, 491 ; 2. Moudon, 490,5 ; 3. Lutry, 490 ; 4. La Sagne, 489 ; 5. Chexbres, 487,5 ; 6. Cully, 485,5 ; 7. Grandson, 485,3 ; 8. Pully et Orbe, ex æquo, 485 ; 9. Brassus, 484,5 ; 10. Gimel, 483,1 ; 11. Rolle, 481,3 ; 12. Villeneuve, 480,9 ; 13. L'Auberson et Bière, ex æquo, 479,5 ;

14. Avenches, 178,5; 15. La Chaux, 176,9; 16. Château-d'Œx, 175,3.

Couronne de chêne : 17. Corcelles, 170,3.

II. *Concours artistique.* — Couronnes de laurier :

1. Ch. Rouilly, Lausanne-A. G. ; 2. M. Delisle, Lausanne-B. ; 3. Alphonse Huguenin, Yverdon ; 4. P. Piolini, Lausanne-B. ; 5. A. Jaccoud, Lausanne-B. ; 6. J. Meylan, Sentier ; 7. François Carabinier, Genève ; E. Germain, Lausanne-A. G. ; J. Klein, Montreux-Helvétia ; 8. J. Muller, Moudon ; 9. F. Wieland, Lausanne-A. G. ; L. Bernhardt, Vevey-Anc. ; 10. Ferd. Ramolet, Yverdon ; 11. L. Aubert, Sentier ; 12. L. Boubon, Lausanne, A. G. ; 13. A. Piguet, Sentier ; 14. Pamblanc, Lausanne-A. G. ; E. Schöpfer, Vevey-J. P. ; 15. A. Décosterd, Vevey-Ancienne ; J. Stahl, Vevey-J. P. ; 16. A. Junker, Tour-de-Peilz ; Ch. Mabilbe, Yverdon ; Ch. Siegrist, Payerne ; 17. E. Magnenat, Genève ; 18. M. Gloor, Genève ; 19. E. Bühler, Genève ; P. Pasche, Lausanne-B. ; J. Potterat, Lucens ; 20. H. Steinegger, Lausanne-B.

III. *Concours aux jeux nationaux.* — Couronnes de chêne :

1. Georges Cuendet, Ste-Croix ; 2. G. Amstutz, Lausanne-B. ; 3. Racine, Genève ; Rysler, Payerne ; 4. Barbey, Neuchâtel ; E. Vallotton, Serrières ; 5. Suter, Vevey ; Reymond, Lucens ; 6. Jaccard, Ste-Croix ; 7. Wicky, Lausanne-B. ; 8. Alf. Würster, Lausanne-A. G. ; 9. Lüthy, Nyon-Anc. ; Jndest, Vevey-Anc. ; 10. E. Keller, Lausanne-B. ; 11. Mermoud, Lausanne-B. ; Monaco, Vevey-J. P. ; Reymond, Brassus ; 12. M. Heyse, Lausanne-A. G. ; A. Lonchamp, Vevey-J. P. ; 13. G. Wicklès, Nyon-B. ; F.-L. Piguet, Sentier ; 14. Armand Junod, Ste-Croix ; G. Schaub, Payerne ; 15. B. Jomini, Payerne ; 16. J. Haltiner, Montreux-Helvétia ; M. Jäck, Sentier ; A. Paillard, L'Auberson ; F. Roulet, Lausanne-A. G. ; 17. H. Chamorel, Aigle ; E. Golay, Brassus ; H. Studer, Vevey-Anc. ; Elisee Golay, Lausanne-A. G. ; 18. P. Guignard, Sentier ; Fritz Andreck, Tramelan ; 19. Jean Baud, Genève ; Gaston Junod, Ste-Croix ; Louis Margot, L'Auberson ; A. Péter, Ste-Croix ; 20. A. Blum, Echallens ; H. Graf, La Chaux ; A. Potterat, Lucens.

La section *Bourgeoise* de Lausanne s'est présentée sans concourir, avec un effectif de 80 gymnastes. Une coupe lui a été décernée à titre de souvenir.

Le diplôme de moniteur a été remis, à la fête d'Aigle, aux gymnastes suivants :

Gustave Chablaix, Villeneuve ; Charles Rouilly, Lausanne ; Alphonse Huguenin, Yverdon ; Louis Chavan, Lausanne ; Arthur Jaccoud, Lausanne ; Eugène Bornand, Ste-Croix ; Paul Pache, Lausanne ; Henri Perrin, Yverdon ; Ernest Gissler, Aigle ; Léon Pasteur, Payerne ; Jean Grognez, La Tour ; Albert Malasse, Pully ; Jul. Zwahlen, Lausanne ; Marc Clavel, Rolle ; Jean Muller, Moudon ; François Clerc, Nyon ; Louis Steck, Lausanne ; Louis Boubon, Lausanne ; Léon Bernard, Vevey ; Emile Rouilly, Lausanne ; Marius Jordan, Vevey.

14 septembre. — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de Ernest Hartmann, président.

31 sections sont représentées par 100 délégués.

L'assemblée se lève pour rappeler la mémoire de trois membres honoraires décédés dans le courant de l'année : MM. P.-J. Joly, à Moudon ; J.-C. Piguet et John Capt, au Sentier.

Le rapport du caissier sur l'exercice 1901-02 accuse les chiffres suivants :

Dépenses	fr. 5678,09
Recettes	» 5199,85

Excédent des dépenses . fr. 478,24

L'avoir de la Société est actuellement de fr. 2080,63.

La section de Lucens est chargée de la vérification des comptes pour la période 1901-02.

Les sections de Vevey « Ancienne » et « Jeunes Patriotes », sollicitent l'honneur d'organiser la prochaine fête cantonale.

Les sections de Montreux « Ancienne » et « Helvetia », font la même demande pour leur localité.

A la votation, par 81 voix contre 49, Vevey est désigné comme lieu de la fête cantonale de 1905.

Le titre de membre honoraire de la Société cantonale est décerné aux personnes suivantes :

MM. Emile Scheller, à Aigle ; Edouard Junod, La Sagne ; Georges Junod, La Sagne ; Victor Champion, à Lausanne.

La cotisation semestrielle est maintenue à 60 ct.

L'indemnité journalière prévue à l'art. 35 des statuts, pour le Comité central, la Commission technique, les délégués fédéraux et les commissions spéciales, est fixée à fr. 5 au lieu de fr. 3.

Deux demandes relatives au fractionnement des points dans le jugement des concours, émanant, l'une de la section de

Lucens, l'autre de Ch. Champod, de Latsanne, sont renvoyées au Comité pour étude.

La section « Jeunes-Patriotes » de Vevey formule la proposition suivante :

Les sections prenant part à une fête cantonale avec un effectif de 40 membres au minimum ont droit à un membre du Jury.

Les membres du Jury d'une localité où il existe plusieurs sociétés ne pourront en aucun cas juger celles-ci au concours de sections.

Le Comité estime que cette proposition est inadmissible.

A la demande des « Jeunes-Patriotes », la discussion est renvoyée à la prochaine assemblée des délégués ; la section sera alors en mesure de développer sa motion.

Inderbitz, de Lausanne, désirerait qu'il soit organisé, à l'occasion de la fête cantonale de 1903, une exposition rétrospective des vieux engins, diplômes, etc.

Cette question est renvoyée au nouveau Comité pour étude.

Une proposition des « Amis-Gymnastes », de Lausanne, tendant à déterminer le droit du président central de départager les voix en cas d'égalité dans les votations des assemblées des délégués, est ajournée, jusqu'au moment où il sera fait une autre proposition de modification des statuts.

Les sections « Amis-Gymnastes » d'Yverdon et « l'Avenir » des Planches, à Montreux, sollicitent de nouveau leur admission dans la Société cantonale.

Conformément à l'art. 30 des statuts, ces sociétés seront définitivement admises dans notre association si aucune opposition n'est formulée dans le délai de 6 semaines.

La caisse cantonale allouera un subside de fr. 2 par jour aux gymnastes qui prendront part au cours de moniteurs-chefs à Yverdon, du 13 au 18 octobre prochain.

22 novembre. — Le Comité central communique aux sections le résultat des votations qui viennent d'avoir lieu dans la Société cantonale.

39 sections ont pris part à la votation concernant le Comité central et la Commission technique, avec un effectif de 1293 votants.

Sont élus membres du Comité central :

Adolphe Michel, Lausanne ; Charles Serex, Morges ; Louis Badoux, Vevey ; Jacques Bohy, Nyon ; Emile Pache, Lausanne.

Sont élus membres de la Commission technique :

Alfred Cornaz, Lausanne ; Oscar Duruz, Lausanne ; Marc Longchamp, Payerne.

38 sections ont participé à la votation pour la nomination des délégués à l'assemblée fédérale, avec un effectif de 1264 votants.

Sont élus :

Adolphe Michel, Lausanne ; Lous Badoux, Vevey ; Paul Guignard, Sentier ; Emile Scheller, Aigle ; Jules Bitterlin, Lucens ; Eugène Boudry, Lausanne ; Albert Piguët, Morges ; Emile Pache, Lausanne ; Aloïs Hammerli, Lausanne ; Louis Emery, Vevey ; Léon Aubert, Sentier.

Les sections « Ancienne » et « Helvétia » de Montreux ont fait part au Comité central de leur opposition à la demande d'admission présentée par la société « L'Avenir des Planches ».

La section « Ancienne » d'Yverdon fait également opposition à la demande semblable des « Amis-gymnastes » de cette ville.

Le Comité central, considérant qu'aucun fait nouveau ne s'est produit depuis l'époque où il a adressé aux sections son rapport sur ces deux sociétés et estimant que les gymnastes vaudois sont suffisamment renseignés sur la vitalité des sections en cause, soumet leur demande d'admission à la votation de la Société cantonale, jusqu'au 22 décembre prochain.

13 décembre. — Le Département de l'Instruction publique annonce un subside de fr. 350 pour les cours de moniteurs qui ont eu lieu en 1902.

19 décembre. — Le Comité central et la Commission technique, pour l'exercice 1903-05, se sont constitués comme suit :
Comité central : Président : Adolphe Michel ; Vice-président : Louis Badoux ; Secrétaire : Emile Pache ; Caissier : Charles Serex ; Archiviste : Jacques Bohy.

Commission technique : Président : Alfred Cornaz ; Secrétaire : Marc Longchamp ; Membre : Oscar Duruz.

Le Comité a nommé directeurs des cours de moniteurs, pour la même période, les membres de la Commission technique et leur a adjoint : Fritz Bossy, à Payerne et Léon Aubert, au Sentier.

Le nouveau Comité se fait l'interprète de la Société cantonale pour adresser ses chaleureux remerciements aux membres sortis de charge du Comité central et de la Commission technique.

pour le zèle et le dévouement apportés dans l'exercice de leurs fonctions pendant la période écoulée.

Il déclare qu'il fera tous ses efforts pour maintenir la Société cantonale dans la voie du progrès et de la prospérité. Il espère que tous les gymnastes auront à cœur de lui faciliter sa tâche en apportant, dans les discussions, la courtoisie nécessaire au maintien des rapports amicaux qui doivent unir toutes les sections.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour : 44 sections, avec 3828 membres, savoir : 1050 actifs, 700 honoraires, 1078 passifs, 1000 libres.

— 1903 —

26 janvier. — 36 sections ont pris part au vote concernant la demande d'admission des « Amis-Gymnastes » d'Yverdon et 35 pour celle de « L'Avenir des Planches », à Montreux.

La section « Amis-Gymnastes » est reçue par 754 voix contre 308 ; « L'Avenir des Planches » par 643 voix contre 401.

Ensuite de l'augmentation de nos membres, nous avons droit à un délégué fédéral en plus de ceux actuellement en fonctions ; Louis Mamin, à Montreux, premier suppléant, est désigné par le Comité central.

L'avoir de la Société cantonale est à ce jour de fr. 2483,48

La Commission technique décide d'organiser cette année 3 cours de moniteurs, dont 2 pour les engins et un pour les nationaux.

Le premier de ces cours, pour tous les moniteurs du canton, aura lieu à Lausanne, le dimanche 8 février, pour l'étude des exercices obligatoires de la fête fédérale de Zurich.

Le second cours, pour les moniteurs-chefs seulement, aura lieu à Payerne, le 13 mai.

Le troisième cours, consacré aux nationaux, aura lieu en trois séries, à Orbe, le 14 juin, à Vevey et Bière, le 21 juin.

29 avril. — Le Comité central a reçu les demandes d'admission de deux sections nouvellement fondées : l'une à Renens, l'autre les « Jeunes-Patriotes » aux Croisettes.

15 juin. — A l'approche de la fête de Zurich, qui sera certainement la manifestation la plus imposante de la Société fédérale de gymnastique, le Comité cantonal recommande chalen-

reusement aux sections ; de faire tous leurs efforts pour que le canton de Vaud soit dignement représenté à cette fête.

Rendons-nous nombreux à ces grandes joutes fraternelles des gymnastes et que tous nos comités veillent à ce que, en toutes circonstances, nos jeunes gens se comportent comme des garçons bien élevés, cherchant à faire honneur à la cause que nous défendons. Il importe aussi de faire un sérieux effort et de présenter un travail irréprochable.

Pour cela, nous insistons, dit-il, auprès des moniteurs-chefs pour qu'ils fassent inspecter leurs sections par la Commission technique avant la fête.

Le Département de l'Instruction publique accorde un subside de 500 fr. aux sections qui prendront part à la fête de Zurich.

12 août. — Les sections de Renens et « Jeunes Patriotes du Jorat » aux Croisettes, sont reçues dans la Société cantonale.

27 août. — Le Comité d'organisation de la fête cantonale de Vevey en 1903, demande à être autorisé à organiser un concours intercantonal auquel seraient invitées les sections romandes et celles des départements français limitrophes.

Le Comité central soumettra cette demande à la Commission technique avec un préavis favorable.

L'assemblée des délégués des sections aura lieu le dimanche 27 septembre à Lausanne.

27 septembre — *Assemblée de délégués à Lausanne.* — Présidence de Adolphe Michel, président.

37 sections sont représentées par 108 délégués.

Les comptes de l'exercice 1900-1902, présentés par la section de Lucens, sont adoptés sans opposition.

La fortune de la Société, à ce jour, est de fr. 3048.68

La cotisation semestrielle est maintenue à 60 centimes.

Le rapport de gestion pour 1900-1902, est adopté sans discussion. Le président adresse quelques paroles de remerciements au Comité sorti de charge en 1902.

Les sections d'Orbe, Nyon et Avenches se mettent sur les rangs pour l'organisation de la course cantonale de 1904. Avenches est désigné par 54 voix.

Les sections de Vevey sont autorisées à organiser, une fête intercantonale en 1903 à la place de la fête cantonale prévue.

Après avoir entendu un rapport très complet de la section de Nyon, au sujet de l'enseignement et de l'encouragement de

la gymnastique dans le canton, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

L'assemblée des délégués de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, réunie à Lausanne, le 27 septembre 1903, comptant 108 délégués, représentant 4000 gymnastes environ, adresse au Conseil d'Etat avec pressante recommandation, la requête suivante :

« Le Conseil d'Etat est prié d'examiner la possibilité d'affecter annuellement un certain quantum des subventions scolaires au développement et à l'amélioration de la gymnastique dans le canton et, autant que faire se pourra, de se mettre en rapport avec les autorités gymnastiques en vue du but à atteindre.

Le Département de l'Instruction publique est prié d'insister auprès du personnel enseignant pour que celui-ci voue tous ses soins à l'enseignement de la gymnastique et, en cas échéant, obliger les régents à cet enseignement d'une façon plus suivie que jusqu'à maintenant. »

La section *Jeunes-Patriotes*, de Vevey, renouvelle les propositions qu'elle avait faites à la dernière assemblée :

a) Les sections prenant part à une fête cantonale avec un effectif de 40 membres, au minimum, ont droit à un membre du Jury.

b) Les membres du Jury d'une localité où il existe plusieurs sociétés, ne pourront, en aucun cas, juger celles-ci au concours de sections.

Le Comité central et la Commission technique, dans un rapport circonstancié, estiment ces propositions inadmissibles.

A la votation, elles sont rejetées à une forte majorité.

Le titre de membre honoraire de la Société cantonale est décerné à MM. Gustave Reisser, à Lausanne ; Jules Schopfer, à Vevey ; Jules Viret, à Lausanne.

Sur la proposition du Comité central, la section d'Ollon, ne donnant plus signe de vie depuis plusieurs années, est radiée de la Société cantonale.

Les moniteurs qui prendront part au cours fédéral qui aura lieu dans le courant d'octobre à Neuchâtel, recevront de la caisse cantonale une indemnité journalière de fr. 2.

30 janvier. — D'accord avec la Commission technique, le Comité central a fixé comme suit le premier cours de moniteurs de l'année courante, lequel aura lieu en deux séries, savoir : à Payerne, le dimanche 21 février et à Lausanne le 28 février également.

Ce cours est destiné à l'étude des exercices pour la course cantonale et plus particulièrement à celle des exercices pour le concours de sections à vue.

En raison de la situation géographique d'Avenches et afin de permettre aux sections éloignées de participer à la course cantonale, le Comité d'organisation, d'accord avec le Comité central, a fixé la date de cette course au dimanche 19 et lundi 20 juin prochain.

Les sections de Morat, Montilier, Neuchâtel, seront invitées à cette course, qui revêtira ainsi le cachet d'une petite fête cantonale. Afin d'encourager les jeunes gymnastes, il sera décerné 3 couronnes aux engins et 3 aux nationaux.

Ensuite de la nomination de Jules Bitterlin, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée des délégués, Jacques Bohy, premier en liste, est désigné pour le remplacer comme délégué fédéral.

27 mars. — L'Etat annonce un subside de fr. 300 pour les cours de moniteurs de l'année dernière.

Le Comité central prend la décision suivante qui fera règle pour l'avenir :

Lorsqu'un membre de la Société cantonale, président ou moniteur-chef d'une section, membre du Comité central ou de la Commission technique vient à mourir, le comité enverra des fleurs s'il est renseigné assez tôt, tandis qu'une lettre seule sera adressée aux familles des membres honoraires décédés.

7 avril. — Le Comité central informe les sections que la date de la course cantonale a dû être modifiée et qu'elle est définitivement fixée au samedi 4 et dimanche 5 juin.

A cette occasion il sera organisé, en dehors des concours individuels aux engins et aux nationaux, un concours de sections à vue, pour lequel les moniteurs ont été instruits aux cours des 21 et 28 février.

Le prix de la carte de fête donnant droit à deux banquets, au logement et au concours, est de fr. 6. — La demi carte fr. 4. — donne droit à un seul banquet et au logement.

Les sections sont invitées à participer nombreuses à cette réunion et à étudier sérieusement les exercices d'ensemble qui seront exécutés par tous les gymnastes, afin de faire honneur à la Société cantonale.

Un cours de moniteurs aux jeux nationaux aura lieu en deux séries : la première le 17 avril, à Chexbres, la deuxième, le 24 avril, à Cossonay.

30 avril. — Le programme de la course cantonale d'Avenches est adressé aux sections.

Les concours individuels, aux engins et aux nationaux sont réservés aux gymnastes non couronnés.

La Commission technique organise un championnat aux engins et un aux nationaux; les gymnastes couronnés sont invités à y prendre part, afin de rehausser l'intérêt de cette fête.

Le premier gymnaste au championnat aux engins et le premier au championnat des luttes, recevront une couronne avec distinction spéciale.

27 mai. — Le Jury qui fonctionnera à Avenches sera composé de 3 représentants de la section Bourgeoise de Lausanne, de 2 des sections de Vevey-J. P.; Lucens, Payerne, Yverdon-Anc. et Vevey-Anc. et de 1 de celles de Morges, Moudon, Lausanne-A. G. et Avenches.

Les sections sus-indiquées les choisiront elles-mêmes.

Les présidents ou délégués des associations romandes seront convoqués pour le 5 juin, à Avenches, avec l'ordre du jour suivant :

1. Organisation technique de la fête de Vevey en 1905.
2. Extension à donner à la propagande en faveur de la gymnastique.
3. Fêtes de lutte dans la Suisse romande.
4. Position des romands vis-à-vis de la future loi militaire.

4-5 juin. — *Course cantonale à Avenches.* — Favorisée par un temps superbe cette fête a parfaitement réussi, sous tous les rapports; travaux des gymnastes et des sections, réception sympathique de la part des organisateurs et de la population, tout a contribué à faire de la course d'Avenches, une des mieux réussies et qui a laissé le meilleur souvenir aux participants.

Samedi matin, sont arrivées les diverses sections prenant part à la fête. A 11 1/2 heures, un cortège précédé de la *Lyre*, est parti de la gare pour la ville et la place de fête où la bienvenue a été souhaitée par M. Ferd. Savary, président du Comité de réception.

Les concours ont commencé l'après-midi et se sont continués le dimanche, suivis avec intérêt par un public nombreux et sympathique.

L'ancien amphithéâtre romain avait été choisi comme emplacement de fête.

Au banquet du dimanche, trois discours seulement: toast à la Patrie, par M. Jomini ancien pasteur; toast aux gymnastes, par M. Gérard Fornerod, syndic; remerciements à l'*Avenir* de Payerne et aux Payernois, pour leur concours précieux et leur présence nombreuse, par M. Eug. Hermann, directeur des écoles.

A 6 heures, conformément au programme, a lieu la distribution des prix.

Concours de sections à vue. — 1^{re} catégorie: 1. Lausanne-B. 2^{me} catégorie: 1. Vevey, J. P.; 2. Lucens et Yverdon-Ancienne, ex-æquo; 3. Avenches et Payerne, ex-æquo; 4. Corcelles; 5. Morges.

3^{me} catégorie: 1. Lausanne, -A. G.; 2. Grandson; 3. Ville-neuve; 4. Aubonne.

Championnat artistique. — 1. Alph. Huguenin, Yverdon-Ancienne., (couronne de laurier); 2. Rod. Gudel, Montreux-Ancienne; 3. Charles Rouilly, Lausanne-A. G.; 4. J. Stabel, Vevey-J. P.; 5. Arthur Jaccoud, Lausanne-Bourgeoise.

Championnat de lutte suisse. — 1. Aug. Fassnacht, Montilier, (couronne de chêne). 2. Alfred Verro, Montilier; 3. Robert Rochat, Sentier.

Championnat de lutte libre. — 1. Alfred Würsten, Lausanne-A. G.; (couronne de chêne). 2. Ernest Jaquier, Lucens; 3. Charles Rouilly, Lausanne-A. G.

Gymnastes non encore couronnés; Concours artistique. Couronnes de laurier. 1. Maurice Rufener, Avenches; 2. Léon Delisle, Lucens; 3. Marc Clavel, Rolle et Henri Morf, Vevey, J.-P., ex-æquo.

Jeux nationaux. — Couronnes de chêne: 1. Arthur Mæder, Ste-Croix et Jacob Schmidt, Montilier, ex æquo; 2. Jules Clere, Yverdon-A. G.; 3. Henri Décosterd, Lausanne-A. G. et Ch. Pæser, Morges, ex æquo.

Avenches fut choisi par les gymnastes vaudois ensuite d'une requête des autorités de cette ville qui se plaignaient de n'avoir eu dans leur contrée aucune manifestation gymnastique quelconque depuis 1882 et aucune occasion depuis pour affirmer leurs sentiments en faveur des exercices physiques.

En raison de la rareté des fêtes dans sa localité, comme aussi de l'impossibilité de ne pouvoir jamais organiser une fête cantonale, Avenches demanda et obtint une petite infraction à nos règlements.

C'est ainsi que la course cantonale fut transformée en petite fête.

350 gymnastes environ répondirent à l'invitation du Comité d'organisation.

154 d'entr'eux prirent part au concours individuel aux engins et 64 aux nationaux.

En outre, un championnat aux engins fut organisé, auquel 15 de nos meilleurs gymnastes participèrent; un championnat de lutttes eut un très grand succès, ainsi que les concours spéciaux, sauts, courses, jets de pierres, javelot.

Le point caractéristique de la fête fut l'essai du concours à vue en sections, essai dont la réussite lui assure une place marquée dans les concours à venir. Douze sections y prirent part et toutes furent elles-mêmes étonnées du résultat; les vieux préjugés d'un certain nombre disparurent.

Les préliminaires généraux obtinrent leurs succès habituel; mais on a constaté avec regret, que plusieurs sections se sont présentées avec des exercices peu ou pas étudiés.

Cette constatation est pénible aux divers comités.

Les comités de sections devraient mieux comprendre que ce n'est le cas, que les exercices généraux et la bonne tenue des gymnastes pendant leur exécution, sont pour nous une grande et bonne propagande.

Les gymnastes quittèrent Avenches enchantés de leur séjour dans cette localité et en gardent un excellent souvenir de l'accueil cordial qui leur a été fait.

Réunion des représentants des associations cantonales de Genève, Neuchâtel, Fribourg et Vaud, à Avenches. — Présidence de Adolphe Michel, président cantonal vaudois. Tous les cantons ci-dessus désignés sont représentés,

On discute les bases de l'organisation du concours intercantonal de Vevey, mais sans prendre aucune décision, celle-ci étant laissée aux sections organisatrices de la fête et au Comité central.

L'assemblée unanime exprime le vœu de voir se créer l'association des gymnastes romands depuis si longtemps désirée.

Au sujet de la propagande en faveur de la gymnastique, Ed. Baud, rédacteur du *Gymnaste Suisse*, explique tout ce qui a été fait dans ce journal et se fait encore actuellement à ce sujet. Malgré tout le désir de la Rédaction il n'est pas possible de trou-

ver des correspondants dans toutes les sections et dans chaque localité et il arrive quelquefois que certains numéros du journal ne renferment pas de la matière propre à intéresser les gymnastes.

Vu le nombre toujours plus grand des fêtes de lutte qui s'organisent un peu partout et qui constituent un véritable abus faisant plus de tort que de bien au développement de la gymnastique le vœu est émis qu'une entente intervienne au plus tôt, entre associations cantonales pour régler l'organisation de ces fêtes,

Depuis longtemps les délégués romands ont constaté qu'aucune entente n'existait entr'eux dans les assemblées fédérales; pour remédier à cet inconvénient, les représentants réunis décident qu'à l'avenir, chaque année et 8 jours avant l'assemblée fédérale, les romands se réuniront pour discuter l'ordre du jour et prendre une attitude uniforme en vue des discussions.

14 septembre. — Les sections sont informées que l'assemblée des délégués aura lieu le 23 octobre, à Vevey.

Le Comité central fédéral ouvre, par l'intermédiaire des associations cantonales, une souscription en faveur de l'œuvre nationale du monument de Morgarten.

Le Comité cantonal recommande chaleureusement cette souscription aux sections vaudoises.

16 octobre. — Le Département de l'Instruction publique répond à la requête qui lui a été adressée en date du 30 janvier dernier, relative à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles, qu'il ne cesse de vouer toute son attention à cette importante question.

Cette réponse ne satisfait pas le Comité central qui décide de continuer à s'occuper de cette affaire plus activement et d'une manière plus catégorique auprès des autorités.

Louis Emery est désigné par les sections de Vevey, comme représentant des sections de fête dans le Comité central, pour l'année 1905.

23 octobre. — *Assemblée de délégués à Vevey.* — Présidence de Adolphe Michel, président.

34 sections sont représentées par 97 délégués.

Le président rappelle au souvenir des gymnastes, le membre honoraire B. Perrin, de Payerne, récemment décédé.

La fortune de la Société est à ce jour de fr. 3033,70.

La souscription en faveur du monument de Morgarten permet d'envoyer fr. 200, au Comité d'initiative.

Au nom du Comité central, J. Bohy, rapporte sur la question de la réorganisation militaire :

Les conclusions suivantes sont adoptées :

Demander l'application stricte de l'article 8, de l'organisation actuelle qui a fait l'objet d'une lettre du 30 janvier dernier au Conseil d'Etat; augmenter les heures de gymnastique dans nos écoles, multiplier les locaux, favoriser la gymnastique le plus possible et quand tous nos enfants auront reçu une empreinte gymnastique suffisante à l'école, ils seront un terrain bien préparé pour recevoir l'enseignement militaire à l'âge de 20 ans. Il ne sera pas besoin alors d'augmenter la durée des écoles de recrues.

En nous opposant à l'enseignement préparatoire obligatoire pour les jeunes gens de 16 à 20 ans, nous demandons que les occasions soient multipliées pour ceux-ci de faire de la gymnastique et de leur en faire apprécier les avantages.

Relativement à la réponse du Département de l'Instruction publique à notre requête du 30 janvier dernier au Conseil d'Etat, le Comité central estime ne pouvoir s'en contenter et propose d'écrire au Conseil d'Etat que nous avons été surpris qu'une démarche faite au nom de 4000 gymnastes, n'ait pas rencontré plus de faveur auprès de l'autorité cantonale.

La proposition du Comité est adoptée et une Commission spéciale sera chargée de traiter la question directement avec le Département auquel une audience sera demandée.

Les sociétés étrangères au canton qui prendront part au concours de Vevey seront classées séparément.

Sur la proposition de la section de Ste-Croix, l'Assemblée décide que le concours à vue sera mis en pratique, à titre d'essai, à la fête cantonale de 1905.

Ensuite de cette décision, les délégués adoptent la proposition de Lausanne *Bourgeoise*, tendant à modifier l'article du Règlement de fêtes, traitant des exercices à exécuter pour le concours de sections et le remplacer par une série d'exercices libres au choix des sections: l'engin ne peut être le même à deux fêtes successives.

L'Assemblée décide ensuite qu'à l'avenir les courses cantonales revêtiront le caractère de simplicité qu'elles avaient autrefois. Le Comité central n'autorisera plus les sections qui se chargeront des courses futures d'organiser à l'occasion de celles-ci, des concours de sections ou individuels.

Sont nommés membres honoraires de la Société cantonale; MM. Emile Wenger, à Lucens; Alfred Pamblanc, à Lausanne; Ch. Champod, à Lausanne; Louis Augsbourg, à Yverdon; Onésime Huser et Louis Lequatre, à Lausanne.

Exceptionnellement pour la fête de Vevey à cause des invitations qui ont été faites aux cantons voisins, la suppression momentanée de l'art. 32 du Règlement de fêtes qui dit qu'une section ne peut avoir plus de trois membres du Jury est admise, et le nombre de 22 sera augmenté suivant les besoins.

— 1905 —

19 janvier. — Le Département de l'Instruction publique annonce un subside de fr. 300 pour les cours de moniteurs de l'année dernière.

Pour donner suite à la décision de l'Assemblée de délégués, le Comité central désigne la Commission qui sera chargée de présenter les revendications des gymnastes auprès du Conseil d'Etat et de les défendre ensuite au sein du Grand Conseil et la compose comme suit: MM. Dr Dind, député à Lausanne; Alb. Perrenoud, député, à Moudon; Eug. Lecoultré, député, à Avenches; Gaudard, conseiller national, à Vevey; Alf. Carrard, député, à Lausanne; Alb. Tschumy, député, à Yverdon; Oscar Rapin, député, à Lausanne; Aug. von der Aa, député, à Vevey; J. Olivier, député, à Eysins.

Adolphe Michel et J. Bohy exposeront les vœux du Comité central à cette Commission dans une séance qui sera convoquée dès que l'acceptation de ces Messieurs sera certaine.

D'accord avec le Comité d'organisation, les invitations suivantes seront adressées pour la fête de Vevey:

« Sections de la Suisse romande; sections romandes de la Suisse allemande; sections du Doubs; du Rhône; de la Haute-Savoie; du Tessin et du Nord de l'Italie ».

Les cours de moniteurs de l'année courante sont fixés comme suit: à Lausanne, les 11 et 12 février; à Payerne et à Yverdon, les 18 et 19 février.

Le programme de ces cours comprend:

1^o Exercices de la fête cantonale;

2^o Compositions d'exercices sur thèmes donnés;

3^o Concours à vue sur des exercices tirés au sort comme

à la fête.

4° Etude de la terminologie ;

5° Exercices individuels, exécution, composition, taxation;

6° Leçon-type avec une ou plusieurs sections de la localité où se donnent les cours.

Le dimanche 25 juin, à Vevey, cours réservé aux moniteurs-chefs seulement.

Programme :

a) Exercices de la fête cantonale ;

b) Concours à vue, avec les sections de Vevey ;

c) Compositions de séries libres pour le concours de sections ;

En outre deux cours aux jeux nationaux auront lieu le 7 mai, à Orbe et à Lucens et le 14 mai, à Lausanne.

21 juin. — Sur la demande qui lui en est faite par le Comité d'organisation de la fête cantonale, le Comité central décide de lui allouer, à titre exceptionnel, un subside de fr. 200, à cause des engins qui devront être installés à double pour le concours à vue. En cas d'un bénéfice supérieur à fr. 2000, le Comité de fête s'engage à rembourser le 50 % de ce subside à la Caisse cantonale.

26 juin. — Le Comité central adresse un certain nombre de recommandations aux sections en vue de la réussite de la fête

Il leur recommande tout spécialement de travailler sérieusement et avec entrain les diverses productions qu'elles doivent présenter au Jury, afin de faire honneur à la Société cantonale.

Le concours à vue tout particulièrement doit être étudié dans toutes les sections, afin qu'il soit possible de se rendre compte à Vevey de la valeur de ce nouveau genre de concours adopté à titre d'essai.

Les comités de sections sont invitées à faire étudier par leurs gymnastes le *Roulez tambours*, et le *Cantique suisse*.

Ces deux chants seront exécutés par les gymnastes, le premier pendant l'entrée pour les exercices généraux, le second à l'issue de ces exercices.

Le Comité central adresse un appel pressant à toutes les sections et il espère que par leur rigoureuse observation des ordres et renseignements contenus dans le livret de fête, elles faciliteront l'exécution d'un programme excessivement chargé pour être exécuté en deux journées.

Il se fait l'interprète de tous les gymnastes en adressant un chaleureux appel à la vaillante phalange des membres honoraires de la Société cantonale.

12-13 août. — *Fête cantonale à Vevey.* — La fortune sourit aux audacieux.

Elle a souri aux organisateurs de cette fête de gymnastique. Il fallait à ceux-ci un rude courage pour oser organiser un concours le lendemain même de cette merveilleuse Fête des Vignerons, qui a attiré à Vevey des spectateurs de tous les coins du monde.

Malgré cela la réussite de ce concours a été complète, bien que rien ne fit présager un semblable succès.

La veille, quelques membres du jury se plaignaient du peu d'empressement qu'on mettait à les aider dans leur tâche, et rien ne semblait avoir été préparé pour la leur faciliter.

Mais ils avaient à leur tête les membres de la Commission technique, qui ont été en quelque sorte les organisateurs de cette fête, qui ne connaissent ni l'obsacle, ni le découragement.

Ils avaient élaboré un programme qui était un chef-d'œuvre de précision : moniteurs, sections, jurés, savaient exactement ce qu'ils avaient à faire, et celui qui se serait trompé eut été sans excuse.

Aussi le programme a-t-il été suivi avec une précision de chronomètre.

Le temps, qui était déplorable la veille, s'est relativement remis le samedi matin. Cependant, le ciel charriait encore de gros et noirs nuages et semblait dire ironiquement: Je vous ai copieusement arrosés hier et pourrais aujourd'hui vous arroser de même :

Mais, bientôt, un soleil de feu nous inonde de ses chauds rayons, et le beau temps nous est enfin assuré.

Les concours individuels commencent à 5 h. $\frac{3}{4}$ à la cantine et sont suspendus à 10 h. $\frac{1}{2}$, pour être repris l'après-midi, après un frugal repas, dans le splendide emplacement qui a servi pour la Fête des Vignerons, le plus bel emplacement qui se puisse rêver pour une fête de gymnastique.

Au même moment a lieu, pour diverses sociétés, le concours de sections, qui comporte trois exercices préliminaires avec massues, des exercices à vue et à un engin libre. Il y avait là une cohorte de gymnastes qui ont fait l'admiration des amateurs de belle gymnastique.

A 6 heures un cortège se forme pour aller recevoir à la gare les sections d'Aigle, dépositaires de la bannière cantonale depuis la fête qui eut lieu dans cette localité.

Puis arrive l'heure des exercices généraux. L'entrée des gymnastes aux sons du « *Roulez, tambours,* » accompagné de la musique de fête, est superbe et soulève l'enthousiasme de tous les spectateurs. Elle n'a pas été moins empoignante et moins imposante que l'entrée des troupes de la Fêtes des Vignerons. Elle est suivie des exercices généraux avec massues, sous la direction de Alfred Cornaz. Ces exercices sont salués par des tonnerres d'applaudissements.

Au point de vue gymnastique, la journée de samedi était terminée, mais elle était loin de l'être pour le plaisir. Après un léger repas, les gymnastes se trouvent ensemble, les uns avec des amis d'une section sœur, les autres avec ceux de leur section, devisant les uns et les autres sur leurs succès, supputant le rang qu'ils obtiendront, d'autres, enfin, font à leurs collègues des recommandations toutes paternelles: Vas te coucher de bonne heure; ne bois pas plus qu'il ne faut pour désaltérer raisonnablement; bois de la limonade, ... et maintes autres recommandations de ce genre.

La journée du dimanche est superbe.

Elle commence, de grand matin, par les luttes et les concours spéciaux.

La lutte est généralement bonne, surtout pour les gymnastes qui n'ont pas de nom à soutenir. Elle est moins bonne pour ceux qui ont une réputation.

Et heureusement pour la lutte, il n'y a pas que des champions, car il faut avouer que la lutte serait banale.

Nous n'avons peut-être pas la compétence voulue pour pénétrer les raisons stratégiques qui exigent que les forts, tout fort lutteurs, se tiennent continuellement sur la défensive, mais ce n'est pas beau. Et si par malheur des champions inconnus se présentaient dans une de nos fêtes en exécutant les mêmes luttes que quelques uns de nos champions connus, que ceux dont le nom seul fascine le monde gymnastique, ils auraient de bien médiocres points.

Nous n'incriminons pas nos jurés, ils sont au-dessus de tout soupçon; mais ils ne sont pas exempts de la dose de badauderie que la foule a pour tout ce qui a une réputation, et ils se

laissent fréquemment gagner dans leur taxation par la réputation des gymnastes.

Nous reconnaissons qu'une passe entre deux hercules, connaissant toutes les finesses de la lutte, est d'une taxation difficile et qu'exiger d'eux qu'ils se portent des coups à tort et à travers serait contraire aux principes de la lutte. Mais les jurés pourraient cependant favoriser le courage, c'est-à-dire l'attaque, et non pas toujours le résultat qui est souvent la conséquence d'un faux mouvement.

Nous voudrions voir nos jurés marquer immédiatement à tout lutteur un point correspondant à la force de résistance de son adversaire. Tout dans la lutte dépendant de l'adversaire, un hercule portera les coups qu'il voudra à un adversaire plus faible, alors qu'il ne pourra les porter à un adversaire de force égale à la sienne. La résistance de l'adversaire doit donc être le point de départ de la taxation. Et on pourrait commencer par donner un 6 ou un 7 suivant cette résistance. Puis partir de là en comptant 2 pour le travail et 1 pour le résultat. Nous verrions alors nos lutteurs intéressés à bien travailler. Il n'est pas admissible qu'un fort lutteur, qui n'a fait aucun travail, obtienne un maximum tout bonnement parce qu'il s'appelle X ou Y et doive sa victoire à un faux mouvement ou à l'épuisement de son adversaire.

C'est là un moyen que nous indiquons pour donner un peu d'attrait à la lutte.

La lutte, nous le répétons, a été généralement bonne même très bonne.

La course avec obstacles a obtenu un grand succès. Quelques participants ont montré des qualités remarquables de vitesse et de décision devant l'obstacle. Ces courses ont été très appréciées du public et elles ont toujours un grand succès d'hilarité.

A 10 heures, les gymnastes cessent leurs travaux et se rassemblent pour le culte.

Ils entonnent, accompagnés de la musique, le « Cantique suisse ».

M. le pasteur Curchod prononce ensuite une vibrante et éloquente allocution patriotique, célébrant le travail régénérateur et bienfaisant et la volonté mise au service d'un cœur honnête et généreux et d'une conscience droite.

Le deuxième couplet du « Cantique suisse » accompagné de la musique clôture cette cérémonie.

Puis les travaux sont repris jusqu'à midi, heure du banquet officiel.

Comme dans tous les banquets il y a des discours, cependant on n'en a pas abusé et on ne peut que féliciter les organisateurs de la fête, car rien n'est plus inutile que ces discours de cantine. C'est de l'éloquence gaspillée. Personne, à l'exception de quelques privilégiés, n'entend rien.

Tout en reconnaissant que les discours sont susceptibles de faire naître de nobles sentiments et d'élever le niveau moral et intellectuel des jeunes gens, nous aimerions qu'ils fussent supprimés dans nos banquets de cantines. Car pour nobles et élevés que soient les paroles des orateurs, faut-il encore qu'elles soient entendues. Or, en fait de paroles, il faut se contenter de voir gesticuler les orateurs ; ce qui prive l'assistance d'entendre à la place, de la musique ou des chants, ou de voir toutes autres productions que des gymnastes apprécieraient infiniment mieux que des gestes.

La partie officielle et oratoire étant nécessaire dans nos fêtes, les discours pourraient faire l'objet d'une cérémonie spéciale dans tous les concours où la participation des gymnastes est trop importante et la cantine trop vaste pour que les orateurs puissent se faire entendre.

A cette cérémonie, qui aurait lieu dans un local spécial, prendraient part les autorités, les organisateurs, les présidents, les moniteurs des sections et tous ceux que cela pourrait intéresser. Car nous le répétons dans nos banquets de cantines, les rares personnes qui ont le privilège de pouvoir entendre les discours ne sont généralement pas des gymnastes.

Le concours se continue à 2 heures par le concours de sections qui comporte un concours à vue et des exercices libres.

Le concours à vue a bien réussi. Cependant il devra à l'avenir être organisé différemment ; car on ne peut pas considérer celui qui vient d'avoir lieu comme un concours à vue. En effet, les exercices ont été donnés aux sections la veille. Toutes les sections ont pu les étudier et même les exécuter avant le concours. Dans certaines circonstances, cette répétition qui sera possible aux uns, sera impossible aux autres, ce qui pourrait donner lieu à des réclamations aussi regrettables que fondées. Mais le principe est excellent et nous espérons que les gymnastes

seront assez intelligents pour l'admettre et secouer les chaînes de la routine.

A de très rares exceptions, tous les gymnastes dont l'avis, en matière gymnastique, a quelque autorité, sont partisans du concours à vue. Et les adversaires de ce concours ne nous ont donné aucune raison sérieuse à l'appui de leur opposition.

Même si le concours à vue obligeait le jury de ne donner que des tours fort simples, ce ne serait pas une raison pour ne pas l'admettre.

Si vous avez dans une section dix gymnastes capables de faire des tours difficiles, ils les feront aussi bien à vue, s'ils les comprennent que s'ils les pratiquaient depuis un ou deux mois. L'ensemble seul en souffrira. Le coup d'œil sera moins joli pour les spectateurs. Mais dans nos concours de sections, le spectateur est un élément dont on ne doit pas se soucier, ou plutôt dont on doit très peu se soucier. Nous travaillons pour nous développer sans surmenage. Si le concours à vue a pour effet de diminuer ce surmenage, admettons-le aux dépens de l'ensemble et du coup d'œil. Nous donnerons au public nos exercices libres. Il pourra là juger de l'ensemble.

Soyez certains que le jour où le concours à vue sera entré dans nos mœurs, nos gymnastes au lieu d'être de vulgaires automates, exécutant des exercices comme des chiens savants de ménagerie, seront assez ferrés en terminologie pour comprendre les exercices à la lecture.

Nos moniteurs s'évertueront à leur apprendre la terminologie. Nos Commissions techniques pourront composer des exercices en s'inspirant de la science et des méthodes nouvelles. Ce sera en gymnastique un immense progrès. Dans aucun domaine la routine et l'automatisme n'ont amené un progrès quelconque. Et si dans le domaine de la musique on s'était borné, au lieu d'apprendre des notes, à apprendre des morceaux par cœur, nos musiciens auraient beaucoup de peine à retenir plus de cinq ou six airs. Il en est absolument de même en matière gymnastique.

L'instigateur du concours à vue n'a eu qu'un but : empêcher le surmenage des gymnastes. Il atteindra son but s'il est secondé par nos moniteurs. Si l'essai qui vient d'être fait a montré quelques imperfections, l'instruction technique qui sera donnée aux gymnastes si le concours à vue est définitivement admis, les fera disparaître.

Les tours libres des sections ont été à cette fête généralement bons. Une de nos grandes sections a atteint la perfection. Jamais nous n'avons vu un aussi joli travail, exécuté avec un semblable ensemble.

Voici le résultat des concours :

Concours de sections. — Sections invitées. 4^{me} division. Couronnes de laurier. 1. Montilier et Vernier, (Genève), ex æquo, 192,25 points; 2. Broc, 187,05; 3. Bienne Romande, 186,75. 4. Châtel-St-Denis, 175,45.

Sections vaudoises. 1^{re} division. Couronnes de laurier. 1. Lausanne-Bourgeoise, 195,75 points. 2. Lausanne- A. G. 194. 3. Lucens, 188,25. 4. Sentier, 188,10.

2^{me} division. Couronnes de laurier. 1. Ste-Croix, 190,60, points. 2. Yverdon, - A. G., 189,75.

3^{me} division. Couronnes de laurier. 1. Yverdon-Ancienne, 192,75 points. 2. Montreux-Ancienne, 192. 3. Aigle, 190,40. 4. Avenches, 189,60. 5. Nyon-Ancienne, 188,35. 6. Payerne, 186,65. 7. Brassus, 184,35. 8. Montreux-Avenir, 183,05.

4^{me} division. Couronnes de laurier. 1. Montreux-Helvétia, 194,50 points. 2. Aubonne et Rolle, ex æquo, 191,75. 3. Villeneuve, 191,40. 4. Bex, 190,25. 5. La Sagne, 189,50. 6. Pully, 189,25. 7. Morges, 187,50. 8. Grandson, 186. 9. Corcelles, 185,10. 10. Renens, 184,70. 11. Le Lieu, 184,25. 12. Orbe, 183,25. 13. L'Auberson, 178,70.

Couronne de chêne: 14. Cossonay, 174,15.

Concours artistique. — 1. Prix couronnés, 1. Jollat, A. Fribourg-Ancienne. 2. Nydegger Fritz, Bienne-Ville. 3. Flury Adolphe, Chaux-de-Fonds-Abeille; Calame L.-F., Chaux-de-Fonds-Ancienne; Strimatter Ed., Chaux-de-Fonds-Abeille ex æquo. 4. Deutsch Henri, Vevey-Ancienne; Huguenin Alph., Yverdon-Ancienne. 5. Dubois Paul, Bienne-Ville. 6. Brun Henri, Bienne-Ville. 7. ex æquo, Brûchez Ch., Vevey, Jeunes-Patriotes; Germain Louis, Lausanne, Amis-Gymnastes; Steiner Oscar, Chaux-de-Fonds,-Ancienne. 8. Carabinier F., Genève-Ville. 9. ex æquo, Rufener Arthur, Avenches; Gudel Adolphe, Montreux-Ancienne; Ochsner Henri, Chaux-de-Fonds-Abeille; Rouilly Louis, Lausanne-Amis Gymnastes; 10. Châtelain Albert, Loèche. 11. ex æquo, Lunzle Jacques, Genève-Ville; Kubler Edouard, Lausanne-Bourgeoise. 12. ex æquo, Guerrin Georges, St-Imier; Siegrist Th., Payerne. 13. Schneider Emile, Lausanne-Bour-

geoise. 14. André Alfred, Plainpalais. 15. Ex æquo, Bosch Fritz, Fribourg-Ancienne; Buhler Emile, Yverdon-Amis-Gymnastes; Weber Albert, Bex.

Jeux nationaux. — Prix couronnés. 1. Cuendet G., Ste-Croix. 2. Butty Armand, Nyon. 3. Herzig Armand, St-Imier. 4. Hurni L., Genève-Ville. 5. Ex æquo, Guerne Ed., Bienne-Ville. Schwirzle Paul, Bienne-Romande. 6. Ex-æquo, Wehrli Paul, Genève-Ville; Werro Alf., Montilier. 7. Ex æquo, Fasnacht Aug., Montilier; Reymond Emile, Brassus; Vulliermier Jules, Courtelary. 8. Ex æquo, Juvet Albert, Bienne-Romande; Von Burg V., Tavannes. 9. Ex æquo, Hofer Gottlieb, Montreux-Helvétia; Pailard Ami, Chaux-de-Fonds-Ancienne; Pfäli Emile, Reconvillier; Reymond Henri, Lucens; Schmidt Paul, Chaux-de-Fonds; Schumacher Alfred, Neuchâtel-Ancienne; Stalder Hans, Bienne-Ville; Stucki Franz, Genève-Ville. 10. Ex-æquo, Frey André, Chaux-de-Fonds-Ancienne; Lœtscher Walther, Vevey-Ancienne; Muller Martin, Brassus. 11. Ex-æquo, Amstutz G., Lausanne-Bourgeoise; Favret Paul, Tavannes; Marchand Ernest, Court. 12. Ex æquo, Glayre Ch., Ste-Croix; Margot L., Sentier; Würster A., Renens. 13. Ex æquo, Martin Jacques, Ste-Croix; Rainmann A., Fribourg-Ancienne; Varein François, Bienne-Romande. 14. Ex æquo, Glauser J., Sonvillier; Rouiller A., Martigny; Schmidt J., Fribourg-Ancienne. 15. Ex-æquo, Golay Ed., Brassus; Suter J., Vevey, Jeunes-Patriotes. 16. Heysé Marius, Lausanne, Amis-Gymnastes. 17. Ex æquo, Aubert Alfred, Sentier; Dellebach W., Chaux-de-Fonds-Abeille. 18. Ex æquo, Keller E. Lausanne-Bourgeoise; Rochat Robert, Sentier. 19. Ex æquo, Canton Georges, Fleurier; Guignard Paul, Sentier; Hirschy Ch., Chaux-de-Fonds,-Abeille; Jaccard Arthur, Ste-Croix.

Moniteurs de sections auxquels un diplôme de capacité a été décerné à la fête de Vevey :

Charles Mabilley, Yverdon; A. Jeanneret, Montreux; P. Wicky, Lausanne; Ed. Bory, Yverdon; Jules Bitterlin, Lucens; E. de Sibenthal, Montreux; H. Légeret, Chexbres; C. Jaccard, La Chaux; A. Hurser, Lausanne; A. Pamblanc, Lausanne; C. Magnenat, Gimel; A. Wellauer, Vevey; P. Delessert, Avenches; M. Meylan, Brassus; A. Studer, Cossonay; C. Golay, Brassus.

4 octobre. — La Commission technique adresse au Comité central les propositions suivantes, pour être discutées lors de la prochaine assemblée des délégués.

1. L'institution, à titre définitif, du concours à vue en section, en lieu et place de l'engin obligatoire.

2. De porter à cinq le nombre des membres de la Commission technique.

3. Le bureau de la Commission technique est d'office le bureau du Jury dans nos fêtes cantonales.

4. De porter le nombre des membres du Jury à 28 et autoriser la Commission technique, d'entente avec le Comité central, d'en augmenter le nombre suivant les besoins.

5. Fixer la date de nos fêtes dans le mois de juin, si possible dans la première quinzaine, avant les grands travaux de la campagne.

6. Fixer à trois jours la durée de nos fêtes cantonales, les deux premiers pour les travaux et le troisième pour la distribution des prix et une partie familière ou course.

8. Exiger le concours de section de toutes les sociétés dont la participation à la fête serait supérieure à six gymnastes.

9. Réformer le système de nos courses cantonales, en ce sens qu'au lieu de grouper toutes les sections du canton, l'on fasse des courses de district obligatoires également.

Un subside de fr. 2 par jour sera accordé, par la caisse cantonale, aux gymnastes qui prendront part au cours de moniteurs qui aura lieu à Bulle, du 7 au 14 courant.

Les sections de Ballens et du Pont demandent leur admission dans le giron cantonal.

14 octobre. — Le Comité central communique aux sections l'ordre du jour de l'assemblée des délégués, qui aura lieu à Aubonne, le 5 novembre prochain.

5 novembre. — *Assemblée de délégués à Aubonne.* — Présidence de Adolphe Michel, président.

35 sections sont représentées par 105 délégués.

Le caissier donne connaissance de son rapport pour l'exercice de 1905 lequel se résume comme suit :

Solde en caisse du précédent exercice	fr. 785.74
Recettes de l'exercice	» 5675.75
Total des recettes	fr. 6461.49
Dépenses de l'exercice	» 6439.38
Solde en caisse à ce jour	fr. 22.11

Bilan.

Carnet de la Caisse d'Épargne	fr. 1262.55
Compte-courant B. C. V.	» 931.—
Solde en caisse	» 22.11
Total de la fortune actuelle	fr. 2215.66

La fête de Vevey entre pour une somme de fr. 1873.70 dans le chiffre énorme des dépenses de l'année.

La section de Rolle est désignée comme section vérificatrice des comptes.

La contribution cantonale est maintenue à 60 centimes par semestre et par membre.

Les indemnités payables conformément à l'article 35, lettre c des statuts, ne subissent pas de changement.

L'assemblée sur la demande écrite des deux sections d'Yverdon, appuyée et recommandée par Henri Kramer, désigne cette ville comme lieu de la fête cantonale de 1908.

Au sujet de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles, J. Bohy rapporte au nom du Comité central et renseigne l'assemblée sur les séances de la Commission qui avait été nommée pour s'occuper de cette affaire. Ceux qui en font partie sont tout disposés de continuer à nous accorder leur appui et encouragent le Comité à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée.

L'institution à titre définitif du concours à vue en section en lieu et place de l'engin obligatoire, est adopté.

Le concours libre ne sera pas limité seulement aux engins usités jusqu'à ce jour, mais les sections pourront présenter n'importe quel travail. Les sections qui présenteront des exercices nécessitant des installations spéciales prendront à leur charge les frais qui en résulteront.

L'assemblée adopte la proposition de la Commission technique, relative à la modification de l'art 9 du Règlement de fêtes, qui aura à l'avenir la teneur suivante :

Le concours de sections comprend :

1. Une série d'exercices préliminaires.
2. Une série d'exercices à un engin libre au choix des sections.

Le concours à vue, ou exécution d'une série d'exercices obligatoires à l'engin désigné par la Commission technique, après sanction du Jury, la veille de la fête.

L'engin désigné doit être différent pour chacune des divisions de nombre : il doit en outre changer à chaque fête.

Les séries d'exercices à exécuter sont tirées au sort par les moniteurs-chefs suivant les indications du plan de travail élaboré par la Commission technique. Chaque section doit avoir un certain temps pour répéter et pouvoir disposer des engins nécessaires avant de se présenter devant le Jury.

Les séries d'exercices seront d'une combinaison facile et

doivent offrir, autant que possible le même degré de difficulté. Chaque gymnaste a deux exercices à exécuter.

L'assemblée vote ensuite les modifications et propositions suivantes relatives aux Statuts et Règlement de fêtes :

Le nombre des membres de la Commission technique est porté de 3 à 5.

Le Bureau de celle-ci est de droit Bureau du Jury.

Le Jury sera à l'avenir composé de 28 membres.

La fête cantonale se célèbre tous les 3 ans. La, ou les sections de fête, de concert avec le Comité central, en fixe la date. La fête aura toujours lieu avant le 30 juin; sa durée sera de 3 jours.

Pour obtenir une couronne dans le concours artistique, il faut avoir 104 points au minimum et 105 au concours aux jeux nationaux.

Le concours de sections sera obligatoire pour toute société dont la participation à la fête est supérieure à six gymnastes.

Les courses cantonales auront lieu à l'avenir par arrondissements.

Toutes ces modifications seront soumises au vote de la Société cantonale.

Sont nommés membres honoraires :

MM. Alfred Cornaz, Jules Cottier, Maurice Emery, Jacob Meyer, Emile Petter, Fritz Wœlfl, à Lausanne; Emile Gaudard, Louis Badoux, à Vevey; Charles Serex, à Morges.

31 décembre. — Etat de la Société cantonale à ce jour :

47 sections, comptant ensemble 2743 membres (diminution de 1085 membres sur l'exercice précédent), savoir 912 actifs, 430 honoraires, 824 libres, 537 passifs.

La grande diminution qui s'est produite dans le nombre des membres de la Société, malgré la réception de six nouvelles sections, doit être mise sur le compte de l'extrême négligence de certaines sections, qui ne répondent qu'imparfaitement ou pas du tout aux questionnaires qui leur sont adressés:

Il est, en effet, des sections qui ne comprennent pas encore que, faisant partie de la Société cantonale, elles font également de droit partie de la Société fédérale et que c'est à ce dernier titre qu'elles participent aux cours de moniteurs.

Le Comité central prie les sections d'annoncer à l'avenir

au Caissier cantonal, d'une manière très consciencieuse, le nombre des membres qui doit figurer sur l'état annuel.

10 janvier. — Le Comité central communique aux sections les résultats des diverses votations intervenues dans la Société cantonale et auxquelles 37 sections ont pris part.

a) Sont élus membres du Comité central pour l'exercice 1906-1908 : Guignard Paul, au Sentier; Pache Emile, Lausanne; Bitterlin Jules, Lucens; Bohy Jacques, Nyon; Wœlfl Fritz, Lausanne.

b) Sont élus membres de la Commission technique : Cornaz Alfred, Lausanne; Duruz Oscar, Lausanne; Longchamp Marc, Payerne; Aubert Léon, Sentier; Wellauer Arnold, Vevey.

c) Modifications aux Statuts et au Règlement de fêtes :

	Oui	Non
1. Adoption à titre définitif du concours à vue en remplacement de l'engin obligatoire :	1064	86
2. Les sections exécuteront une série d'exercices libres à un engin laissé à leur choix :	1144	7
3. Augmentation du nombre des membres de la Commission technique :	1152	
4. Le bureau de la Commission technique sera d'office le bureau du Jury dans les fêtes cantonales :	1146	5
5. Augmentation du nombre des membres du Jury de 22 à 28 :	1117	19
6. Fixation de la date des fêtes cantonales :	941	206
7. Durée des fêtes cantonales, 3 jours :	903	103
8. Augmentation des points nécessaires pour la couronne, 104 aux engins et 105 aux nationaux :	701	423
9. Le concours de sections est obligatoire aux sociétés dont 6 membres et plus prennent part à la fête :	1150	2
10. Réforme de notre système actuel de courses cantonales :	1105	47

Les sections de Ballens et du Pont sont admises dans la Société cantonale.

D'accord avec la Commission technique, le Comité central a fixé comme suit les cours de moniteurs de 1906 :

Le premier cours aura lieu les 9 et 10 février, à Lausanne.

Dans ce cours, une conférence sera donnée sur l'éducation physique et une heure sera consacrée aux travaux écrits.

Deuxième cours, le 6 mai, à Yverdon, Morges et Aigle.

Cours pour les nationaux le 26 mai, à Echallens, Château-d'Œx et Vallorbe.

Le nouveau Comité central s'est constitué comme suit :

Président : Jules Bitterlin ; *Vice-Président* : Jacques Bohy ; *Secrétaire* : Emile Pache ; *Caissier* : Paul Guignard ; *Archiviste* : Fritz Wœlflli.

Commission technique : *Président* : Marc Longchamp ; *Vice-Président* : Arnold Wellauer ; *Secrétaire* : Léon Aubert ; *Membres* : Alfred Cornaz ; Oscar Duruz.

D'accord avec la Commission technique, le Comité central a désigné Armand Cherpillod, à Ste-Croix, comme directeur adjoint des cours de moniteurs.

11 février. — De nouvelles démarches seront faites auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir un local pour les archives de la Société.

29 avril. — A partir de ce jour Fritz Wœlflli remplace Emile Pache, malade, comme secrétaire *ad interim* du Comité central.

Le Comité vote un don d'honneur de fr. 20 en faveur du tir cantonal de Nyon.

20 septembre. — Les sections sont informées que l'assemblée des délégués aura lieu le 14 octobre à Orbe et le Comité central leur en adresse l'ordre du jour.

14 octobre. — *Assemblée de délégués à Orbe.* — Présidence de J. Bitterlin, président.

34 sections sont représentées par 94 délégués.

Les comptes de l'exercice écoulé, vérifiés par la section de Rolle, sont approuvés.

Le « *statu quo* » est maintenu quant aux cotisations cantonales et indemnités.

Un rapport fort intéressant et très documenté est présenté par Jacques Bohy, vice-président cantonal, sur l'état actuel de la

question de l'enseignement de la gymnastique scolaire dans le canton. Il ressort de ce rapport que cette question, si importante pour notre cause, est l'objet d'une sollicitude particulière de la part de M. le chef du Département de l'Instruction publique. On peut donc prévoir, pour un avenir que nous aimons à croire rapproché, la réalisation des vœux exprimés par le dit rapport et tendant à un développement toujours plus intense de l'enseignement rationnel de la gymnastique dans les écoles du canton. La question de la gymnastique rythmique, préconisée par M. E. Jacques-Daleroze, le compositeur romand bien connu, a eu sa part dans la discussion soulevée par le rapport de M. J. Bohy.

Après un échange de vues, l'assemblée décide : 1^o de faire imprimer le rapport dont il est question ci-dessus et de l'envoyer aux sections ; 2^o de demander à M. Jacques-Daleroze une ou plusieurs conférences démonstratives, à donner pendant un cours de moniteurs-chefs. Il ressort en outre de la discussion soulevée que nos programmes gymnastiques contiennent depuis longtemps ce principe du rythme, mis en vue récemment, sous une forme nouvelle, par M. Jacques-Daleroze.

Courses régionales en 1907. — Marc Longchamp, président de la C. T. expose brièvement la nouvelle organisation de ces courses, admise en principe par votation cantonale et qui prévoit les régions et centres répartis comme suit :

1^{er} rayon. Centre : Montreux, avec les sections de Vevey-Ancienne, Vevey-J. P., La Tour-de-Peilz, les trois sections de Montreux, Villeneuve, Aigle, Bex, Château-d'Œx. Sections à inviter : Vouvry, Monthey, Martigny.

2^{me} rayon. Centre : Oron-la-ville, avec les sections de Lausanne-A. G., Croisettes, Pully, Lutry, Cully, Chexbres, Moudon, Lucens, Payerne, Corcelles et Avenches. Section à inviter : Châtel-St-Denis.

3^{me} rayon. Centre : Gimel, avec les sections de : Nyon-Ancienne, Nyon-Bourg, Rolle, Gimel, Bière, Aubonne, Ballens, Morges, l'Isle, Cossonay, Renens, Lausanne-Bourgeoise et Lausanne-Grütli.

4^{me} rayon. Centre : Orbe, avec les sections de : Echallens, Yverdon-Ancienne, Yverdon-A. G., Grandson, Orbe, Ste-Croix, La Chaux, La Sagne, L'Auberson, Vallorbe, Le Pont, Le Licu, Sentier, Brassus.

Le projet de la C. T., qui prévoit un trajet à pied obliga-

toire pour toutes les sections vaudoises, est adopté dans son ensemble.

Le comité cantonal renseigne l'assemblée sur :

Une indemnité de 2 fr. allouée aux participants du cours de moniteurs à Morges.

Une demande formulée par la rédaction du *Gymnaste Suisse* tendant à une collaboration plus active de la part des gymnastes vaudois. Ce journal, le seul de son espèce dans la Suisse romande, fait ressortir que ses colonnes sont largement ouvertes à toute opinion courtoisement exprimée et ayant trait à la gymnastique ou à l'éducation physique en général. Le Comité cantonal recommande aux délégués de prendre en considération l'appel du *Gymnaste Suisse* et espère qu'avec un peu de bonne volonté, on arrivera à rendre notre organe gymnastique romand toujours plus intéressant.

Sur le préavis favorable du Comité et vu qu'aucune opposition n'a été formulée, l'assemblée admet la section de Vallorbe dans le giron cantonal.

Marc Longchamp intéresse beaucoup les délégués par la lecture d'une laborieuse statistique sur la participation et les succès remportés à Berne par les sections vaudoises. Ce document a une réelle valeur et contient des renseignements précieux.

L'assemblée après préavis formulé par le Comité central, admet à l'honorariat cantonal les gymnastes ci-après, en reconnaissance des services rendus par eux à la cause de la gymnastique.

- Pache Emile, de la section des Amis-Gymnastes, Lausanne.
- Jaccard Ami, » de Ste-Croix.
- Augsbourg Henri, » Bourgeoise, Lausanne.
- Letscher Léon, » »
- Gudel Rodolphe, » Ancienne, Montreux.
- Dulx Alexis, rédacteur au *Messenger des Alpes*, Aigle.
- Duruz John, de la section de Renens.
- Besançon Alfred, » d'Orbe.

Le Comité cantonal, sur la proposition de M. L. Blanchard, complétant celle de M. F. Hartmann, est chargé de présenter à la prochaine assemblée des délégués cantonaux l'*Histoire de la Société cantonale vaudoise de gymnastique* à l'occasion du 50^{me} anniversaire, marqué par l'année 1908. Une commission spéciale pourra être chargée de ce travail.

Une proposition de Château-d'Ex, tendant au remboursement des frais de voyage des délégués par la caisse cantonale, est renvoyée au Comité pour étude et rapport.

Ernest Hartmann attire l'attention des délégués sur la valeur de l'honorariat cantonal et invite les sections à ne pas abuser de cette distinction honorifique.

Louis Blanchard plaide avec chaleur la cause de la prochaine fête fédérale, demandée par l'Union des Sociétés lausannoises de gymnastique. Il insiste surtout sur le point d'honneur que doivent envisager les sections vaudoises, en prenant part à ce concours, sans aucune abstention et avec tout leur effectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 15. Un dîner en commun, auquel assiste un délégué de la Municipalité d'Orbe, a lieu à l'hôtel des Deux-Poissons et une partie familière, très gaie, clôture dignement cette journée pluvieuse, mais toute empreinte de cordialité et de franche amitié.

Le Conseil d'Etat, par son Département de l'Instruction publique, a bien voulu accorder à la Société cantonale un subside de fr. 750, soit fr. 1 par gymnaste actif au concours de sections à Berne. La répartition aux sections sera faite prochainement par les soins du caissier cantonal.

30 décembre. — Le Comité central compose comme suit la commission chargée de la publication de l'*Histoire de la Société cantonale* qui paraîtra en 1908 : MM. Louis Blanchard, Lucien Vincent, à Lausanne, Henri Kramer, à Yverdon.

L'Etat annonce un subside de 300 fr. pour les cours de moniteurs de l'année 1906.

17 janvier. — Votation pour l'élection des délégués fédéraux.

41 sections y ont participé.

Sont élus : Bitterlin Jules, à Lucens ; Cornaz Alfred, Lausanne ; Wœlfli Fritz, Lausanne ; Longchamp Marc, Payerne ; Duruz Oscar, Lausanne ; Guignard Paul, Sentier ; Bohy Jacques, Nyon ; Michel Adolphe, Lausanne ; Huguenin Alphonse Yverdon ; Cuendet Emile, Vevey ; Campiche L.-U. Ste-Croix.

Courses régionales de 1907.

Elles auront lieu dans le mois de juin à Montreux, Gimel, Orbe et Oron.

Les sections des trois premières localités sont invitées à proposer sans retard au Comité central le dimanche qui conviendrait le mieux d'après les circonstances locales.

Le Comité fera le nécessaire en ce qui concerne Oron.

Comme travail gymnastique sont prévus :

1. Les exercices généraux qui seront enseignés au cours des 16-17 février.

2. Un concours de groupe de cinq gymnastes par sections travaillant individuellement aux trois mêmes engins désignés par eux, y compris un saut. Les exercices sont laissés au libre choix des concourants. Ce concours de groupes aura également lieu aux jeux nationaux.

Chaque section peut former plusieurs groupes de cinq gymnastes.

Cours de moniteurs.

Un cours de moniteurs de deux jours aura lieu à Payerne les 16 et 17 février prochain. Il commencera le samedi 16, à 8 h. précises du matin, pour se terminer le dimanche après-midi. Les moniteurs se muniront du recueil de chant et des manuels Bandi : reck et barres.

A ce cours seront démontrés, entre autres, les exercices d'ensemble pour les courses régionales de 1907. La Commission technique vouera un soin tout particulier à la formation de jeunes moniteurs.

Le Comité central rappelle à ce sujet, qu'en 1908, la Société cantonale vaudoise fêtera à Yverdon, le cinquantième anniversaire de sa première fête. Il espère, en conséquence, que chaque section fera en sorte de pouvoir participer, en corps, à cette manifestation.

Le Comité central et la Commission technique adressent dans ce but un appel chaleureux à toutes les sections vaudoises et les invitent à se faire représenter aux cours de 1907.

L'indemnité journalière aux cours de moniteurs est fixée à fr. 3.— et celle de nuit à fr. 2.—. Les frais de voyage sont payés par la caisse cantonale.

15 mai. — Le Comité central adresse aux sections la circulaire suivante :

Courses régionales de 1907. — Ces courses auront lieu aux dates suivantes :

A Gimel, le 9 juin pour les sections de Nyon-Ancienne, Nyon-Bourgeoise, Rolle, Aubonne, Bière, l'Isle, Morges, Renens, Lausanne-Bourgeoise, Lausanne-Grütli, Ballens, Gimel, Sentier, Brassus; 14 sections.

A Orbe, le 9 juin également, pour les sections de Le Lieu, Le Pont, Vallorbe, Cossonay, Orbe, Yverdon-Amis Gyms, Yverdon-Ancienne, Grandson, Echallens, Sainte-Croix, L'Auberson, La Sagne, La Chaux et La Sarraz; 14 sections.

A Montreux, le 16 juin, pour les sections de Bex, Aigle, Château-d'Œx, Villeneuve, Montreux-Ancienne, Montreux-Helvétia, Montreux-Avenir, La Tour, Vevey-Ancienne, Vevey-Jeunes-Patriotes, avec invitation de Monthey et Châtel-Saint-Denis; 12 sections.

A Oron, le 23 juin pour les sections de Cully, Lutry, Pully, Lausanne-Amis-Gyms, Les Croisettes, Chexbres, Lucens, Moudon, Payerne, Corcelles, Avenches, Granges, avec invitation de Bulle et de Semsales; 14 sections.

Les sections voudront bien combiner leur itinéraire, avec une course à pied pour tout ou partie du trajet, suivant le cas.

Programme: 10-11 h., Arrivée des sections à la localité de fête. 11¹/₄ h., Répétition des exercices d'ensemble. 12 h., Banquet. 1-1¹/₂ h., Cortège. 1¹/₂-4 h., Concours de groupes. Luttons. 4¹/₂ h., Exercices d'ensemble. 5 h., Partie familière. 6-7 h., Départ des sections.

Nous vous informons que, contrairement à ce qui a eu lieu jusqu'ici, les participants n'auront aucune carte de fête à payer. La dépense se résumera dans le prix d'un modeste banquet.

Nous rappelons que pour le concours de groupes, chaque section pourra former autant de groupes de cinq gymnastes que son effectif le lui permettra.

Les concourants d'un groupe travailleront individuellement aux trois mêmes engins, y compris un exercice de saut.

Les exercices sont choisis librement par chacun des concourants.

Les jeux nationaux entrent également dans cette combinaison.

Le total des points obtenus par les cinq gymnastes d'un même groupe déterminera le rang de ce groupe.

Nous voyons dans ce système de concours un stimulant en vue de notre 50^{me} fête cantonale en 1908 et espérons que les

sections prendront part avec un effectif convenable à ces courses-concours. — Ne pas oublier le « chansonnier », s. v. p.

Les sections de Gimel, d'Orbe, de Montreux et d'Oron nous assurent une cordiale réception.

Le Jury chargé de l'appréciation des travaux sera désigné par la Commission technique, au prorata des participants par sections.

Admission de sections nouvelles. — Les trois sociétés de gymnastique dont les noms suivent nous ont adressé une demande d'admission dans le giron cantonal :

1. Société de gymnastique « Jeunes Patriotes » d'Oron.
2. Société de gymnastique de Granges-Marnand.
3. Société de gymnastique de La Sarraz.

Ces demandes ont été examinées dans la dernière séance du Comité cantonal qui ne peut que recommander ces sociétés — déjà formées et en activité régulière — au bienveillant accueil des sections.

Si aucune opposition n'a été formulée dans un délai de six semaines, dès la date de la présente circulaire, ces sociétés seront considérées comme étant admises dans l'Association cantonale. (Art. 30 des statuts.)

Rappel de l'art. 6 du Règlement de fête cantonal. — Le Comité cantonal croit devoir rappeler l'art. 6, al. 3 du Règlement de fête, ainsi conçu : L'accès des concours est interdit aux gymnastes qui s'exhibent en public contre rémunération en espèces.

A ce propos, le Comité cantonal a eu la pénible surprise d'apprendre que des gymnastes faisant partie de notre association cantonale ont de nouveau pris part à des exhibitions en Suisse et à l'Étranger. Ces exhibitions sont incompatibles avec nos statuts et règlements.

Le Comité cantonal, fermement décidé de réagir contre cette tendance, appliquera strictement l'article 6, cité précédemment, à tous ceux qui oublient à tel point leur dignité de gymnastes.

9 juin. — *Courses régionales à Orbe et Gimel.*

A Orbe

C'est sur l'esplanade du vieux château et à l'ombre d'arbres séculaires, que nos 260 gymnastes se trouvaient réunis et évoluaient à qui mieux mieux.

Population sympathique; accueil chaleureux, tenue correcte de nos gymnastes, bon travail, bel entrain, tel est le résumé de cette journée qui sera bonne entre tous à la gymnastique, surtout dans une localité qui vient de subir des évolutions d'un autre genre.

A 10¹/₂ h. du matin, les sections répondent à l'appel. — Il fait chaud, bien chaud. — Collation offerte par les frères Fertig. A 11³/₄ h., banquet bien servi et à un prix modeste. La gaité fut grande. Echange de bonnes paroles entre notre président Bitterlin et les représentants de la municipalité.

Les « Amis gymnastes » d'Yverdon produisent deux chants particulièrement goûtés. Ils sont dirigés par H. L. Bory, instituteur à Yvonand.

Le cortège rassemble toute la population d'Orbe et des environs et à 1¹/₂ h., la ville est déserte, et la coquette place de fête est recouverte d'un millier de personnes environ.

Le jury s'organise. — Les travaux commencent et durent jusqu'à 4 heures. — Les luttes surtout étaient particulièrement captivantes.

Les exercices d'ensemble, dirigés par Oscar Duruz, avec accompagnement de musique, obtiennent leur succès habituel.

Quelques bonnes paroles encore, un chant, un vin d'honneur exquis offert par la Municipalité, une photographie par le représentant de la *Patrie Suisse* puis, pour terminer cette belle journée : Un triple hurra en faveur de la ville d'Orbe. Elle le mérite.

Le rendez-vous de Gimel

Le grand et beau village de Gimel présentait, ce même dimanche vers midi, une animation extraordinaire. Neuf sections venues de Lausanne, de la Vallée, de Nyon, de Rolle, d'Aubonne et de Bière, avaient répondu à l'appel, et c'est au milieu de l'affluence déjà grande d'une population visiblement sympathique, que 230 à 250 gymnastes se dirigeaient en cortège, drapeaux flottants, vers la place de fête. Là, le coup d'œil est charmant. Les costumes blancs de nos gymnastes et ces drapeaux aux couleurs vives se détachent agréablement sur le vert tendre, de cette belle pelouse, d'où le regard émerveillé peut en même temps contempler l'imposante chaîne des montagnes de la rive savoisiennne, avec, au fond, le majestueux massif du Mont-Blanc. Mais l'heure s'avance, et les estomacs grondent; les kilomètres

avalés le matin remplacent avantageusement l'apéritif actuellement prohibé et les gymnastes ne dînent pas d'un panorama, si grandiose qu'il soit. Donc, vite une répétition des préliminaires d'ensemble, avec l'appui d'une dévouée fanfare de la localité.

L'exécution des préliminaires intéresse vivement la population massée aux abords; la position à l'appui couché facial, une jambe en l'air, a le don de dérider quelques bons vieux campagnards qui ont de la peine à comprendre qu'on ait fait venir tout ce monde pour faire des « cabrioles » dans l'herbe. Il est heureux pour la gymnastique que les nombreux beaux tours aux engins, l'après-midi, aient fait remonter un peu nos actions, auprès de ces vieux braves.

Mais voici midi passé. Fanfare en tête, le cortège retourne au village. Le banquet fut une agréable surprise. Le Comité d'organisation, au lieu de nous parquer dans une salle étroite et basse, ainsi que le veut la tradition, a eu l'excellente idée de dresser les tables dans un parc, rustique à souhait, disposé en gradins naturels et d'où l'on jouit au surplus d'un coup-d'œil admirable sur le Mont-Blanc. Banquet simple, mais bon et substantiel, arrosé d'un vin blanc qui descendait joliment bien dans nos gosiers quelque peu mis à l'épreuve par ce soleil ardent. Vers la fin du repas, M. Uldry père, député et ancien syndic de Gimel, souhaite en termes excellents la bienvenue aux gymnastes, au nom des autorités et de la population de Gimel. Il rappelle une réunion de tireurs, de chanteurs et de gymnastes d'il y a 40 ans, en cette localité et fait une citation très à propos d'une dépêche adressée à cette occasion au général Garibaldi, en ce moment-là en passage à Genève. L'honorable député annonce ensuite modestement que la population de Gimel, tenant à laisser aux sections un souvenir durable de cette fête, offre une série de 41 coupes en argent, comme prix de leur travaux. Cette délicate surprise, de même que les chaudes paroles de M. Uldry père, soulèvent un enthousiasme général. Les gymnastes sont visiblement touchés par cette preuve tangible des sentiments de sympathie qu'on professe à Gimel, à l'égard de la gymnastique. Paul Guignard, caissier cantonal, répond en quelques mots aux paroles du représentant des autorités de l'endroit et fait battre un chaleureux ban en l'honneur de Gimel et des organisateurs de cette charmante réception.

Mais l'heure s'avance et le programme est là. On n'est pas venu dans ce charmant village uniquement pour voir les jolies

filles, pour parader derrière la fanfare et pour manger. Il faut travailler aussi, ne serait-ce que pour montrer à cette vaillante population que les gymnastes savent être sérieux, quand il le faut. Voici donc le cortège qui se reforme et c'est d'un pas alerte qu'on se dirige vers la place de fête, où il fait une « tiède » à faire cuire des œufs. Les membres du Jury, désignés le matin, au pied levé presque et sans formalité aucune, sont là, prêts à fonctionner. Grâce au dévouement de l'infatigable président et moniteur de la section de Gimel, Uldry fils, et des membres de cette Société, tout a été prévu pour cette modeste fête : les engins attendent les concourants, le service d'ordre est organisé et le public, très nombreux, n'attend plus que le commencement des concours. Des personnes dévouées de la localité sont postées un peu partout et donnent avec empressement, soit un coup de main, soit un renseignement. C'est parfait.

Le concours de groupes, mis en pratique pour la première fois ce jour-là, intéresse jeunes et vieux, spectateurs et participants. C'est nouveau et ce n'est certes pas l'innovation la moins intelligente qui se soit faite. Ces « matchs » entre des groupes de 5 gymnastes d'une même section, basés sur des exercices libres, sont curieux à suivre et c'est tout plaisir de voir cette saine et joyeuse rivalité entre nos jeunes. Chaque gymnaste doit faire trois exercices, dont un saut, à des engins de son choix, mais les mêmes pour les cinq du même groupe. Les points obtenus individuellement sont additionnés et donnent le total du groupe pour le classement. Si une section a pu fournir plusieurs groupes, les résultats de ceux-ci forment le total de la section et donnent le rang de celle-ci. Comme on voit, c'est très instructif et donne bien la valeur de la force effective des gymnastes, par section, si celle-ci a su les choisir.

Les préliminaires d'ensemble, exécutés d'une manière très satisfaisante, ont vivement plu à la population, peu habituée à ce genre de spectacle.

Mais la partie intéressant le plus le public était, comme c'est le cas partout dans nos fêtes, les luttes, impatientement attendues. La Vallée avait mis sur pied ses numéros de résistance, tous taillés en hercules et tenaces en diable, ces amis les « Combiens ». Les jeunes débutants des autres sections, ceux « de la ville » surtout, avaient à faire à forte partie, mais se sont bien défendus et promettent pour l'avenir.

Afin d'utiliser les deux coupes en trop le Jury décide un

championnat au saut et un à la lutte? Celle du saut échu à Schmidlé, de la « Bourgeoise » de Lausanne et celle de la lutte, à Reymond, du Brassus.

La proclamation des résultats a été faite d'une façon toute simple et, vraiment charmante, par Alfred Cornaz. Vous eussiez vainement cherché, parmi tous les assistants, une seule figure sombre. Partout des visages souriants, gais, épanouis même, la joie et le contentement dans les yeux, voilà ce qu'on pouvait voir tout autour de soi. Voilà la véritable physionomie que devraient avoir nos distributions des prix, dans nos fêtes de gymnastique. Moins de décorum et par contre davantage de bonne camaraderie; moins de surmenage dans nos fêtes et un peu plus de place à l'amitié; cela ne pourra qu'être favorable à notre cause. La petite, la modeste fête régionale de Gimel a laissé à tous les participants cette conviction que plus on simplifiera nos fêtes, mieux cela vaudra. Ce fut cordial, gai et charmant, sans surmenage, sans grand bruit et à peu de frais, pour les gymnastes du moins.

C'est bien à regret que l'heure des trains obligea la majeure partie des sections de quitter ce joli coin de pays, peu après la proclamation des résultats.

Un chaleureux merci, pour terminer, au nom de tous, aux autorités et à la sympathique population de Gimel, à son dévoué magistrat, M. Uldry père — un convaincu des bienfaits de la gymnastique, celui-là — puis aussi à la vaillante section de Gimel, à laquelle nous souhaitons de tout cœur une ère de prospérité, à la suite de cette belle manifestation.

16 juin. — *Course régionale à Montreux.* — Plus de 200 gymnastes s'y sont donnés rendez-vous, mais la plupart d'entr'eux ont effectué cette course en chemin de fer, alors que le programme prévoyait qu'une partie de celle-ci devait se faire à pied.

Les travaux gymnastiques, dont la réussite a été bonne, ont été suivis par une foule considérable de spectateurs et les autorités communales ont fait aux gymnastes l'accueil le plus sympathique.

23 juin. — *Course régionale à Oron.* — Malgré le temps pluvieux de la journée, 200 gymnastes avaient tenu à fraterniser avec la nouvelle section d'Oron et à lui donner les encouragements dont une jeune société a toujours besoin.

Réception des plus cordiales par le préfet et les autorités municipales et réussite complète des travaux des sections.

La pluie n'avait pas empêché la presque totalité des gymnastes d'effectuer le trajet jusqu'à Oron à pied.

En somme charmante journée qui a laissé à tous les participants le meilleur souvenir.

Le but de ces courses régionales a été pleinement atteint; il consistait à déplacer le plus grand nombre possible de gymnastes avec peu de frais et leur montrer comment autrefois on comprenait nos fêtes: concours sans surmenage, travail limité, permettant à chacun de rester gai et rentrer content chez soi.

Le but était aussi de provoquer des courses à pied: la Commission technique est heureuse d'avoir été comprise par les sections et elle s'en déclare satisfaite.

Environ 1000 gymnastes ont pris part à ces diverses courses régionales: il est cependant regrettable que quelques sections se soient abstenues d'y participer.

13 juillet. — Le Comité d'organisation de la fête de Vevey sera prié de présenter la bannière cantonale au jubilé de la Société fédérale, le 21 septembre prochain, à Aarau.

1^{er} octobre. — Le Comité central adresse aux sections les renseignements qui suivent relativement à la prochaine assemblée des délégués à la fête cantonale de 1908 et à la publication de l'*Histoire de la Société cantonale*.

« Nous vous informons que l'assemblée des délégués cantonaux de 1907 est fixée au dimanche 27 octobre prochain, à 10 h. $\frac{1}{4}$, à Yverdon, dans la Salle de l'Aula, bâtiment du nouveau Collège.

L'ordre du jour est le suivant: 1. Appel; 2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée; 3. Rapport du caissier sur l'exercice écoulé; 4. Fixation de la cotisation cantonale et des indemnités pour l'année 1908; 5. Rapport annuel du Comité cantonal; 6. Rapport sur l'assemblée fédérale d'Aarau; 7. Fête cantonale vaudoise de 1908, à Yverdon. Communications y relatives, par le Comité cantonal et par le Comité d'organisation; 8. Double présentation pour le jury pour la fête cantonale d'Yverdon; 9. Proposition de la section de Cully, tendant à compléter l'art. 16 de notre Règlement de fête par l'adjonction suivante, concernant le concours aux engins:

Les dix premiers concourants du concours artistique en deuxième

catégorie, tenus, d'après le Règlement, à concourir en première catégorie à la fête cantonale suivante, reçoivent un diplôme.

10. Propositions de la Commission technique : Complément éventuel du Règlement de fête ; 11. Présentations éventuelles pour l'honorariat cantonal ; 12. Communications de Comité cantonal : Uniformité du costume des gymnastes à la fête cantonale de 1908. Divers et imprévu ; 13. Propositions individuelles.

MM. les délégués sont invités à prendre leurs dispositions pour arriver à Yverdon par le train direct de 9 h. 06, si possible, afin que l'assemblée puisse commencer à l'heure précise, vu l'ordre du jour très chargé. Se munir du chansonnier, s. v. p.

Un dîner en commun aura lieu à l'hôtel du Paon pour le prix de fr. 2.—, vin compris.

Fête cantonale de 1908, à Yverdon. — Nous vous donnons ci-après la composition du Comité d'organisation, telle qu'elle a été transmise au Comité cantonal :

Présidents d'honneur : MM. Camille Decoppet, conseiller d'Etat ; Louis Augsburg, préfet d'Yverdon ; John Landry, syndic d'Yverdon.

Bureau : MM. Henri Kramer (président de la société de gymn. des hommes), président ; Charles Bujard, député, 1^{er} vice-président ; Albert Pérusset, député, 2^{me} vice-président ; Jules Viguet, professeur, secrétaire-général ; Charles Mabile, libraire, secrétaire-adjoint, Louis Pilloud, négociant, membre.

Présidents des divers comités : Réception : M. Armand Piguet, député. Finances : M. Henri Randin, directeur du Crédit yverdonnois. Prix : M. Louis Fankhauser, négociant. Constructions : M. Albert Tschumy, député. Décoration : M. Ferdinand Comte, forestier. Subsistances : M. Philémon Perret, directeur du gaz. Engins : M. Alphonse Huguenin, maître de gymnastique. Police et bal : M. Jean Fornallaz, négociant. Logements : M. Jules Manigley, député.

La composition du Comité d'organisation de notre prochaine fête cantonale est un sûr garant que la manifestation de 1908, coïncidant avec le 50^e anniversaire de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, ne le cédera en rien aux fêtes précédentes. Les sections vaudoises y trouveront, nous en sommes certains, une organisation parfaite, un accueil cordial et une large hospitalité auprès de la sympathique population d'Yverdon. Ce sera une vraie fête de famille.

Publication de « l'Histoire de la Société cantonale de gymnastique ». — La Commission de rédaction de la brochure jubilaire de notre Société cantonale — commission instituée par l'assemblée d'Orbe du 14 octobre 1906 — est composée de MM. Louis Blanchard, receveur principal aux douanes ; Lucien Vincent, maître imprimeur, à Lausanne, et Henri Kramer, chef de gare aux marchandises, à Yverdon. Cette commission a poussé activement son travail, qu'elle terminera sous peu. Cette publication sera certainement des plus intéressantes et constituera un souvenir durable du 50^e anniversaire que nous nous préparons à fêter. »

La section de Chillon demande à être admise dans le giron cantonal. Si aucune opposition n'est faite dans le délai statutaire, cette société sera admise dans notre association.

27 octobre. — *Assemblée de délégués à Yverdon.* — Présidence de Jules Bitterlin, président.

La circulaire du Comité central donne le compte-rendu suivant des délibérations et décisions de cette assemblée.

L'appel fait constater la présence de 108 délégués, mandataires de 40 sections. Onze sections n'étaient pas représentées, savoir : Ballens, Bière, Gimel, L'Auberson, Les Croisettes, Le Pont, L'Isle, Lutry, Montreux-Avenir, Nyon-Bourgeoise, Pully.

Le Comité cantonal a eu le regret d'apprendre à cette occasion que deux sections, *Ballens* et *Nyon-Bourgeoise*, n'existent plus. Nous ignorons les motifs de la dissolution de la première de ces deux sociétés, qui n'a pas jugé à propos d'en informer le Comité cantonal. Quant aux autres sections non représentées à l'assemblée cantonale, nous constatons que ce sont toujours les mêmes, exception faite pour Pully et Lutry. L'appel que nous leur adressions par la circulaire de novembre 1906, au sujet de la fréquentation des assemblées est donc resté sans effet.

Le procès-verbal de l'assemblée d'Orbe, est lu et adopté.

Le rapport du caissier, portant sur l'exercice de 1906 et jusqu'au 30 septembre 1907, est adopté sans discussion Il en ressort surtout que la caisse cantonale a dépensé pendant cette période, pour les cours de moniteurs, environ fr. 700 de plus qu'elle n'a reçu de subsides, tant fédéraux que cantonaux. La somme de fr. 300 que l'Etat de Vaud veut bien nous accorder comme subside annuel pour nos cours de moniteurs, est devenue absolument insuffisante. Nous nous plaignons à croire que nos

autorités, lorsque nous nous permettrons de frapper à leur porte pour solliciter un appui mieux en rapport avec nos efforts, voudront bien nous réserver l'accueil favorable que mérite notre cause.

Les cotisations et le taux des indemnités sont maintenus comme auparavant.

Rapport annuel du Comité cantonal. Le vice-président, J. Bohy, présente, dans un exposé concis, les faits saillants de l'année. Il en ressort que les sections ont déployé une activité réjouissante, en participant à plusieurs concours organisés dans les cantons voisins. Le rapport donne des détails intéressants sur les quatre courses régionales, dont la réussite a été complète. Il mentionne l'admission de quatre sections nouvelles : Vallorbe, La Sarraz, Oron et Granges-Marnand, auxquelles il adresse des paroles d'encouragement.

La Société cantonale vaudoise continue sa marche progressive, en dépit de la concurrence créée par les divers sports importés de l'étranger et qui ne peuvent soutenir la comparaison avec notre système d'éducation physique.

Rapport de l'assemblée fédérale des délégués d'Aarau — J. Bohy donne lecture d'un résumé fort intéressant, renseignant l'assemblée sur les questions principales discutées par les délégués fédéraux. L'assemblée fédérale, contrairement au préavis du Comité central, a décidé la création d'un journal unique, organe officiel de la Société fédérale, rédigé dans les trois langues nationales. Il ne nous reste qu'à espérer que cet organe remplisse entièrement son but, et que, surtout, il soit une tribune libre pour la défense des intérêts des gymnastes romands, un lien de fraternité entre tous les membres de la Société fédérale.

Fête cantonale vaudoise en 1908. — Le Comité d'organisation de la fête d'Yverdon, par l'organe de son président, M. Henri Kramer, donne divers renseignements, permettant de conclure que notre prochaine manifestation sera, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la Société cantonale vaudoise de gymnastique, une vraie fête de famille, à laquelle prendront part toutes les sections vaudoises avec leur effectif complet. Étant donné le caractère spécial que devra avoir la fête cantonale de 1908, l'assemblée des délégués a émis le désir pour ainsi dire unanime que les invitations soient limitées aux comités cantonaux des associations gymnastiques voisines, pour cette fois-ci. La question

est renvoyée au Comité d'organisation et au Comité cantonal, qui la trancheront au mieux des intérêts de la Société cantonale et en tenant compte des vœux formulés. Le problème de l'entretien des gymnases, toujours si difficile à résoudre, a été résolu d'une façon qu'on peut qualifier d'heureuse. Tous les gymnastes trouveront leur subsistance dans les hôtels, pensions et restaurants de la ville; la cantine sera réservée aux réunions et soirées familiales, ainsi qu'aux productions des sections. Ces dernières sont invitées à se préparer de leur mieux pour participer au concours de productions spéciales prévues par le Comité d'organisation.

Proposition de la Section de Cully, tendant à une modification du Règlement de fête, au sujet des dix premiers concurrents du concours artistique en 2^{me} catégorie. Léon Aubert, au nom de la Commission technique, rapporte sur cette proposition et conclut dans un sens négatif. L'assemblée, consultée, partage cette manière de voir.

Proposition de la Commission technique cantonale. — Le président de celle-ci, Marc Longchanip, développe une proposition tendant à modifier l'art. 22 du Règlement de fête, en ce qui concerne les leviers de pierre.

La teneur actuelle de l'art. 22 est la suivante :

Le lever de la pierre d'un bras comprend deux exercices, un à gauche, l'autre à droite, avec une pierre de 25 kg. Le lever des deux bras s'effectuera avec une pierre de 50 kg.

On comptera 1 point pour chaque lever effectué lentement et librement, de sorte que 10 leviers consécutifs équivaldront au maximum, soit 10 points.

L'art. 22, modifié, serait ainsi conçu :

Le lever de la pierre, d'un bras, comprend deux exercices, un à gauche, l'autre à droite, avec une pierre de 25 ou de 20 kg., au choix des concurrents.

Le lever des deux bras s'effectue avec une pierre de 50 ou de 40 kg. au choix des concurrents.

Le maximum des points avec l'emploi des pierres de 25 et de 50 kg., est de 10, tandis qu'il n'est que de 7 avec les pierres de 20 et de 40 kg.

On comptera un point pour chaque lever effectué lentement et avec parfaite correction. Les trois premiers leviers ne compteront pas pour les gymnastes employant les pierres de 20 et de 40 kg.

Le jury a l'obligation d'arrêter son jugement au moment où le concurrent prendra une position vicieuse, dénotant que l'exercice est au-dessus de ses forces, par conséquent préjudiciable à son développement physique et à sa santé.

La discussion, ouverte au sujet de cette proposition, a été très nourrie. Plusieurs délégués proposaient de créer plutôt une deuxième catégorie dans le concours aux jeux nationaux et d'en faire l'essai à la fête cantonale prochaine.

L'assemblée, appelée à se prononcer, appuyée à une forte majorité la proposition de la Commission technique, dans le sens d'un essai à tenter à notre prochain concours cantonal.

Honorariat cantonal. — L'assemblée, après avoir entendu les arguments présentés par les sections en faveur de leurs candidats, confère le titre de membre honoraire cantonal aux gymnastes suivants, en récompense d'une longue activité gymnastique et de services rendus à notre cause :

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| 1. Reymond, Henri | Section de Lucens. |
| 2. Wuille, Louis | » Amis-Gymnastes, Yverdon. |
| 3. Busser, Mathias | » Ancienne, Yverdon. |
| 4. Gonthier, Paul | » La Chaux, Ste-Croix. |
| 5. Mayor, Marc | » Bourgeoise, Lausanne. |
| 6. Haas, Octave | » Jeunes-Patriotes, Vevey. |
| 7. Gambazzi, Félix | » Amis-Gymn., Lausanne. |

Piguet, Henri-Auguste, de la Section du Sentier, proposé à l'honorariat cantonal par le Comité central pour les mêmes motifs énoncés ci-dessus, est acclamé par l'assemblée comme membre honoraire de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique.

Propositions et communications du Comité cantonal. — Le Comité soumet à MM. les délégués l'idée de l'uniformité du costume des gymnastes vaudois, à obtenir par une transformation partielle ou totale des divers costumes actuellement en usage dans les sections. Le Comité appuie son initiative sur des raisons d'esthétique et aussi d'économie. Il estime qu'il serait infiniment agréable de voir l'ensemble des gymnastes vaudois en costume uniforme, lors de nos manifestations cantonales et fédérales. Si les sections ne peuvent se résoudre à abandonner certaines particularités de leur costume, caractérisant l'esprit du corps, tout au moins devraient-elles collaborer à la réalisation de ce vœu, en adoptant l'uniformité du maillot, de la culotte et de la ceinture, le tout en blanc, par exemple, et d'un même modèle. L'achat de ces objets pourrait éventuellement se faire en commun, au moyen d'un concours pour la fourniture du costume complet ou partiel, d'où il résulterait une sensible économie pour les gymnastes.

L'assemblée, consultée à ce sujet, renvoie la question au Comité pour étude plus approfondie. L'affaire sera de nouveau soumise aux sections au moyen d'un questionnaire et avec des renseignements complémentaires.

La proposition de la section de Château-d'Œx, tendant à indemniser les délégués par la caisse cantonale, ne peut être admise, pour des raisons budgétaires. Le caissier cite à l'appui de cette question le chiffre de fr. 500 environ, qui incomberait à la caisse cantonale, pour l'indemnité des délégués présents à l'assemblée de ce jour.

Insigne de membres honoraires cantonaux. — L'ancien modèle étant épuisé, le Comité a demandé à un artiste genevois, spécialiste dans ce genre, un nouveau projet qui a été trouvé original et artistique et qui a déjà reçu l'approbation unanime de ceux qui ont eu l'occasion d'en voir la maquette. La nouvelle décoration sera disponible sous peu; un avis ultérieur en indiquera la date. Les membres honoraires cantonaux possédant l'ancienne décoration et qui désireront se procurer la nouvelle pourront alors l'obtenir, au prix coûtant, auprès du Comité cantonal.

La provision des diplômes de l'honorariat cantonal a également dû être renouvelée. Le Comité a agi au mieux des intérêts de la Société cantonale, mais le budget de sa période administrative se trouvera passablement chargé, par suite de ces deux dépenses imprévues, faites pour longtemps, ajoutons-le.

Revenant sur un point touché dans le rapport sur l'assemblée d'Aarau, le président Bitterlin aborde en passant la question de l'attitude des sociétés de gymnastique à l'égard de la loi sur l'organisation militaire.

Il estime qu'il est du devoir des gymnastes d'appuyer la manière de voir du Comité central fédéral, lequel, sans vouloir faire de la politique — ce que nos statuts nous interdisent — fait simplement appel à nos sentiments patriotiques. La Société fédérale a du reste offert ses services à la Confédération, pour collaborer à l'éducation physique de la jeunesse, en vue du service militaire; il serait, par conséquent illogique, de repousser une loi qui prévoit précisément notre concours, subsidié par la Confédération. L'assemblée paraît partager ce point de vue émis à titre de vœu par le président. Un certain nombre d'imprimés, reçus de la part du Comité central fédéral et traitant le même

sujet, ont été remis aux délégués, pour distribution ultérieure dans leurs sections respectives.

La Commission technique, par l'organe de son président, donne connaissance d'une enquête faite par ce dernier, au sujet des conditions dans lesquelles les sections vaudoises font de la gymnastique, sous le rapport des locaux d'exercices et sous celui des subsides cantonaux ou locaux. Cette statistique, des plus intéressantes, démontre à l'évidence qu'il y a encore beaucoup à faire et à espérer, dans notre canton. Nombreuses sont encore les sections qui travaillent dans des locaux absolument anti-hygiéniques, sous l'œil indifférent des autorités. Le travail laborieux de Marc Longchamp sera imprimé et le Comité cantonal s'en servira dans ses démarches ultérieures pour obtenir certaines améliorations.

La Commission technique présente encore, à titre de vœu, l'idée de la création de cours de moniteurs régionaux dirigés par des commissions techniques régionales, lesquelles dépendraient de l'autorité technique cantonale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h. 30 de l'après-midi. Un banquet, fort bien servi réunissait ensuite les délégués à l'Hôtel du Paon, où M. le préfet Augsbourg, membre honoraire cantonal, adressa, en cette qualité, quelques paroles aux gymnastes, disant le plaisir qu'il éprouvait de se trouver au milieu de tant de vaillante jeunesse et de bons citoyens.

La partie oratoire, sous la direction de l'excellent major de table qu'est M. Bory, a été plus importante qu'elle ne l'est d'habitude entre gymnastes, mais ce qu'il convient de ne pas passer sous silence, c'est l'agréable surprise réservée par la sous-section de chant des Amis-Gymnastes d'Yverdon, dirigée par M. Bory, et dont les productions ont été couvertes d'applaudissements, aussi sincères que mérités. Il serait à souhaiter que dans toutes nos sections vaudoises ce beau culte du chant, qui s'allie si bien à la gymnastique, soit repris avec une intensité nouvelle, afin qu'à la fête d'Yverdon, les chœurs et chansons sortent vigoureusement des poitrines de nos gymnastes. Notre chansonnier romand a été créé pour que nous nous en servions. Un bon mouvement donc, chers amis et que le chant reflourisse dans nos rangs!

9-10 novembre. — Cours de moniteurs, à Yverdon, pour l'étude des exercices de la fête cantonale de 1908.

5 février. — Le Comité central fait part aux sections de l'admission dans la Société cantonale de celle de Chillon et lui souhaite la bienvenue en lui donnant rendez-vous au concours d'Yverdon.

Il a été officiellement informé de la fondation de l'association des sections de gymnastique des districts de Vevey et d'Aigle, définitivement constituée en date du 17 novembre 1907, à Villeneuve. Il forme les meilleurs vœux pour que ce groupement soit favorable au développement de la gymnastique dans cette région.

Le Département de l'Instruction publique accorde un subside de fr. 300 pour les cours de moniteurs de l'année dernière.

D'accord avec le Comité cantonal, le Comité d'organisation d'Yverdon a fixé la date de la fête cantonale vaudoise aux 27, 28 et 29 juin (samedi, dimanche et lundi), la caserne de cette ville étant libre à cette époque-là. Le *Club gymnastique de la Société suisse des commerçants, section de Lausanne*, a été autorisé à participer au concours de sections, à titre de société invitée, cela en vue de son entrée ultérieure dans le giron vaudois.

Les sections sont informées que conformément au vœu de la dernière assemblée des délégués «*les invitations hors canton*», en ce qui concerne la prochaine fête cantonale, seront limitées aux «*Comités cantonaux*» des associations voisines, contrairement aux informations, parues un peu prématurément et qui n'émanaient ni du Comité central, ni du Comité de la fête. La Société cantonale vaudoise, à l'occasion du 50^{me} anniversaire de sa fondation, désire pour cette fois-ci, donner à ce jubilé un caractère de fête de famille intime; c'est là le seul motif de sa décision.

Le prix de la carte de fête a été fixé à fr. 13, donnant droit au logement, ainsi qu'à l'entretien complet depuis le dîner du samedi jusqu'au souper du dimanche, y compris trois collations; la demi-carte à fr. 7 accordant les avantages habituels. Le Comité d'organisation, tout en fournissant un repas de plus que lors de la dernière fête cantonale, a fixé au plus bas le prix de la carte entière, afin de faciliter les gymnastes dans la mesure du possible.

Les cours de moniteurs suivants sont prévus par la Commission technique cantonale pour 1908.

1^{er} mars : a) au Sentier, à 9^{1/2} h., du matin, pour les sections de :
Brassus, Le Sentier, Le Lieu, Le Pont, et Vallorbe.

- b) à Payerne, à 7 $\frac{1}{2}$ h., du matin, pour les sections de : Moudon, Lucens, Granges-Marnand, Corcelles, Avenches, Oron et Payerne.
- c) à Orbe, à 9 $\frac{1}{2}$ h., du matin, pour les sections de : Cossonay, La Sarraz, Orbe, Yverdon- A. G., Yverdon-Ancienne et Grandson.
- d) à Morges, à 8 $\frac{1}{2}$ du matin, pour les sections de : Lutry, Pully, Echallens, Lausanne-Bourgeoise et Amis-Gymnastes, Lausanne-Commerçants, Les Croisettes, Renens, Morges et Bière.
- 8 mars : a) à Aigle, à 8 $\frac{1}{2}$ h., du matin, pour les sections de : Montreux-Ancienne, Montreux-Helvétia, Chillon, Glion, Villeneuve, Aigle, Bex et Château-d'Œx.
- b) à Ste-Croix, à 9 h. du matin, pour les sections de : L'Auberson, La Chaux, La Sagne et Ste-Croix.
- 15 mars : a) à Nyon, à 8 h., du matin, pour les sections de : Aubonne, Gimel, Rolle et Nyon-Ancienne.
- b) à Vevey, à 9 h., du matin, pour les sections de : Lausanne-Grütli, Cully, Chexbres, Vevey-Ancienne, Vevey- J. P. et la Tour-de-Peilz.

La Commission technique espère, par cette dislocation, arriver à une forte participation. Elle invite doré et déjà toutes les sections à envoyer à ces cours le plus grand nombre de délégués possible et leur rappelle que les indemnités seront basées sur le nouveau règlement fédéral, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1908.

Votation pour le Jury de la fête cantonale d'Yverdon. —

La votation cantonale de décembre dernier a donné les résultats suivants :

42 sections ont pris part à la votation ; 37 bulletins ont été déclarés valables. Le vote des sections d'Avenches, Grandson et Le Pont a dû être annulé, celles-ci ayant exprimé un nombre de voix supérieur à leurs cotisations cantonales, cela malgré les indications très précises fournies par le bulletin de vote.

Les bulletins des sections d'Oron et de La Sarraz n'ont pu être pris en considération, ces deux sections nouvelles n'ayant pas encore droit de vote en 1907.

Cinq sections se sont abstenues de voter, savoir : Château-d'Œx, L'Auberson (excusée), Les Croisettes, Vallorbe et Moudon.

L'abstention de cette dernière section est d'autant moins compréhensible que celle-ci avait son propre candidat à soutenir. Le Comité cantonal regrette vivement d'avoir eu à faire cette constatation. Les sections de L'Isle et Montreux-Avenir sont considérées comme n'existant plus. La section de Chillon, nouvellement fondée, n'aura droit de vote qu'à partir de 1908.

Ont été élus : Champod Charles, Lausanne-B. ; Reisser Gustave, Lausanne- A. G. ; Schopfer Jules, Vevey-Ancienne ; Delisle Marius, Lausanne-B. ; Cherpillod Armand, Ste-Croix ; Rouilly Emile, Lausanne- A. G. ; Bossy Fr., Payerne ; Pignet Francis-Louis, Le Sentier ; Wenger Emile, Lucens ; Boudry Eugène, Lausanne- B. ; Champion Victor, Lausanne- A. G. ; Rossiaud Marc, Montreux-Ancienne ; Longchamp Antoine, Vevey- J. P. ; Pavid Henri, Yverdon-Ancienne ; Gottofrey Louis, Nyon-Ancienne ; Bernard Léon, Vevey-Ancienne ; Golay Gabriel, Bras-sus ; Müller Jean, Moudon ; Haas Octave, Vevey- J. P. ; Junod Edouard, La Sagne ; Serex Charles, Morges ; Golay Henri, Le Sentier ; Meyer Jacques, Lausanne-Grütli ; Jaecard Auguste, Ste-Croix ; Stahel Jean, Vevey- J. P. ; Scheller Emile, Aigle ; Würster Alfred, Renens ; Grognoz Jean, La Tour-de-Peilz.

15 février. — Les sections d'Yverdon « Ancienne » et « Amis-Gymnastes » ont désigné Charles Mabile, en qualité de membre du Comité central pour l'année 1908 et cela en conformité de l'article 15 des statuts.

La section de Glion sollicite son admission dans la Société cantonale.

Nous sommes arrivés au terme de notre tâche et croyons avoir fait tout ce qui dépendait de nous pour remplir, dans la mesure du possible, le mandat qui nous avait été confié.

Comme nous le disions au début de cette publication nous n'avons pas la prétention d'être complet et d'avoir relaté, dans leur ordre chronologique, tout ce qui pouvait intéresser les gymnastes vaudois ; mais si des omissions ont été commises, elles sont en tous cas involontaires et nous en demandons préalablement excuse à nos lecteurs.

Ceux-ci, en parcourant ces pages, pourront se rendre compte du travail que se sont volontairement imposés depuis 50 ans, tous ceux qui ont dirigé et administré notre Société can-

tonale; ils reconnaîtront aisément que partout on y a mis du zèle, de la bonne volonté et du dévouement et que si la Société vaudoise de gymnastique occupe actuellement une place honorable dans la grande famille des gymnastes suisses, elle le doit principalement aux citoyens dévoués qui ont été successivement à sa tête pendant le demi siècle écoulé.

Espérons que la fête cantonale d'Yverdon, les 27, 28 et 29 juin prochain, sera le digne couronnement de cette longue existence et que tous, jeunes et vieux, s'y donneront rendez-vous.

Nous désirons que notre chère Société continue à prospérer chaque année davantage et qu'avec l'appui de nos autorités, chacun puisse dans sa sphère d'activité y contribuer volontairement et avec joie.

C'est le vœu bien sincère que nous formulons, en disant :

Vive la Société cantonale vaudoise de Gymnastique !

YVERDON, le 20 février 1908.

Au nom de la Commission de rédaction :

H. KRAMER



ÉTAT DES SECTIONS



MEMBRES HONORAIRES CANTONAUX



STATUTS

ET

RÈGLEMENT DE FÊTES



ÉTAT DES SECTIONS

DE LA

Société cantonale Vaudoise de Gymnastique

en février 1908

	Actifs	Externes Passifs Honoraires	TOTAL
1. Aigle, Helvétia	17	65	82
2. Aubonne	14		14
3. Avenches	15		15
4. Bex	15		15
5. Bière	8	16	24
6. Brassus	21	39	60
7. Château d'Ex	14		14
8. Chexbres	9	5	14
9. Chillon	7		7
10. Corcelles près Payerne	14		14
11. Cossonay	15	1	16
12. Cully	15	25	40
13. Echallens	10	14	24
14. Gimel	12		12
15. Grandson	20		20
16. Granges-Marnand	16	69	85
17. La Chaux (Ste-Croix)	7	6	13
18. La Sagne	10	4	14
19. L'Auberson	8	4	12
20. Lausanne, Amis Gymnastes	41	301	342
21. » Bourgeoise	88	352	440
22. » Grütli	13	24	37
23. La Sarraz	7		7
24. Le Lieu „Le Risoux“	12	30	42
25. Les Croisettes, Jeunes Patriotes	10	5	15
26. Le Pont	12		12
27. L'Isle	1		1
28. Lucens	26	62	88
29. Lutry	12	55	67
30. Montreux, Ancienne	31	80	111
31. » Avenir	7		7
32. » Helvetia	23	24	47
33. Morges	22	39	61
34. Moudon	22	2	24
35. Nyon, Ancienne	28	74	102
36. Orbe	16	14	30
37. Oron	10		10
38. Payerne	23	40	63
39. Pully	9	65	74
40. Renens	20		20
41. Rolle	12		12
42. Ste-Croix	21	119	140
43. Sentier	38	152	190
44. Tour de Peilz	23	5	28
45. Vallorbe	11		11
46. Vevey, Ancienne	53	64	117
47. » Jeunes Patriotes	32	66	98
48. Villeneuve	13	8	21
49. Yverdon, Amis Gymnastes	40		40
50. » Ancienne	34	206	240
	957	2035	2992

MEMBRES HONORAIRES CANTONAUX

	Date de nomination
MM. Hoffmann Emile, horloger,	Lausanne. 1863
Badan Louis, maître-sellier à l' Arsenal,	Morges. »
Tanner Albert, comptable,	Bulle. 1865
Lambelet Ulysse, horloger,	Orbe. »
Vincent Lucien, imprimeur,	Lausanne. 1866
Rosset-Hugon Isaac, horticulteur,	Nyon. 1873
Gonin Edouard, imprimeur,	Lausanne. 1877
Panchaud Georges, comptable,	Lausanne. »
Gmehlin Jules, commis,	Lausanne. »
Geizer Albert, professeur,	Lucerne. »
Gaud Alphonse, professeur au Collège,	Montreux. 1879
Montet Gabriel, banquier,	Vevey. 1881
Perret Louis-Edouard, président du tribunal,	Aubonne. »
Jaccard Arthur, colonel,	Genève. »
Jules Guex, inspecteur d'assurances,	Genève. »
Blanchard Louis, receveur des douanes,	Lausanne. 1882
Junod-Addor Louis, admin. postal,	Ste-Croix. »
Clément-Rochat Adrien, ancien professeur,	Lausanne. »
Jaccard-Macler Louis,	Ste-Croix. »
Rouiller Constant, peintre,	Yverdon. 1884
Dubath Jules, secrétaire aux C. F. F.,	Yverdon. »
Baatar Edouard, greffier du tribunal,	Yverdon. »
Ehinger Jules, chef de bureau aux C. F. F.,	Lausanne. »
Lecoultre Eugène, colonel,	Avenches. »
Falconnier Gustave, préfet,	Nyon. 1886
Diday Constant, professeur,	Nyon. »
Æbi Jean, négociant,	Morat. »
Brun Louis, professeur,	Lausanne. »
Palaz David, employé de banque,	Lausanne. »
Buffat Ernest, ingénieur-topographe,	Lausanne. »
Allamand Jules, négociant,	Montreux. »
Lavanchoy Henri, architecte,	Vevey. »
Gottrax Jules,	Lutry. »
Yersin Louis-Hippolyte, docteur,	Le Pont. 1887
Gonvers Henri, compt.	Lausanne. 1888
Golay Vincent, préfet,	Sentier. »
Lecoultre Georges, horloger,	Sentier. »
Gallay Henri, horloger,	Sentier. »
Lugrin Alfred, fb. d'horlogerie L'Orient	(Vallée de Joux) »
Dupuis César, agent d'affaires,	Lausanne. »
Schalk Alois, tapissier,	Vevey. »
Rapin Jules, adj. à l'insp. des télégr.	Lausanne. »

MM. Budry Marius, coiffeur,	Vevey.	1889
Panchaud Henri, tanneur,	Morges.	»
Kramer Henri, chef marchandises, aux C. F. F.	Yverdon.	1892
Benoit Henri, menuisier,	Yverdon.	»
Marti John-Lucien, imprimeur,	Clarens.	»
Perrenoud Albert, fabricant,	Moudon.	»
Brailard Auguste, boursier communal,	Moudon.	»
Mottaz Emile, aviculteur,	Moudon.	»
Meyer Eugène, fabricant de draps,	Moudon.	»
Delisle Jules, fleuriste,	Lausanne.	»
Ruffy Eugène, dir., de l'Office Intern. des Postes,	Berne.	1893
Michel Adolphe, professeur de gymnastique,	Lausanne.	»
Fatio Henri, professeur de gymnastique,	Lausanne.	»
Reynold Claudius, professeur de gymnastique,	Vevey.	»
Antonietti Louis, chocolatier,	Broc (Gruyère)	»
Meylan-Rochat Ami, fab. d'assort., L'Orient (Vallée de Joux).	»	»
Genier Louis, picoriste,	Lucens.	»
Tanner Jean, joaillier,	Lucens.	»
de Känel Alfred, receveur,	Lausanne.	»
Juat Paul, agent d'assurances,	Lausanne.	»
Boudry Eugène, employé de banque,	Lausanne.	»
Duboux Ernest, négociant,	Lausanne.	1894
Carrard Alfred, avocat,	Lausanne.	»
Duruz Oscar, professeur de gymnastique,	Lausanne.	1895
Petter Alfred, gérant de la <i>Revue</i> ,	Lausanne.	»
Cuendet Edouard, maître de gymnastique,	Ste-Croix.	»
Hartmann Ernest, professeur,	Lausanne.	»
Mamin Louis, fonctionnaire postal,	Montreux.	»
Cousin Ernest, facteur,	Yverdon.	1896
Roux, César, docteur-chirurgien,	Lausanne.	1897
Huguenin Ulysse, maître de gymnastique,	Yverdon.	»
Zbinden Julien,	Nyon.	»
Maurer Adrien, ancien boucher,	Lausanne.	»
Grandjean Edmond, préfet,	Grandson.	1898
Martin Henri, fondeur,	Ste-Croix.	»
Gottofrey Louis, préposé,	Nyon.	»
Gauverit Pierre, voyageur,	Vevey.	»
Merlin Arnold, horloger,	Aigle.	1899
Hämmerli Alois, secrétaire municipal,	Lausanne.	»
Mayor Alphonse, tonnelier,	Aigle.	»
Jaton Alfred, géomètre,	Morges.	»
Redard Victor, négociant,	Morges.	»
Berger Charles, négociant,	Morges.	»
Piguet Albert, comptable,	Morges.	»
Demiéville Adrien, tanneur,	Lausanne.	1900
Desponds Gustave,	L'Auberson.	»
Ganty Antoine,	Lucens.	»
Gilliéron, Alfred empl. aux C. F. F.	Lausanne.	»
Jaton Abram, négociant,	Yverdon.	»
Messerli Théodore,	Lausanne.	»

MM. Mullener Charles, négociant,	Morges.	1900
Roulet Henri, secrétaire municipal,	Morges.	»
Tenthorey Henri,	Payerne.	»
Inderbitz Rodolphe, typographe,	Lausanne.	1901
Sartori Charles, cimenteur,	Vevey.	»
Emery Louis, négociant,	Vevey.	»
Levaillant Jacques, négociant,	Yverdon.	»
Mottaz Emile, négociant,	Yverdon.	»
Scheller Emile, brasseur,	Aigle.	1902
Junod Edouard,	La Sagne.	»
Junod Georges,	La Sagne.	»
Champion Victor,	Lausanne.	»
Reisser Gustave,	Lausanne.	1903
Viret Jules,	Lausanne.	»
Schopfer Jules,	Vevey.	»
Wenger Emile,	Lucens.	1904
Pamblanc Alfred, professeur de gymnastique,	Lausanne.	»
Champod Charles, maître charpentier,	Lausanne.	»
Lequatre Louis, tapissier,	Lausanne.	»
Huser Onésime, boucher,	Lausanne.	»
Augsbourg Louis, préfet,	Yverdon.	»
Cornaz Alfred,	Lausanne.	1905
Cottier Jules, maître de gymnastique,	Lausanne.	»
Emery Maurice, typographe,	Lausanne.	»
Meyer Jakob, peintre,	Lausanne.	»
Gaudard Emile, conseiller national,	Vevey.	»
Serex Charles, négociant,	Morges.	»
Badoux Louis, négociant,	Vevey.	»
Wœlflî Fritz,	Lausanne.	»
Pache Emile,	Pully.	1906
Jaccard Ami,	Ste-Croix.	»
Augsbourg Henri, fonctionnaire C. F. F.	Lausanne.	»
Lœtscher Léon, électricien,	Lausanne.	»
Gudel Rodolphe,	Montreux.	»
Dullex Alexis, rédacteur,	Aigle.	»
Duruz John,	Renens.	»
Bezançon Alfred,	Orbe.	»
Piguet Henri-Auguste,	Sentier.	1907
Reymond Henri,	Lucens.	»
Wuille Louis,	Yverdon.	»
Busser Mathias,	Yverdon.	»
Gonthier Paul,	La Sagne.	»
Mayor Marc,	Lausanne.	»
Haas Octave,	Vevey.	»
Gambazzi Félix,	Lugano.	»

AUTORITÉS CANTONALES

Comité cantonal

<i>Président :</i>	BITTERLIN JULES, Lucens.
<i>Vice-Président :</i>	BOHY JACQUES, Nyon.
<i>Secrétaire :</i>	PACHE EMILE, (en congé de convalescence depuis avril 1906.)
<i>Secrétaire-intérim. :</i>	WCELFLI FRITZ, Lausanne.
<i>Caissier :</i>	GUIGNARD PAUL, Le Sentier.
<i>Archiviste :</i>	WCELFLI FRITZ, Lausanne.
<i>Délégué des sections de fête :</i>	MABILLE CHARLES, Yverdon.

Commission technique

<i>Président :</i>	LONGCHAMP MARC, Payerne.
<i>Vice-Président :</i>	WELLAUER ARNOLD, Vevey.
<i>Secrétaire :</i>	AUBERT LEON, Le Sentier.
<i>Membres :</i>	CORNAZ ALFRED, Lausanne.
	DURUZ OSCAR, »

Délégués fédéraux

BITTERLIN JULES, Lucens.
 CORNAZ ALFRED, Lausanne.
 WCELFLI FRITZ, Lausanne.
 LONGCHAMP MARC, Payerne.
 DURUZ OSCAR, Lausanne.
 GUIGNARD PAUL, Le Sentier.
 BOHY JACQUES, Nyon.
 MICHEL ADOLPHE, Lausanne.
 HUGUENIN ALPHONSE, Yverdon.
 CUENDET EMILE, Vevey.
 CAMPICHE LOUIS-MARIUS, Lausanne.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE

I. But de la Société.

ARTICLE PREMIER. — La Société cantonale de gymnastique réunit en association les sociétés locales de gymnastique du canton dans le but de resserrer entr'elles les liens de l'amitié et de leur faciliter l'accomplissement de leur tâche.

La Société cantonale peut recevoir dans son sein des sections isolées de canton voisin qui n'ont pas d'association cantonale ou régionale. La Société cantonale est une section de la Société fédérale.

II. Constitution de la Société.

ART. 2. — Pour faire partie de la Société cantonale, une société locale doit établir que son but est de pratiquer les exercices corporels et d'en propager le goût, d'entretenir les sentiments patriotiques et l'amitié entre ses membres.

Elle doit de plus satisfaire aux conditions fixées par les présents statuts (art. 3o).

Aucune section ne peut admettre des membres ayant moins de 16 ans.

ART. 3. — Les citoyens qui ont mérité la reconnaissance de la Société par leurs efforts pour faire progresser la gymnastique dans le canton, peuvent être nommés membres honoraires de la Société cantonale. ils ont voix consultative dans les assemblées de délégués et voix délibérative dans les votations de la Société cantonale.

III. Organisation de la Société.

ART. 4. — Toutes les questions qui ne sont pas de la compétence du Comité central, de l'assemblée des délégués ou de commissions spéciales, sont tranchées par votation de la Société cantonale.

Cette votation tient lieu, dans toutes les questions, de dernière instance.

Une votation ne peut intervenir que six semaines, au moins, après la présentation d'une question.

Les membres payant leur cotisation et ayant droit de vote dans leur section, ainsi que les membres honoraires de la Société cantonale (art. 3) peuvent seuls voter.

ART. 5. — Les affaires qui sont soumises à la Société cantonale sont :

- a) L'élection du Comité central, de la Commission technique, du Jury et des délégués fédéraux d'après une double présentation de l'assemblée des délégués.
- b) La votation sur les décisions de l'assemblée des délégués frappées du veto (art. 14.)
- c) La revision des statuts et règlements (art. 45 et 46.)
- d) L'admission des sections contre lesquelles une opposition s'est manifestée.
- e) L'exclusion de sections ou de membres de la Société cantonale.

ART. 6. — Dans toutes les élections et votations de la Société cantonale, il est seulement tenu compte des voix annoncées dans le délai fixé par le Comité central. Les membres absents aux séances ne peuvent voter en aucune façon.

ART. 7. — Les votations ont lieu à la majorité absolue; l'élection du Comité central, de la Commission technique, du Jury et des délégués fédéraux, se fait à la majorité relative.

Les délégués fédéraux s'entendent avec les délégués fédéraux des sociétés qui ont des intérêts communs avec la Société cantonale vaudoise.

IV. Assemblée des délégués.

ART. 8. — Les sections désignent leurs délégués parmi leurs membres.

Chaque section a le droit de se faire représenter par deux délégués.

Les sections comptant plus de 25 membres nomment un délégué par chaque quinzaine de membres en sus; les fractions en dessous de dix ne sont pas pris en considération.

Aucun délégué ne peut représenter plus d'une section, ni avoir plus d'une voix.

Le Comité central, la Commission technique, les délégués fédéraux et les membres honoraires de la Société cantonale ont le droit d'assister aux délibérations avec voix consultative.

ART. 9. — L'assemblée des délégués a lieu chaque année, en automne, avant celle des délégués fédéraux; elle est convoquée et présidée par le Comité central.

Le Comité central convoque une assemblée extraordinaire des délégués lorsque 200 membres ou cinq sections le demandent ou lorsque lui-même trouve la convocation urgente.

ART. 10. — Les affaires suivantes sont de la compétence de l'assemblée des délégués.

- a) La promulgation ou modification de règlements, pourvu qu'ils ne soient pas en opposition avec les statuts;
- b) La passation des comptes;
- c) Les demandes de crédits extraordinaires;
- d) L'examen du rapport de gestion du Comité central;
- e) L'examen des propositions du Comité central, du Jury, des

Commissions spéciales et des membres de la Société cantonale;

- f) Les nominations et propositions qui ne sont pas du ressort du Comité central ou de la Société cantonale;
- g) La nomination des membres honoraires;
- h) Le choix du lieu de la fête et d'autres réunions cantonales;
- i) Une double présentation pour l'élection du Comité central, de la Commission technique, des membres du Jury et des délégués fédéraux.
- k) La fixation de la cotisation cantonale.

ART. 11. — L'assemblée des délégués ne peut prendre de décision que sur des matières communiquées quatre semaines à l'avance aux sections par une circulaire donnant le texte de toutes les motions présentées.

Le Comité central décide s'il y a lieu d'entrer en matière sur une affaire présentée d'urgence, en dehors de ce délai.

Toute section ainsi que tout membre de la Société cantonale a le droit de présenter des motions; celles-ci doivent toutefois être communiquées au Comité central au moins six semaines avant l'assemblée des délégués.

Toutes les propositions sont soumises au préavis du Comité central

ART. 12. — Les votations et nominations ont lieu à la majorité absolue.

Dans la règle, les nominations se font au scrutin secret.

ART. 13. — Un extrait du procès-verbal de chaque assemblée des délégués est communiqué à toutes les sections dans le délai de quatre semaines.

ART. 14. — Toute décision prise par l'assemblée des délégués peut, dans le délai de six semaines à dater de sa publication, être frappée du veto par 200 membres ou cinq sections. Dans ce cas, la décision est soumise à la votation de la Société cantonale.

V. Comité central et direction centrale.

ART. 15. — La direction et l'administration de la Société sont confiées, pour la durée de trois ans, à un Comité central nommé par votation de la Société cantonale et composée de cinq membres immédiatement rééligibles.

Les fonctions de membres du Comité central sont incompatibles avec toute autre fonction cantonale.

Une section ne peut avoir plus d'un représentant dans le Comité central.

Le Comité central se constitue sous la présidence de son premier membre élu et entre en fonctions le premier janvier après la fête. La présidence change à chaque période de trois ans.

Si l'un des membres se retire, il est remplacé par le candidat qui a obtenu le plus de voix après les membres élus dans la votation pour le Comité central.

La section chargée de la fête, peut se faire représenter dans le sein du Comité central par un membre, lequel a voix délibérative dans les questions concernant la fête, et voix consultative dans les autres questions; ce membre est indemnisé par la caisse de la fête.

Art. 16. Le Comité central s'occupe des affaires courantes de la Société cantonale; il consacre tous ses soins à la prospérité de celle-ci et au développement de la gymnastique dans le canton. Dans les cas urgents, le Comité central a le droit de prendre des décisions du ressort de l'assemblée des délégués, toutefois sous la réserve de leur ratification par celle-ci.

Art. 17. — Le Comité central se réunit aussi souvent que son président le juge à propos ou lorsque trois de ses membres le demandent.

Art. 18. — Le Comité central est l'intermédiaire entre les sections vaudoises et le Comité central fédéral. Ses fonctions sont les suivantes :

- a) Veiller à l'observation des statuts et règlements en vigueur, prononcer l'admission des sections et approuver leurs statuts;
- b) Prendre acte des démissions des sections;
- c) Administrer la Caisse centrale et présenter annuellement un rapport sur sa situation;
- d) Approuver les décisions de la Commission technique;
- e) Préavisier sur toutes les questions présentées et veiller à la stricte observation des décisions prises;
- f) Elaborer les statuts et règlements;
- g) Convoquer les assemblées de délégués et en fixer l'ordre du jour;
- h) Organiser et diriger les votations de la Société cantonale;
- i) Organiser les cours de moniteurs, d'accord avec la Commission technique, et en désigner les directeurs;
- k) Organiser les fêtes et courses cantonales de gymnastique, d'un commun accord avec le Comité de fête et la Commission technique;
- l) Publier les rapports et tableaux du Jury, de la Commission technique et du Comité de fête, relatifs à la fête cantonale;
- m) Elaborer et publier à la fin de chaque période administrative un rapport de gestion, ainsi que des tableaux statistiques de l'état de la Société cantonale.

Art. 19. — Les communications du Comité central sont adressées aux comités des sections, aux membres du Jury et de la Commission technique, aux membres honoraires de la Société cantonale, aux délégués fédéraux et aux moniteurs-chefs des sections.

Art. 20. — Les archives de la Société cantonale sont déposées en lieu sur par les soins du Comité central.

Art. 21. — Pendant la période triennale, le Comité central dispose d'une somme de 500 fr. pour achat d'engins, subventions aux sections, frais de représentation, etc., (Art. 35).

VI. Cours de moniteurs.

Art. 22. — Le règlement fédéral sur la matière détermine tout ce qui a trait à l'organisation, à la direction et à la fréquentation de ces cours.

S'il le juge à propos, le Comité central organise des cours supplémentaires en dehors des trois journées subventionnées par la caisse fédérale. Dans ce cas, le Règlement fédéral sert de base pour la participation au cours et pour le paiement des indemnités.

VII. Commission technique.

Art. 23. — La Commission technique fonctionne pendant la même période que le Comité central.

Elle se compose de cinq membres, nommé par votation de la Société cantonale, sur une double présentation de l'Assemblée des délégués. Les membres de la Commission technique doivent appartenir à des sections différentes; il font de droit partie du Jury. Ils sont immédiatement rééligibles.

Le bureau de la Commission technique forme le bureau du Jury. La Commission technique doit être représentée aux séances du Comité central.

Art. 24. — La Commission technique s'occupe spécialement des questions purement gymnastiques et supplée le Comité central dans ce domaine. Ses décisions sont soumises à l'approbation du Comité central (art. 18 d.)

Art. 25. — La Commission est chargée principalement :

- a) De la préparation, de la direction et de la surveillance des cours de moniteurs;
- b) De la composition et de la publication des exercices obligatoires pour la fête cantonale de gymnastique;
- c) De l'examen et de l'approbation de toutes les dispositions gymnastiques prises pour la fête;
- d) De l'élaboration du plan général de travail de la fête cantonale et de son exécution.

VIII. Rapports des sections et des membres entre eux et avec la Société cantonale

a) MEMBRES

Art. 26. — Tous les membres d'une section pour lesquels celle-ci paie une cotisation à la Caisse cantonale sont membres de la Société cantonale.

Art. 27. — Dans les six mois qui suivent leur sortie d'une section, les membres de la Société cantonale ont, sur la présentation de leur lettre de sortie régulière, droit d'entrée gratuite dans une autre section du giron cantonal.

ART. 28. — Un membre de la Société cantonale peut être exclu s'il s'en est montré indigne d'en faire partie, après enquête et rapport du Comité central.

ART. 29. — Le règlement de fête spécifie les droits des sociétés et des gymnastes étrangers participant aux fêtes cantonales.

b) SECTIONS

ART. 30. — Toute société de gymnastique qui désire faire partie de la Société cantonale doit s'adresser par écrit au Comité central. Elle est tenue de lui présenter, outre ses statuts, un rapport détaillé sur son activité. Après examen des pièces, le Comité central avise la Société cantonale, et si, dans le délai de six semaines, aucune opposition ne lui est parvenue, l'admission est prononcée. En cas d'opposition, le comité procède à une enquête et soumet son rapport à la Société cantonale qui vote sur l'admission.

ART. 31. — Tous les trois ans, au plus tard jusqu'au 31 octobre, chaque section doit remettre au Comité central son rapport trisannuel. Dans ce rapport toutes les questions posées par le Comité central doivent recevoir des réponses précises.

ART. 32. — Une section ne peut être exclue de la Société cantonale que par décision de cette dernière et sur la proposition du Comité central. L'exclusion peut être prononcée:

- a) Si la section poursuit un but en désaccord avec l'art. 2 des statuts;
- b) Si par d'autres motifs elle s'est montrée indigne de faire partie de la Société cantonale;
- c) Si elle a négligé de payer ses cotisations pendant deux semestres.

IX. Caisse centrale.

ART. 33. — La caisse centrale perçoit des sections:

- a) Une cotisation fédérale suivant les instructions du Comité central et du règlement.
- b) Une cotisation cantonale fixée par l'assemblée des délégués payable par semestre.

Le produit de ces contributions avec bordereau est adressée franco par les sections au caissier central, qui en donne quittance.

Les sections retardataires sont signalées sur le rapport annuel de caisse.

ART. 34. — Les membres dont le rôle se borne à soutenir financièrement les sections, ne paient aucune contribution à la Caisse centrale.

ART. 35. — La Caisse centrale est chargée de payer:

- a) Les cotisations fédérales dues pour chaque membre ayant droit de vote dans les affaires fédérales;
- b) Les dépenses pour la direction générale;

- c) Les indemnités allouées aux membres du Comité central, du Jury, de la Commission technique, des commissions spéciales et aux délégués fédéraux, d'après un tarif fixé par l'assemblée des délégués sur propositions du Comité central;
- d) Les subventions aux sections faibles (art. 21);
- e) Les dépenses pour les cours de moniteurs;

ART. 36. — A la fin de chaque période administrative, le Comité central présente à l'assemblée des délégués un rapport détaillé sur l'état de la caisse. L'assemblée le fait vérifier par une des sections de la Société cantonale.

X. Fêtes et courses cantonales de gymnastique.

ART. 37. — La Société célèbre tous les trois ans une fête dont le programme comprend:

- a) Des exercices préliminaires généraux;
- b) Des concours de sections;
- c) Des concours individuels (engins, jeux nationaux et exercices spéciaux).

Un règlement spécial détermine tout ce qui a trait à l'organisation et aux exercices de la fête.

ART. 38. — Si une section déclare vouloir se charger de la fête et si elle est choisie par l'assemblée des délégués, elle devient section de fête.

ART. 39. — La (ou les) section de fête, de concert avec le Comité central, fixe l'époque de la fête qui doit toujours avoir lieu avant le 30 juin.

ART. 40. — L'organisation et la direction de la fête sont, dans les limites des dispositions des statuts et règlements en vigueur, abandonnées aux soins de la section de fête; celle-ci nomme le comité d'organisation et les comités spéciaux avec pleine liberté de choix. Le programme de la fête, ainsi que les décisions prises par le Comité d'organisation sont soumis à la sanction du Comité central.

ART. 41. — Le jury apprécie les travaux, délivre les couronnes et et les prix et présente, avant la distribution, un rapport général sur le résultat des travaux.

ART. 42. — La Société cantonale nomme les membres du Jury sur une double présentation de l'assemblée des délégués. Les membres du Jury empêchés de fonctionner sont remplacés par les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix après les élus.

Le Jury se constitue sous la présidence de son premier membre élu. Une section ne peut avoir plus de trois membres dans le Jury.

ART. 43. — Les sections ne peuvent organiser un concours dans les quatre semaines qui précèdent ou qui suivent une fête fédérale ou cantonale.

ART. 44. — Le Comité central organise tous les trois ans, pendant l'année où il n'y a ni fête fédérale, ni fête cantonale, des courses obligatoires d'arrondissements et établit le programme y relatif.

XI. Révision des statuts.

Art. 45. — Lorsque le tiers des membres ou la moitié des sections de la Société cantonale prend l'initiative de demander une révision partielle des statuts, ou la suppression momentanée ou définitive de certaines dispositions, ou l'introduction de dispositions nouvelles, ces propositions sont examinées par le Comité central (ou par l'assemblée des délégués) et soumises ensuite à la votation de la Société cantonale.

Art. 46. — Lorsque le tiers des membres ou la moitié des sections de la Société cantonale demande la révision totale des statuts, le Comité central soumet cette demande à la votation de la Société cantonale.

Si la révision totale est décidée, toutes les sections sont consultées et invitées à transmettre leurs vœux au Comité central. Celui-ci élabore ensuite un projet, en tenant compte des vœux émis, et le soumet à l'assemblée des délégués. Une fois adopté par cette assemblée, le projet est mis en votation dans la Société cantonale.

Art. 47. — Les présents statuts annulent toutes dispositions antérieures et entrent immédiatement en vigueur.

Ainsi adopté par votation de la Société cantonale le 18 février 1899.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL:

Le Président,
C. DIDAY.

Le Secrétaire,
J. VIRET.

RÈGLEMENT

DES

FÊTES CANTONALES DE GYMNASTIQUE

I. Organisation générale de la fête.

ARTICLE PREMIER. — La fête cantonale de Gymnastique se célèbre tous les trois ans. La (ou les) section de fête, de concert avec le Comité central, fixe l'époque de la fête (art. 39 des statuts).

Art. 2. Pour la direction générale, la section nomme un Comité de fête (art. 40 des statuts). Ce Comité a les obligations suivantes:

- a) L'arrangement de l'emplacement de la fête et l'acquisition d'engins convenables et rationnels;
- b) L'aménagement de locaux destinés à assurer, en cas de pluie, la continuation des exercices;
- c) L'élaboration du programme général, qui doit être communiqué au Comité central huit semaines au plus tard avant la fête.
- d) La composition du bureau, auquel incombe, cas échéant, la charge des travaux écrits et la comptabilité;
- e) Le soin de faire confectionner les couronnes et de recueillir les prix.
- f) Le logement gratuit de tous les participants ayant pris une carte de fête.
- g) Les négociations avec les administrations des chemins de fer, dans le but d'obtenir des réductions de prix pour les Sociétés et pour les gymnastes voyageant isolément.
- h) Le maintien de l'ordre sur l'emplacement des exercices;
- i) La rédaction d'un rapport et la présentation des comptes au Comité central, six semaines au plus tard après la fête;
- j) La garde de la bannière cantonale jusqu'à la fête suivante, sauf décision ultérieure du Comité central.

Art. 3. — Pour ce qui concerne les paragraphes sous lettres a, b, c, de l'art. 2, le Comité de fête devra se conformer aux directions de la Commission technique (art. 25 des statuts).

Art. 4. — La fête dure trois jours, dont l'un doit être un dimanche. Les travaux gymnastiques sont répartis sur les trois journées, conformément à un programme élaboré par la Commission technique.

Des modifications ne peuvent être apportées pendant la fête à cette répartition du travail que par décision du Comité central, du Comité de

fête et du Jury, réunis en un seul corps, sous la présidence du président du Comité central.

ART. 5. — Chaque participant reçoit à son choix, du Comité de fête, une carte ou une demi-carte de fête: la première donne droit à la participation à tous les concours, au logement et à la subsistance; la demi-carte donne droit au concours de section seulement, au logement, à deux collations et à un banquet.

Dans le cas où une section voudrait pourvoir elle-même à son entretien, elle aurait à en aviser à temps le Comité de fête. Il lui sera délivré alors une carte de fête spéciale, donnant droit à tous les concours et au logement.

Le prix de ces cartes sera fixé par le Comité de fête, d'accord avec le Comité central.

Les cartes de fête sont remises aux quartiers-maîtres pour leurs sections respectives. Les membres du Comité central et du Jury les reçoivent par le caissier central.

ART. 6. — Chaque participant à la fête doit appartenir à une section effective de la Société cantonale ou être membre honoraire de cette dernière.

Le Comité central et le Comité de fête, d'accord l'un avec l'autre, peuvent aussi inviter des sociétés de gymnastique ne faisant pas partie de la Société cantonale.

Les sections, tant vaudoises qu'invitées, se présentant à la fête avec un effectif de plus de six gymnastes, doivent prendre part au concours de sections.

Tout gymnaste étranger au canton, désirant participer aux concours individuels, est tenu de faire le concours de sections avec une section étrangère invitée.

L'accès des concours est interdit aux gymnastes qui s'exhibent en public contre rénumération en espèces.

Les invités jouissent des mêmes droits et ont les mêmes obligations que les sociétaires.

II. Organisation des concours.

ART. 7. — Les exercices, dans une fête cantonale, se composent de:

1° Exercices généraux.

2° Concours de sections.

3° Concours individuels, comprenant: a. Concours artistique;

b. Concours aux jeux nationaux; c. Concours aux exercices spéciaux;

Exercices généraux.

ART. 8. Ces exercices sont composés par la Commission technique et doivent être communiqués aux sections avant le 1^{er} novembre de l'année précédant la fête.

Ils sont obligatoires pour tous les gymnastes prenant part au con-

course de sections et ont lieu sous la direction d'un membre du Jury.

Le Jury pourra, en cas d'absence totale ou partielle d'une section, prendre une décision à cet égard.

Concours de sections.

ART. 9. — Ce concours comprend:

1° Une série d'exercices préliminaires obligatoires;

2° Une série d'exercices au libre choix des sections;

3° Une série d'exercices tirée au sort le jour de la fête (concours à vue.)

Les engins pour le concours de section sont: le cheval arçons, barres parallèles, reck et sauts.

Les sections auront à s'entendre au préalable avec le Comité de fête pour des installations spéciales, nécessaires à leurs concours de sections; les frais de ces installations peuvent être mis à leur charge.

Les exercices du concours à vue seront composés par la Commission technique qui fixera aussi l'engin attribué à chaque division de nombre.

Une même division ne travaillera pas au même engin à deux fêtes successives.

Les exercices, d'une exécution facile, doivent offrir autant que possible le même degré de difficulté.

Chaque gymnaste a deux exercices à exécuter. Les séries d'exercices sont tirées au sort par les moniteurs-chefs, suivant les indications du plan de travail. Les sections disposeront du temps et des engins nécessaires pour essayer leurs exercices avant le concours.

ART. 10. — La Commission technique et trois membres du Jury, désignés par le Comité central, sont chargés d'examiner et de juger, avant la fête, la terminologie, la méthode et la difficulté des exercices libres des sections.

Le Comité central aura soin, avant de transmettre les exercices à cette commission, d'enlever auparavant tout ce qui pourrait indiquer à quelle section ils appartiennent. Seul, un numéro d'ordre apposé par le Comité central servira à les reconnaître.

En cas d'empêchements majeurs des membres de la Commission technique, ces derniers seront remplacés par des membres du Jury désignés par le Comité central.

ART. 11. — Les sections concurrentes sont classées en 4 divisions:

1^{re} division, sections travaillant avec 33 à 48 gymnastes

2^e » » » » 21 à 32 »

3^e » » » » 13 à 20 »

4^e » » » » 6 à 12 »

Dans chaque division, le nombre maximum compte 10 points et pour chaque gymnaste en moins on déduit 1/10 de point.

Le moniteur n'est pas compris dans le nombre des gymnastes.

Les exercices obligatoires sont divisés en quatre degrés de force; chaque gymnaste exécute deux exercices.

Les sections de la 4^{me} division exécutent les exercices des 1^{er} et 2^{me} degrés.

Les sections des 3^{me} et 2^{me} divisions exécutent les exercices des 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} degrés.

Les sections de la 1^{re} division exécutent les exercices des quatre degrés.

Art. 12. — La participation au concours de sections n'est permise qu'aux sections représentées à la fête par six gymnastes au moins.

Il est interdit de s'adjoindre des membres d'autres sections. Toutefois, le Comité central peut autoriser une section à prendre un moniteur hors de son sein pour diriger le concours. Ce gymnaste pourra également concourir avec sa section, mais non la diriger.

Le gymnaste qui est membre de plusieurs sections ne peut prendre part au concours qu'avec une seule.

Les sections participant au concours ne peuvent, en aucun cas, être dirigées par un membre du Jury ou du Comité central.

Art. 13. — Quatre semaines avant la fête, les sections concourantes doivent communiquer au Comité central la liste de leurs exercices libres en trois exemplaires, et, 15 jours avant, le nombre des membres participant au concours avec l'indication de la branche dans laquelle ils veulent concourir.

Une des listes des exercices sera renvoyée à la section avec toutes les observations de la commission chargée de les juger.

Art. 14. — Dans l'appréciation du concours de sections, on prend en considération:

1 ^o Le nombre des concourants d'une section, compté à chaque engin, soit au . . .	maximum 30 points.
2 ^o La direction, comptée à chaque engin . . .	» 30 »
3 ^o La discipline et l'ordre, comptée à chaque engin . . .	» 30 »
4 ^o La composition des exercices libres . . .	» 10 »
5 ^o L'exécution individuelle, comptée doublement à chaque engin . . .	» 60 »
6 ^o La difficulté des exercices libres . . .	» 10 »
7 ^o L'exécution d'ensemble, comptée à chaque engin . . .	» 30 »
Maximum possible	200 points.

Pour les concours de sections, il n'est pris aucune moyenne; tous les points sont additionnés.

Il est tenu compte, dans la note d'appréciation de l'exécution individuelle à l'engin obligatoire, de la répartition des gymnastes dans les divers degrés.

Art. 15. — Pour tous les concours, les notes sont marquées de 0 à 10. Le Jury a la faculté de les fractionner par 1/2 de 8 à 10.

Ils sera remis au Jury des concours de sections une feuille de pointage pour chaque engin.

Concours individuels

a) Concours artistique

Art. 16. — Ce concours comprend deux divisions, suivant la force des gymnastes. Le choix de la division dans laquelle il veut concourir est laissé au soin de chaque gymnaste. Toutefois, celui qui aura obtenu un prix dans les 10 premiers en 2^{me} division devra concourir en 1^{re} division à la fête suivante.

La première division seule aura des prix couronnés.

Le concours artistique comprend: Exercices préliminaires, sauts libres, saut au cheval, saut à la perche, exercices au cheval avec arçons, au reck et aux barres parallèles.

Art. 17. — Chaque concourant devra exécuter:

1^o Aux exercices préliminaires, au reck, aux barres parallèles et au cheval avec arçons: a) Un exercice obligatoire; b) Un exercice facultatif.

2^o Au saut. a) Un saut au cheval; b) Un saut à la perche; c) Un saut en longueur; d) Un saut en hauteur (avec pose d'un pied, à pieds joints ou écarté) ou un saut combiné.

La pose pour les sauts est facultative.

Art. 18. — Les exercices obligatoires seront publiés et envoyés aux sections 8 jours avant la fête.

b) Concours aux jeux nationaux.

Art. 19. — Le concours aux jeux nationaux comprend: a) La lutte suisse; b) La lutte libre; c) Le lever de la pierre; d) Le jet de la pierre; e) Deux sauts; f) Un exercice préliminaire.

Art. 20. La désignation des gymnastes pour former les paires de lutteurs doit se faire par le Jury. Il prendra surtout en considération d'opposer deux gymnastes qui soient à peu près de même force et de même taille et, si possible, de sections différentes.

Art. 21. — Chaque paire de lutteurs devra exécuté deux tournées à chaque lutte. Le Jury pourra en exiger une troisième s'il le juge nécessaire.

Une passe de lutte ne pourra durer plus de 10 minutes.

Art. 22. — Le lever de la pierre, d'un bras, comprend deux exercices, un à gauche, l'autre à droite, avec une pierre de 25 ou de 30 kg., au choix des concourants.

Le lever des deux bras s'effectue avec une pierre de 50 ou de 40 kg., au choix des concourants.

Le maximum des points avec l'emploi des pierres de 25 et de 50 kg. est de 10, tandis qu'il n'est que de 7 avec les pierres de 20 et de 40 kg.

On comptera un point pour chaque lever effectué lentement et avec parfaite correction. Les trois premiers levers ne compteront pas pour les gymnastes employant les pierres de 20 et de 40 kg.

Le Jury a l'obligation d'arrêter son jugement au moment où le concourant prendra une position vicieuse, dénotant que l'exercice est au-dessus de ses forces, par conséquent préjudiciable à son développement physique et à sa santé.

Art. 23. — Le jet de la pierre s'effectuera librement, avec une pierre de 19 kg.

Il sera fait deux jets : un avec élan et un sans élan, l'un avec le bras droit, l'autre avec le bras gauche.

Le maximum de longueur est de 6 mètres pour le jet avec élan et de 5 mètres pour le jet sans élan, avec déduction de 1 point pour chaque 3 décimètres en moins.

Si le gymnaste franchit la ligne de démarcation, la longueur du jet ne compte qu'à partir de la pose du pied ; en outre, la note est diminuée d'un point.

Art. 24. — L'exercice préliminaire ainsi que les deux sauts prescrits par la Commission technique seront communiqués aux sections conformément à l'art. 18.

Art. 25. — Dans les concours individuels tous les points sont additionnés ; le maximum possible est de 120.

c) Concours aux exercices spéciaux

Art. 26. — Le concours aux exercices spéciaux comprend la lutte suisse, la lutte libre, le saut (saut à la perche et saut combiné en hauteur et longueur), la course avec ou sans obstacles (distance, 150 mètres), le grimper, la natation, l'escrime au sabre, le jet du javelot.

Le Jury choisira celle des ces branches qui pourront s'exécuter à la fête.

Art. 27. — Le Jury fixe le nombre des prix à distribuer dans chaque branche des exercices spéciaux.

III. Des prix

Art. 28. — Le Jury préside à la répartition et à la distribution des récompenses.

Pour le concours de sections et les concours individuels, les prix sont classés d'après leur valeur et remis aux intéressés par les soins du Comité de fête ; ils sont divisés en prix couronnés et prix simples.

Pour les exercices spéciaux, on ne délivrera pas de prix couronnés.

Art. 29. — Pour remporter un prix couronné dans le concours de sections, il faut obtenir 175 points pour une couronne de laurier et 160 pour une couronne de chêne ; dans le concours artistique de la 1^{re} division 104 points et dans le concours national 105 points.

Toutes les sections concourantes recevront un diplôme.

Art. 30. — La distribution des prix s'effectuera dans l'ordre suivant :

- 1^o Prix de sections de la 1^{re} division ;
- 2^o » » 2^{me} »
- 3^o » » 3^{me} »
- 4^o » » 4^{me} »

5^o Prix individuels, lesquels seront divisés, pour ce qui concerne le concours artistique, en deux catégories ; la classification est laissée aux soins du Comité de fête. On délivrera :

a) Deux prix dans le concours artistique alternant avec un prix dans le concours aux jeux nationaux ;

b) Les prix pour les exercices spéciaux, savoir : La lutte suisse ; la lutte libre ; le saut à la perche ; Le saut combiné en hauteur et longueur ; la course ; le grimper ; la natation ; L'escrime au sabre ; Le jet du javelot.

Pour ces derniers, on distribuera le premier prix de chaque branche, puis le second, et ainsi de suite.

Des prix spéciaux seront réservés pour les luttes.

Art. 31. — Un excédant de prix, s'il y a lieu, peut être distribué par le Jury sous forme de prix d'encouragement.

IV. Du Jury

Art. 32. — Le Jury est composé de vingt-huit membres, non compris les cinq membres de la Commission technique qui en font partie de droit.

Les jurés, tous pris dans le canton, sont nommés par la Société cantonale, à la majorité relative, sur une double présentation de l'assemblée des délégués (Art. 5 des Statuts). Suivant les besoins, le Comité central, sur la proposition de la Commission technique, fera appel aux candidats en liste, en tenant compte, dans la mesure du possible, des suffrages obtenus.

Le Jury est convoqué par le Comité central pour la veille de la fête.

Il choisit son président parmi les trois membres de la Commission technique formant son bureau. Il le nomme au bulletin secret et à la majorité relative, six semaines avant la fête.

En cas d'égalité de voix le sort décide.

Si le membre élu refuse, celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix après lui, prend la présidence.

Art. 33. — Le Jury surveille et dirige les gymnastes dans tous les exercices ; il apprécie les concours individuels et les concours de sections.

Une section ne peut avoir plus d'un membre dans le Jury du concours de sections.

Aussitôt le concours terminé et avant de quitter l'emplacement de fête, les membres du Jury ayant jugé ensemble un même exercice s'entendent pour résumer brièvement leur appréciation générale sur les travaux exécutés au dit engin.

Ce rapport, établi sur un formulaire spécial, est remis immédiatement au secrétaire-rapporteur.

Avant la distribution des prix, le Président du Jury fait un exposé des résultats de la fête.

De plus, il rédige personnellement un rapport qui doit parvenir dans les quinze jours après la fête au secrétaire-rapporteur. Celui-ci élabore le rapport général le plus promptement possible et l'adresse ensuite au Comité central, qui le fait parvenir aux sections.

Une rétribution équitable, dont le chiffre est fixé par le Comité central, est allouée au rapporteur du Jury.

Arr. 34. — Les membres du Jury sont indemnisés par la Caisse cantonale de leurs frais de voyage.

La Caisse cantonale rembourse aussi au Comité de fête le montant des cartes délivrées aux membres du Comité central et aux membres du Jury nommés avant la fête.

Toutefois, si les comptes de la fête soldent par un bénéfice supérieur à fr. 1000, le Comité de fête prend à sa charge les cartes du Comité central, de la Commission technique et du Jury.

Arr. 35. — Toute modification au présent règlement doit être discutée par l'assemblée des délégués et soumise à la votation de la Société cantonale.

Ainsi adopté par votation dans les sections, en novembre et décembre 1901.

Lausanne, le 19 décembre 1901.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL :

Le Président,
E. HARTMANN.

Le Secrétaire,
G. REISSER.

RÈGLEMENT

POUR

l'obtention du Diplôme de Moniteur

ARTICLE PREMIER. — En suite de la décision de l'assemblée des délégués du 14 novembre 1897, la Société cantonale vaudoise de gymnastique institue un diplôme destiné à l'encouragement et l'émulation des moniteurs.

Arr. 2. — Ce diplôme sera décerné :

1^o Aux moniteurs-chefs qui auront assisté régulièrement aux cours de moniteurs (pour engins) organisés par le Comité central dans une période de cinq ans et qui auront dirigé leur section dans les concours cantonaux organisés pendant la dite période.

2^o Aux autres moniteurs qui auront suivi régulièrement les cours pour engins organisés par le Comité central pendant une période de six ans et qui auront fait preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions ; preuve attestée par le Comité de la section.

Arr. 3. — Les moniteurs-chefs qui n'auront pu conduire leur section dans les concours cantonaux prévue dans la période de cinq ans, suivant l'art. 1 § 1, devront fréquenter les cours pendant six ans pour obtenir leur diplôme.

Arr. 4. — Les noms des moniteurs diplômés seront annoncés par le Comité central à l'assemblée des délégués et les diplômes seront délivrés solennellement à la fête cantonale suivante, après la distribution des prix de sections.

Arr. 5. — Le présent Règlement entre immédiatement en vigueur avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1888.

Ainsi adopté par le Comité central de la Société cantonale vaudoise, à Morges, le 22 janvier 1899.

Le Président,
C. DIDAY.

Le Secrétaire,
J. VIRET.